Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 1

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction de l'Administration Générale Le **12 février 2024** N° **1**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

Rapport de **Madame le Maire**

Mesdames, Messieurs,

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 11 décembre 2023 ci-annexé.

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 ABSTENTIONS	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 19/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258973-DE-1-1

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

Début de la séance : 18h00
Fin de la séance : 21h00
Secrétaire de séance : Romain LAZARE

Mme le Maire : On démarre cette séance de Conseil municipal et je demande à Romain LAZARE de procéder à l'appel.

M. LAZARE :

PRESENT(E)S :
Doriane BECUE MEURIN, Jean-Marie VUYLSTEKER, Isabelle MARIAGE DESREUX, Bérengère DURET THURET, Salim ACHIBA, Fabienne CHANTELOUP, Peter MAENHOUT, Anne-Sophie BRANQUART, Christophe BLOMME, Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Maxime CABAYE, Eglantine DEBOOSERE, Christophe DESBONNET, Anaïs DAKHIA, Olivier CANDELIER, Olivier DESCHUYTTER, Claire MARAS BUCZKOWSKI, Dominique VANDAELE, Romain LAZARE, Martine KLEIN-HOLLEBEQUE, Pierre DESSAUVAGES, Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Jean-Marc VANGILVIN, Martine FOURNIE T'JOEN, Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Zina DAHMANI L'KASSIMI, Arnaud LE BLAN, Laura LEPLA, Marie-Pierre NONY FOURCHES, Eric LATACZ, Florence TAVERNIER DURAND, Pierric DESPLECHIN, Fanny CLARISSE, Dalila ZERYOUH, Jean-Baptiste GLORIEUX, Coralie HUSSENET GOURDE, Éric BUYSSECHAERT, Aymeric PACO, Sarra BENHENNI, Adrien PICQUE, Lionel PEREIRA, Franck TALPAERT, Aurélie AITOUCHE BAISE, Maxime RENARD, Guy VERNEZ, Katy VUYLSTEKER, Jean-Claude GUELL

EXCUSE(E)S REPRESENTE(E)S :
Stéphanie GLORIEUX par Dominique VANDAELE, Joao ABRANTES ALMEIDA par Arnaud LE BLAN, Peggy LE DEAUT ELOY par Marie-Pierre NONY FOURCHES, Gérald DARMANIN par Doriane BECUE MEURIN, Jonathan JANSSENS par Katy VUYLSTEKER, Mélanie D'HONT par Jean-Claude GUELL

M. LAZARE : Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Mme le Maire : Merci beaucoup Romain. Suite à la démission de notre collègue Eric DENOEUD, je vous remercie de bien vouloir accueillir, chaleureusement, Lionel PEREIRA, qui rejoint, aujourd'hui, le Conseil municipal. Bienvenue Lionel.

APPLAUDISSEMENTS

Mme le Maire : Ce n'est pas sans émotion, que je vous annonce, ce soir, la démission de mon ami et collègue, Éric DENOEUD. A la fois pour des raisons personnelles et professionnelles. Notre groupe perd un collègue sérieux, passionné et entièrement dévoué aux délégations, qui lui ont été confiées. Chacun d'entre nous peut en convenir, Éric, je sais que tu es au fond de la salle, tu es quelqu'un de franc et humaniste, mais, aussi, quelqu'un d'engagé. Car, oui, cher Éric, depuis ton arrivée au Conseil municipal, en 2008, tu n'as eu de cesse de défendre les Tourquennois, et notre ville, à laquelle tu es, comme moi, profondément attaché. Je ne vais pas revenir sur tout ce que tu as mis en place, en tant qu'Adjoint, mais, simplement, évoquer, devant tous, un souvenir récent. En juin dernier, lors des violences urbaines, qui ont touché notre ville, et qui m'ont, à titre personnel, et je sais que c'est, également, pour toi, Éric, nous avons été, particulièrement, secoués, tu as fait preuve d'un grand sang-froid et, ensemble, Éric, accompagnés de nos policiers municipaux et de l'Etat et du Préfet, on a dû prendre des décisions très difficiles. Et je tenais, vraiment, à te remercier de m'avoir accompagnée, de m'avoir soutenue et d'avoir été à mes côtés. Donc, au nom de toute l'équipe municipale, nous te remercions, sincèrement, pour ton travail, pour les projets essentiels, que tu as menés, et pour ton soutien inconditionnel, au quotidien, et je sais que tu seras toujours à nos côtés. Un grand merci et on peut l'applaudir bien fort.

APPLAUDISSEMENTS

Mme le Maire : Alors, nous reviendrons, plus tard, dans le Conseil municipal, puisque, forcément, cette démission engendre plusieurs modifications, au sein de l'équipe municipale, et nous aurons, donc, de nouveaux Adjoints, qu'il faudra élire, tout à l'heure. Nous examinerons, pendant ce Conseil municipal, 57 projets de délibérations. Et puis, avant de passer à l'ordre du jour, je vous propose de visionner la vidéo, qui a été diffusée, lors de la cérémonie des 40 ans de la police municipale, vendredi dernier.

DIFFUSION DE LA VIDÉO

Mme le Maire : Et on peut applaudir bien fort notre police municipale.

APPLAUDISSEMENTS

Mme le Maire : Donc, je propose que l'on passe à l'ordre du jour des 57 délibérations. Sur la 1, y-a-t-il des interventions ? La 2, la 3, forcément, il y a l'élection, la 4, la 5, la 6, la 7, la 8, la 9, la 10, la 11, la 12, la 13, 14, 15, 16, oui, 16, 17. 18, oui, 18, 19. La 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26. Les 3 groupes ? Je ne me trompe pas ? Sur les dispositifs REHA, aide au loyer, appel à projet, je suppose qu'il y a des interventions de tous les groupes ? Et, sur l'ensemble des délibérations, on fait en une fois ? OK ! Comment ?

Intervention sans micro

Mme le Maire : La 39, 40, 41, oui, oui.

Mme VUYLSTEKER : Elles seront séparées, il y aura 2 interventions séparées, pour nous.

Mme le Maire : D'accord !

Mme VUYLSTEKER : Pas en un bloc.

Mme le Maire : Vous voulez qu'on vote séparément.

Intervention de Mme VUYLSTEKER sans micro

Mme le Maire : 42 et 43, je regroupe les 2 ? 44. Que Ambition commune, sur 44 ? 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 3 groupes. 56, non. 57. OK. Donc, si je récap, la 1, la 2, la 4, la 5, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 20, 22, 25, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57 peuvent être soumises au vote. Qui est favorable ?

Mme BENHENNI : Je ne participe pas au vote de la 7 et 8.

Mme le Maire : OK ! Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ? Très bien.

Le vote global est le suivant :
1-2-4-5-8-9-10-13-14-15-20-22-25-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-56-57

Mme le Maire : On va, donc, passer à l'élection des Adjoints. Donc, je propose 3 nouveaux Adjoints, Jean-Baptiste GLORIEUX, Martine KLEIN et Brigitte LHERBIER. Alors, soit on vote à bulletin secret, soit à main levée.

Intervention sans micro

Mme le Maire : Vous ne participez pas au vote, d'accord. Donc, pour la Majorité municipale, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Félicitations à Martine, Jean-Baptiste et Brigitte.

APPLAUDISSEMENTS

Mme le Maire : Alors, Jean-Baptiste sera en charge des Parcs et Jardins, Développement Durable, Martine KLEIN, précisément, sur le patrimoine, et puis, Brigitte, sur Laïcité, Condition Animale et puis Aide aux victimes. Donc, je vous propose de vous lever et je vais vous remettre votre écharpe.

REMISE DES ÉCHARPES

Mme le Maire : Alors, sur l'ordre de passage, nous avons, en premier, Tourcoing vert demain, ensuite, Unis pour Tourcoing, Le choix de Tourcoing et, enfin, Ambition commune. Et, donc, on passe à la délibération n°6, sur la décision modificative. Donc, Tourcoing vert demain.

Mme VUYLSTEKER : Je vous remercie. Vous m'entendez bien ? Parfait. Alors, avec cette décision modificative n°3, excusez-moi. Avec cette décision modificative, on se demande qui aurait pu prédire l'inflation et, donc, les surcoûts qui nous contraignent, aujourd'hui, à cette décision modificative. Eh bien, vous, M. ACHIBA, si vous nous aviez écoutés, lors du débat d'orientations budgétaires et du débat d'adoption du budget. Une fois qu'on a dit ça et regretté votre manque de prévoyance, eh bien, il nous reste des factures, que la Ville doit bien payer. Ces factures, à quoi correspondent-elles ? Contrairement à ce que vous pouvez laisser penser, aux délibérations, très sommaires, qui indiquent « prestations de fin d'année évènementielles », il s'agit de surcoûts, sur des prestations évènementielles, qui se sont déroulées tout au long de l'année, mais dont on fait le bilan d'année, donc, en fin, le bilan financier, en fin d'année. Et j'ai l'impression de me répéter encore et encore, quand je dis qu'une présentation plus détaillée, dans la délibération, nous aurait permis de mieux préparer les commissions. Mais j'imagine que les choses avancent, car, en effet, même si c'est lent, cette fois-ci, le CR était plus complet, je vous en remercie, M. ACHIBA, je remercie, également, les services. Vous dégagez des marges de manœuvres, avec le solde des créances et l'admission en non-valeur et dépenses imprévues, car il s'agit de provisions qui ne seront pas utilisées, d'ici la fin de l'année. Cela n'appelle pas, particulièrement, de commentaire. En revanche, concernant le code des aménagements, concernant les aménagements transitoires, je vous avais demandé lesquels avaient été abandonnés. Pas de réponse en commission, pas de réponse au compte-rendu. Il me semble, pourtant, qu'il manque des aménagements transitoires, dans notre ville. Prenons l'exemple du quartier de la Bourgogne, sur lequel on reviendra, mais qui appelle une première remarque. En rendez-vous, dans le quartier, la semaine passée, j'ai constaté que bon nombre de rues, en plein cœur du quartier, n'ont plus d'éclairage public. J'imagine qu'il est très rassurant et agréable, pour les habitants, de se déplacer dans le noir complet, entre les flaques de boue et les chantiers, et ce, depuis 2 mois, m'a-t-on dit. Quel manque de considération et quel manque de prévoyance. En maîtrisant les dépenses évènementielles, on aurait, pourtant, pu flécher les sommes provisionnées, sur l'aménagement transitoire, pour que les habitants de ce quartier vivent dans des conditions dignes, pendant les travaux. Mais vos choix politiques considèrent, hélas, rarement, comme prioritaires, les quartiers politiques de la ville. Nous voterons contre cette délibération, qui fait la démonstration de votre imprévoyance, donc, comme du mépris que vous exprimez, à l'égard de certains de nos concitoyennes et concitoyens. La prochaine fois que nous aurons l'occasion de parler du budget, M. ACHIBA, ce sera en mars, pour le débat d'orientations budgétaires et sachez que, vu la triste prestation de vos collègues, hier, en marge de la marche clim, organisée à Tourcoing, je m'y prépare, d'ores et déjà, car je sens à quel point il va être plus difficile que jamais de vous faire entendre raison, sur la nécessité de mettre en place un budget climatique. Quand on en est au stade où des élus de l'exécutif, de votre équipe, manifestent contre une manifestation, pour protéger le climat, la semaine même où on lance la COP régionale, on mesure la distance qu'il reste à parcourir, pour que vous quittiez, enfin, le climato-scepticisme et le climato-déni. Rendez-vous compte, hier, Messieurs CABAYE, DESPLECHIN, VANDALE et LE BLAN, mais, aussi, Mme LEJEUNE ont participé à une manifestation contre une marche pour le climat, une manifestation contre le climat, une manifestation non déclarée, la leur, en Préfecture, et oui, je me suis renseignée, qui montre à quel point vous vous fichez des services préfectoraux et de police, qui ont jugé, d'ailleurs, très négativement, votre démarche, ils me l'ont confirmé. Oui, parce que, moi, je ne parle pas pour les gens, vous voyez, je discute avec eux, j'échange avec eux, je me nourris de leur avis. Le mot d'ordre de cette manifestation anti climat, « non à l'éco-terrorisme », minore, de façon abjecte, la gravité du terrorisme, en France, et ce, moins de 2 mois après l'assassinat de Dominique BERNARD. Quelle indignité ! Après, vous viendrez nous dire que vous n'avez pas de leçon à recevoir de nous. Incroyable ! Et non seulement, ils ont tenu à brandir ces pancartes, absolument dégoûtantes, qui montre à quel point ils sont déconnectés, vous êtes déconnectés des préoccupations, concernant, à la fois, notre sécurité et l'avenir de notre planète, mais, en plus, M. LE BLAN, Mme LEJEUNE ont tenu à suivre le cortège,

pendant plus d'une heure. A cette manifestation, autorisée par la Préfecture, étaient présents, pour l'encadrer et la sécuriser, la police, d'une part, et les renseignements territoriaux, d'autre part. Laissez-moi vous dire, qu'à titre personnel, je doute qu'ils aient besoin de la présence de la Pat'Patrouille LEJEUNE/LE BLAN, pour surveiller une marche climat. Mais peut-être que votre présence lourdingue est, en réalité, une pression politique, que vous souhaitez exercer sur le monde associatif, Mme LEJEUNE, et, dans ce cas, on en reparlera en 2026, pour savoir si cela s'est montré une stratégie efficace, une stratégie d'intimidation. Quoi qu'il en soit, vous avez été ridicules, Madame, Messieurs, et tout ça promet, hélas, des débats houleux, en mars, pour le budget. En attendant, nous ne voterons pas cette décision modificative.

Mme le Maire : Merci Mme VUYLSTEKER. Unis pour Tourcoing.

M. GUELL : Mme le Maire, mes chers collègues. Alors, encore une décision modificative, mais c'est tout à fait normal, vu l'évolution. Bon, nous constatons qu'elle a été présentée de façon plus détaillée, cette fois-ci que la dernière fois. Je ferai observer, quand même, que, sur ces choix, sur ces prévisions, on avait demandé, lors des débats budgétaires, que vous nous disiez où vous feriez les choix, vous ne l'avez pas fait, ce serait plus clair, maintenant. Sinon, bon, il faut faire face aux situations, vous y faites face. Peut-être pas de la manière dont on l'aurait fait, mais ça, c'est votre choix politique. Donc, on s'abstiendra sur cette délibération, puisqu'elle modifie un budget, que nous n'avons pas voté.

Mme le Maire : Bien ! Ambition commune.

M. RENARD : Oui, merci Mme le Maire, M. l'Adjoint aux Finances, Mesdames, Messieurs. Donc, 110.000 € de crédits de dépenses supplémentaires, sur cette décision modificative du budget, notamment, et ça a été dit, pour des prestations d'évènementiel et, en particulier, ça a été discuté, lors de la commission, sur les surcoûts, liés au concert Europe 2. Nous revenons, donc, sur des questions, que nous avons déjà posées, sur le sujet, concernant le coût de ce concert et les retombées, surtout, sur le commerce du centre-ville. Ce concert, on le sait, il a attiré plus que l'année précédente, où, certainement, que la météo a aidé, plus de monde au concert, notamment, du monde extérieur à Tourcoing, et privant, d'ailleurs, beaucoup de Tourquennois, de l'accès au concert. Quelles sont, donc, les retombées, pour nos commerces ? Est-ce à la hauteur de la dépense, engagée par la Ville ? Et, surtout, comment fait-on, au quotidien, parce que, là, il y a eu du monde, sur un évènement très important, sur une soirée, et puis, le lendemain, finalement, il n'y avait plus grand monde, dans le centre-ville. Comment fait-on ? Quelles démarches mettons-nous en œuvre, pour que les gens viennent à Tourcoing et, surtout, reviennent ? C'est notre question, concernant cette décision modificative et en cohérence avec nos votes précédents, sur le budget 2023, nous voterons contre.

Mme le Maire : Bien. Je vais laisser Salim dire un mot, pour l'aspect un peu plus technique.

M. ACHIBA : Oui, merci Mme le Maire.

Mme le Maire : Et puis, et, ensuite, je donnerai la parole à Eglantine, plus précisément, sur le concert. Et, comme Maxime CABAYE est cité, je vais lui laisser la parole.

M. ACHIBA : Oui, merci Mme le Maire. Réponse purement technique. C'est vrai qu'une décision modificative, ça fait évoluer, bien sûr, le budget de l'année. Mais, si vous constatez le volume, 110.000 €, sur un budget de 130 millions, 110.000 €, sur les 110.000 €, il y a, pratiquement, 60 % liés à la sécurité, notamment, Tourcoing Plage, suite aux émeutes. Ça, ça ne pouvait pas être budgété avant, en mars 2023, les émeutes du mois de juillet, il y a, déjà, 50.000 € sur 110.000. Ensuite, il y a Tourcoing Plage, il y a, comment dirais-je, il y a, aussi, les contraintes liées aux fêtes du 14 juillet, il y a une augmentation de 17.000 €, compte tenu des nouvelles contraintes, imposées par la Préfecture. Donc, on est, déjà, pratiquement, à 60 %, rien que des dépenses, liées aux contraintes de sécurité, voilà.

Mme le Maire : Eglantine, sur le concert.

Mme DEBOOSERE : Oui, alors, comme Salim le disait, effectivement, la dépense supplémentaire sur l'évènementiel, il ne faut pas mettre ça sur le dos, exclusivement, du concert, puisque, principalement,

c'est des questions sécuritaires, pour s'assurer du bon fonctionnement et que tout se passe bien, pour les Tourquennois, et, également, les personnes qui profitent de l'évènement, en dehors de Tourcoing. Sur le concert, vous nous refaites le même débat que vous nous avez fait au Conseil de septembre, il me semble, et, je vous l'avais dit, que c'est 32.000 personnes, qui sont venues au centre-ville, oui, le lendemain, il n'y avait plus 32.000 personnes, au centre-ville. Par contre, moi, je peux vous dire qu'à l'Office du Tourisme, ils m'ont dit que les hôtels étaient remplis, que les restaurateurs ont fait un super chiffre. Il y a des restaurateurs, des personnes qui sont venues tenir les stands, sur le concert, qui nous ont dit qu'ils avaient fait un mois de chiffre d'affaires. Donc, tout ça, moi, j'ai envie de dire, c'est une bonne action, pour Tourcoing, et il me semble que votre groupe, du moins M. TALPAERT, ne critiquait pas la Voix du Rock, et nous sommes dans les mêmes montants.

Mme le Maire : Maxime.

M. CABAYE : Oui, merci Mme le Maire, mes chers collègues. Bien, écoutez, je ne savais pas que Mme VUYLSTEKER était devenue le porte-parole de transition, Tourcoing en transition, mais c'est le cas, on le constate, on en prend acte. En tout cas, ce qui est certain, Mme VUYLSTEKER, c'est que vous n'avez toujours pas étudié le dossier, encore une fois, parce que nous avons rencontré les organisateurs de cette manifestation, le samedi matin, nous en avons échangé, nous avons expliqué notre position, à ce sujet, et nous étions là, ce dimanche, pour la revendiquer, cette position. Et je pense que, quand on demande d'arrêter de mieux trier, sur Tourcoing, je ne sais pas qui est la climato-sceptique, dans ce Conseil municipal.

Mme le Maire : Et puis, personnellement, Mme VUYLSTEKER, je pense qu'on n'a pas de leçon à recevoir de vous, vous qui, à l'époque, avait osé utiliser des pancartes avec les photos d'élus et, notamment, de notre ancien Maire, Didier DROART, qui était mourant, en soins palliatifs. Et c'était juste horrible ! Oui, et ça, je peux vous dire que les élus de la Majorité se souviennent de ce comportement inacceptable.

Mme MARIAGE : Et je regrette de ne pas avoir porté plainte, personnellement.

Mme le Maire : Je propose qu'on passe au vote. Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ? Merci.

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 CONTRE	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 CONTRE	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 ABSTENTIONS	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Mme le Maire : Avance de subvention. Peut-être que Salim peut en dire un mot et, ensuite, on laissera la parole à Ambition commune.

M. ACHIBA : Oui, merci Mme le Maire. Pour rappel, les avances sur subvention, rappel, peut-être, le cadre général, l'expérience Tourquennoise est relativement rare, puisque la Ville accepte de faire des avances aux structures, avant que le vote du budget soit réalisé, le vote du budget se réalise, tous les ans, à peu près, autour de mars. Et puis, pendant les 3 premiers mois, avant le vote du budget, on permet, à un certain nombre de structures, qui le demandent, ça doit être une demande expresse, avec, accompagnée, bien sûr, d'un plan de trésorerie, qui justifie cette demande, une avance. Et je rappelle que, dans le cadre du droit, cette avance n'est pas obligatoire, c'est une simple décision de la Ville, c'est laissé à l'appréciation de la Ville et, donc, il y a un pouvoir discrétionnaire, pour donner ou ne pas donner cette subvention, cette avance de subvention, donner une année, peut-être pas donner l'année suivante, rien n'est définitivement acquis. Je crois que c'est important de le rappeler. Donc, là, le montant total des avances est, pratiquement, de près de 3 millions, 3 millions d'avances, alors que les dotations de l'Etat ne sont pas encore arrivées, donc, on fait un effort, ça nous coûte aussi, en termes de coûts d'agios, etc., et on souhaite maintenir, cette, entre guillemets, « cette tradition », qui est un usage, mais qui n'est pas, forcément, définitivement acquise, parce que, encore une fois, il faut faire la demande, expressément, et munie, également, bien sûr, du tableau de trésorerie, qui justifie cette avance.

Mme le Maire : Merci Salim. Ambition commune.

M. RENARD : Oui, merci Mme le Maire, M. l'Adjoint aux Finances. Quelques mots, pour revenir sur les débats, qui ont animé les précédents Conseils municipaux, concernant une ligne de cette délibération, sur les subventions et, donc, les avances de subvention, accordées à l'association diocésaine de Lille, paroisse Saint Pierre. Simplement, puisque, cette fois-ci, contrairement aux précédents Conseils, nous avons obtenu les documents, que nous souhaitions, c'est-à-dire le bilan et le compte de résultats, qui nous ont permis de vérifier que l'utilisation de la subvention, par l'association, étaient corrects, en tout cas, que la subvention était inférieure aux charges de personnel, nous pourrons voter cette délibération. Concernant les autres lignes, les autres avances de subvention, on le sait, et la presse s'en est fait l'écho, récemment, que les associations souffrent d'un manque de moyens. Et, donc, ces avances de subvention sont les bienvenues, pour faire face à leurs dépenses du premier trimestre et, en temps voulu, nous devrons, collectivement, regarder, de plus près, les besoins du monde associatif et, éventuellement, les augmentations de subvention nécessaires. Merci.

Mme le Maire : Merci beaucoup, M. RENARD, pour ce soutien. Et puis, pour vous préciser, également, que, dans cette délibération, il y a, aussi, l'avance de subvention à 40 %, pour les centres sociaux. Ça avait été une demande, pour l'un des centres sociaux, et, bien évidemment, on ne voulait pas faire de différenciation et, donc, on propose 40 %, pour l'ensemble des centres sociaux. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Très bien.

45 POUR*	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 POUR*	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

*à l'exception des élus suivants pour le groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »:
ASSOCIATION LA PASSERELLE : **Peter. MAENHOUT**
ATELIER LYRIQUE : **Doriane BÉCUE, Christophe DESBONNET, Peter MAENHOUT et Jean-Marie VUYLSTEKER**
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : **Doriane BECUE, Fanny CLARISSE, Christophe DESBONNET, Martine FOURNIE, Marie- Peggy LE DEAUT, Christine LEJEUNE et Jean-Marc VANGILVIN**
CENTRE EUROPEEN DES ARTS DETONNANTS : **Joao ABRANTES, Fanny CLARISSE, Églantine DEBOOSERE, Olivier DESCHUYTTER, Martine KLEIN, Romain LAZARE et Peter MAENHOUT**
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES : **Doriane BÉCUE, Christophe DESBONNET, Martine KLEIN, Arnaud LE BLANC, Marie-Christine LEJEUNE et Jean-Marc VANGILVIN**
LE FRESNOY : **Marie-Christine LEJEUNE, Peter MAENHOUT, Isabelle MARIAGE et Claire MARAS**
MAISON DES ASSOCIATIONS : **Salim ACHIBA, Zina DAHMANI et Marie-Christine LEJEUNE**
MISSION EMPLOI LYS TOURCOING : **Olivier CANDELIER**
TOURCOING VOLLEY BALL LILLE METROPOLE SAEMS : Salim **ACHIBA, Maxime CABAYE, Jean-Baptiste GLORIEUX, Adrien PICQUE et Jean-Marie VUYLSTEKER**
ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES SOCIO CULTURELS BELENCONTRE PHALEMPINS ESSTEAM : Salim **ACHIBA et Olivier DESCHUYTTER**
ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL BOURGOGNE : Salim **ACHIBA et Olivier DESCHUYTTER**
CENTRE SOCIAL BOILLY : Salim **ACHIBA, Sarra BENHENNI et Bérengère DURET**
CENTRE SOCIAL DES TROIS QUARTIERS : Salim **ACHIBA et Olivier DESCHUYTTER**
CENTRE SOCIAL MARLIERE CROIX ROUGE : Salim **ACHIBA**
MJC LA FABRIQUE : Salim **ACHIBA et Pierre DESSAUVAGES**
GIP INSTITUT DU MONDE ARABE : **Peter MAENHOUT**

*à l'exception des élus suivants pour le groupe « Ambition commune »:
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : **Aurélie AITOUCHE et Guy VERNEZ**
MAISON DES ASSOCIATIONS : **Franck TALPAERT**

ADOPTÉE

Mme le Maire : La 11. Tourcoing vert demain.

Mme VUYLSTEKER : Merci. Alors, simplement, une question, puisque nous souhaiterions, avec mon collègue, juste nous assurer que la modeste prise de capital de notre ville ne servira pas à dégager des jetons de présence, pour le représentant désigné, M. ACHIBA, j'imagine, peut-être quelqu'un d'autre. Et, à ce titre, j'en profite, donc, vous allez me répondre, j'imagine, et, à ce titre, j'en profite,

par ailleurs, pour alerter votre attention sur le fait que les sommes perçues par les élus de la Ville, en tant que, en termes de représentation extérieure, que ce soit en tant qu'élus municipaux ou métropolitains, doivent nous être transmises une fois par an et ce, même si la somme est nulle et peut-être qu'elle l'est. Ce n'est pas appliqué, aujourd'hui, mais j'imagine qu'une information pourra être faite, à ce sujet, au prochain Conseil et que ça pourra accompagner le relevé des indemnités annuelles, en même temps que le compte financier unique.

Mme le Maire : Oui, je ne comprends pas bien votre question, Mme VUYLSTEKER. Est-ce que vous pouvez être plus claire, sur les indemnités ?

Mme VUYLSTEKER : Ce n'est pas les indemnités, c'est par rapport à la délibération, puisqu'il y a des jetons de présence, prévus pour les administrateurs de la structure, c'est écrit, voilà, et que ces indemnités seront fixées ou pas fixées, enfin, fixées à zéro, ou pas, au sein des, du Conseil d'Administration de la structure. Donc, savoir si c'était prévu, à votre connaissance, aujourd'hui, voilà.

Mme le Maire : Alors, déjà, personne ne touche d'indemnités complémentaires, liées à des représentations, dans des organismes extérieurs, au sein de la Municipalité. Donc, voilà, comme ça, c'est clair et c'est dit. Et puis, sur ce sujet précis, on peut l'inscrire au compte-rendu, il est hors de question que l'élu qui participera au Conseil d'Administration touche quoi que ce soit, en indemnités, comme ça, c'est bien clair.

M. ACHIBA : Je peux me permettre ? Nous sommes actionnaires, mais pas membres du Conseil d'Administration. Non, oui, mais on n'est pas membres du Conseil d'Administration, la Ville, on est simplement actionnaires, on n'est pas dans le CA, la Ville n'est pas représentée dans le CA, on est simplement, on a des parts, simplement, 40 parts. 40 parts à 50 €, ça fait 2.000 €.

Mme le Maire : Et puis je rappelle, de manière générale, mais ça s'applique à l'ensemble des élus de la Majorité, que tout est pris en charge par les élus de la Majorité, lorsqu'il s'agit de déplacements, il y a zéro note de frais, chaque restaurant, chaque note de restaurant est payée par l'élu, à titre personnel, je, voilà, j'en profite, également, pour le dire. Et lorsqu'il y a un déplacement, par exemple, sur Paris, moi-même, je paye mon billet de train, et s'il y a une nuit d'hôtel, je paye l'hôtel, avec mon indemnité d'élue, et, y compris, lors des séminaires d'élus, où, l'année dernière, chaque élu a payé son déplacement et sa chambre d'hôtel. On passe, donc, au vote. Qui est favorable ? Défavorable ? Ah pardon ! Vous aviez une intervention ? Ah bon ! Excusez-moi, M. GUELL.

M. GUELL : Enfin, je sais bien qu'on m'oublie.

Mme le Maire : Non, je ne vous oublie pas, M. GUELL.

M. GUELL : Bon, donc, Mme le Maire, M. l'Adjoint aux Finances. Lors de la commission, vous nous avez expliqué tous les avantages, que vous attendiez de la participation, à cette société, et vous étiez assez convaincants. Cependant, une lecture attentive des statuts, notamment le paragraphe 12 de l'article 3, décrivant l'objet social, apparaît comme un vaste fourre-tout, pouvant justifier toutes sortes d'opérations, dans lesquelles, (inaudible), la Ville serait, en tant qu'actionnaire, concernée. En conséquence, nous avons un avis réservé, sur cet engagement et nous nous abstiendrons.

Mme le Maire : Très bien, M. GUELL. Donc, on passe au vote. Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ? Très bien.

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 ABSTENTIONS	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Mme le Maire : Sur la 12, peut-être que Mme MARIAGE peut nous dire un mot et, ensuite, on donnera la parole aux groupes d'Opposition.

Mme MARIAGE : Merci Mme le Maire. Il s'agit d'une délibération, qui porte une cession, au groupe CIR, de l'immeuble, qu'on appelle « Maison des syndicats », au 43 rue de Lille, pour la somme de 585.000 €, qui est, donc, exactement, le prix qui a été évalué par les Domaines, il y a à peu près 12 mois. Le groupe CIR va engager des travaux de rénovation sur ce bâtiment, en faire des logements et nous allons requérir qu'il y ait un restaurant au rez-de-chaussée, et la requalification du jardin, à l'arrière.

Mme le Maire : Merci Mme MARIAGE. Tourcoing vert demain.

Mme VUYLSTEKER : Oui, merci. Vous souhaitez vendre la bourse du travail et reloger les syndicats, rue des Ursulines. Nous en avons déjà débattu, et vous savez que notre position rejoint celle des syndicats, qui souhaitaient une rénovation du bâtiment, plutôt, préférablement à un déménagement, je n'y reviendrai pas. Je voulais plutôt aborder les découvertes, que nous avons faites, lors de nos échanges, en commission. Vous avez insisté, Mme MARIAGE, sur la présence ferme, sur la présence d'un engagement, pardon, ferme, sur la construction d'un restaurant, en rez-de-chaussée. J'ai fini par vous questionner sur le chantier de l'ancienne maison Van Oost, avec le même promoteur, où un restaurant était annoncé. Et c'est ainsi que j'ai découvert que le promoteur avait fait inscrire une clause suspensive, que le projet était, le projet de restaurant était abandonné. La construction de ce restaurant était, pourtant, supposée faire passer la pilule de cette vente, puisqu'elle garantissait que nos concitoyennes et concitoyens, pour peu qu'ils puissent payer le couvert dans un restaurant chic, puissent profiter de ce bijou patrimonial. Vous êtes plus prudente, cette fois-ci, donc, comme si vous vouliez nous dire qu'on ne vous y reprendrait plus. Pourtant, vous accordez, à ce promoteur, qui s'est défait de ses engagements, envers la Ville, une coquette ristourne, sur la vente du 43 rue de Lille, 47.000 €, tout de même. Alors, cette remise, elle est justifiée par le coût des travaux. Mais vous saviez bien, comme moi, que ces très promoteurs, que si ces très gros promoteurs rachètent, à tour de bras, des bâtiments à valeur patrimoniale, c'est parce qu'ils parviennent, ainsi, à faire de l'optimisation fiscale intensive. En accordant un tel cadeau à un acheteur qui prive les Tourquennoises et les Tourquennois d'un bijou de notre patrimoine, à la maison Van Oost, pour le transformer en 4 appartements cossus supplémentaires, dans cette opération, vous montrez, sans aucun doute, de quel côté vous vous situez, entre nos concitoyens, les organisations syndicales et les entreprises, qui cachent des fonds d'investissement juteux. Ce n'est pas ce que nous qualifions de gestion responsable et, là-dessus, je reprends les débats, qu'on a pu avoir, à ce sujet, en commission, des deniers publics et nous voterons, donc, contre.

Mme le Maire : Unis pour Tourcoing.

M. GUELL : Lorsque nous avons pris connaissance de cette délibération, comme nos collègues de gauche, nous avons été surpris par le montant de l'évaluation du bien. Je suis allé l'examiner de plus près et, effectivement, j'ai été effaré de l'état de cet édifice, qui, pourtant, est un bâtiment remarquable. Il est évident que les travaux de réhabilitation vont être très onéreux et que l'acquéreur, qui n'est pas une association philanthropique, est en droit d'en tenir compte, pour son prix d'acquisition. Nous partageons l'avis exprimé, en commission, par Mme MARIAGE, sur le fait que la Municipalité n'a pas à agir en promoteur immobilier et nous voterons, donc, la délibération. Cependant, nous observons que, dans le cas de cet immeuble, durant des années de dégradations, voire par certains côtés, de vendalisation, la Municipalité a laissé un peu de côté, en tant que propriétaire bailleur, sa gestion en bon père de famille, du patrimoine communal. Elle ne peut s'exonérer d'une responsabilité, dans la dépréciation du bien, pas plus, sans doute, que les occupants du lieu.

Mme le Maire : Ambition commune.

M. RENARD : Merci Mme le Maire, Mme MARIAGE. Pour notre part, la position est très claire sur les cessions, nous, nous refusons que les cessions servent de variable d'ajustement au budget et que, chaque année, des éléments patrimoniaux remarquables de la Ville servent à équilibrer votre budget en investissement. L'année dernière, récemment, c'était ESHOTEL, en centre-ville, cette fois-ci, c'est la maison des syndicats. Pour notre part, il y a la question des cessions des logements de fonction dans les écoles, notamment, on en a déjà discuté, on défend un autre projet, mais on peut entendre votre position, mais, cette fois, sur des éléments très importants du patrimoine de la ville, historiquement, la maison des syndicats, on refuse que, chaque année, il y ait des cessions, pour alimenter vos nouveaux projets d'investissements. On pense qu'on aurait dû rénover ce bâtiment et

y laisser les syndicats ou, en tout cas, conserver le bien, dans le patrimoine de la commune. C'est pourquoi nous voterons défavorablement.

Mme le Maire : Alors, avant de laisser la parole à Mme MARIAGE, je voulais la féliciter, pour le travail qui est accompli, ainsi que les services, ainsi que Jean-Marie et puis Bérengère, qui accompagne Isabelle, sur ces sujets-là. Sur la rue de Lille, c'est une belle victoire. Je vous rappelle que la maison Van Oost, puisque vous l'avez citée, nous l'avons préemptée, donc, elle ne faisait pas partie de notre patrimoine. On a évité un découpage de cette maison et on a fait le choix, en 2020, de mémoire, de préempter cette maison et de travailler sur un très beau projet, on a lancé un appel à manifestation d'intérêt. Moi, je suis très heureuse, aujourd'hui, d'avoir un promoteur, qui va respecter le patrimoine de notre commune et qui va proposer une rénovation très qualitative de cette maison. Et puis, sur la maison des syndicats, quand je vois l'état de cette maison, et ça ne date pas de notre Majorité, ça fait bien, beaucoup d'années, qu'elle était abandonnée. Je suis très heureuse, aujourd'hui, qu'on ait un véritable projet, pour cette maison, c'est un bijou, au niveau du patrimoine, et, vraiment, bravo, Isabelle, pour ce que tu fais, pour ton travail, pour ton investissement, parce que c'est aussi redonner une nouvelle vie à cette rue de Lille. Il y a plusieurs projets, on ne parle pas que de la maison Van Oost, on ne parle pas que de la maison des syndicats, on parle de toute cette rue, qui, aujourd'hui, va être totalement requalifiée.

Mme MARIAGE : Tout à fait, Mme le Maire, je reprendrai vos propos, l'objectif principal de cette cession, qui est différent de la cession Van Oost, puisque Mme le Maire a répondu, c'était pour sauver la maison Van Oost et en faire, vraiment, une requalification patrimoniale de qualité, c'est, vraiment, de restructurer la rue de Lille et d'en faire une rue où les maisons de maître seront redorées, je pense à la maison, qui fait partie du patrimoine de VINCI, qui a été vendue à D'HOUNDT et BAJART, à l'agence D'HOUNDT et BAJART, d'architectes, je pense, également à la maison, qui est un peu plus loin, sur le même trottoir, qui va être requalifiée par le groupe MOZART, ainsi, nous aurons, vraiment, et le lycée, donc, l'ancien dortoir du lycée Le Corbusier, qui va être, également, rénové, par le groupe CIR. L'idée, c'est, vraiment, de requalifier, en terme patrimonial, toute cette rue de Lille et c'est pourquoi nous avons fait appel à des opérateurs, qui sont spécialisés dans la rénovation du patrimoine et qui n'hésitent pas à mettre beaucoup d'argent, dans cette rénovation. Ce sont les mêmes, un peu, qui ont réalisé les rénovations sur le couvent des, rappelez-moi, des Ursulines, merci, non, des Ursulines, et qui ont réalisé, également, la requalification de l'immeuble, rue Alexandre Ribot. Donc, on peut voir la qualité des rénovations, internes comme externes. Juste pour rappeler cette notion de prix, nous ne faisons pas de rabais à la société CIR, puisque l'évaluation des Domaines est respectée stricto sensu, 585.000 €, vendu au même tarif. Je rappelle, quand même, que nous avions un second, un premier preneur, enfin, nous avions proposé, à MOZART Investissement, également, de se pencher sur cette maison, ils proposaient, eux, 150.000 €, donc, ce qui n'était pas entendable, mais, au vu des travaux qu'il y avait à l'intérieur comme à l'extérieur, c'est la somme qu'ils nous avaient proposée. Egalement, pour ne, je pense que, de toute façon, c'est aisément vérifiable et l'agence D'HOUNDT et BAJART ne m'en voudra pas, ils ont acquis le bien 200.000 €, alors que le bien fait 800 m², là où se situe leur agence. Donc, je pense que nous vendons correctement ce bien. Et, enfin, pour revenir sur les syndicats, qui occupaient la maison, je tiens à signaler que c'est en plein accord avec eux, que le déménagement s'effectue, que les locaux n'étaient absolument pas adaptés, que, maintenant, ils se retrouveront dans un bâtiment, qui est digne, avec des bureaux bien qualifiés, bien séparés, bien cloisonnés et avec un chauffage digne de ce nom et une qualité, donc, de bien-être au travail, qui est autre que celle qu'ils avaient, dans cette maison, au 43 rue de Lille. Je vous remercie.

Mme le Maire : Merci Mme MARIAGE. On va, donc, passer au vote. Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 CONTRE	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 CONTRE	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Mme le Maire : On va, donc, passer aux délibérations 16, 17, 18, 19. Tourcoing vert demain.

Mme VUYLSTEKER : J'interviens, là, sur le C.R.A.C Quadrilatère des Piscines, parce que, là, vous avez tout regroupé, Quadrilatère des Piscines et revitalisation du centre-ville.

Intervention de Mme le Maire sans micro.

Mme VUYLSTEKER : Mais je ne sais pas, ce n'est pas tout à fait ce que j'ai compris, moi, j'ai compris qu'il y aurait groupées 16, 17 et groupées 18, 19.

Mme le Maire : Alors, 16, 17, je vous écoute.

Mme VUYLSTEKER : D'accord ! Je vous remercie. Enfin, je suis passée, hier, par le Quadrilatère des Piscines, hier midi, il faut le dire, en ce moment, mais, bon, les travaux, ce n'est jamais très joyeux, c'est plutôt une vue de désolation. Nous sommes plusieurs à vous avoir, longuement, interrogés sur les commercialisations qui ont pris du retard, il faut bien le dire, sur les logements comme sur les commerces. J'ai relu le compte-rendu, plutôt complet, de cette délibération, il faut bien le dire, plutôt complet, et il y est indiqué, par 4 fois, que Mme DURET nous dit de ne pas nous inquiéter de ces retards de commercialisation. Je dois vous dire que, quand on voit une telle insistance à ne pas s'inquiéter d'un retard de commercialisation, en fait, on a un peu tendance à s'inquiéter, en tout cas, pour ma part, puisque toutes les questions portaient là-dessus et qu'à chaque fois on nous a dit « ce n'est pas grave, ce n'est pas grave, ce n'est pas grave. ». J'ai bien noté que la Ville tentait de baisser son investissement, que les agents étaient pleinement mobilisés dans la recherche de financements, mais vous savez, comme moi, que tout cela tient seulement si le quartier devient vivant et, qu'évidemment, si les cellules demeurent vides, ça va être plus compliqué. Plutôt que de financer des appels à projet commerce, j'imagine que les deniers publics auraient pu permettre, par exemple, une aide à l'installation, dans des cellules commerciales, qui restent vides, il faut le dire, alors que des gens habitent au-dessus. Quant à l'aménagement paysager, on l'attend avec impatience, pour égayer un peu le chantier, mais on sait bien, aussi, que cela se fait à certaines dates, qu'il faut être patient, bien, on est très impatients, parce qu'encore une fois, ce n'est pas un quartier très joyeux et, pourtant, déjà, des personnes y vivent, déjà, des enfants y vont à l'école. Nous nous inquiétons, évidemment, de la livraison de la future MDA, comme de la salle polyvalente attenante. Ces deux projets ne disposent, a priori, pas de fonds, avant plusieurs années, et, donc, on imagine qu'ils ne seront pas livrés tout de suite. Nous constatons que les troubles, sur le bâtiment privé, rue du Docteur Dewyn, sur lequel, mon collègue, Jonathan JANSSENS, vous avait déjà interpelés, ne semble pas résolu et que d'immenses fissures continuent de lézarder cette façade privée, on aurait aimé en savoir plus. Enfin, nous pensons qu'il est temps de consulter résidents et commerçants du centre, au sujet de ce chantier, qui était supposé redonner de l'élan au centre-ville, ça devait être une locomotive pour le centre-ville, avec cette nouvelle réserve d'habitants. Une promesse, évidemment, qui reste, à ce jour, à réaliser, au moins dans l'attente de la livraison du reste du chantier.

Mme le Maire : Bien. Unis pour Tourcoing.

M. GUELL : Nous remarquons que, si ce C.R.A.C. 2022 présente une grande stabilité financière, c'est, sans doute, car, au fur et à mesure, devant les réalités économiques, le projet perd de l'envergure. Lancé dans une période favorable à l'immobilier, il doit tenir compte des évolutions de la situation économique. Donc, nous en prenons acte, sur un projet dont nous n'avons jamais contesté l'intérêt, pour la réhabilitation et relance du centre-ville. L'avenant traduit les conséquences de l'état du marché, exposé dans l'analyse de risques du C.R.A.C. A défaut de trouver des acquéreurs, sur le marché classique de l'immobilier, il va, sans doute, falloir se rabattre sur le social, de plus en plus. C'est, encore une fois, la conséquence de la paupérisation des classes moyennes. Selon certains organismes, 70 % des ménages français seraient éligibles à l'accès au logement social. Y-a-t-il encore une logique à parler de taux à respecter, pour assurer la mixité sociale ? Nous voterons cet avenant, car nous estimons que les dispositifs PSLA sont un des moyens, pour les ménages, malgré la baisse forte de leur pouvoir d'achat, d'envisager un projet d'acquisition.

Mme le Maire : Merci. Ambition commune.

M. TALPAERT : Oui, merci, Mme la Maire. Donc, une courte intervention, pour préciser notre vote, qui, en fait, sera en cohérence avec nos positions précédentes et, donc, d'abstention. Nous l'avions dit, à l'époque, ce projet est, pour nous, inscrit dans un logiciel daté, qui n'a pas pris, suffisamment,

en compte, au moment de sa conception, les besoins de la ville, avec d'autres facteurs de développement que le logement, l'économie, le loisir en étaient d'autres, les contraintes du réchauffement climatique, avec les nécessités de respiration, de nature en ville, mais, surtout, nous l'avons dit et le redisons, aujourd'hui, d'articulation avec les mobilités. Ce projet est, malgré ses adaptations au fil de l'eau, à côté de la ville qu'il nous faut, désormais, et qu'il nous faudra, encore plus, demain. Densifier, bien sûr, mais cela ne veut pas dire être condamné à étouffer, des logements, bien sûr, nous en manquons, mais comment et pour quelle qualité de vie, demain. Une densification qui doit, aussi, se réfléchir à l'échelle métropolitaine. Le Maire bâtisseur, qui faisait la une, au 20ème siècle, doit, peut-être, désormais, se transformer en Maire aménageur, pour concilier, dans une vision nouvelle, les interdépendances entre le cadre de vie, le monde économique et les mobilités. C'est l'objet du PCAET métropolitain, que l'on aimerait encore plus volontariste, mais qui, en attendant, semble, toujours, un impensé pour notre ville. Et de ce point de vue, le boulevard Gambetta illustre, à lui seul, ce Tourcoing, qui, en 12 ans, se sera transformé, mais n'aura pas évolué. Nous nous abstenons, car, bien sûr, nous ne pouvons pas voter contre des équipements publics, ô combien nécessaires, écoles, centre Petite Enfance, Maison des Associations, même si nous espérons, qu'en complément de ces bâtiments, se développeront de véritables politiques volontaristes, pour la Petite Enfance, pour les écoles, et nous en reparlerons. Une Maison des Associations, tant mieux, mais quand ? Et pour quelle MDA ? Celle qui se ferme, désormais, au public, l'après-midi ? Celle qui est obligée de réduire sa voilure ? Faut-il rappeler, ici, les difficultés qu'elle rencontre ? Au moment où le monde associatif, qui n'a jamais été aussi nécessaire, nous alerte, à Tourcoing, une ville qui a toujours été un phare national de la vie associative. Nous nous abstenons, car ce C.R.A.C. nous éclaire, aussi, sur les difficultés de commercialisation, ça a été dit, de logements, mais, aussi, de cellules commerciales, qui ne trouvent pas preneur, semble-t-il. Nous prenons connaissance d'une volonté de maintien de mixité, avec le respect de 30 % de logements sociaux, très bien. Mais, alors, avec quelle qualité ? Et, là encore, nous nous questionnons. Les propos des habitants de la Bourgogne, sur les rénovations, sur leurs nouveaux logements, je crois que vous y étiez, Mesdames, Messieurs, l'immeuble, qui est à l'entrée de Tourcoing et qui devait être un bout de forêt amazonienne, posé dans la ville, et qui tient, désormais, ses balcons avec des étais, nous questionnent. 500 logements étaient prévus, initialement, nous en sommes à, si je ne me trompe pas, une centaine. Quelles perspectives, donc, en termes de logement, mais, aussi, de scolarisation, au regard d'une école De Gaulle, déjà pleine ? Et rien, toujours rien, sur le trafic, sur la question des mobilités. 500 logements, combien de voitures, puisque qu'elle est reine à Tourcoing ? Pour quels engorgements, quelle pollution, quel bruit ? Les centres villes, qui attirent, aujourd'hui, sont des centres villes apaisés, nous en sommes loin. Donc, beaucoup d'incertitudes, dans un contexte, nous le savons, très compliqué et nous l'avons, aussi, tout à fait en tête. Le rapport précise que l'année 2024 sera déterminante, et parce que nous voulons, là encore, être informés, pour pouvoir être dans la coconstruction, nous vous demandons d'organiser une ou plusieurs commissions spéciales, sur les grands chantiers, celui-ci, la Bourgogne, nous l'avions déjà demandé, les Verts le redemanderont, tout à l'heure, et nous voterons pour cette demande, bien sûr, mais, aussi, sur le centre-ville, que nous aborderons juste après. Je vous remercie.

Mme le Maire : Merci. Avant de laisser la parole à Jean-Marie VUYLSTEKER, j'ai entendu plusieurs mots assez étonnants. Désolation, projet dépassé, on parle d'équipement public, quand même, sur le Quadrilatère des Piscines, on parle d'une école neuve, un très beau pôle Petite Enfance, avec un relais d'assistantes maternelles, une crèche familiale, l'une des dernières, quasiment, dans le Nord, une crèche collective, on parle de logements, on parle d'une future MDA, l'installation du siège de la SEM, de commerces. J'ai un peu du mal à vous comprendre. Et puis, je pense que les parents d'élèves, les enfants ne font pas le même constat que vous, vous voyez. Sur la MDA, le projet est bien en cours, on a rencontré plusieurs fois la MDA, on a même déjà eu un premier jury, avec la SEM, où l'architecte a été désigné. Et, donc, il y a une phase n°2, où on va pouvoir choisir le projet. Mais je vous rassure, il y aura bien une MDA, il y aura bien une salle polyvalente, digne de ce nom, et il y aura le siège de la SEM, qui est prévu. Vous parliez de l'entrée de ville. Alors, je suis désolée, parce que vous mélangez un peu tout, on parle du Quadrilatère des Piscines, puis vous me parlez de Gambetta, puis vous revenez sur l'entrée de ville, voilà. L'entrée de ville, je vous rappelle qu'on avait des friches, M. TALPAERT. C'était mieux les friches ? Vous êtes l'élu qui défend des logements pour les SDF et, quand il faut en construire, vous dites « non, on construit trop. ». Il manque 6.000 logements, j'ai 6.000 demandes de logement en attente. Il n'y a pas une journée où les gens viennent me voir, en me demandant un logement. Et, à l'échelle de la métropole, c'est plus de, c'est, quasiment, 60.000 logements, qu'il manque sur la métropole. Alors, qu'est-ce qui est le mieux ? C'est de bétonner

les campagnes ou aller, plutôt, dans les villes, où on a des friches ? Je vous rappelle qu'on a beaucoup de friches, à Tourcoing. Vous ne les connaissez peut-être pas, mais, parfois, on pousse la porte et puis, paf, il y a 2 hectares, voilà. Et c'est tout ce qu'on fait, avec les collègues, avec la Majorité, sur le site Masure, et plein d'autres, et on trouve des solutions, et on travaille sur des logements de qualité. Jean-Marie. On vous a écouté, M. TALPAERT, on va écouter M. VUYLSTEKER.

M. VUYLSTEKER : Oui, alors, quelques mots, pour faire écho à ce que Mme le Maire nous a déjà décliné. Je suis effrayé de l'ignorance de ce que vous avez, tous, sur ce qu'est un chantier, un aménagement. Il y a de la boue, bien sûr, on passe par ce stade de la boue. Mais, aujourd'hui, vous êtes dans un dénigrement de ce chantier, qui a, quand même, le grand bonheur de revaloriser un terrain en schiste, que vous et vos amis avez laissé, il y a quelques années. Regardez le travail qui s'y fait. On y a un projet tout à fait cohérent et on a commencé par là où il fallait commencer, vous avez une école, tout à fait remarquable, reconnue et enviée par beaucoup de professionnels, vous avez, évidemment, des projets de logement. Alors, je voudrais m'arrêter, un peu, sur le logement social. Tourcoing, actuellement, répond aux demandes, en matière de logement social, puisque nous avons une trentaine de pour cent de logement social, ce qui est souhaité. Nous avons adapté ce pourcentage au centre-ville. Alors, je voudrais, je me demande, parfois, si vous avez une bonne notion de ce qu'est le logement social. Malheureusement, et c'est vrai, on a assimilé le logement social à des quartiers, qui ont mal vieillis et qui sont, aujourd'hui, pour quelques-uns, en grande difficulté. Mais le logement social, comme on vous l'a rappelé, c'est, quand même, un logement qui correspond à 80 % des demandes de logement. Donc, on n'est pas sur le développement de la paupérisation, mais, bien au contraire, de logements tout à fait nécessaires, pour des jeunes qui travaillent tous les deux, ou qui ne travaillent pas, enfin, je dirais, le problème n'est pas là, mais on peut travailler tous les deux et avoir besoin d'un logement social. Et ça, vous ne le comprenez absolument pas. Et je voudrais rappeler, encore une fois, que le logement social n'est pas un vilain mot. C'est, effectivement, un type de logement, qui est nécessaire, pour des jeunes qui démarrent dans la vie. Faut-il vous rappeler, qu'à la Bourgogne, tous les nantis, qu'on pouvait connaître, dans les environs de Tourcoing, étaient heureux de voir leurs enfants se marier et s'installer à la Bourgogne, parce que, simplement, quand on démarre dans la vie, il n'y a pas forcément, immédiatement, un logement à disposition. Donc, je voudrais, quand même, réhabiliter cette image. Et, dans le centre-ville, c'est une dynamique, aussi, d'y recevoir des jeunes ménages. Je voudrais le dire, une fois pour toutes, parce qu'on pense toujours que le logement social, c'est une dégradation. C'est totalement faux et ça correspond à une demande de la plus grande partie de notre population, quand elle s'installe, quand elle veut s'émanciper, etc. Donc, là, je voulais, un peu, vous reprendre là-dessus, parce que vous n'êtes pas du tout, du tout, à la page. Alors, je vous ai dit, évidemment, qu'un chantier, bien, c'est un chantier, que voulez-vous, on ne va pas arriver à construire, à Tourcoing, sans avoir les désagréments d'un chantier. Mais, remarquez, quand même, que les équipements, qui vont s'y trouver, vont être des équipements de centre-ville, tout à fait remarquables. D'ailleurs, on a de bons architectes qui y travaillent. Les espaces publics, mon dieu, Madame, je comprends votre émoi, de voir que les équipements publics ne sont pas encore aménagés, laissons terminer un peu les gros chantiers et, là, on peut en parler. Mais si vous voulez voir des plans de ce que seront les espaces publics, peut-être, qu'un jour, on pourra voir qu'elles sont nos ambitions, dans ce domaine. Faut-il aller plus loin ? C'est un chantier et, encore une fois, c'est une reconquête du centre-ville. Vous avez vu, notamment, qu'on souhaite, bien sûr, que cette vitrine, sur le centre-ville, à tel point que nous avons même réduit le parking, un peu, de manière à ce que, effectivement, cette zone soit complètement visible du centre-ville et intégrée au centre-ville. Voilà, bon, on pourrait continuer longtemps, mais que peut-on expliquer à des gens qui ne voient pas clair ?

Mme le Maire : M. TALPAERT.

M. TALPAERT : Oui, M. VUYLSTEKER, bon, d'abord, je voulais dire que, bon, effectivement, peut-être, que j'ai été un peu long et, effectivement, mon intervention sortait, quand même, peut-être, juste du pour ou contre le Quadrilatère des Piscines. En fait, j'ai parlé des écoles, j'ai dit que c'était très intéressant, j'ai parlé de logement social et j'ai dit que c'était très bien. Donc, je pense que vous avez répondu une partie, qui ne nous concernait pas, qui ne correspond pas à ce que j'ai dit, exactement, et, donc, voilà, je pense qu'il faut, aussi, peut-être, pour qu'on ait un, au moins, un dialogue, bon, accepter qu'on puisse ne pas être tout à fait d'accord avec l'ensemble du projet. Je pense que c'est encore possible, bon, voilà. Qu'on puisse, aussi, avoir quelques questions, des interrogations, parce qu'effectivement, tout ne va pas, non plus, très, très bien, et j'ai même dit, moi-même, que c'est

compliqué. Donc, on essaie d'avoir des propos mesurés, on essaie d'avoir, bon, une analyse relativement objective, on a le droit de ne pas être d'accord sur le projet, c'est simplement ce qu'on a dit, on a reconnu qu'il y avait des équipements, mais, simplement, bon, voilà, je regrette, qu'une fois de plus, on en revienne à une forme de caricature des propos, que je n'ai pas tenus, qui ne sont pas dans ma, enfin, dans notre expression. Et, donc, c'est dommage, parce que ça ne fait pas, juste, avancer le débat, si vous voulez. Bon, on l'avait déjà dit, je le regrette. Soit on est juste dans le pour ou contre ou on peut essayer de développer des arguments et les échanger sereinement. Bon, qu'on revienne au terrain de schiste, voilà, et l'ancienne gestion, bon, ce n'est pas tout à fait ce qui était évoqué, ce qu'on a évoqué, je n'ai pas parlé du chantier, je n'ai pas parlé, je n'ai pas critiqué les logements sociaux, voilà. Ecoutons-nous un peu plus et essayons de répondre, un petit peu, et d'avoir un débat plus serein, sur ces questions-là

Mme le Maire : Oui, après, Jean-Marie,

M. TALPAERT : Elles sont importantes et, surtout, ce qu'on a demandé, c'était la possibilité d'un débat et de commissions,

Mme le Maire : Oui.

M. TALPAERT : Qui permettent de répondre sur ces questions-là, pour pouvoir, justement, ne pas intervenir de manière inobjective.

Mme le Maire : Oui, oui, et puis, il y a des commissions, aussi, où vous pouvez poser toutes vos questions et échanger avec les élus, ça s'est déjà fait, des présentations très spécifiques, sur ces gros projets. Et puis Jean-Marie a le droit, aussi, d'expliquer l'origine du projet, de reparler du parking en schiste rouge. Et puis c'est vrai que, comme vous venez d'évoquer que le projet est dépassé, Jean-Marie a le droit de défendre ce projet. Très bien. On va passer au vote. Qui est favorable sur la 16, 17 ? Défavorable ? Qui s'abstient ? Très bien.

Délibérations 16 et 17

44 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l'exception d'Isabelle MARIAGE qui ne pouvait pas prendre part au vote
4 CONTRE	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 CONTRE	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉES

Mme le Maire : 18, 19. Tourcoing vert demain. Non ? Pas d'intervention ? Unis pour Tourcoing, pas d'intervention ?

M. GUELL sans micro : Si.

Mme le Maire : Si ?

M. GUELL : Oui, quand même, c'est, quand même un chantier majeur, il faut, quand même, en dire quelques mots. Je pense, enfin, je pense que. Donc, au niveau de ce C.R.A.C., comme l'avenant qui en découle, il montre la nécessité de s'adapter et de faire face, à la fois aux obstacles matériels et aux aléas financiers, notamment, dus à l'inflation. Là aussi, on réduit, un peu, la voilure. Mais le plus frappant, c'est que l'on ne voit toujours pas un attrait des investisseurs privés, dans ce projet de rénovation. A part pour ce qui est de l'ancien cinéma, au travers des textes, on voit, surtout, des entreprises publiques et des bailleurs sociaux. Il semble que le monde économique soit frileux, pour s'engager dans les projets tourquennois. On l'a vu, également, pour la gare, où seule la SEM a répondu à l'appel d'offre. Nous restons persuadés qu'il faut continuer dans une politique dynamique de revitalisation du centre et que celle-ci ne peut se construire que par une amélioration des mobilités, il faut que les gens puissent venir. Nous sommes toujours interrogatifs sur ce qui sera fait, pour gérer les flux, générés par la densification de ce centre-ville, M. TALPAERT l'a évoqué, ces gens, qui vont habiter le Quadrilatère des Piscines, il va bien falloir qu'ils aillent et viennent. Cela ne peut, également,

se réaliser que par un effort de communication, pour promouvoir l'intérêt du centre-ville, en contrebalançant l'attrait lillois et en cherchant à drainer une partie de la clientèle belge, au-delà des centres commerciaux de Roncq et de la Promenade des Flandres.

Mme le Maire : Merci M. GUELL. Ambition commune, vous vouliez intervenir ?

M. TALPAERT : S'il vous plaît ! Ce sera court, on a la même position d'abstention, au regard de ce projet, qui, nous le redisons, a été mal calibré, s'est trop vite dégonflé et qui, au regard du rapport, nous laisse entrevoir une durée de chantier, qui ne permettrait pas le choc d'inversion des tendances, dont nous avons besoin et que nous espérons. Car le risque de l'étalement dans le temps, pour ne pas saturer le marché, c'est évoqué dans le rapport, risque, au contraire, de voir les premiers commerces, qui vivent, aujourd'hui, dans un contexte plus que difficiles, fermer, au moment où les autres ouvriront. Voilà, ces interrogations qui nous restent, aujourd'hui et qui expliquent notre position, toujours, d'abstention.

Mme le Maire : Bien. Jean-Marie va vous répondre et puis Isabelle complètera.

M. VUYLSTEKER : J'ai envie de vous dire, Monsieur, compte tenu des craintes que vous exprimez, je pense que nous avons tort d'avoir des projets, de se projeter, de vouloir améliorer les choses, puisqu'il y a toujours des risques, qui sont accrochés à ces réalisations, c'est ce que vous venez de dire. Je me permets de revenir sur vos interventions précédentes, et je prends toute la salle à témoin, si quelqu'un, quand vous êtes intervenu, précédemment, a compris que vous étiez favorable au projet, bien, je lui demande de bien vouloir se présenter. Parce que, à mon avis, dans vos propos, il n'y avait rien qui montrait une adhésion, si peu que ce soit, sur les projets. Alors, après, on peut rectifier, en disant « non, je n'ai pas dit ça, on a mal compris », bon, c'est une chose. Bon, ce centre-ville, on sait dans quel état il est, dans quel état il était, surtout, et il y avait des initiatives à prendre, pour, effectivement, remettre en place un certain nombre de cellules, qui, effectivement, devenait difficilement gérable, même par des réhabilitations, ça n'était pas avec du cosmétique, qu'on pouvait reprendre un certain nombre de commerces. Et c'est pour ça, qu'avec la SPLA, nous avons, effectivement, de beaux projets de remise sur le marché de commerces, bon, évidemment, on cite, toujours, un peu les mêmes, parce qu'ils sont emblématiques, mais on ne va pas se passer du plaisir de citer la Cave à vin, le fromager et d'autres. Et le tout dernier, KFC, qui est, bon, je n'ai pas toujours, je ne mange pas que des hamburgers ou des choses comme ça, mais qui est, quand même, dans son domaine, connu et reconnu, il est venu à Tourcoing. Et regardez la cellule commerciale que ça fait. Je veux dire, s'il n'y avait pas eu une volonté de les remettre en état, bien, KFC ne serait pas là. Enfin, je veux dire, il y a beaucoup d'exemples. En tout cas, je comprends que vous auriez eu peur de prendre ces initiatives, nous, nous les avons prises, parce que nous pensons qu'il faut passer par là.

Mme MARIAGE : Oui, merci Mme le Maire. Juste de dire que, sur cette concession d'aménagement, qui a été, donc, qui est réalisée par la SEM Ville renouvelée, je ne comprends pas vos propos, Messieurs-dames, vraiment. Le pôle Petite Enfance était dans le projet, le pôle Petite Enfance est réalisé, l'école Charles De Gaulle était dans le projet, l'école Charles De Gaulle est réalisée, l'immeuble starter était dans le projet, l'immeuble starter est réalisé, le square, le parking, la réhabilitation du parking était envisagée, la réhabilitation du parking est achevée, l'immeuble, la seule interrogation que l'on ait, c'est sur la tour végétale, par rapport à un, et, donc, ce sont sûrement des rumeurs, que vous avez entendues, de-ci, de-là, c'est juste cette interrogation, que nous avons sur le lot 5, sur la tour végétale, puisque EIFFAGE nous a signifié qu'il souhaitait se retirer du projet. Mais, pour autant, nous avons un autre opérateur, sur le lot 7A et 7B, nous avons d'autres opérateurs, donc, je ne comprends pas vos propos et puis votre attitude dubitative, surtout que, sur l'îlot Masure, donc, qui est au-delà, donc, de la rue Dewyn, nous avons, donc, lancé, nous allons lancer, puisque les fiches de lots ont été approuvées, les différents lots, pour la promotion, donc, je ne comprends pas bien vos attitudes, en fait, sur ce projet, qui démarre, effectivement, comme l'a bien précisé Jean-Marie, de 5 hectares de friches, en centre-ville, depuis des années.

Mme le Maire : Bien. On passe au vote. Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ? Très bien.

Délibérations 18 et 19

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 ABSTENTIONS	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 ABSTENTIONS	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉES

Mme le Maire : Délibération 21. Alors, Unis pour Tourcoing.

M. GUELL : Oui. Nous voterons cette délibération, même si nous trouvons que sa rédaction cherche à minimiser ce qui est pourtant relevé dans le diagnostic introductif, l'insécurité. En effet, la partie consacrée nommément à la sécurité est sibylline et il faut parcourir tout le texte, pour retrouver tous les éléments concourant à cet objectif, ceux, notamment, dans la partie consacrée à l'ambiance du quartier, mais, aussi, dans la gestion des entrées, etc. On voudrait occulter le problème, on ne s'y prendrait pas autrement. Il y a bien un souci d'insécurité à la Bourgogne, dont, d'ailleurs, la grande majorité des habitants du quartier sont les premières victimes. J'ai souvenir que, lors des premiers diagnostics, avant le projet ANRU, il avait été écrit que cette insécurité était due à une minorité de résidents. Notre groupe a posé la question de ce qui était envisagé de faire, à cette époque-là, pour corriger cela dans le projet, nous attendons toujours la réponse.

Mme le Maire : Ambition commune.

Mme AÏTOUCHE : Oui, merci Mme la Maire. Donc, cette délibération présente le conventionnement de la Ville avec ses partenaires, Etat, MEL, SEM Ville Renouvelée, bailleurs sociaux, concernant la gestion urbaine sociale de proximité du quartier de la Bourgogne. Donc, c'est un enjeu majeur, pour la réussite d'un projet de renouvellement urbain. Il s'agit de différents sujets, pas uniquement la sécurité, puisqu'il y a, aussi, en effet, les espaces verts, la propreté, l'éclairage, le transport, plein de thématiques, qui ont un impact sur le quotidien des habitants, sur leur bien-être, leur santé, leurs liens sociaux. La qualité de la gestion influe sur l'image des institutions, qui la mettent en œuvre, et sur la perception de leur considération pour le quartier et ses résidents. Et c'est sur ce point, celle de la considération, pour les habitants de la Bourgogne, que les actes ne suivent pas les écrits ou les belles paroles. Franck TALPAERT et moi-même avons assisté à une assemblée de quartier, qui fut un véritable désaveu du projet de renouvellement urbain, mené par les élus de la Majorité. Ce ne fut pas une ou deux personnes, mais les voix de toutes et tous, jeunes ou plus âgés, habitants ou acteurs sociaux professionnels, qui ont dénoncé un projet de briques et non de l'humain. Le manque de concertation et d'anticipation, sur des sujets importants, tels que la relocalisation de certaines associations ou l'impact des travaux, décrédibilisent l'action de la Mairie. « Tout ce que vous faites pour moi, sans moi, vous le faites contre moi. ». Cette phrase de GANDHI et de MANDELA, reprise par ATD Quart Monde, rappelle l'importance de prendre en compte la parole des habitants. Notre groupe Ambition commune vous a interpellés, à plusieurs reprises, sur les problématiques, rencontrées par les habitants de la Bourgogne, et sur la nécessité de les associer davantage. En accord avec la motion, présentée par Tourcoing vert demain, nous vous demandons de mobiliser les moyens nécessaires pour les écouter et les impliquer. Nous espérons que votre réponse ne sera pas, une fois de plus, la mise en avant de tout ce que vous faites déjà de bien. La pensée positive a ses limites. A force de ne voir que le verre à moitié plein, on se le prend en pleine figure. Nous nous abstiendrons sur cette convention, car, une fois de plus, le rôle des habitants n'y est réduit qu'à un petit paragraphe. C'est un symbole qui veut dire beaucoup. Merci.

Mme le Maire : Jean-Marie.

M. VUYLSTEKER : Oui, merci, Madame, pour votre interpellation. Je vais vous donner acte d'un certain nombre de difficultés, chez l'habitant, du fait du comportement, d'un certain nombre de gens, qui travaillent sur les chantiers. Nous en sommes, nous-mêmes, avertis et nous sommes, à toutes occasions, derrière les bailleurs, pour rappeler des comportements qui ne sont peut-être pas toujours idoines. C'est certain qu'aller réhabiliter une maison occupée, c'est, évidemment, très traumatisant, mais ça n'autorise pas, non plus, aux personnels à mal se comporter. Je veux vous rassurer, là-dessus, nous sommes sur le sujet et nous le comprenons parfaitement. Par contre, pour le reste, vous

avez fait allusion à une assemblée de quartier. Je peux vous dire ma profonde frustration, cette assemblée de quartier, parce que j'ai cherché des habitants lambda, si vous me permettez l'expression, parce que, en dehors de groupes de pression et de, je n'ai, écoutez, je ne sais pas si j'ai vu 10 personnes, qui habitent le quartier et que nous rencontrons, quand nous nous promenons dans le quartier et que nous faisons le porte à porte, de manière à voir comment se passent les chantiers, c'était, ça n'est absolument pas correct, de la part de ceux qui ont profité de ce moment-là, pour, qui, recommander, exiger des choses sur lesquelles il y avait, les réponses avaient été faites, et qui ne leur seront pas faites. Mais on les recevra pour leur réexpliquer. Je suis désolé, moi, l'image d'une assemblée de quartier, vraiment, ça n'est pas ça. Voilà, c'est tout ce que je pouvais vous dire là-dessus. Ceci étant, on a un travail qui est, effectivement, en dehors des, je dirai, des écarts qu'il peut y avoir, et que je ne nie pas et que je n'accepte pas. Il a toujours été dit que cette réhabilitation ou cette intervention sur le logement devait permettre aux gens qui s'y trouvaient d'être, jusqu'au dernier jour, s'ils sont amenés à le quitter, dans un logement conforme et, voilà, et décent, ça, c'est une exigence que nous avons eue et que nous continuons à avoir. Il n'est pas question de dire « bon, bien, de toute façon, ça va être démoli dans un an, on ne fait plus de travaux », il faut que, jusque la déconstruction, ça soit dans un état tout à fait décent, ça, c'est, on ne peut pas passer à côté de ça. Après ça, il y a, aussi, vous parliez des, de la concertation. Bon, nous avons une maison du projet, qui est ouverte et qui reçoit, effectivement, un certain nombre de personnes, qui ont des demandes à faire ou des doléances. Cette maison fonctionne, nous y avons, d'ailleurs, mis un médiateur, qui est quelqu'un qui est à disposition de la population, pour les accompagner sur des démarches ou des conseils qu'ils souhaiteraient avoir. Sur le plan social, je l'ai déjà dit, je vais le redire, ici, pour qu'on ne se trompe pas, une ANRU, ce n'est pas une aide à la pierre, c'est, à la fois une aide à la pierre, mais, également, un travail social. Et on se rend compte, aujourd'hui, qu'effectivement, là où le législateur envisageait de voir un brassage de population, avec des échanges avec les villes voisines, etc., nous mesurons, aujourd'hui, toute la difficulté qu'il y a là. Et si on veut sortir ce quartier de ce qu'il est pour certains, eh bien, ça n'est que par un travail social et une élévation du niveau de la population, dans sa prise de conscience de son environnement et de prise en charge. Le travail est extrêmement long. Mais il y a une chose qu'on ne fera pas, c'est laisser des groupes de pression venir, voilà, perturber des réunions où il devrait y avoir d'autres choses à faire que ce qu'on a pu y avoir. Mme le Maire y allait, je sens qu'elle est impatiente d'en remettre une couche.

Mme le Maire : Oui, oui, je vais en remettre une couche. Bien, oui, sur l'assemblée de quartier, quand même, M. TALPAERT, avec Pierric, Jean-Marie et les élus, on est tout sauf naïfs. On sait très bien ce qui s'est passé le soir de l'assemblée, et vous le savez, vous le savez très bien, oui, oui. On sait très bien qu'il y a des pressions, pour plusieurs sujets, je rejoins Jean-Marie. Où étaient les habitants ? Alors, il y en avait certainement quelques-uns, mais très peu, très peu. Il y avait votre copain, d'ailleurs, votre copain, qui habite au Flocon, qui était présent, près de vous, lors de cette assemblée. Et puis, effectivement, s'il y a un truc à retenir, je ne cèderai jamais aux pressions, que ce soit sur des locaux associatifs ou sur du commerce. Et quand le Maire dit « c'est non ! », c'est non, voilà. Et je ne cèderai jamais aux menaces, jamais. Donc, on peut me faire des sms, on peut passer par Pierre, Paul, Jacques, j'ai été très claire, c'est non et ce sera non. Et on peut pourrir une assemblée de quartier, il n'y a pas de problème, on peut continuer. En tout cas, les habitants de la Bourgogne n'étaient pas présents, ce soir-là, à part quelques-uns. Et ce que l'on fait, avec Bérengère, avec Jean-Marie et Pierric, c'est que, nous, on va voir les gens, dans les tours d'immeubles, famille par famille, et on travaille ensemble sur la question du relogement. D'ailleurs, il y a plusieurs personnes qui ont été relogées, depuis nos rencontres, et qui sont très satisfaits d'être au centre-ville, d'être à la Croix Rouge et, vraiment, très, très contents de ce qui a été proposé. Et sur les réhabilitations, c'est vrai, c'est vrai, il y a des soucis, sur les réhabilitations, des problèmes de tuyaux, des problèmes de peinture, des problèmes de façade, mais on y va, avec notre bâton de pèlerin, et puis les sociétés et les personnes qui accompagnent, les bailleurs. Vous avez raison, à un moment donné, j'ai convoqué les bailleurs et on a passé, quasiment, une journée, à faire le tour des maisons, qui étaient réhabilitées, et de faire, dossier par dossier, un point, avec chaque famille, et de voir ce qu'il fallait améliorer, et on suit les dossiers et les gens sont satisfaits, parce qu'il y a une réponse. D'ailleurs, il y a même un monsieur, la semaine dernière, qui me disait « bien, c'est vrai, quand vous passez, ça agit, ça bouge. ». Bien, oui, mais ce n'est pas dans cette réunion, avec des faux habitants, qu'on va régler le problème, M. TALPAERT, c'est en allant rencontrer les vrais gens, les vrais gens de la Bourgogne. Et M. GUELL, sur les questions de sécurité, je ne vous laisserai pas stigmatiser le quartier de la Bourgogne. Le quartier de la Bourgogne, en 2014, on avait des problèmes de sécurité, c'est vrai, très importants. D'ailleurs, l'ancienne Majorité interdisait la police municipale de se rendre dans

ce quartier. L'une des premières mesures de Gérald DARMANIN, à l'époque, lorsqu'il a été Maire, c'est de dire à la police municipale « vous allez à la Bourgogne, pour sécuriser le secteur. ». On a des caméras de vidéo protection, on a des opérations communes, avec la police nationale, on est présents, matin, midi, soir, nuit. C'est l'un des quartiers où j'ai le moins de remontées, sur les questions de sécurité, c'est là où on a le moins de difficultés, vraiment. Ce n'est pas parce qu'il y a eu un souci, cet été, avec les émeutes, qu'il faut stigmatiser, que c'est le quartier qui concentre les difficultés, en matière de sécurité, parce qu'on est très présents et c'est un quartier qui est beaucoup plus apaisé, qu'avant 2014. Je pense qu'on a fait le tour, M. TALPAERT, non, non, je pense qu'on a fait le tour, vraiment. On va passer au vote. Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ? Très bien.

44 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l'exception d'Isabelle MARIAGE qui ne pouvait pas prendre part au vote
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Mme le Maire : Non, je vous ai donné la parole, M. TALPAERT, il y a un règlement et on respecte le règlement. Alors, délibération 23. Mme VUYLSTEKER.

M. JANSSENS : Bien, merci, bonsoir à tous. Merci de me donner la parole. Sur cette délibération, nous voterons favorablement, bien sûr, mais je voudrais vous parler de documents, qu'on a pu récupérer, suite à la demande de ma collègue, Mme VUYLSTEKER, en commission, c'est-à-dire du plan de déplacement de l'administration, le PDA. Alors, tout d'abord, je suis obligé de rappeler vos propos à de nombreuses occurrences « nous, on ne fait pas des plans, des évaluations, des rapports, nous, on agit. ». En réalité, on le voit et vous le savez très bien, même si vous vouliez prendre vos décisions politiques au doigt mouillé, les agents de notre ville, eux, mènent des enquêtes, rédigent des rapports importants, et cela, bien entendu, (inaudible) l'action municipale, au moins un peu. En 2017, les agents de la Ville ont, ainsi, été interrogés, pour pouvoir façonner ce plan de déplacement de l'administration. Ces chiffres rejoignent ceux publiés dans la Voix du Nord, au sujet des déplacements des Tourquennois et Tourquennoises, concernant leurs trajets domicile/travail, en montrant que, bien que plus de 54 % des agents de la Ville habitent Tourcoing, en 2017, seuls 11 % d'entre eux venaient au travail, à pied, et 4 % à vélo, pour 67 % d'entre eux, qui venaient avec leur voiture. Cette étude de 2017 montre que beaucoup d'efforts restaient, donc, à faire et nous espérons que ces chiffres ont évolué, depuis 2017, donc, et que ce forfait mobilités durables permettra encore de progresser, en prenant en charge les remboursements, hors abonnements de transport en commun, et ce, alors, que seuls 15 % des agents possédaient un abonnement, en 2017. Nous pourrons le vérifier prochainement, puisque vous nous indiquez mener une nouvelle étude, en vue de la révision de ce plan et de sa mise à jour, en ce moment, et qui sera à paraître en 2024. Nous souhaitons pouvoir, alors, en débattre en Conseil municipal. Comme indiqué, nous voterons cette délibération.

Mme le Maire : Est-ce que Christophe veut ajouter quelque chose ?

M. DESBONNET : Moi, je me réjouis, pour une première fois, que vous soyez bien d'accord avec nous.

Mme le Maire : Bien, on passe au vote. Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Mme le Maire : Sur la 24, ouvertures dominicales. Ambition commune.

M. VERNEZ : Mme le Maire. Concernant l'ouverture des commerces le dimanche, lors de la crise COVID, certes, nous avions voté pour. Mais nous pensons que les dimanches peuvent et doivent être réservés à d'autres temps que la consommation. Nous préférons l'ouverture des lieux de culture, comme les médiathèques, théâtres, salles d'activités conviviales. Citoyens et élus d'Ambition commune, depuis quelques années, nous constatons que de rares commerces ou cafés ouvrent le dimanche ou le lundi, même quand il y a des activités, braderies, fêtes foraines, dans le centre de Tourcoing. Quelques dimanches, sur l'année, ne suffiront pas pour sauver le commerce tourquennois, les commerçants doivent pouvoir gagner leur vie, sur les jours ouvrés de la semaine, grâce à une politique structurelle et fonctionnelle, élaborée avec eux. Nous voterons contre.

Mme le Maire : Très bien. Il me semblait que vous aviez voté pour, l'année dernière, M. VERNEZ.

M. VERNEZ : Mme le Maire, permettez-moi de vous dire que, à l'époque où je faisais partie de votre Majorité, vous m'aviez dit que je devais m'abstenir très rarement, et si je votais contre, d'aller aux toilettes.

Mme le Maire : Pas du tout.

M. VERNEZ : Je pense que la démocratie,

Mme le Maire : Surtout pas sur ce,

M. VERNEZ : N'est pas à ce niveau-là. Merci.

Mme le Maire : Surtout pas sur ce sujet-là. Alors, vraiment, c'est inadmissible ce que vous dites, M. VERNEZ, parce que, sur cette délibération, Marie-Pierre NONY, par exemple, va voter contre, et, chaque année, elle vote contre, donc, vous dites des bêtises, M VERNEZ. On va, donc, passer au vote. Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ? Bien oui, parce qu'il y a une liberté de vote chez nous.

43 POUR 2 ABSTENTIONS	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** Marie-Pierre NONY et Peter MAENHOUT
4 CONTRE	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
1 CONTRE	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »** à l'exception de Katy VUYLSTEKER qui était absente au moment du vote
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Mme le Maire : Dispositif AMI CENTRALITÉ. Tourcoing vert demain. M. JANSSENS.

M. JANSSENS : Est-ce qu'on peut passer notre tour, en attendant que Mme VUYLSTEKER revienne ?

Mme le Maire : Alors, Unis pour Tourcoing.

M. GUELL : Ah bien, elle arrive ! Mme VUYLSTEKER arrive, donc, je vais peut-être la laisser.

M. JANSSENS : On va reprendre notre tour.

Mme VUYLSTEKER : Merci beaucoup. Toutes mes excuses. Si nous ne pouvons qu'approuver la candidature de la Ville de Tourcoing, c'est un véritable regret de constater, qu'alors que cela nous était, donc, possible, eu égard à l'importance de notre ville, en termes de nombre d'habitants, nous ne candidatons pas pour une centralité secondaire, mais uniquement pour le centre-ville. C'est, en effet, en décalage complet, avec ce que les conseillers de quartiers sont nombreux à remonter, dans l'ensemble des quartiers de la ville, d'ailleurs, où ils demandent que des centralités soient créées, que des commerces de proximité puissent exister dans leurs quartiers, répondre à leurs besoins quotidiens, plutôt que d'être contraints de se déplacer, soit en périphérie de la ville, dans les centres

commerciaux, soit dans le centre-ville, le plus souvent, en prenant leur voiture. Je m'arrêterai là.

Mme le Maire : Merci. M. GUELL.

M. GUELL : Oui. Nous avons l'habitude de vous suivre sur toutes les pistes qui pourraient permettre de relancer l'activité économique à Tourcoing. Cependant, ici, nous avons l'impression d'un gadget supplémentaire, une charte de plus. Comme au Moyen Age, les chartes deviennent systématiques, dans l'espace public. A l'époque, c'était une nécessité juridique, pour transcrire un droit oral, nous ne sommes pas sûrs, qu'aujourd'hui, ce soit autre chose que des outils de communication. Nous sommes dubitatifs. En commission, j'ai dit à M. BLOMME, nous verrons à l'usage. Pour l'instant, nous nous abstiendrons et nous ferons amende honorable, si cet outil s'avère efficace.

Mme le Maire : Merci. Ambition commune.

M. TALPAERT : Oui, merci Mme la Maire. Est-ce que vous m'autorisez à parler librement.

Mme le Maire : Bien sûr !

M. TALPAERT : Merci Mme la Maire. Donc, je reviendrai, quand même, deux secondes, sur,

Mme le Maire : Non, bien, écoutez, non, non

M. TALPAERT : Sur,

Mme le Maire : Bien, en fait, non, M. TALPAERT.

M. TALPAERT : Bien,

Mme le Maire : Bien, non, excusez-moi,

M. TALPAERT : Ah bon !

Mme le Maire : Il y a eu un débat, on vous a écouté longuement, voilà, vous avez, on a répondu, donc, on passe à la délibération. Donc, vous pouvez parler librement sur cette délibération.

M. TALPAERT : Non, bien, enfin, en tout cas, j'allais vous dire que, bon, que vous ne m'écoutiez pas, je l'ai dit tout à l'heure, c'est, voilà, ça peut se comprendre, tout ce que je dis n'est pas très intéressant, forcément, c'est vrai, mais que vous n'écoutiez pas les habitants de la Bourgogne, c'est plus gênant, parce que, par rapport à ce que vous avez dit,

Mme le Maire : M. TALPAERT, non, bien, on va passer au vote,

M. TALPAERT : Non, non, non, non

Mme le Maire : Sur la délibération 26.

M. TALPAERT : Non, non, parce que, par rapport à ce que vous avez dit,

Mme le Maire : Bien, non, non, on va passer sur la, on va voter. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Très bien.

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 ABSTENTIONS*	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »** ne participe pas au vote
2 ABSTENTIONS	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 ABSTENTIONS	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

LE FAIT DE **NE PAS PARTICIPER A UN VOTE EQUIVAUT JURIDIQUEMENT A UNE **ABSTENTION***

ADOPTÉE

Mme le Maire : On passe aux délibérations commerce. Tourcoing vert demain.

Mme VUYLSTEKER : Alors, j'interviendrai sur REHA et aide au loyer, et je souhaiterais intervenir séparément pour les appels à projet et, surtout, voter séparément la délibération n°38, si vous me l'accordez. Concernant l'aide au loyer et le dispositif REHA, vous connaissez nos positions, nous estimons, qu'à ce stade, ces dispositions n'ont pas fait preuve de leur efficacité et, contrairement à vous, nous ne considérons pas que l'ouverture d'un O'TACOS ou d'un KFC représente un élan, un nouvel élan, pour notre ville, dans le but d'avoir un commerce de qualité, dans notre centre-ville. Et, donc, vous le savez, nous nous abstiendrons sur ces délibérations. Par ailleurs, je voudrais revenir sur l'aide au loyer, dont bénéficie l'Orange Bleue, je l'avais pointée au précédent Conseil, où je signalais qu'il me semblait que nous élargissions le champ de l'aide au loyer, pour pouvoir spécifiquement, aux salles de sport, pour pouvoir, spécifiquement, aider au loyer, l'Orange Bleue, tenue par un commerce, tenue par un commerçant, qui a déjà 2 commerces, à Tourcoing, rue de la Cloche, et a bénéficié de toutes les aides possibles. Eh bien, je constate que, comme je l'imaginais, il y a une demande d'aide au loyer, cette fois-ci, et, donc, nous nous abstiendrons sur l'ensemble de ces délibérations et nous regrettons, une fois de plus, mais c'est ce que je vous ai dit, la dernière fois, M. BLOMME, que, plutôt que de mener une étude prospective, sur les commerces qu'on veut voir s'ouvrir à Tourcoing et faire le travail pour que ceux-là puissent être, en priorité, aidés, on soit toujours dans une politique de guichet, qui, manifestement, favorise vos amis, je l'avais pointé la dernière fois. Je pense qu'il n'est pas tout à fait anodin que le commerçant en question ait affiché une affiche de Gérald DARMANIN, dans son commerce, rue de la Cloche, en 2020. Je vous remercie.

Mme le Maire : Bien. M. GUELL.

M. GUELL : Oh, bien, je serai assez bref. Je l'ai toujours dit, je préfère qu'il y ait un commerce plutôt qu'un local vide. Donc, tout ce qui est fait pour éviter ces locaux vides, c'est bien. Bon, la petite remarque, que, amusante, c'est qu'il y a, effectivement, énormément, de commerces de bouche. On va finir par croire, qu'à Tourcoing, on ne pense qu'à manger.

Mme le Maire : On est (coupure). Ambition commune.

M. VERNEZ : Ambition commune, nous sommes pour que des subventions puissent être accordées aux commerces, en centre-ville ou dans des quartiers, mais contre le fait de n'utiliser que ce seul levier, qui, nous le constatons, ne permet pas de retourner la situation et coûte à la Ville. Avez-vous des critères qui empêchent des commerçants, aussi propriétaires de SCI, d'encaisser des loyers de leur commerce et de toucher, également, des aides au loyer ? Les loyers élevés sont maintenus, en partie, par ces aides au loyer, qui, finalement, pourraient servir à enrichir le propriétaire et non à aider le commerçant locataire. Une gestion saine ne se base pas seulement sur des outils d'analyse, que nous n'avons jamais reçus, après plusieurs demandes. Nous avons besoin de vérifier que les impôts des Tourquennois servent, effectivement, à des primo-commerçants, à des entreprises nouvelles, et voués à la pérennité. Nous voterons contre.

Mme le Maire : Très bien. M. BLOMME et puis je complèterai.

M. BLOMME : Oui, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Bien, dans ce cas-là, donc, c'est vrai qu'on revient, souvent, sur des choses qui ont déjà été dites, et on poursuit notre politique, à tel point qu'il y a de moins en moins de cellules vides dans le centre-ville, je pense que tout le monde peut le noter, qu'il y a de plus en plus de cellules qui font l'objet de projets, et, donc, si même tous ces projets n'ont pas abouti, vous l'avez bien noté, on a eu le C.R.A.C. de la SPLA, qui montre très bien les immeubles qui sont concernés par ça, on a, également, des immeubles qui sont en chantier et sur lesquels les choses évoluent. Moi, quand on me dit, à l'occasion d'une délibération, que l'AMI CENTRALITÉ est un gadget et que, d'un autre côté, on demande l'outil d'analyse, alors que l'AMI CENTRALITÉ va nous fournir des outils d'analyse et, donc, c'est en cours, il suffit de lire les délibérations, les unes après les autres, elles sont dans un ordre tout à fait logique. Et, donc, ensuite, on a le fait que l'on, pour la xième fois, on nous dit que les loyers sont élevés et que l'aide au loyer sert à un effet d'aubaine, pour les propriétaires, alors que l'aide au loyer repose sur une conformité à la valeur locative des locaux, donc, il n'y a pas du tout cet effet d'aubaine qui existe. Et, enfin, quand, effectivement, quand KFC investit plus d'un million et demi d'euros, dans la ville de Tourcoing, et on nous dit « est-ce que les investisseurs privés sont timides ? », bien, la timidité à un million et demi, je

la veux bien, tous les jours, elle est la bienvenue. Et, pareil, et, effectivement, on a le droit de dire que le fast-food, ce n'est pas ce qu'on préconise à manger tous les jours, effectivement. Mais je pense qu'il faut, également une offre de fast-food, alors qu'on a, quand même, énormément, d'offres de restauration traditionnelle, qui ont ouvert, récemment, sur le centre, qui viennent compléter d'autres offres de restauration traditionnelle. Alors, effectivement, bien, le Studio, je pense que c'est une belle offre de restauration traditionnelle, je crois que les 3 p'tits pichons, c'est une belle offre de restauration traditionnelle, je pense que le P'tit Quinquin est une très belle offre de restauration traditionnelle et, même au niveau, et ça a encore été salué par la presse, ce week-end, la Table du Haze est, à la fois, une belle offre de restauration et une très belle expérience humaine, qui est menée dans le quartier du centre-ville. Donc, ça nous fait, effectivement, sur les commerces que nous avons aidés, depuis le début du mandat, au moins ces quatre-là, qui peuvent être dans une offre de qualité, de restauration traditionnelle, et je suis très content que des enseignes internationales, comme KFC, viennent nous rejoindre et fassent, avec nous, le pari de Tourcoing et puissent proposer des produits sur la ville. Et n'oublions pas que ces chaînes de restauration sont, quand même, celles qui offrent une sécurité sanitaire, tout à fait irréprochable. Donc, même si, au niveau nutritionnel, ce n'est pas le top, au moins, au niveau de la sécurité sanitaire, c'est tout à fait recommandé.

Mme le Maire : Merci beaucoup, M. BLOMME. Moi, j'aimerais revenir, quand même, sur l'ouverture de KFC, comme ça a été cité. Effectivement, on avait deux bâtiments, deux immeubles, qui étaient, vraiment, délabrés. Et, Christophe, tu disais 1,5 million d'euros, on est même, quasiment, à 2 millions d'euros d'investissement, sur ce site. Je pense qu'on peut tous se réjouir d'avoir deux bâtiments qui ont été totalement réhabilités et d'avoir une offre pour tout le monde. Voilà les photos, avant, des deux immeubles, et, maintenant, la rénovation complète. Donc, on peut critiquer, on peut ne pas être d'accord avec une chaîne de fast-food, c'est vrai qu'on avait perdu le Mac'Do, donc, il y avait beaucoup de gens qui nous réclamaient, voilà, une alimentation comme KFC. Donc, il y en a pour tous les goûts, il y a, à la fois, des restaurants traditionnels, à Tourcoing, et puis on a, également une chaîne de fast-food, maintenant, comme KFC. Et moi, je ne peux que me réjouir, en tant que Maire, que des investisseurs font le choix de Tourcoing et réhabilitent deux immeubles, pour, quasiment, 2 millions d'euros. D'habitude, c'est l'argent public, vous voyez, qui intervient, sur les rénovations des immeubles, dans le centre-ville. Eh bien, là, avec Christophe, avec Olivier, on est allés chercher un porteur privé et c'est lui qui a investi directement sur le centre-ville. Et j'aurais aimé, lors de ce Conseil municipal, que tout le monde puisse se réjouir de ça. On va passer au vote. Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

Délibérations de 27 à 37

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l'exception de Pierre DESSAUVAGES qui était absent et avait donné procuration à Coralie HUSSENET
4 CONTRE	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 ABSTENTIONS	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉES

Mme le Maire : Et sur CHLORE, l'appel à projet CHLORE. Qui est favorable ? Vous m'avez demandé à part, pour CHLORE.

Mme VUYLSTEKER : Oui, mais on n'est pas intervenus sur l'appel à projet.

Mme le Maire : Ah, d'accord, vous vouliez, d'accord. Donc, on a voté de 27 à 37, et, donc, on passe à la 38, pour CHLORE.

Mme VUYLSTEKER : OK ! Juste une petite remarque globale, parce que je pensais que j'allais intervenir sur les 4 appels à projets, mais ce n'est pas bien grave, puisque mon vote, notre vote correspondait, donc, pas de souci là-dessus. Sur les appels à projet, eh bien, on est contents que, bien que vous estimiez qu'il manque des fast-foods, à Tourcoing, visiblement pour compléter l'offre de commerces de qualité, je suis, quand même, un peu surprise d'entendre ça, mais, bon, passons. Je suis contente qu'il n'y en ait pas qui soit affiché ici, d'autant qu'il me semble que ceux qui, les deux

que j'ai cités, qui se sont installés, serviront, probablement plus de ce qu'on appelle les « dark kitchen », donc, c'est-à-dire, faits pour les services de livraison, que pour une consommation sur place, me semble-t-il, et je ne vois pas grand monde rentrer dedans. Pour le O TACOS, je parle, parce que, pour le KFC, je pense qu'il y a, encore, un phénomène de nouveauté, mais on verra dans quelques mois, on en reparlera. Pour l'appel à projet CHLORE, vous le savez, à titre personnel, je n'étais pas, alors je ne suis pas favorable au dispositif, je note, quand même, des améliorations, sur cet appel à projet, puisque les 2 années précédentes, j'étais bien seule à demander aux commerçants, pour quelles raisons ils souhaitaient avoir 10.000 €, ça ne paraissait pas une question pertinente à leur poser, bon. Cette fois-ci, ça faisait partie des questions qui leur étaient, qu'on leur demandait de préparer. Donc, là-dessus, belle évolution. Par ailleurs, on avait un tableau qui permettait de noter et on a procédé, avec un vote préférentiel, alors, tout cela me convient, plutôt, sur la forme. Je reste toujours dubitative sur le fond de cette décision de donner 10.000 € d'argent gratuit, sans contrepartie, sans contrainte quelconque, mais, sur la forme, je dois dire que les choses s'améliorent. Le choix a été fait, vous le souteniez, d'attribuer ces 10.000 € à, donc, cette marque, qui a ouvert un concept store flagship, pour ses maillots de bain, qui sont des produits, quand même, plutôt, très haut de gamme. Et même si vous m'avez pointée, à la sortie, que, quand même, j'exagérais, puisqu'il y avait des promos, en ce moment, bien, je suis allée voir, les promos, c'est 144 €, le maillot de bain femme. Donc, quand même, a priori, oui, donc, quand même, a priori, pas ouvert à toutes les bourses, mais, peut-être que vous n'avez regardé que les slips de bain pour homme, M. BLOMME, je pourrais le comprendre, et auquel cas, c'est 80 €, donc, voilà, je vous donne la grille tarifaire. 160 €, pour Tourcoing les Bains. Et, alors, vous nous avez expliqué, pour le modèle Tourcoing les Bains, pardon, puisqu'il y a un modèle qui s'appelle Tourcoing les Bains, il est très beau, d'ailleurs, je dois le dire, vraiment, je ne critique pas leur démarche, c'est très bien ce qu'ils font en termes de design, pas de problème, et il faut de tout, pour le renouveau du textile, dans notre région. Mais, quand même, attribuer 10.000 €, dans l'espoir que, pendant les J.O., ils communiquent sur leur modèle Tourcoing les Bains et que cela favorise, ça participe au rayonnement de notre ville, je suis plus que dubitative. 10.000 € pour aller payer des campagnes Instagram, pour faire la promotion de ses maillots de bain, mais des campagnes ciblées et, donc, a priori pas ciblées particulièrement sur les Tourquennois, mais ciblées, plutôt, pour, j'imagine, les clients du Bon Marché et de ce genre de grands magasins, eh bien, je ne suis pas sûre que ce soit, que ce soit très crédible. Vous le savez, le revenu médian disponible, pour les habitants de Tourcoing, c'est 17.850 €, par an, je précise. Et, donc, avec 17.850 €, par an, moi, je ne sais pas combien de personnes peuvent se payer les maillots Tourcoing les Bains. Je crois que la demande est tellement claire, tellement affirmée, auprès de nos concitoyens, d'une demande, je le disais tout à l'heure, de commerces de proximité, de boulangeries, de boucheries, d'épiceries, tellement forte, sur cet aspect-là, j'ai du mal à comprendre qu'on aille donner 10.000 € à cette entreprise, qui, par ailleurs, je crois, n'en avait pas besoin, puisqu'ils nous expliquaient, en présentation, qu'ils venaient de lever un prêt bancaire de 100.000 €, et tant mieux, tant mieux si les banques croient en leur projet, tant mieux si la CCI croyait plutôt en leur projet, alors, ils sont dans une démarche, quand ils donnent de l'argent, différente, je crois, de celle de la Ville, qui travaille, elle, non pas au développement des boîtes, des entreprises, mais au développement de son territoire et, donc, avec une démarche, a priori, assez différente. Mais, vraiment, là-dessus, moi, je ne peux pas valider, je trouve que c'est prendre l'argent de tous les Tourquennois, dont un certain nombre sont pauvres, pour la donner à un commerce, dans lequel rentreront, quand même, plutôt des riches et je ne suis pas certaine que ce soit dans ce sens-là qu'on doive aider le commerce. Et, donc, sur cette délibération-là et alors que, d'habitude, on s'abstient, sur ces délibérations d'appel à projet, ces délibérations d'aide au commerce, en général, il y aura un vote contre, voilà, mais que j'ai justifié.

Mme le Maire : Alors, Mme VUYLSTEKER, quand c'est les fast-foods, c'est bas de gamme, quand c'est CHLORE, c'est trop haut de gamme. Je pense, qu'en fait, on ne peut jamais vous satisfaire. C'est compliqué de vous satisfaire. Ah oui ! Mais, en tout cas, je pense que, nous, on est, vraiment, satisfaits d'avoir cette boutique de maillots de bain, à côté de Tourcoing les Bains. Cette jeune créatrice, pleine de talent, elle est très contente d'avoir fait le choix de Tourcoing et nous, également. Je ne sais pas si, Christophe, tu veux rajouter quelque chose, mais,

M. BLOMME : Oui, non,

Mme le Maire : Il y a des fois où j'ai, vraiment, du mal à comprendre l'Opposition.

M. BLOMME : Ce que je veux dire, c'est que, dans le fond, si CHLORE fait partie des lauréats, c'est

par l'application d'un vote préférentiel. Et vous l'avez noté dans votre propos introductif, c'est qu'on était autour de cette table, réunis en jury, avec, effectivement, des personnes de la Majorité, des personnes de l'Opposition, des personnes, des acteurs locaux, comme J'achète à Tourcoing, et, également, les chambres consulaires, qui étaient présentes et qui ont voté. Et, donc, on essaye d'ouvrir cette commission, on propose, à cette commission, de procéder par un vote préférentiel, c'est-à-dire, concrètement, de donner 4 points à leur projet préféré, 3 points au 2ème, 2 points au 3ème, et ainsi de suite. Et comme ça, ça permet, effectivement, je pense, d'affirmer toutes les sensibilités. Il se fait que le résultat du vote a été celui-là, avec, effectivement, des prises de parole, des uns et des autres, sur soutenance des candidats, et avec des questions, dont vous avez noté la qualité, dans la demande de présentation. Et, malgré tout ça, une fois que cette commission s'est prononcée et a voté, le résultat est celui-là, et vous trouvez à remettre en cause la légitimité du résultat du vote, en légitimant le processus de vote. Et ça, j'avoue que c'est, un peu, pour moi, c'est de la pensée magique. C'est que, comment on fait pour soutenir un process de vote, indiquer qu'il est de qualité et en contester le résultat, franchement, je n'y arrive pas. Logiquement, intellectuellement, je n'arrive pas à comprendre comment on fait pour dire « la procédure est correcte, le résultat est faux. », je n'y arrive pas.

Mme le Maire : Oui, bien, je pense qu'on a fait le tour du sujet.

Intervention de Mme VUYLSTEKER sans micro

Mme le Maire : Comment ? Je n'entends pas ce que vous dites.

Intervention de Mme VUYLSTEKER sans micro.

Mme le Maire : Oui ! Je vous en prie, je vous en prie.

Mme VUYLSTEKER : Ce n'est absolument pas le processus ou le résultat d'un vote. Moi, je suis démocrate, je critique votre vote, M. BLOMME, c'est différent, vous voyez. Et ça, on peut le faire, je crois, voilà. Et, donc, pas de problème avec le vote, vraiment.

Mme le Maire : Très bien. On passe au vote. Qui est favorable pour CHLORE ? Pour clore le débat, alors, favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ? Parfait.

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l'exception de Pierre DESSAUVAGES qui était absent et avait donné procuration à Coralie HUSSENET
4 CONTRE	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 CONTRE	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Mme le Maire : On passe à la 39. Ambition commune.

M. RENARD : Oui, merci Mme le Maire. Simplement, une explication de vote, puisque nous allons voter contre, en cohérence avec les précédents votes et celui de 2021, où nous nous étions abstenus, nous avions voté contre l'augmentation de 15 % des droits de place, pour les marchés extérieurs.

Mme le Maire : Très bien. Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ? Très bien.

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l'exception de Pierre DESSAUVAGES qui était absent et avait donné procuration à Coralie HUSSENET
4 CONTRE	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 CONTRE	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Mme le Maire : 40 et 41 et j'ai bien compris qu'il y avait 2 interventions. Alors, Tourcoing vert demain. Sur les cités éducatives, vous ne vouliez pas intervenir ? C'est bien ça ? Vous voulez intervenir sur la,

M. JANSSENS : Oui, oui.

Mme le Maire : Oui. Je vous écoute.

M. JANSSENS : Alors, Mesdames et Messieurs, chers collègues, Mme CHANTELOUP. Vous nous présentez, cette année encore ces délibérations importantes, relatives aux cités éducatives Nord-Est et Sud de notre ville. Ces actions, comme vous le savez, s'articulent autour d'axes et d'ambitions prioritaires communs au territoire, faisant face à des défis éducatifs majeurs. Il est indéniable que les objectifs, telles que l'amélioration de la réussite scolaire, l'orientation des jeunes, l'ambition dans la scolarité et bien d'autres, sont louables. Cependant, il est essentiel de souligner que les actions prévues doivent être suivies, dans la durée, et évaluées. Nous insistons sur l'importance de la transparence, dans cette évaluation. Et, une fois de plus, je me dois de vous rappeler que nous souhaitons être destinataires des revues de projets annuelles de nos cités éducatives, et vous rappeler qu'elles sont obligatoires, comme le stipule l'engagement, pris par le comité national d'orientation et d'évaluation des cités éducatives, et cela, en 2020. En effet, l'exercice de la revue annuelle de projets fait partie des engagements contractuels de cités éducatives, voir l'article 14 des conventions cadres triennales. Elle a pour objectif de mesurer l'avancée du projet, au regard des priorités identifiées par les partenaires, des engagements pris par chacun des financeurs, de l'équilibre des partenariats et du suivi des indicateurs, réalisations et d'impacts. En l'absence de remise de la revue de projets ou de non-respect des engagements contractuels, l'enveloppe annuelle financière pourrait être revue. Voilà qui devrait vous convaincre de vous attaquer un peu plus sérieusement à l'évaluation de ces projets, malgré votre manifeste allergique et à tout travail critique. Nous croyons, par ailleurs, fermement, en la nécessité d'évaluer les politiques publiques, pour en comprendre l'impact, les améliorations, si nécessaires, et dépenser, au mieux, l'argent public. Il y a, dans cette programmation, des projets, que nous saluons, tels que ceux axés sur l'apprentissage du vélo, par exemple, mais, aussi, ceux portant sur la lutte contre le harcèlement scolaire, problématiques sur lesquelles ma collègue, Katy VUYLSTEKER, a, d'ailleurs, contribué, de manière significative, au Conseil Régional, en y faisant adopter une motion, portant un véritable plan d'évaluation, eh oui, et de lutte contre le harcèlement scolaire. Cependant, nous apprécierons qu'à un chapelet de projets divers et variés, se substitue, à l'avenir, un vrai programme cohérent et cohésif, reposant sur un diagnostic de territoire, annuellement révisé, fléchant, chaque année, des axes prioritaires. Il nous semble que c'est cette approche, qui serait la plus efficace, en termes de valorisation de moyens, comme en termes de résultats. Cette approche serait, par ailleurs, bien plus en adéquation avec les attendus des cités éducatives. En conclusion, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous appelons, pour l'an prochain, à une réévaluation minutieuse de ces cités éducatives Nord-Est et Sud, avec, pourquoi pas, une présentation des grands enjeux, pour les réussites des jeunes, dès le Conseil municipal de mars. Nous croyons à une approche éducative, qui lutte activement contre les inégalités et offre des opportunités égales, à tous les jeunes de notre ville. Il est de notre responsabilité, en tant qu'élus, de veiller à ce que chaque action entreprise réponde, véritablement, aux besoins de la communauté, et nous représentons, que nous représentons. Je vous remercie.

Mme le Maire : Merci. Ambition commune.

M. TALPAERT : Oui, merci Mme la Maire. Alors, Mme CHANTELOUP, alors, vous nous répondiez, lors du Conseil, et, donc, je relis ce que vous nous disiez, «vous revenez toujours sur la même chose, je ne vais plus vous répondre, parce que je suis lasse de vous répondre toujours la même chose. ». Et c'est vrai, Mme CHANTELOUP, nous nous répétons. Et nous sommes désolés de vous lasser, car ce n'est, vraiment, pas notre intention. Et, donc, nous nous excusons par avance, car nous allons continuer à répéter la même chose. Nous allons continuer, parce que nos interventions ne semblent pas, tout à fait, sans effet, au regard des évolutions, que nous constatons, sur l'élargissement des dispositifs, même si c'est bien insuffisant, encore aujourd'hui. Mais, surtout, nous allons continuer, Mme l'Adjointe à l'Education, car entendez-vous les remontées des acteurs de terrain, enseignants, centres sociaux, personnels sociaux et de santé, sur les difficultés croissantes qu'ils rencontrent ? Entendez-vous ces situations d'enfants, de plus en plus en difficulté, avec des situations, et cela, dès

l'école maternelle, d'enfants en grande difficulté, sur le plan relationnel, et difficilement gérables, pour les équipes ? Est-ce que vous les entendez, parfois ? Entendez-vous la détresse d'adolescents, au collège, au lycée, les distances, pour certains, de plus en plus grandes, avec l'institution scolaire, mais, aussi, avec les apprentissages, eux-mêmes ? Entendez-vous les conflits, avec les parents, la dégradation des conditions de vie, la précarité qui sont des facteurs encore aggravants de cette réalité qui se développe sur notre territoire et dans nos quartiers ? Est-ce que vous les entendez, Mme CHANTELOUP ? Vous ne les entendez pas. Bon, eh bien, nous, nous les voyons, nous les entendons quotidiennement.

Mme le Maire : Je ne vous permets pas, M. TALPAERT.

M. TALPAERT : Elles nous inquiètent.

Mme le Maire : Je ne vous permets pas, ce que vous venez de dire à Mme CHANTELOUP.

M. TALPAERT : Qu'est-ce que je viens de dire ?

Mme le Maire : Qu'elle n'entend pas les gens.

M. TALPAERT : Non,

Mme le Maire : « Vous ne les entendez pas. », vous venez de lui dire, là.

M. TALPAERT : Voilà ! A mon avis, elle ne veut pas me répondre, bon. Eh bien, nous les voyons !

Mme le Maire : Parce qu'elle est respectueuse, elle attend la fin de votre intervention pour vous répondre.

M. TALPAERT : Bien, c'est très, très bien. C'est très, très bien. Eh bien, est-ce que je peux terminer la mienne ? Merci. Eh bien, nous, nous les voyons, nous les entendons quotidiennement et elles nous inquiètent. Et c'est pour cela que nous continuerons à vous dire, à vous redire que notre ville ne peut pas passer à côté d'un véritable projet éducatif, pour concentrer les moyens sur les priorités et rassembler les acteurs, dans une vraie cohérence de territoire. Nous continuerons à vous dire que notre ville ne peut pas continuer à ne pas remettre l'accompagnement à la scolarité, dans l'ensemble des centres sociaux, qu'elle ne peut pas ne pas systématiser les clubs Coup de Pouce, qu'elle ne peut plus limiter les interventions du PRE, sur les quartiers prioritaires de la ville, et que, cela, elle doit le faire pour les écoles privées et pour les écoles publiques, parce que, malheureusement, même si les fragilités sociales se concentrent, bien trop fortement, dans les écoles publiques, les situations de précarité existent aussi dans les écoles élémentaires, et les écoles privées. Et, sur ces situations, bien sûr, il nous faut, aussi, apporter des réponses. Alors, voilà, Mme CHANTELOUP, voilà, Mesdames et Messieurs de la Majorité, pourquoi nous nous répèterons sur ce sujet et nous le ferons jusqu'à en perdre la voix, s'il le fallait. Et voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur la programmation des cités éducatives, car elles sont encore trop imprégnées de dilution et de distribution, sans cohérence lisible. Et je viens de voir, enfin, voilà, on vient de prendre, enfin, on a pris connaissance des fiches projet, et on est, quand même, très étonnés de voir, à la fin de la fiche projet, écrit, de manière, quand même, excessivement, ostentatoire, au cas où des enseignants ou des personnes n'arriveraient pas à lire, « obligation de nous fournir les dates et de nous inviter à tous les évènements, organisés dans ce cadre. », voilà. Ce n'est pas écrit en petit, c'est écrit en très, très grand, des fois que les personnes l'oublieraient. Et, donc, pour ceux qui, parfois, doutaient du mélange entre l'éducation et la communication, ils pourront, un peu, méditer sur ce document. Et nous voterons, en fait, sur les clubs Coup de Pouce, bien sûr, parce que c'est un dispositif efficace, même si nous re-re-redemandons que l'on revienne à leur généralisation, et ça, dans tous les secteurs de la ville. Nous vous remercions.

Mme le Maire : Très bien. Mme CHANTELOUP.

Mme CHANTELOUP : Oui.

Mme le Maire : Eh bien, elle va vous répondre, M. TALPAERT.

Mme CHANTELOUP : Exactement ! Merci Mme le Maire. Je vais, d'abord, me permettre de répondre à la première intervention, et puis, ensuite, je répondrai à M. TALPAERT, par la suite. Parce que la première concerne, vraiment, la cité éducative, donc, je vais vous répondre. Donc, pour ce qui est de l'évaluation, elle est faite, je vous l'ai déjà dit, elle est faite tous les ans, vous le dites bien, dans vos propos. Cette année, elle doit être rendue, avant le 31/12, donc, elle est faite, en partenariat avec la troïka et les associations, puisqu'ils dressent un bilan, nous avons ce bilan et nous le transmettons sur une plateforme, qui est, enfin, qui est dédiée, et c'est une obligation que de faire cette, ce bilan. Donc, il est fait. Lorsqu'on aura, qu'il sera terminé, on pourra, tout à fait, vous le transmettre, sans aucun souci. Mais il est fait, c'est une obligation que de faire ce bilan annuel, donc, voilà. M. TALPAERT, effectivement, comme le soulignait Mme le Maire, je ne vous autorise pas à m'interpeller comme ça et à me dire que je n'interviens pas ou que je ne réagis pas. Je ne vous autorise pas à faire ça, parce que je pense que je suis, est-ce que je peux finir ? Moi, je ne vous ai pas interrompu, par délicatesse et par respect, donc, j'entends que vous fassiez la même chose. Moi, je ne peux pas dire que vous puissiez, enfin, je ne peux pas entendre que vous puissiez dire que je ne fais rien, que je n'entends rien, je suis, tous les midis, tous les 15 jours, je mange dans les restaurants scolaires, je rencontre les parents, je rencontre les enseignants, je rencontre les familles, lors des problèmes avec les enfants, je fais ça, au quotidien. Donc, je ne peux pas vous laisser, et me laisser dire, et laisser dire que je ne fais rien et que je n'entends rien. Donc, pour vous répondre, et, là, je suis un peu surprise de vos propos, parce que vous m'interpellez sur la cité éducative, et vous me faites un laïus de plein de choses. Là, on parle des cités éducatives, donc, j'entends que, quand on aborde des délibérations, on parle de ces délibérations, et pas sur tout plein de choses, donc, voilà. Enfin, dire qu'il y a une cohérence, dans ces cités éducatives, puisque la cité Nord, c'est bien le langage qui a été axé, comme fil rouge, et, pour la cité 2, et vous y êtes, vous êtes, quand même, présent, sur la cité 2, qui est la cité Grand Sud, c'est la santé et le langage. Donc, ne dites pas qu'il n'y a pas de cohérence. Il y a une cohérence et on va vers cela. Et, encore plus aujourd'hui, puisque Mme le Maire a rencontré, dernièrement, les 2 IEN, ainsi que les 2 chefs de fil, que sont les principaux des collèges Mendès France et Marie Curie, pour, justement, intervenir sur les problèmes de parentalité, sur les problèmes de harcèlement scolaire, sur les problèmes de sommeil, on a donné tout des actions. Donc, je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a rien de fait et qu'il n'y a pas de cohérence.

M. TALPAERT : Je vous posais une question, simplement.

Mme le Maire : Oui, et puis je rappelle que, quand vous critiquez l'action de la cité éducative, vous ne critiquez pas la Municipalité, vous critiquez l'Education Nationale et l'Etat, puisqu'il s'agit d'une troïka et que toutes les décisions sont prises entre les différents interlocuteurs, et que l'Eduction Nationale est pleinement mobilisée sur la cité éducative. On va passer, vous vouliez une deuxième intervention, il me semble. Alors, je vous écoute et, ensuite, on passera au vote.

Mme VUYLSTEKER : Je vous remercie. Une intervention, un peu d'actualité, parce que j'ai lu la presse, cet après-midi, qui se faisait l'écho, la presse locale qui se faisait l'écho d'expérimentation. En lisant l'article de la Voix du Nord, concernant l'expérimentation de l'uniforme à l'école, nouvelle obsession de la Droite, en partage, bien entendu, avec l'Extrême Droite, je me suis fait la réflexion qu'à force de ne pas savoir comment œuvrer pour l'égalité des chances, vous aviez décidé d'œuvrer pour l'uniformisation des élèves. Et, comme vous êtes assez littéraux, eh bien, finalement, ça se traduit par le port de l'uniforme. A Tourcoing, alors, pour reprendre, un petit peu, comment c'est censé se dérouler, on parle, le Ministre Gabriel ATTAL, parle d'une dépense de 200 €, par élève, à se partager, à égale proportion, entre l'Etat et les collectivités locales, qui se porteraient candidates. A Tourcoing, c'est vous, Mme la Maire, qui vous portez candidate. Les effectifs, dans les établissements scolaires publics, sont, approximativement, je n'ai pas les chiffres de l'année, 4.500 écoliers, 2.200 collégiens, 1.600 lycéens, dans les établissements publics, je le précise, soit un total de 8.300 élèves, scolarisés dans le public, à Tourcoing, plus, désormais, bon. Vous voulez bien ne pas m'interrompre, M. CABAYE, je sais que vous êtes très, très en colère, en ce moment, j'ai pu le constater, mais, vraiment, c'est désagréable.

Mme le Maire : Mme VUYLSTEKER, déjà, c'est hors sujet, ça ne concerne pas la cité éducative.

Mme VUYLSTEKER : Si, si, ça concerne.

Mme le Maire : Sinon, vous posez une question d'actu.

Mme VUYLSTEKER : Ça concerne !

Mme le Maire : Non, non, non, Mme VUYLSTEKER, en fait, c'est l'objet d'une question d'actualité et certainement pas de la cité éducative.

Mme VUYLSTEKER : Mais laissez-moi terminer, peut-être que vous verrez comment ça concerne.

Mme le Maire : Bien, donc, allez droit au but. Vous ne parlez pas de la cité éducative, là.

Mme VUYLSTEKER : Mais, enfin, j'ai le droit de m'exprimer ?

Mme le Maire : On est sur une délibération qui concerne,

Mme VUYLSTEKER : J'ai le droit de m'exprimer ?

Mme le Maire : La cité éducative, donc je vous demande d'évoquer la cité éducative.

Mme VUYLSTEKER : Je suis en train de le faire, si vous voulez bien, vous, élus de la Majorité, cesser de m'interrompre. Donc, 200 € l'uniforme, à prendre en moitié, entre la collectivité locale, qui se porte volontaire, ça représente 830.000 €, 830.000 € par an, pour la Ville de Tourcoing. Alors, évidemment, on peut s'imaginer que les conseillers départementaux de la Majorité pourraient plaider pour que 100, 2.000, 220.000 €, pardon, de cette somme, soient pris en charge par le Département, pour que 160.000 € de cette somme soient pris en charge par la Région, resterait, quand même, la bagatelle de 450.000 €, à la charge de la Ville. Il y aura une expérimentation, une évaluation, pardon, de cette expérimentation, M. ATTAL, M. le Ministre ATTAL s'y engage. Néanmoins, on se demande si les sommes, que vous envisagez d'engager, ne seraient pas plus utiles, justement, ailleurs, et pour venir renforcer les projets de la cité éducative, voilà, pour pouvoir œuvrer, comme le disait mon collègue, dans un cadre général, avec un plan global, chaque année, une thématique, pour pouvoir venir renforcer les moyens des établissements. Sur cette question, on se demande, aussi, ce que des élus de la Majorité, qui, pour beaucoup, sont très attachés à l'enseignement privé et au fait de donner des deniers publics à l'enseignement privé, comment ça marchera, est-ce que, peut-être, la Ville financera l'uniforme, pour des établissements privés, que sais-je, voilà, on suivra, évidemment, attentivement cette question. Dans tous les cas, vous voyez, en matière de réussite éducative, en matière de cité éducative, on a l'impression que l'argent pourrait être dépensé autrement, dans notre ville.

Mme le Maire : Alors, Mme VUYLSTEKER, on ne finance pas le privé, on accompagne des petits Tourquennois, des petites Tourquennoises qui sont dans des écoles privées. Non, mais ce n'est pas la même chose, on parle d'égalité de traitement, vous ne connaissez pas la loi, peut-être, Mme VUYSLTEKER. Un argent, un euro dépensé pour les écoles publiques, c'est un euro qui doit être reversé pour les écoles privées. Et on ne donne pas 925 €, comme ça, par plaisir, il y a des calculs qui sont faits, c'est une obligation,

Intervention sans micro

Mme le Maire : S'il vous plaît !

Intervention sans micro

Mme le Maire : Mme VUYLSTEKER, Mme VUYLSTEKER, je pense, qu'en fait, vous avez un grand manque de respect. Vous n'écoutez pas, voilà, vous coupez. C'est la loi ! C'est la loi ! Eh oui ! Et, donc, on reprend toutes les dépenses, pour le public, on fait un ratio et, ensuite, on attribue un forfait communal, pour un enfant du privé, et, donc, qui est de 925 €. Et concernant l'uniforme, eh bien, moi, je suis très heureuse que Tourcoing ait été retenu, voilà. On a candidaté, pour, justement, expérimenter l'uniforme à l'école. Et il n'y a pas que la Ville, qui avait ce souhait, bien, en fait, vous ne m'écoutez pas, donc, je ne sais pas. En fait, vous intervenez, mais ça ne vous intéresse pas ma réponse, donc. On a contacté 4 directeurs d'école et je vais les citer, Lamartine maternelle, Lamartine élémentaire, Balzac/Hugo et Ferry. Les 4 directeurs sont totalement favorables au port de l'uniforme,

les 2 inspecteurs sont, également, favorables. On n'aurait pas candidaté, si les acteurs, auprès des enfants, n'étaient pas favorables, tout le monde est favorable. Ensuite, on aura les conseils d'écoles et, ensemble, avec les parents d'élèves, avec les équipes enseignantes, on décidera de quel uniforme on utilisera et on lancera un marché public. Mais c'est aussi une égalité de traitement, Mme VUYLSTEKER. On parle de harcèlement scolaire, de beaucoup de difficultés. Et je suis sûre que, tous ici, vous avez déjà vécu une situation, où un enfant a été victime, parce qu'il n'avait pas les baskets de marque, il n'avait pas le manteau de marque, et ça, c'est un vrai sujet, c'est un vrai sujet, c'est un vrai problème. Et je pense, vraiment, qu'on a cette chance, Tourcoing, c'est une ville où on expérimente. On a eu la chance d'expérimenter Territoire zéro chômeur, sur le quartier des Phalempins, on expérimente, on est la première ville du département à expérimenter France Travail, et je vous invite, plutôt que de critiquer, sur vos réseaux, de rencontrer les allocataires du RSA, qui sont accompagnés, dans le cadre de France Travail, qui sont tous, tous ravis de l'accompagnement renforcé, qui est proposé, dans le cadre de France Travail, vraiment, plutôt que de critiquer, sans cesse, ce dispositif, parce qu'on a des réussites positives, on a des gens qui sortent, qui ont du boulot et, ou qui retrouvent une formation. Et vous parliez, tout à l'heure, d'inégalité sociale, et qu'est-ce qu'on fait pour les gens, vous voyez, pour les vrais gens ? On s'occupe d'eux, on s'occupe d'eux, on les prend par la main, on trouve des solutions, on ne les lâche pas, y compris les personnes qui sont en difficulté sociale, dans les quartiers, depuis fort longtemps, vraiment. On va passer au vote. Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ? Très bien.

Délibérations 40 et 41

44 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l'exception de Pierre DESSAUVAGES qui était absent et avait donné procuration à Coralie HUSSENET, Sarra BENHENNI qui ne pouvait pas prendre part au vote
4 ABSTENTIONS	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 ABSTENTIONS	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉES

Mme le Maire : Sur les clubs Coup de Pouce. Il y avait Ambition commune, mais vous êtes déjà intervenus sur le sujet. Je propose qu'on passe au vote. 42, 43, qui est favorable ? Très bien.

Délibérations 42 et 43

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l'exception de Pierre DESSAUVAGES qui était absent et avait donné procuration à Coralie HUSSENET
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉES

Mme le Maire : Et puis, bien, voilà, on passe au forfait communal privé. Ambition commune.

Mme AÎTOUCHE : Oui, merci. Alors, sur, comme l'année dernière, nous allons nous abstenir sur cette délibération, qui concerne le montant du forfait, versé au Comité Tourquennois de l'Enseignement Catholique. Sur ce sujet, vous refusez de nous donner le détail des dépenses prises en compte. La loi indique celles qui sont obligatoires. Nous questionnons, nous, la possible surévaluation de ce forfait, qui est beaucoup plus élevé que les villes voisines. Nous parlons d'une somme importante, plus de 3,5 millions par an, pour laquelle vous nous dites, en commission préparatoire, n'avoir aucune visibilité sur son utilisation. Ce manque de transparence, sur des deniers publics, nous préoccupe d'autant plus, nous le savons, que certaines écoles publiques ont besoin, aussi, de travaux. Nous espérons que vous n'allez pas, à nouveau, caricaturer notre propos, en laissant entendre que nous sommes contre l'école privée, où, soit dit en passant, plusieurs membres de notre groupe ont fait leurs études ou ont leurs enfants, ce n'est pas le sujet. Notre préoccupation, on le disait juste avant, est l'égalité de traitement, entre l'école privée et, entre l'école publique, pardon, et l'école privée. Cette

dernière a beaucoup plus de marge de manœuvre, plus de contributions diverses que l'école publique, qui peine, à Tourcoing, à atteindre une réelle mixité sociale. Notre crainte est que votre parti pris sur ce forfait ne soit pas une simple application de la loi CARLE, mais bien une mesure politicienne. Nous ne pouvons accepter de tels calculs, dans une période où les besoins des enfants, scolarisés au sein de l'école de la République, sont prégnants. Merci.

Mme le Maire : Alors, Mme AÏTOUCHE, je pense qu'on va vous faire un cours, à la prochaine commission, sur comment est calculé le forfait communal privé. Mais, oui, si le forfait, il est plus élevé, à votre avis, pourquoi ? Parce qu'on a des politiques volontaristes, dans les écoles publiques, eh bien, oui. Parce qu'on met le paquet sur les petits Tourquennois et Tourquennoises. On a énormément de politiques volontaristes, un livre, un enfant, les éducateurs sportifs dans les écoles, vous voyez, tout ça, c'est des choses qui ne sont pas obligatoires et qui rentrent dans le calcul du forfait privé, parce que, pour le coup, ça, c'est une obligation, on respecte juste la loi et, en tant que Maire, je pense que c'est important de respecter la loi. On va passer au vote. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

44 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l'exception de Pierre DESSAUVAGES qui était absent et avait donné procuration à Coralie HUSSENET, Christophe BLOMME qui ne pouvait pas prendre part au vote
4 ABSTENTIONS	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 ABSTENTIONS	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Mme le Maire : Parce que, oui, à Tourcoing, il n'y a pas de différenciation entre un enfant du privé et un enfant du public. Ensuite, bourse au mérite. Tourcoing vert demain.

M. JANSSENS : Merci. Mesdames et Messieurs, M. MAENHOUT. Je prends la parole, aujourd'hui, avec une conviction profonde et une ferme désapprobation, concernant la délibération, relative au dispositif bourse au mérite. En tant qu'élu écologiste, je ne peux m'empêcher de questionner, à nouveau, la pertinence et l'équité d'une telle initiative, au sein de notre ville. Certes, l'intention de mettre en valeur les jeunes méritants et de les soutenir dans la poursuite de leurs études peut paraître louable. Cependant, nous devons nous interroger sur le fondement-même de cette bourse au mérite. En distinguant les méritants, nous créons, inévitablement, une catégorisation, qui implique, par contraste, que d'autres seraient, par nature, déméritants. Cette vision binaire, loin de contribuer à lutter contre les inégalités profondément enracinées, les perpétue. La question fondamentale, qui se pose, est celle de la définition du mérite. Qui est, réellement, plus méritant, entre l'élève brillant, à l'école, sans efforts apparents, et celui, dont les efforts acharnés le maintiennent à la moyenne, voire, parfois, le confine à l'échec ? Les critères actuels de la bourse au mérite ne tiennent pas compte de ces nuances, elle ne reflète pas la réalité complexe des parcours de vie, des jeunes Tourquennois. Prenons les gens, prenons l'exemple, pardon, de jeunes, que nous avons rencontrés. D'abord, celui poignant d'une jeune femme, harcelée par ses camarades et terrifiée à l'idée de retourner à l'école, mais qui, malgré tout, reprend, progressivement, le sport, dans son club. Celui, encore, du jeune homme, qui a été violemment agressé par un proche et ne parvient plus à sortir de chez lui et, donc, à aller au collègue, mais qui, jour après jour, suit sa thérapie et tente de planifier son avenir. Sont-ils moins méritants que d'autres, au regard de leur résilience, face à des épreuves difficiles ? La réalité est que ce dispositif peut confronter ces jeunes, à ce qu'ils considèrent, à tort, comme un échec, alors que c'est plutôt la preuve de leur endurance exceptionnelle, face aux épreuves de la vie. Il est crucial de reconnaître et de soutenir ces parcours atypiques et qui ne correspondent pas aux mérites, que vous avez établis, comme définissant le mérite, et qui ne nous correspond pas. Au-delà de ces cas particuliers, mais pas si rares, nous considérons que l'éducation et la réussite des jeunes ne se résument pas à des performances scolaires, sportives, associatives ou culturelles. Ils s'encrent dans des réalités, parfois, complexes, nécessitant un soutien adapté. Ce soutien, certains jeunes le trouvent dans une communauté bienveillante, qu'elle soit composée de parents, d'enseignants, de coaches sportifs ou d'autres figures d'accompagnement, et pourquoi pas la Ville. Nous devons nous demander si ce dispositif contribue réellement à aider ces jeunes, à surmonter leurs difficultés. Si la réponse est négative, pourquoi le reconduire ? Au lieu de répondre aux besoins éducatifs cruciaux, ces bourses au mérite semblent, plutôt, refléter des obsessions et des fantasmes annihilés à la

méritocratie. En conclusion, je vous invite à réfléchir à la véritable pertinence de ce dispositif, dans le contexte des besoins réels des enfants et des jeunes de Tourcoing. En tant qu'élu écologiste, je plaide pour une approche plus équitable et inclusive, où chaque jeune, quel que soit son parcours, puisse bénéficier d'un soutien adapté à ses besoins réels. Je vous remercie pour votre attention.

Mme le Maire : Merci. M. GUELL.

M. GUELL : Ce dispositif de bourse au mérite nous paraît un bon moyen d'encourager les efforts et les challenges, nécessaires au fonctionnement de la méritocratie républicaine. Nous ne formulerons qu'un regret, c'est ce quota de 50 % des lauréats en QPV. Ce genre de discrimination, qui fait qu'un candidat est retenu, plutôt qu'un autre, parce qu'il réside à tel ou tel endroit, nous choque. Les seuls critères importants, à qualité de dossier égale, sont, pour nous, la situation et les revenus de la famille. Nous voterons cette délibération et adressons nos félicitations aux lauréats.

Mme le Maire : Ambition commune.

Mme AÏTOUCHE : Oui, merci. Nos propos rejoignent, complètement, ceux de M. JANSSENS. Voilà, on s'est déjà exprimés à plusieurs reprises sur ce dispositif, qui est, quand même, budgété à 10.000 € et qui ne touche même pas 1 % du public concerné, c'est-à-dire les jeunes de 16 à 25 ans. Cela fait, certes, quelques heureux et, aussi, de belles photos, pour les élus, mais, aussi, des déçus, qui, d'ailleurs, se plaignent de n'avoir reçu aucune réponse ou de ne pas avoir eu l'information. Lors de nos interventions précédentes, nous vous avons fait plusieurs propositions, pour un autre usage de cette somme, à destination des jeunes, créer un Conseil municipal de la Jeunesse, abonder au projet éducatif, pour sortir de la logique QPV, apporter une aide financière directe, aux parents d'enfants, ayant besoin d'être diagnostiqués rapidement, pour des troubles de l'attention et du langage. Voilà, ce sont quelques exemples, on pourrait ajouter, aujourd'hui, parce que c'est un sujet de préoccupation d'actualité, la question de la santé mentale, aussi, des 16-25 ans, qui aurait besoin de moyens complémentaires. Voilà, une fois de plus, nous vous posons la question : doit-on récompenser quelques-uns, qui réussissent déjà, ou aider ceux qui en ont besoin, à révéler leurs talents ? Merci.

Mme le Maire : M. MAENHOUT.

M. MAENHOUT : Alors, je vais d'abord répondre à M. JANSSENS. Vous m'aviez habitué à moins de démagogie et même à pas trop, trop de démagogie. Là, franchement, je suis assez scotché. Et puis, avant de vous retrouver tous sur la même ligne, vous tournez le dos au mérite, très bien. Eh bien, écoutez, le fils d'ouvrier, qui croit beaucoup à la méritocratie, eh bien, prend acte que, définitivement, vous tournez le dos au mérite, en plus, vous l'assumez, vous le proclamez. Moi, je suis très, très heureux, en tout cas, qu'on ait mis en œuvre cette bourse au mérite, parce que le mérite, oui, j'y crois, oui. Il y a beaucoup de jeunes, alors, je me souviens d'une discussion, qu'on avait eue, effectivement, où vous me disiez, « bien, vous êtes sur le terrain, voilà, quand même. ». Oui, bien, apparemment, effectivement, vous, vous n'y êtes pas assez, en tout cas, vous n'êtes pas au plus près des jeunes, en tout cas, près de tous les jeunes, des différentes jeunesses, moi, je peux vous dire que j'y suis, quelle que soit l'heure, quels que soient les quartiers, et qu'effectivement, eh bien, mon baromètre, ce sont les jeunes de Tourcoing, que je rencontre au quotidien. Et que, cette année, eh bien, on a eu 100 dossiers de déposés, donc, deux fois plus que l'année passée, on a eu trois fois plus de lauréats. Et ce n'est pas du saupoudrage, ce n'est pas du copinage, c'est bien, effectivement, récompenser le mérite. Eh oui, alors, je me souviens, au début du mandat, désolé si je suis un petit peu long dans ma réponse, mais, au début du mandat, vous critiquiez, effectivement, l'expérimentation, en demandant l'élargissement des critères. Je vous l'avais dit « mais, oui, oui, ne vous inquiétez pas, dès la deuxième année, on aura un élargissement des critères, critère associatif, critère sportif, mérite culturel. ». Oui, oui, oui, et, en fait, comme ça ne fonctionne pas, comme votre attitude ne fonctionne pas auprès des jeunes, vous cherchez un nouvel angle d'attaque. Bien, je vous rassure, on va continuer. Parce qu'effectivement, le fils d'ouvrier est travailleur, il est content et, surtout, il est, au quotidien, j'allais dire, validé par les jeunes. Je voulais dire que, moi, je retiens, alors, je n'instrumentalise pas les jeunes, moi, je n'ai pas fait de photos avec des jeunes, d'accord. Non, non, non, ça, c'est faux. Regardez un peu, non, non. Donc, effectivement, vous pouvez chercher, voilà, un angle d'attaque, bon, soit, c'est peut-être que vous êtes à 2 ans des Municipales, vous vous inquiétez que la jeunesse ne vote pas automatiquement pour vous, vous vous inquiétez de votre déperdition auprès des jeunes. Eh bien,

Intervention sans micro

M. MAENHOUT : Donc, je note que vous m'interrompez. Bien, écoutez, merci pour votre souci de la démocratie.

Mme le Maire : Bien. On va passer au vote. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? En tout cas, merci beaucoup, Peter, pour le travail que tu fais sur la jeunesse et, justement, sur cette bourse au mérite. Car, effectivement, on a de beaux projets et des jeunes qui réussissent grâce à cette bourse.

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l'exception de Pierre DESSAUVAGES qui était absent et avait donné procuration à Coralie HUSSENET
4 CONTRE	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 ABSTENTIONS	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Mme le Maire : On passe aux motions, vœux et questions d'actu. On a une première motion de Mme VUYLSTEKER.

Mme VUYLSTEKER : Oui, motion qui fait suite, ça ne vous surprendra pas, à l'assemblée de quartier de la Bourgogne, qui a été évoquée, tout à l'heure. Tout d'abord, vous dire, quand même, ma consternation, quand j'entends parler d'habitant lambda, je ne sais pas ce que c'est qu'un habitant lambda, qui est un faux, une fausse, enfin, une vraie personne, les vrais gens, je ne sais pas ce que sont les faux gens, enfin, moi, je, voilà, et, encore, les groupes de pression, alors, on a des groupes de pression, dans les assemblées de quartiers. Bon, je suis extrêmement étonnée, parce qu'en fait, il se trouve que beaucoup de personnes m'ont fait écho de ce qui s'était passé dans cette assemblée de quartier, des citoyens, qui y vivent et que, moi aussi, je rencontre dans le quartier de la Bourgogne. Il y avait, aussi, des acteurs du quartier, mais c'est leur place d'être en assemblée de quartier, les responsables associatifs, voilà, en fait, eux aussi, sont considérés comme habitants du quartier, dans le sens des conseils de quartiers, en fait, ils ont leur place. D'ailleurs, vous le savez, puisqu'il y a un collège acteurs, qui comprend des commerçants, il y en avait dans la salle, responsables associatifs, éventuellement, il y a, parfois, vous savez, des directeurs, directrices d'établissements scolaires, enfin. Donc, en fait, moi, je comprends mal qu'on reproche à des personnes d'être présentes, quand, en fait, ils rentrent, précisément, dans les critères qui ont été fixés, dans une délibération, que vous avez, vous-même, rédigée, mais, bon. Ça, c'était une première observation, parce que je trouve qu'il y avait beaucoup de mépris. J'en viens à cette motion. Nous, ce qu'on constate c'est que les gens se sentent tout à fait désemparés, pas écoutés, vis-à-vis de ce projet. Ils ont l'impression que ça se fait sans eux, je vous ai pointé, tout à l'heure, le fait que, parfois, ils découvrent qu'il n'y a plus de lumière, et, en fait, ça dure pendant 2 mois, l'éclairage public, ils sont au courant, à la dernière minute, s'ils vont être relogés, ou pas, il y a encore beaucoup de questions qui se font jour. En disant ça, je ne dis pas qu'il n'y a pas eu de concertation, elle est obligatoire, vous en avez fait. Mais vous le savez, vous n'êtes pas les seuls confrontés à ça, la concertation, dans les quartiers politique de la ville, c'est une gageure, c'est compliqué, il faut faire énormément d'efforts. Et ce que nous essayons de dire, par cette motion, ce n'est pas que vous n'ayez rien fait, mais qu'il va falloir en faire encore plus, car, manifestement, il y a un trouble. Et, donc, écoutons ce trouble et arrêtons de le rejeter, en disant « non, non, mais si des gens ne sont pas contents, c'est, qu'en fait, ils n'habitent pas le quartier. », ce n'est pas vrai. Et, donc, nous demandons, d'une part, parce que nous avions constaté, vous le savez, Mme LEJEUNE, je me retourne vers vous, parce qu'on était à une présentation de l'IREV, il y a 2 ans, vous et moi, à la Maison des Associations, renforcer les moyens d'agir du Conseil citoyen, les conseils citoyens existent, pour accompagner les quartiers politique de la ville, nous en avons un, eh bien, il faut renforcer ses moyens d'agir, et ça, c'est la loi qui nous y contraint, donc, a priori, ça ne devrait pas faire de débat particulier, et puis d'organiser une conférence citoyenne, enfin, vous pouvez appeler ça comme vous voulez, nous, on a choisi un mot, mais, vraiment, on n'y est pas particulièrement attachés, peu importe, mais qui pourra réunir l'ensemble des acteurs, pour pouvoir apaiser un peu de ce malaise et montrer aux habitants qu'ils ont des lieux où participer à cette

réflexion, tout simplement, où ils peuvent co-construire le projet, en tout cas, dans l'état d'avancement où il est, parce qu'on ne va pas tout remettre à plat, c'est évident. Et, donc, voilà, une,

Mme le Maire : Allez à votre motion, s'il vous plaît.

Mme VUYLSTEKER : Une motion pour, je viens de le dire, mais vous ne m'écoutez pas, une motion pour apaiser la situation, pour être à l'écoute des habitants et pour avancer. Je vous remercie.

Mme le Maire : M. DESPLECHIN.

M. DESPLECHIN : Oui, Mme le Maire, chers collègues. Mme VUYLSTEKER, vous voulez donner un nouveau souffle à la concertation à la Bourgogne. Alors, je vais commencer par vous rassurer, la concertation à la Bourgogne ne manque pas de souffle. Et, Mme AÏTOUCHE, je vais, aussi, devoir, effectivement, me répéter et vous dire que nous mettons déjà en place un grand nombre de moyens, à la disposition des habitants, pour l'expression de leurs besoins et attentes, pour leur information et pour les accompagner dans la transformation de leur quartier. Vous attirez l'attention sur le Conseil citoyen, je vous le confirme, le Conseil citoyen est déjà très largement et suffisamment associé à la démarche de renouvellement urbain. Je le redis, nous l'avons fait récemment, Mme AÏTOUCHE le rappelait, mais je vais, à nouveau, vous informer sur l'ensemble des éléments du dispositif de concertation, d'écoute et d'implication des habitants à la reconstruction de leur quartier. De nombreux outils de concertation et d'information sont mis en œuvre, de nombreux moments d'écoute, d'information ont lieu. L'information et l'écoute ont, d'ailleurs, commencé, dès novembre 2018, non, je sais qu'elle ne m'écoute pas, mais je continue, novembre 2018, où nous avons effectué un Conseil municipal exceptionnel, au sein même de la Bourgogne. Depuis 2018, la Ville participe activement, élus et services, au processus de relogement, afin de favoriser la bonne prise en compte des besoins et souhaits des ménages relogés. Fin 2018, nous avons créé la Maison du Projet, ouverte à tous, avec des personnes qualifiées, pour présenter le projet et pour répondre à toutes les questions des habitants. Depuis fin 2021, la Maison du Projet accueille le dispositif « Unis vers l'emploi », des permanences relogement. Cette Maison du Projet sort hors ses murs, pour des rencontres au plus près des habitants. Depuis début 2023, un consortium RSA a été créé et tient des accueils et rendez-vous, au 3ème étage de la Maison du Projet. Depuis 2023, un médiateur de projet NPNRU est à la disposition des habitants. Systématiquement, sont organisées des réunions locales d'information, réunions locatives, réunions d'information, auxquelles, mes collègues et moi-même, nous nous rendons. Sans compter les différentes rencontres, dans les logements, dont Mme le Maire parlait, tout à l'heure, que nous avons organisées, que nous continuons d'organiser, afin de comprendre les attentes et de rencontrer les habitants. Vous l'entendez, les moyens mis en œuvre, en termes de concertation, d'information et de relais, avec les habitants de la Bourgogne, sont très conséquents. Une nouvelle fois, je vais vous les reprendre et vous les citer, assemblées de quartier, une fois, une à deux fois par mois, groupes de travail NPNRU, des visites commentées de la Bourgogne, des ateliers, des tables rondes, présentation du projet, 30 ont été réalisées, depuis 2019, des visites de quartier, la Maison du Projet, la Maison du Projet hors les murs, qui permet d'aller à la rencontre des habitants, des usagers, sur l'ensemble du quartier, les réunions info riverains,

Mme le Maire : Il faut clôturer, M. DESPLECHIN.

M. DESPLECHIN : Il faut que je me dépêche ?

Mme le Maire : Oui.

M. DESPLECHIN : Allez, je me dépêche. Vous dire que le médiateur du projet, c'est quelque chose qui est nouveau et qui facilite le partage d'information et l'appropriation du projet de la rénovation urbaine. Les habitants que vous rencontrez, invitez-les à aller le rencontrer, il les recevra à la Maison du Projet. 2 jours par semaine, il tient une permanence, il constitue et concilie d'un réseau de médiation, à l'échelle du quartier, il participe aux actions de la Maison du Projet, il participe aux réunions riverains et habitants, il participe aux instances de pilotage et de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine, il assure une présence régulière, visible et reconnue, sur le quartier de la Bourgogne.

Mme le Maire : Votre temps est écoulé, M. DESPLECHIN.

M. DESPLECHIN : C'est vrai ?

Mme le Maire : Oui, on va stopper, c'est, les règles, c'est pour tout le monde. On va passer au vote sur la motion. Qui est favorable ? Défavorable ? Comment ?

Intervention de M. TALPAERT sans micro.

Mme le Maire : Ah pardon, excusez-moi ! M. TALPAERT.

M. TALPAERT : Bon, je sais que vous n'aimez pas m'entendre, mais je vais revenir, voilà, je, ça me permettra,

Mme le Maire : C'est une erreur de ma part, M. TALPAERT, ça arrive.

M. TALPAERT : Oui, mais ça arrive, bien sûr, ça arrive, il n'y a pas de souci, non. Non, tout ça pour dire que je reprends ce que je voulais évoquer, tout à l'heure, sur la Bourgogne, en disant que, bon, voilà, vous ne nous écoutiez pas, mais pour vous redire que, quand même, on était intervenus, déjà, sur cette question-là, sur la question des habitants de la Bourgogne, lors d'un Conseil municipal, on vous avait, déjà, demandé de refaire un temps particulier, vous aviez refusé, à l'époque. Et tout ça pour vous dire, que, au-delà de la réunion du conseil de quartier, on a revu des gens et des personnes, qui habitent la Bourgogne, lors du marché de Noël des associations, et des personnes qui n'étaient pas intervenues, qui étaient à la réunion, qui ne sont pas intervenues, en nous disant « on n'apprécie pas la façon dont les gens sont intervenus, la manière. », vous l'aviez dit, Monsieur, voilà, « mais on voulait vous dire, quand même, que ce qu'ils disent, c'est la vérité. », voilà. Donc, je voulais juste, voilà, ce n'est peut-être encore pas les bons habitants, qui nous ont dit ça, mais, voilà, donc, ne voyez pas juste de la malice, dans nos propos, voyez juste le fait qu'il y a, sûrement, une démarche supplémentaire à faire et des réponses à donner, un accompagnement des habitants. Je pense que le Conseil citoyen ne nous semble pas suffisamment présent et dans son rôle, aujourd'hui, en particulier à la Bourgogne, puisqu'il est dans la convention ANRU et qu'il devrait y être associé, il n'y est pas associé, non plus, dans la convention, qu'on, voilà, qui a été votée, tout à l'heure. Donc, bien sûr, voilà, pour l'ensemble de ces raisons, nous tenons à vous interpeller, à nouveau, et, bien sûr, nous allons voter pour la motion, présentée par le groupe Tourcoing vert demain.

Mme le Maire : Bien. Qui est favorable à cette motion ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Très bien.

45 CONTRE	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l'exception de Pierre DESSAUVAGES qui était absent et avait donné procuration à Coralie HUSSENET
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 ABSTENTIONS	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

REJETÉE

Mme le Maire : Vœu de M. TALPAERT.

Mme AÏTOUCHE : Oui, c'est moi qui prends la parole. Donc, effet, il s'agit d'un vœu, sur un sujet sur lequel on vous a, Mme la Maire, déjà interpellée, à deux reprises. En effet, sur la métropole lilloise, chaque nuit, des personnes se retrouvent sans aucune solution d'hébergement. On sait qu'à Tourcoing, il y a plus de 700 personnes, qui sont domiciliées auprès du CCAS, car elles n'ont pas de résidence stable, certaines d'entre elles dorment, peut-être, à la rue. Des associations nous ont fait remonter la situation de personnes, à Tourcoing, pour lesquelles la maraude sociale n'a pas de solution, pour la nuit. Dans le cadre du plan grand froid, la Préfecture organise une mise à l'abri humanitaire, avec l'aide la Protection Civile et de la Croix Rouge. Pour cela, elle a besoin de salles, que les communes acceptent de mettre à disposition, le temps d'une nuit. Donc, c'est vrai que, lorsqu'on vous a interpellée, vous nous avez répondu qu'il s'agissait d'une compétence de l'Etat, et que la Ville se met à disposition du Préfet de région, si cela s'avérait nécessaire. Notre demande est

que la Ville soit davantage proactive, sur cette question d'aide aux plus démunis, comme elle peut l'être sur d'autres sujets, qui ne sont, cependant, pas de sa compétence première. Nous formulons, donc, le vœu, que la Ville se mobilise, sur la question des sans abri et, en particulier, concernant l'hébergement d'urgence, en identifiant une salle communale, permettant une mise à l'abri, dans le cadre de la veille saisonnière. Nous espérons que, contrairement au rejet systématique de nos vœux précédents, pour aider des personnes démunies ou touchées par des sinistres, cette, fois, la Majorité montre un minimum d'humanité.

Mme le Maire : M. DESBONNET.

M. DESBONNET : Merci Mme le Maire. Alors, je me dois, déjà, de vous rappeler que ce dispositif relève de la compétence de l'Etat, comme vous l'aviez dit, et que la Ville de Tourcoing, quant à elle, vient compléter ce dispositif et se tient, donc, à la disposition du Préfet. Mais, surtout, je rappelle l'engagement des agents du CCAS, envers les plus fragiles, au quotidien, ils accompagnent des sans-abris, afin de les protéger et de leur apporter un cadre de vie décent. Voici quelques-unes des actions, menées par la Ville, le CCAS, un point de veille, mis en place tous les 15 jours, sur l'avancée de la situation des sans-abris, un déplacement systématique d'un agent de prévention de la Ville et d'un travailleur social, chargés des urgences, sur les lieux où ces personnes ont l'habitude d'être, effectué dès le signalement d'une situation de rue, un accompagnement est proposé à la personne, une saisie des droits est effectuée, en accord avec la personne, la vérification des droits saisissables, tels que les ressources, santé, logement, etc., un lien est établi avec Médecins Solidarité Lille, une demande de mise à l'abri est effectuée, via le SIAO, et la sollicitation du passage des trois maraudes, une orientation vers les accueils de jour est effectuée, des nuitées d'hôtel sont prises en charge par le CCAS, je vous rappelle, simplement, qu'il y en a pour 17.000 € par an, l'aire d'accueil la plus proche est, donc, sur le territoire d'Halluin, une liaison étroite est effectuée avec les services en charge, concernant le public tourquennois, un accompagnement, par le biais de mise à disposition de tickets de bus, est assuré par le CCAS. Il est à noter que, malgré toutes ces interventions et aides, que je viens de citer, certaines de ces personnes refusent toute entrée en structure d'hébergement et n'intègrent pas les lieux mis à disposition, par décision du Préfet, préférant se débrouiller par elles-mêmes. Une veille supplémentaire est assurée, dans le cadre, par les services du CCAS, et en lien avec les maraudes existantes. Pour répondre à votre vœu, à deux reprises, vous l'avez dit, Mme le Maire, vous apportez des réponses claires, sur la gestion des sans-abris, à Tourcoing. Manifestement, votre volonté, toujours plus grande, de politiser chacun des sujets de la Ville, vous pousse, aujourd'hui, à déposer un vœu. Pendant que vous proposez, au Conseil municipal, ce vœu, les agents du CCAS, dont je tiens à rappeler l'engagement, ce soir, sont, au travail, au service des plus fragiles et mettent en œuvre des actions qui limitent le nombre des sans-abris, dans la rue. Aussi, je tenais encore à les remercier, tous, et j'en profite pour remercier, particulièrement, mon collègue, Peter MAENHOUT, très engagé sur ce sujet. Le manque d'humanité, que vous mentionnez, pourrait être perçu comme une insulte. Nous, nous préférons nous concentrer sur l'action. Pour conclure mes propos, je propose à mes collègues de rejeter ce vœu.

Mme le Maire : Pour compléter ce que vient de dire Christophe, aujourd'hui, à Tourcoing, on a plusieurs centres d'hébergement d'urgence, ce n'est pas la Ville qui les gère, c'est le SIAO. Quand on appelle le 115, c'est eux qui orientent et c'est eux qui gèrent, justement, les places disponibles. Depuis des années, nous proposons, au Préfet, une salle à Tourcoing, en cas de besoin. L'Etat préfère positionner ce centre d'hébergement d'urgence grand froid, sur Halluin. Pourquoi ? Parce qu'ils veulent répartir les moyens. A Tourcoing, on a, vous le savez, l'ex-foyer Bethel, nous avons Regain, nous avons des places d'hébergement dans le diffus, et puis, surtout, depuis peu, depuis, quasiment, 2 ans, nous avons le centre d'accueil, sur l'hôtel Lemon, puisqu'il a été réquisitionné, pour les Ukrainiens, le sas d'accueil. Donc, l'Etat ne veut pas concentrer les difficultés, sur la commune de Tourcoing, et préfère gérer une répartition, d'où, justement, le positionnement sur Halluin. Mais sachez qu'on est très volontaristes, comme le dit Christophe, à chaque fois qu'il y a une situation difficile, on demande aux équipes de se déplacer et de trouver une solution. Personnellement, à deux reprises, j'ai mobilisé, moi-même, les équipes, parce que j'ai aperçu deux personnes, dans la rue, alors qu'il faisait, quasiment, moins 10 degrés, une fois, devant l'église Gambetta, et une autre fois, devant l'église Sainte Anne. Donc, la remarque que vous avez faite, au début, sur le manque d'humanité, je ne peux pas du tout l'accepter. Et comme M. DESBONNET, je la prends comme une véritable insulte. Parce que s'il y a bien une équipe qui fait preuve d'humanité, c'est la nôtre, Mme AÏTOUCHE. Mme VUYLSTEKER.

Mme VUYLSTEKER : Quand même, vous n'avez pas le monopole de l'humanité, je crois.

Mme le Maire : Mais dire qu'on n'en a pas, c'est juste inadmissible et je ne peux pas l'accepter.

Mme VUYLSTEKER : Est-ce que je peux m'exprimer ?

Mme le Maire : Je ne peux pas tolérer qu'on puisse dire que l'équipe municipale manque d'humanité, ça, ce n'est pas possible.

Mme VUYLSTEKER : Bien, ce n'est pas moi qui le dis. Bon, donc, si je peux intervenir, du coup, comme ça, vous pourrez monter, grimper au plafond, pour ce que j'aurai dit moi, au moins, ce sera plus pertinent. Il s'agit, ici, d'un vœu, pas d'une motion. Et, donc, un vœu, en fait, ne s'adresse pas, uniquement, à la collectivité où on l'adopte, un vœu s'adresse à l'extérieur. Or, le problème, concernant le sans abrisme, on le connaît, il est global, il existe, alors qu'il y a eu un engagement du gouvernement, pour qu'il n'y ait plus une seule personne qui dorme à la rue et, alors, qu'en ce moment, il y a plus de 2.000 refus, par jour, en France, pour héberger des enfants, pour mettre des enfants à l'abri. Donc, on a plus de 2.000 enfants, par jour, qui dorment à la rue, je ne compte, là, que les personnes qui ont appelé le 115, il y a, aussi, tous ceux qui n'essayent même plus, parce qu'ils n'ont plus aucun espoir. Sur la métropole lilloise, on sait très bien que le problème est important, sur la région, on sait très bien que le problème est important, il est si important, qu'il y a un mois, au Conseil régional, mon collègue, Bernard BAUDE proposait une motion sur le sujet. Donc, vous voyez, il n'y a pas de drame, et d'ailleurs, la majorité de Xavier BERTRAND l'a votée, voilà, bon, bien, comme quoi, on peut mettre en adéquation nos discours et nos actes. Moi, j'entends ce que vous nous dites, sur la mise à disposition d'une salle à Halluin, plutôt qu'à Tourcoing, je peux, parfaitement, l'entendre, mais pourquoi ne pas avoir proposé d'amendement ? Je crois qu'il aurait satisfait tout le monde, qu'on puisse avoir une prise de position forte, sur ce problème qui touche notre ville. Et vous le savez, même si vous avez interpellé, au sujet de cas concrets, que vous avez croisés et qui vous attristent et qui vous émeuvent, de personnes qui dorment à la rue, vous savez, néanmoins, que, tous les soirs, des gens dorment à la rue, à Tourcoing, quand même, vous le voyez comme moi, ce n'est pas possible. Moi, quand je parle, je l'ai cité, à la Région, quand je parle avec les gens, qui font des maraudes, à Tourcoing, ils me disent « les gens ont froid, ils ont faim, ils vont mourir à la rue, ces prochaines semaines. », les gens qui sont à la rue, à Tourcoing. Donc, voilà, moi, je regrette que, sur un vœu, je précise, sur un vœu comme celui-ci, on n'ait pas réussi à se mettre d'accord. Je crois qu'il y aurait pu avoir un travail d'amendement, malgré tout, pour pouvoir avoir une position forte, de lutte contre le sans abrisme, qui disait notre humanité à tous, je le crois, enfin, j'attends les autres interventions, mais, en tout cas, à la Majorité, Ambition commune et à nous, voilà, et on verra pour le reste.

Mme le Maire : Vous voulez intervenir ?

M. GUELL : Je pense que, comme vous l'avez rappelé, comme M. DESBONNET l'a rappelé, il y a tout un système, auquel j'ai eu l'occasion de participer, de temps en temps, dans les exercices de mise à l'abri, de répertoire des salles, des possibilités de mise à l'abri, qui est mis en route, chaque fois que la Préfecture estime que c'est nécessaire. Donc, bon, qu'on fasse le nécessaire pour qu'il y ait le plus de possibilités qui s'ouvrent à ça, que l'on fasse le nécessaire pour que les maraudes soient le plus efficaces et le plus convaincantes, aussi, parce que j'ai eu, moi aussi, l'occasion d'avoir des gens, qui ne voulaient pas, et même par très grand froid, qu'on les emmène, pour les protéger. Donc, effectivement, l'humanité, on la partage tous, ici. Est-ce qu'il y a besoin de faire des vœux, alors que tout un dispositif existe et fonctionne ?

Mme le Maire : Vous avez très bien résumé, vous avez bien conclu, M. GUELL, voilà. Alors, sur ce vœu, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Bien.

41 CONTRE	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l'exception de Coralie HUSSENET qui était absente et avait procuration pour Pierre DESSAUVAGES, Aymeric PACO qui était absent au moment du vote et avait procuration pour Claire MARAS
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 CONTRE	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

REJETÉ

Mme le Maire : On va, donc, passer,

Mme VUYLSTKER : Je souhaiterais faire un rappel au règlement, s'l vous plaît ?

Mme le Maire : Oui, Mme VUYLSTEKER.

Mme VUYLSTEKER : Les débats sont parfois houleux, évidemment, on peut avoir des mots au-dessus de l'autre, mais j'estime inacceptable qu'un Adjoint de la Ville de Tourcoing me crie « rentre chez toi ! », quand j'interviens et je ne comprends pas que vous n'interveniez pas, je ne comprends pas que personne n'intervienne, voilà. Donc, je tiens à le dire,

Mme le Maire : Je ne vous comprends pas

Mme VUYLSTEKER : Ces propos, de la part de M. CABAYE, à mon égard sont inacceptables et il faut arrêter, voilà, vraiment. Et à vous de faire appliquer le règlement, Mme la Maire. Des propos aussi graves que ceux-là,

Mme le Maire : Je ne sais même pas de quoi vous parlez et,

Mme VUYLSTEKER : Je viens de vous le dire, donc

Mme le Maire : Mme VUYLSTEKER !

Mme VUYLSTEKER : Si vous pouvez me laisser terminer, parce que c'est extrêmement grave, ce qui se passe, quand on en vient à ce niveau-là, politiquement. Donc, laissez-moi, au moins, terminer, ne vous alignez pas sur ces mauvais comportements, vraiment, ça devient triste.

Mme le Maire : Allez, terminez, Mme VUYLSTEKER, on est dans la période de Noël,

Mme VUYLSTEKER : Merci, Mme BECUE.

Mme le Maire : J'espère que, voilà, vous aurez une meilleure attitude, parce que, vous aussi, vous êtes toujours très agressive,

Mme VUYLSTEKER : Non, mais c'est incroyable !

Mme le Maire : De manière générale, de manière générale, vous avez toujours,

Mme VUYLSTEKER : Est-ce que vous pensez que j'ai déjà dit « rentre chez toi ! », à un élu, Mme la Maire ? Est-ce que j'ai déjà eu un propos, enfin, j'ai déjà tenu un propos pareil ?

Mme le Maire : Ah, je n'ai jamais entendu, mais j'ai déjà entendu autre chose.

Mme VUYLSTEKER : Ah bon ? Eh bien fort bien !

Mme le Maire : Oui, allez, sujet clos. Merci.

Mme VUYLSTEKER : Eh bien, en ce cas, faites-moi des rappels au règlement, quand je dépasse les

bornes, à ce point, et faites-en, surtout, aux élus de votre majorité, quand ils se comportent aussi mal, envers l'Opposition. Il y a des limites au débat démocratique, voilà.

Mme le Maire : Mme VUYLSTEKER, voilà, et comme le disait très bien Mme MARIAGE, elle a déjà vu des têtes d'élus, sur des piques, tenues par vous.

Mme MARIAGE sans micro : Dont la mienne.

Mme le Maire : Dont celle de Mme MARIAGE, oui. Allez, on passe, oui, le niveau est,

Mme VUYLSTEKER : Non, pas des têtes d'élus sur des piques. Enfin, ça ne va pas ou quoi ?

Mme le Maire : Bien, on a les photos.

Mme VUYLSTEKER : Vraiment, faites attention à vos propos.

Mme le Maire : On a les photos, Mme VUYLSTEKER.

Mme VUYLSTEKER : Bien oui, et, alors, donc, vous racontez n'importe quoi et je suis à la limite de penser à une plainte en diffamation. Donc, faites attention ! Il faut arrêter.

Mme le Maire : Bien, faites-le ! Pas de problème ! Il n'y a pas de souci, on a les photos et Mme MARIAGE a failli déposer plainte, justement.

Mme MARIAGE sans micro : Et je regrette de ne pas l'avoir fait, je vous assure que je regrette.

Mme le Maire : Allez ! Le sujet est clos, s'il vous plaît, si vous pouvez être un peu plus apaisés, pour poursuivre les débats.

Intervention de Mme VUYLSTEKER sans micro.

Mme le Maire : Vous voulez que j'arrête le Conseil municipal, Mme VUYLSTEKER ? Arrêtez de crier, là, arrêtez. Alors, on passe au vœu, présenté par Ambition commune.

M. RENARD : Merci Mme le Maire. Au regard des constats alarmants, faits par les acteurs de terrain, au regard des besoins éducatifs, dont Franck TALPAERT parlerait bien mieux que moi, au regard de la jeunesse de notre population, et parce que répondre aux difficultés, quand elles sont installées ne suffit pas, il faut résolument, dans une volonté de prévention, assurer, pour chacun, dès le plus jeune âge, les conditions de la réussite. Nous proposons que la Ville, que notre ville développe, désormais, un véritable projet éducatif global, par une identification partagée des besoins, avec l'ensemble des acteurs concernés, par une articulation cohérente des dispositifs mis en place, par une convergence des moyens, vers des priorités, collectivement, identifiées. Nous formulons le vœu que Tourcoing devienne, dès la rentrée scolaire prochaine, un territoire pilote et innovant sur la santé, le bien-être à l'école et la parentalité. Merci.

Mme le Maire : Merci. Mme CHANTELOUP.

Mme CHANTELOUP : Merci Mme le Maire. Donc, tout d'abord, je tenais à rappeler le travail, mené par la Ville, avec l'ensemble des partenaires, tels que l'Etat, l'Education Nationale, c'est un travail de coconstruction. Nous avons différents dispositifs, en faveur des petits Tourquennois, comme les clubs Coup de Pouce, le PRE, les 2 cités éducatives. Sur la parentalité, ma collègue, Sarra BENHENNI, est particulièrement engagée auprès des parents. D'ailleurs, l'Etat a émis un avis favorable, sur un projet parentalité, en faveur de l'enfance en difficulté. Ce qui fera plus d'accompagnement et d'encadrement, au sein des crèches municipales. Bravo Sarra ! La santé et le bien-être sont des axes majeurs de notre engagement. D'ailleurs, la cité Grand Sud a son fil rouge, sur la santé. Nous souhaitons accorder une place majeure à la santé et au bien-être de nos petits Tourquennois, contre le harcèlement, l'éducation aux écrans, le sommeil, le bien-manger, nous travaillons. Tous ces sujets cruciaux, qui doivent guider nos actions, c'est le cap, fixé par Mme le Maire. Le vœu, que vous proposez ce soir, ne se base sur rien de concret. Habitué des grands discours, votre groupe continue

de vouloir être pilote dans tout, mais jamais vous ne proposez d'actions concrètes. Nous sommes, avec nos partenaires, dans l'action et au service des écoliers, des petits Tourquennois. Nous ne vous avons pas attendus. Par conséquent, je propose de rejeter ce vœu.

Mme le Maire : Merci. Y-a-t-il d'autres interventions ? Mme VUYLSTEKER.

Mme VUYLSTEKER : Oui, très rapidement, pour dire que nous voterons ce vœu et que, par chance, si nous renonçons à l'expérimentation de l'uniforme à l'école, eh bien, 830.000 € se dégageront, qui devaient, justement, être engagés, à la rentrée, bien, ça tombe bien, ça permettra de faire une expérimentation, qui va dans le bon sens et qui sera bien financée.

Mme le Maire : Bien. M. GUELL. Un petit mot ou ?

M. GUELL : Bon, je n'ai pas trop bien perçu la finalité, c'est un ensemble de bonnes intentions. Après, le concret, derrière, je ne le vois pas, donc je le voterai.

Mme le Maire : Très bien. Alors, qui vote contre ? Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Très bien.

39 CONTRE	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l'exception de Coralie HUSSENET qui était absente et avait procuration pour Pierre DESSAUVAGES, Aymeric PACO qui était absent au moment du vote et avait procuration pour Claire MARAS, Christophe BLOMME et Peter MAENHOUT qui étaient absents au moment du vote
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 ABSTENTIONS	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

REJETÉ

Mme le Maire : Question d'actualité Images et vidéos de la ville de Tourcoing. Mme VUYLSTEKER.

Mme VUYLSTEKER : Oui, une question, car, nous le savons, lorsque la Ville prend des photos, et je ne parle pas de celles qui sont prises par le Cabinet, bien entendu, mais bien par les photographes et vidéastes de la Ville, alors, pour les utiliser, il faut payer des droits d'exploitation, et, donc, nous souhaitions savoir combien de recettes, cela représentait pour la Ville, si les titres de recettes avaient bien été émis, si les prestations avaient bien été réglées ou si, peut-être, vous resquillez sur le droit de ces photos. Puis signaler, par la même occasion, que vous aviez annoncé, il y a quelques mois, que la Voix du Nord avait bénéficié des photos de la Ville, ce n'est pas le cas, donc, voilà, cela est corrigé. Chacun paye les droits pour ces photos, c'est normal, d'ailleurs, c'est la loi, en fait. Et, donc, voilà une question, sur ce sujet, pour savoir à combien s'élèvent ces dépenses d'images, en drone, de photographies, de vidéos. Je vous remercie.

Mme le Maire : Mme DEBOOSERE.

Mme DEBOOSERE : Oui, Mme VUYLSTEKER, vous nous donnez l'habitude, maintenant, de toujours intervenir pour ne jamais mettre Tourcoing en valeur, Tourcoing, en avant. Aujourd'hui, vous vous attaquez aux réseaux sociaux de Mme le Maire, non pas, Mme le Maire n'utilise pas ces photos pour son usage personnel, puisque Doriane BECUE a bien un Facebook personnel, à son nom. Et, aujourd'hui, donc, ce sont bien des photos et des vidéos, qui sont partagées sur le profil du Maire de Tourcoing, et qui sont, aujourd'hui, et qui est, aujourd'hui, enfin, c'est Mme BECUE qui a ce siège. Je sais que ça vous fait un peu mal, mais il faudra encore attendre 2 ans, pour essayer de dépasser la barre des 8 % et, peut-être, vous asseoir dedans.

Mme le Maire : Bien oui, parce qu'il y a 2 comptes. J'ai mon compte perso « Doriane BECUE-MEURIN », voilà, avec mon nom de jeune fille. Donc, ça, c'est mon compte perso Facebook et, après, j'ai un compte professionnel, de Maire. Et, en fait, c'est juste logique d'avoir, de publier les vidéos de la Ville, enfin, comme tous les autres Maires font, voilà. Puisque, bien évidemment, ce compte Facebook, Instagram, ce sont bien que des comptes pro, voilà. Autre question d'actu, une question par Romain.

M. LAZARE : Merci Mme le Maire. Mme le Maire, M. l'Adjoint chargé de l'Economie et de l'Emploi, chers collègues, chères Tourquennoises, chers Tourquennois. La Ville de Tourcoing a été, brillamment, mise à l'honneur, à l'occasion du salon des Maires de France, en novembre dernier, à Paris, pour nos bons résultats en matière d'emploi. Ce succès est le fruit d'une stratégie méticuleuse et d'un engagement sans faille, de toute l'équipe municipale, reflet de notre détermination à faire de Tourcoing une référence en matière d'innovation sociale et économique. Nous le savons tous, ici, le contexte national est marqué par des défis économiques et sociaux, de grande envergure, doit conduire notre Majorité municipale à être, particulièrement, vigilante, en matière de politique et d'emploi. Notre approche doit être dynamique, inclusive et, surtout, adaptée aux réalités de notre ville, en constante évolution. Vous le savez, depuis 2014, sous l'impulsion de Gérald DARMANIN et de notre Maire, Doriane BECUE, la revitalisation du marché de l'emploi est l'une de nos priorités. Notre vision a toujours été claire, permettre à chaque Tourquennois de trouver sa place, dans un marché de l'emploi, en pleine mutation, tout en assurant la pérennité de notre tissu économique local. Grâce au travail et au dévouement de notre collègue, Olivier CANDELIER, Adjoint chargé, notamment, de l'Emploi, des initiatives novatrices ont été mises en place. Parmi elles, le concept PEPS, le plein emploi pour les seniors, se distingue. Ce programme, au-delà de son caractère innovant, témoigne de notre engagement à ne laisser personne de côté, notamment nos aînés, souvent confrontés à des difficultés spécifiques, sur le marché du travail. Cette politique volontariste, qui porte ses fruits, n'est qu'une facette de notre action. Nous sommes, également, mobilisés, pour faire vivre et prospérer les commerces et les entreprises de notre ville. En ces temps où l'économie est mise à rude épreuve, pour soutenir nos commerçants et nos entrepreneurs, soutenir nos commerçants et nos entrepreneurs est plus qu'un devoir, c'est une nécessité, pour le dynamisme et le rayonnement de Tourcoing. Dans ce contexte, il me semble crucial, pour la bonne information de tous, de disposer de données précises et actuelles. M. l'Adjoint au Maire, cher Olivier, pourriez-vous nous détailler les chiffres récents, en matière d'emploi, sur notre territoire communal ? Ces informations seront essentielles, pour orienter nos actions futures et mesurer l'impact de nos initiatives actuelles. Je vous remercie pour votre attention.

Mme le Maire : Très bien. M. CANDELIER.

M. CANDELIER : Merci M. LAZARE, merci Mme le Maire. Alors, pour prétendre qu'une ville soit, finalement, dynamique, il nous faut des éléments extrêmement factuels, extrêmement précis et, notamment, donc, il faut que ça se traduise dans les chiffres. Et plutôt que des longs discours, ce soir, finalement, on a décidé de vous donner des éléments factuels et quelques chiffres, pour passer à de, enfin, de bonnes nouvelles. Alors, sans faire trop de commentaires, sans tout vous détailler, vous avez, en tout cas, sur 2022, une forte accélération de la demande, de nombre de demandeurs d'emploi, qui a diminué et, finalement, ça se confirme, nettement, en 2023. Et si vous regardez le dernier chiffre, en haut, à droite, c'est le comparatif sur la métropole, ce qui veut dire que vous, on a, voilà, on est, on a un différentiel de 2,5 %, par rapport à la métropole, ce qui montre, quelque part que la ville a une certaine forme de dynamisme, dans la diminution du nombre de demandeurs d'emploi. Même chose pour les jeunes, on avait une forte accélération en 2021, puis 2022. 2023, ça se stabilise, mais toujours un écart intéressant, par rapport à la métropole. Et, enfin, dernier indicateur, sur, finalement, les candidats, peut-être les plus fragiles, ceux qui ont, sont en demande d'emploi, de plus de 2 ans, où, là, vous avez la Ville qui se distingue, avec des diminutions de moins 20 %, puis, quasiment, moins 18, qui se confirment et toujours un écart significatif, par rapport à l'ensemble de la métropole. Alors, ces bons résultats, je pense que, alors, bien entendu, l'objectif, c'est de maintenir, mais on les doit, aussi, aux acteurs de l'emploi, aux entreprises, mais, aussi, à la Ville. Deuxième indicateur, et M. GUELL, je reprends un peu vos propos de tout à l'heure, tout à l'heure, j'ai entendu deux choses, qui, où vous disiez, finalement, que le monde économique était frileux, qu'il fallait relancer l'activité économique, à Tourcoing, et, là, vous avez un exemple très concret du dynamisme sur la création d'emploi. Et si ça, finalement, ce n'est pas des bons chiffres, puisque, voilà, vous avez, très concrètement, sur les 5 dernières années, plus 2.200 créations d'emplois, dans le privé, qui ont été réalisées, c'est, quasiment, la meilleure performance de la métropole, devant Lille, devant la MEL, et c'est deux fois plus que la région Hauts de France. Donc, ça, c'est du concret. Et je vais rajouter une chose, on en a encore dans le réservoir. Vous avez des projets qui sont en cours, vous avez Webhelp, Teck et le projet des studios de cinéma, sur lesquels on va, il y aura des emplois directs et indirects. On attend, quasiment, 1.000 emplois, en perspective. Même si, voilà, il faut qu'on soit, aussi, vigilants, parce que le monde économique est, actuellement, un peu fragile et on n'est pas à l'abri,

effectivement, de certaines surprises. Alors, pour vous parler, peut-être, du projet PEPS, vraiment, en 2 minutes, c'est bien une expérimentation, qui a été impulsée par la Mairie de Tourcoing, avec une collaboration extrêmement forte, avec les acteurs de l'emploi, dont, principalement, Pôle Emploi, mais surtout avec le monde économique, que je remercie vivement, pour nous avoir accompagnés et pour nous avoir donné du temps, complètement bénévolement. Alors, cette ambition, elle est partie de plusieurs critères. Le premier, c'est, tout simplement, un constat, un constat de territoire, mais ce constat, il est aussi bien valable pour Tourcoing que pour le national, avec une progression, certainement, trop importante des demandeurs d'emploi, de plus de 50 ans, sur les 10 dernières années, vous le voyez, plus 55 %, contrairement, finalement, aux jeunes, où, là, on est à moins 15 %, jeunes, moins de 25 ans. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, pour faire court, on a, quasiment, 2 fois plus de demandeurs d'emploi seniors que de jeunes, aujourd'hui. Et vous le savez, on a des structures, comme la Mission Locale, qui peuvent, aujourd'hui, accompagner les jeunes.

Mme le Maire : Il faut accélérer M. CANDELIER.

M. CANDELIER : Oui, oui, je vais aller vite.

Mme le Maire : Vous avez, déjà, écoulé votre temps.

M. CANDELIER : Voilà, on va aller très, très vite. On a un taux d'emploi de seniors, vous avez, aujourd'hui, à peine un français sur deux, de plus de 55 ans, qui est en activité professionnelle, et un sur trois, de plus de 60 ans, qui est en activité professionnelle. Je continue. PEPS, je ne vais pas vous le décrire (inaudible), voilà, c'est une méthode, où on a reçu, à peu près, une centaine de candidats par an, 5 groupes, 10 semaines, 4 modules et, à peu près, une quarantaine d'entreprises, qui nous ont aidés là-dessus. Les résultats, c'est, quand même, 80 % de retours à l'emploi, CDI, CDD, intérims longs, formations longues. C'est, aussi, des résultats très concrets pour la ville de Tourcoing, moins 7,1 % de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, en 2022. Ça se confirme en 2023, avec moins 3,8, ce qui veut dire que, là, on creuse complètement l'écart, par rapport à la ville de Lille et à la métropole européenne de Lille.

Mme le Maire : Il faut clôturer.

M. CANDELIER : Et, pour clôturer, voilà, on voulait juste vous montrer le concours, pour lequel on a répondu, devant 300 candidats, où la Mairie de Tourcoing a reçu un prix national, voilà, qui nous permet de (inaudible). Et puis j'espère, en tout cas, que ça sera, qu'on pourra le dupliquer, dans d'autres villes de la métropole, et bien au-delà, je l'espère.

Mme le Maire : Merci beaucoup, M. CANDELIER. C'est très bien. On passe, donc, à la question sur le boulevard Gambetta. M. TALPAERT.

M. TALPAERT : Merci Mme la Maire. Voilà, l'aménagement du boulevard Gambetta fige notre ville dans le 20ème siècle, en réservant 80 % de sa largeur à la voiture et en laissant, aux piétons, aux poubelles et aux cyclistes, un espace minimal à partager. Concernant les cyclistes, des voies dangereusement étroites, 1 mètre, voire, par endroit, 50 centimètres, au lieu de 1 mètre 50 à 2 mètres, recommandés. Ce choix, à contrecourant des orientations métropolitaines, visant à réduire la part modale de la voiture, va, à l'évidence, rendre difficile, voire dangereux, les déplacements pour les usagers des modes doux. Plus inquiétant encore, les propos du Conseiller délégué, sur ces minis voies cyclables, « leur usage n'en sera que récréatif, on sait d'usage que les vélotaffeurs préfèrent rouler sur la chaussée. ». Alors, comment pensez-vous prévenir les conflits d'usage, qui ne manqueront pas d'advenir, à l'issue des travaux, pour l'ensemble des usagers et, a fortiori, pour les personnes porteuses de handicap ? Avez-vous prévu du mobilier urbain, permettant aux personnes âgées ou à mobilité réduite, de pouvoir s'asseoir ? Si oui, à quels endroits, désormais ? Quelle sera la responsabilité de la Ville, sur des voies publiques, non sécures ? Je vous remercie.

Mme le Maire : M. BUYSSECHAERT.

M. BUYSSECHAERT : Merci Mme le Maire. M. TALPAERT, vous nous resservez, décidément, à chaque conseil, les mêmes sujets. Entre le PRE, la cité éducative et le boulevard Gambetta, ce sont toujours les mêmes thèmes, que vous abordez, sur lesquels vous nous faites, inlassablement, pardon,

nous répéter. Alors, vous me prêtez « des propos », entre guillemets, dans votre question. Je n'ai pas dit, exactement, en assemblée de quartier, que l'usage des pistes ou bandes cyclables, entendez-le comme vous le souhaitez, ne serait que récréatif. Par contre, je confirme, et c'est reconnu par l'association Droit au Vélo, que certains vélotaffeurs préfèrent rouler sur les chaussées que sur les pistes cyclables, qui sont empruntées par des personnes, qui roulent, parfois, plus lentement, ou à usage récréatif, voilà ce que j'ai dit. Alors, dès 2014, nous avons remis sur la table ce projet de boulevard, qui était complètement à l'abandon, par vos majorités de l'époque. Les habitants nous le disaient, ça faisait 20 ans qu'ils attendaient le projet, nous, nous mettons en œuvre ce nouveau boulevard. On l'a mis, main, en œuvre, pardon, main dans la main, avec les habitants, le Département, puis la MEL, l'ADAV, le CEREMA. Alors, il est, quand même, amusant que vous en soyez, seulement, au stade de vous demander comment il aurait convenu de l'aménager.

Mme le Maire : Merci M. BUYSSECHAERT. Dernière question, Ambition commune.

M. VERNEZ : Mme le Maire. Après la location possible du Jardin Botanique, à des associations, nous constatons qu'un prêt ou la location de salles de l'Hôtel de Ville, à des fins privées, est, également, possible. Est-ce avec ou sans personnel, pour le service ? Par principe d'égalité, nous souhaitons savoir si, pour des mariages, la salle des Fêtes sera, désormais, accessible aux agents municipaux ou aux Tourquennois, qui en feraient la demande ? Si c'est le cas, nous souhaitons connaître les critères et tarifs, pour une privatisation de cet espace public. Ambition commune, nous réaffirmons, aussi, que l'Hôtel de Ville est la maison commune des habitants de Tourcoing.

Mme le Maire : Je ne pensais pas que le groupe Ambition commune était habitué aux fausses rumeurs. Je sais très bien de quoi il s'agit, M. VERNEZ, à quoi vous faites référence. Il s'agit d'une salle, qui a été utilisée, pour célébrer un mariage. La salle, où on célèbre les mariages, n'est pas, seulement, dans la salle des Mariages, ça nous est déjà arrivé de célébrer un mariage, dans la salle du Conseil municipal. Il s'avère que ce mariage, celui auquel vous faites référence, a été célébré dans la salle des Fêtes. Et à l'issue de ce mariage, a été proposé, par l'agent en question, un pot, qui a été financé, à 100 %, par les mariés, et qu'aucun agent n'a été mis à disposition. Et puis, comme vous citez ce mariage, on va se dire les choses, comme ça, c'est très transparent, il s'agit de notre Directrice Générale des Services, que je salue et que je remercie, pour son travail. Bertille, tous les jours, elle est à la Mairie, y compris le week-end, pour traiter les urgences tourquennoises. Et je, très sincèrement, je trouve tout à fait normal que le mariage, qui a été célébré, dans la salle des Fêtes, que les époux aient décidé d'offrir un pot, à tous les collègues de la Mairie. Ce qui est bizarre, M. VERNEZ, c'est que vous ne posez pas la question de demain. Demain, il y a un départ en retraite, un agent a demandé une salle, pour célébrer le départ en retraite, ça ne pose aucune difficulté, jamais je n'ai eu une remarque de l'Opposition ou des syndicats, quand il s'agit d'un agent. Quand il y a un pot de départ, ça arrive, les gens qui quittent la collectivité et qui veulent organiser un pot de départ. Ou, ça s'est déjà produit, un agent, qui devient maman ou papa, on se décide, on met à disposition une salle, pour célébrer, voilà, l'heureux évènement, et puis, il y a un petit cadeau, qui est offert par les collègues. Et là, jamais je n'ai eu de question, jamais on ne m'a interpellée. Mais, forcément, quand il s'agit de la Directrice Générale des Services, plutôt que de la saluer, pour son travail, on aime bien véhiculer les mauvaises rumeurs. Donc, non, la Directrice Générale des Services n'a pas eu de traitement de faveur et tout a été payé par les époux et, encore une fois, merci beaucoup, au travail, au dévouement, à notre Directrice Générale des Services. Et j'en profite pour qu'on puisse l'applaudir bien fort.

APPLAUDISSEMENTS

Mme le Maire : Bien, le Conseil municipal est terminé. Eh bien, je vous souhaite une très belle fin d'année.

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 2

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction Commande Publique Affaires Juridiques et Immobilières Le **12 février 2024** N° **2**

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapport de **Monsieur VUYLSTEKER Jean-Marie**

Au nom de la commission n° **1**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil municipal a adopté son règlement intérieur pour le mandat 2020-2026 et a créé 6 commissions municipales.
Ces commissions permanentes sont au nombre de six :

Commission 1 : Finances et Affaires Générales

Y seront examinés les projets de délibérations et rapports concernant les thématiques suivantes :
Affaires juridiques et commande publique – Finances- Budget – Affaires Administratives – Administration générale – Informatique – Ressources Humaines – Communication – Intercommunalités

Commission 2 : Grands projets Urbanisme Cadre de vie Habitat environnement et condition animale

Y seront examinés les projets de délibérations et rapports concernant les thématiques suivantes :
Renouvellement urbain – Urbanisme – Habitat – logement – Travaux – Voirie – Circulation – Stationnement – Plan de Déplacement Urbain – Environnement – Parcs et Jardins – Propreté – Hygiène – Condition animale

Commission 3 : Commerces, Emploi, Economie

Y seront examinés les projets de délibérations et rapports concernant les thématiques suivantes :
Foires et marchés – Affaires économiques – Commerce- Artisanat

Commission 4 : Sécurité Prévention Concertation

Y seront examinés les projets de délibérations et rapports concernant les thématiques suivantes :
Sécurité Prévention Concertation et participation des habitants – Vie des quartiers – Toxicomanie.

Commission 5 : Ecoles et éducation, Affaires sociales, handicap

Y seront examinés les projets de délibérations et rapports concernant les thématiques suivantes :
Affaires sociales – Action sociale – Insertion sociale – Santé – Famille – Vie Associative – Aînés – Femmes – Petite Enfance – Education – Restauration scolaire – Enseignement supérieur – Formation

Commission 6 : Sports Culture Animation et jeunesse

Y seront examinés les projets de délibérations et rapports concernant les thématiques suivantes :
Sports – Jeunesse – Culture – Relations internationales – Jumelages – Animation

Pour rappel, elles sont composées d'un maximum de 30 personnes réparties

proportionnellement entre les listes ayant obtenu des élus au Conseil Municipal.
Chaque groupe politique peut être représenté dans chaque commission.

Le Maire est, de droit, le Président de chaque commission. Chaque commission désigne en son sein un(e) vice-président(e) chargé(e) de suppléer le Maire en cas d'absence. La Vice-présidence des commissions respecte le principe de parité femmes-hommes.
Le fonctionnement de ces commissions est organisé par les dispositions du règlement intérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-21 ;
Vu le règlement intérieur du Conseil municipal ;
Vu la délibération n°5 du 10 octobre 2020 portant création et composition des commissions municipales ;
Vu la délibération n°15 du 11 décembre 2020 portant modification de la composition des commissions ;
Vu la délibération n°3 du 13 mars 2023 portant modification du règlement intérieur du conseil municipal ;
Vu la délibération n°4 du 11 avril 2023 portant modification de la composition des commissions ;
Considérant les changements de délégations de certains adjoints et le remplacement de certains élus ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- De bien vouloir modifier la composition des commissions municipales comme suit :

Commission 1 : Finances et Affaires Générales

Doriane BÉCUE, Jean-Marie VUYLSTEKER, Salim ACHIBA, Joao ABRANTES, Christophe BLOMME, Anne-Sophie BRANQUART, Éric BUYSSECHAERT, Olivier CANDELIER, Eglantine DEBOOSERE, Christophe DESBONNET, Olivier DESCHUYTTER, Pierric DESPLECHIN, Pierre DESSAUVAGES, Bérengère DURET, Stéphanie GLORIEUX, Martine KLEIN, Éric LATACZ, Arnaud LE BLAN, Marie-Christine LEJEUNE, Brigitte LHERBIER, Isabelle MARIAGE, Adrien PICQUE, Jean-Marc VANGILVIN, Dalila ZERYOUH, Lionel PEREIRA, Franck TALPAERT, Maxime RENARD, Guy VERNEZ, Katy VUYLSTEKER et Jean-Claude GUELL

Commission 2 : Grands projets Urbanisme Cadre de vie Habitat environnement et condition animale

Doriane BÉCUE, Gérald DARMANIN, Jean-Marie VUYLSTEKER, Éric BUYSSECHAERT, Maxime CABAYE, Brigitte LHERBIER, Olivier DESCHUYTTER, Pierric DESPLECHIN, Pierre DESSAUVAGES, Bérengère DURET, Martine FOURNIE, Jean-Baptiste GLORIEUX, Stéphanie GLORIEUX, Martine KLEIN, Éric LATACZ, Romain LAZARE, Isabelle MARIAGE, Marie-Pierre NONY, Aymeric PACO, Marjane ROUSMANS, Dominique VANDAELE, Jean-Marc VANGILVIN, Maxime RENARD, Aurélie AITOUCHE, Guy VERNEZ, Katy VUYLSTEKER et Mélanie D'HONT

Commission 3 : Commerces, Emploi, Economie :

Doriane BÉCUE, Jean-Marie VUYLSTEKER, Joao ABRANTES, Salim ACHIBA, Christophe BLOMME, Anne-Sophie BRANQUART, Éric BUYSSECHAERT, Olivier CANDELIER, Eglantine DEBOOSERE, Christophe DESBONNET, Olivier DESCHUYTTER, Pierric DESPLECHIN, Pierre DESSAUVAGES, Stéphanie GLORIEUX, Coralie HUSSENET, Martine KLEIN, Éric LATACZ, Romain LAZARE, Arnaud LE BLAN, Marie-Christine LEJEUNE, Brigitte LHERBIER, Aymeric PACO, Adrien PICQUE, Dalila ZERYOUH, Lionel PEREIRA, Franck TALPAERT, Maxime RENARD, Guy VERNEZ, Katy VUYLSTEKER et Jean-Claude GUELL

Commission 4 : Sécurité Prévention Concertation

Doriane BÉCUE, Gérald DARMANIN, Salim ACHIBA, Sarra BENHENNI, Maxime CABAYE, Fabienne CHANTELOUP, Fanny CLARISSE, Zina DAHMANI, Brigitte LHERBIER, Pierric DESPLECHIN, Martine FOURNIE, Coralie HUSSENET, Éric LATACZ,

Romain LAZARE, Peggy LE DEAUT, Marie-Christine LEJEUNE, Laura LEPLA, Peter MAENHOUT, Claire MARAS, Marie-Pierre NONY, Adrien PICQUE, Florence TAVERNIER, Jean-Marc VANGILVIN, Franck TALPAERT, Aurélie AITOUCHE, Guy VERNEZ, Jonathan JANSSENS et Jean-Claude GUELL

Commission 5 : Ecoles et éducation, Affaires sociales, handicap

Doriane BÉCUE, Salim ACHIBA, Sarra BENHENNI Fabienne CHANTELOUP, Fanny CLARISSE, Zina DAHMANI, Anaïs DAKHIA, Christophe DESBONNET, Martine FOURNIE, Coralie HUSSENET, Éric LATACZ, Romain LAZARE Peggy LE DEAUT Marie-Christine LEJEUNE, Laura LEPLA, Peter MAENHOUT, Claire MARAS, Marie-Pierre NONY, Adrien PICQUE, Florence TAVERNIER, Jean-Marc VANGILVIN, Dalila ZERYOUH, Franck TALPAERT, Aurélie AITOUCHE, Guy VERNEZ, Jonathan JANSSENS et Mélanie D'HONT

Commission 6 : Sports Culture Animation et jeunesse

Doriane BÉCUE, Gérald DARMANIN, Joao ABRANTES, Salim ACHIBA, Sarra BENHENNI Fanny CLARISSE, Zina DAHMANI, Anaïs DAKHIA, Eglantine DEBOOSERE, Olivier DESCHUYTTER Pierric DESPLECHIN Martine FOURNIE, Coralie HUSSENET, Martine KLEIN, Peggy LE DEAUT, Marie-Christine LEJEUNE, Laura LEPLA, Peter MAENHOUT, Claire MARAS, Isabelle MARIAGE, Adrien PICQUE, Dalila ZERYOUH, Maxime RENARD, Aurélie AITOUCHE, Jonathan JANSSENS et Mélanie D'HONT

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 14/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258951-DE-1-1

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 3

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction des Finances et Contrôle de Gestion Le **12 février 2024** N° **3**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

_____

Rapport de **Monsieur ACHIBA Salim**

Au nom de la commission n° **1**

Mesdames, Messieurs,

Concernant le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes :

En application de la Charte européenne du 8 mars 2013 pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, les articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le décret 2015-761 du 24 juin 2015 prévoit les conditions de réalisation de ce rapport, qui doit désormais être présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire pour les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Ce rapport s'articule en deux parties :
- Un rapport de situation comparée en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- Un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques menées par la collectivité sur son territoire.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est présenté au Conseil municipal en préalable au débat d'orientation budgétaire.

Il est présenté en annexe à la présente délibération.

Vu l'article L. 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu le décret 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Concernant le rapport la situation en matière de développement durable :

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le rapport porte sur :

- un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement des activités internes de la collectivité,
- un bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur son territoire,
- une analyse des modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité.

Il est présenté en annexe à la présente délibération.

Vu l'article 255 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et du décret 2011-687 ;

Vu le Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2311-1-1, L.3311-2, L.4310-1 et L.4425-7 du CGCT ;

Concernant le rapport d'orientations budgétaires :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe, modifiant l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de plus de 3 500 habitants, a lieu un débat sur les orientations générales du budget, en conseil municipal, cela dans un délai de deux mois (ou dans un délai de dix semaines pour les collectivités sous nomenclature comptable M57) précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Selon les dispositions du CGCT, au cours du débat d'orientations budgétaires, il est présenté un rapport portant sur :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter leurs objectifs tant sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, que sur l'évolution de besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

Le rapport sur les orientations budgétaires est complété de deux annexes :

- sur le développement durable, d'une part
- et sur la situation en matière d'égalité hommes femmes, d'autre part

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- De prendre acte de la présentation du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.
- De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable.

- De prendre acte de la présentation et du débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DÉBAT ET DE L'EXISTENCE DES RAPPORTS

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-259237-DE-1-1

Ville de Tourcoing

2024

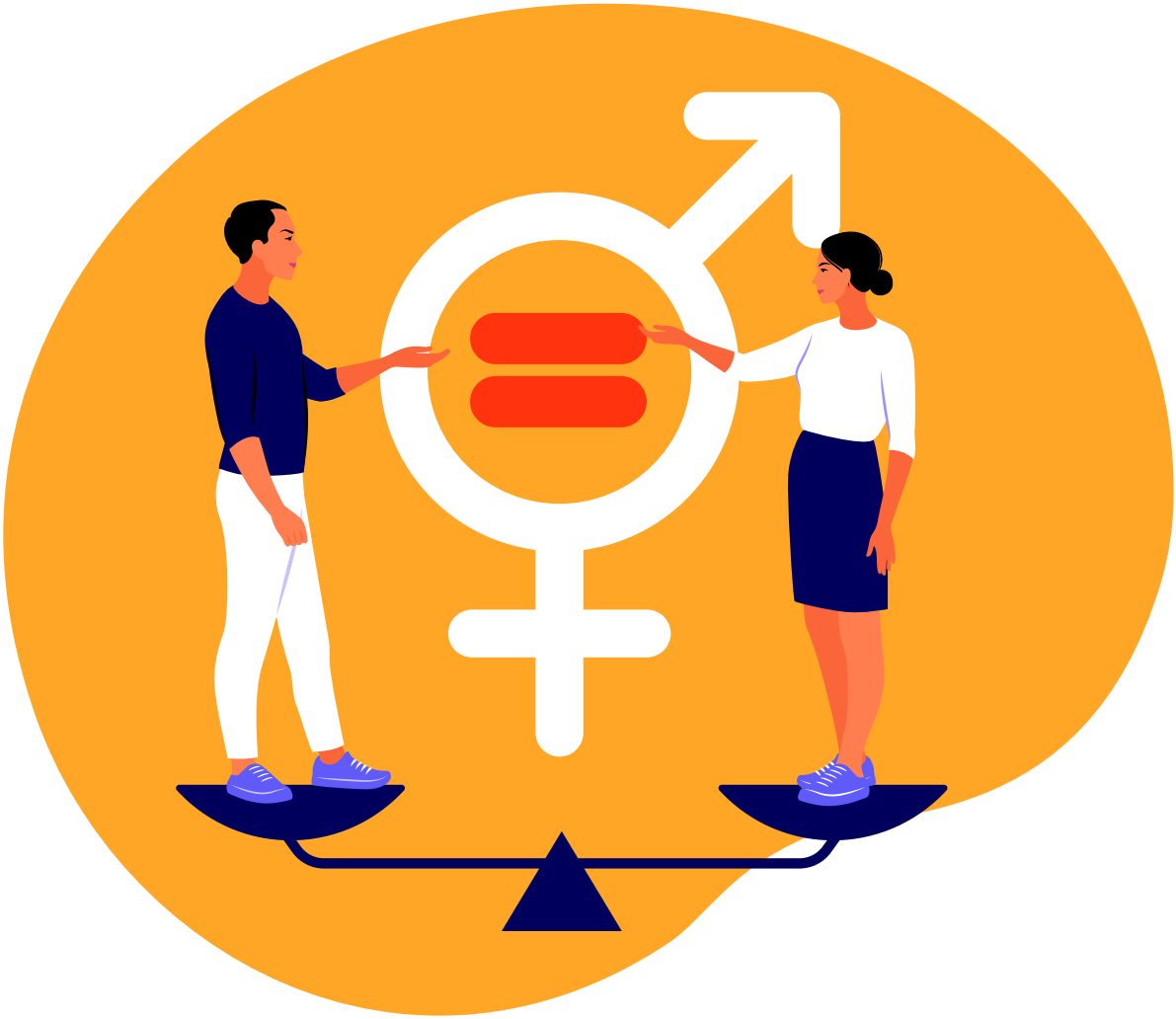

RAPPORT 2024 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

(ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2023)

C.C.A.S.
Centre Communal d'Action Sociale

Tourcoing

ÉDITO

En France aujourd'hui, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas totalement acquise, en dépit d'un cadre légal et réglementaire visant toujours plus à réduire les inégalités.

Déclarée grande cause du quinquennat par le Président de la République et érigée en priorité interministérielle, cette lutte pour l'égalité réelle est portée par un plan interministériel pour l'égalité femmes-hommes 2023-2027. Ce plan vise à poursuivre la politique volontariste menée par l'ensemble du Gouvernement depuis 2017.

L'égalité femmes-hommes reste au cœur des enjeux des politiques publiques et constitue un objectif majeur pour la Municipalité, tant en termes de ressources humaines que d'actions concrètes en direction de tous les Tourquennois.
Soucieuse de lutter contre les discriminations à l'encontre des femmes, la Ville de Tourcoing se mobilise pour atteindre une égalité réelle entre les femmes et les hommes. En 2023, de nombreuses actions ont été menées et la Municipalité a soutenu les acteurs locaux porteurs d'initiatives fortes. L'accent a notamment été mis sur la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes, en novembre dernier, mais aussi sur la garantie d'un accès aux droits des victimes et sur la sensibilisation des plus jeunes, à travers les actions et projets portés, entre autres, par les Cités Educatives. Une programmation culturelle variée a également permis d'intégrer cette dimension d'égalité.

Le présent rapport donne à voir l'étendue des actions de la Municipalité en 2023. Au-delà de l'obligation réglementaire, c'est aussi l'occasion de mettre en avant la dynamique de la Municipalité dans son action à la fois dans les politiques publiques et en tant qu'employeur local.

Tourcoing, déjà bien engagée auprès de ses partenaires, réaffirme ici son entière mobilisation et son engagement en faveur de la promotion de l'égalité, de la prévention et de la sensibilisation à cet enjeu de société.

Doriane BÉCUE
Maire de Tourcoing

Brigitte LHERBIER
Adjointe au Maire
chargée des droits des victimes,
de la laïcité, des valeurs républicaines
et de la condition animale

Christophe DESBONNET
Adjoint au Maire
chargé du personnel municipal
et des affaires militaires

Martine FOURNIE
Conseillère Municipale Déléguée
chargée du droit des femmes
et des actions préventives

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

(Année de référence 2023)

Cadre légal et réglementaire relatif à l'égalité femmes-hommes 1

Constat général en matière d'égalité femmes-hommes 2

Objectifs du rapport 2

PARTIE I – L'égalité professionnelle entre femmes et hommes mise en œuvre dans la politique R.H. de la Ville de Tourcoing 4

LE PLAN D'ACTION TRIENNAL 2021-2023 EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 4

LA SITUATION EN MATIERE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA COLLECTIVITÉ 6

Structure des effectifs et des emplois 6

La gestion des ressources humaines 10

La rémunération 11

La carrière 12

L'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle 15

LA COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL 18

PARTIE II – L'engagement pour l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques menées ou soutenues par la Ville 19

PORTRAIT DE TERRITOIRE : LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES À TOURCOING 19

LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ET DES DROITS DES FEMMES 22

Le plan d'action tourquennois de lutte contre les violences faites aux femmes 22

Un réseau associatif et partenarial actif dans la défense de l'égalité et de la protection des femmes 26

UNE DEMARCHE INTÉGRÉE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPLOYÉES PAR LA VILLE 27

Une dynamique relative à l'égalité femmes-hommes développée dans le cadre de la Politique de la Ville 27

Favoriser les conditions d'accès des femmes dans l'emploi 31

Une action sociale portée par le Centre Communal d'Action Sociale de Tourcoing sensible aux inégalités touchant particulièrement les femmes 34

L'action de la Ville de Tourcoing en matière de santé : une attention particulière envers les publics féminins 36

Apporter de la mixité dans les pratiques sportives à Tourcoing 40

Soutenir et accompagner la jeunesse Tourquennoise 42

Une politique éducative globale et intégrée, qui met l'accent sur la lutte contre les stéréotypes 44

La promotion d'une programmation culturelle féminisante et égalitaire 46

CONCLUSION 51

INTRODUCTION

Cadre légal et réglementaire relatif à l'égalité femmes-hommes

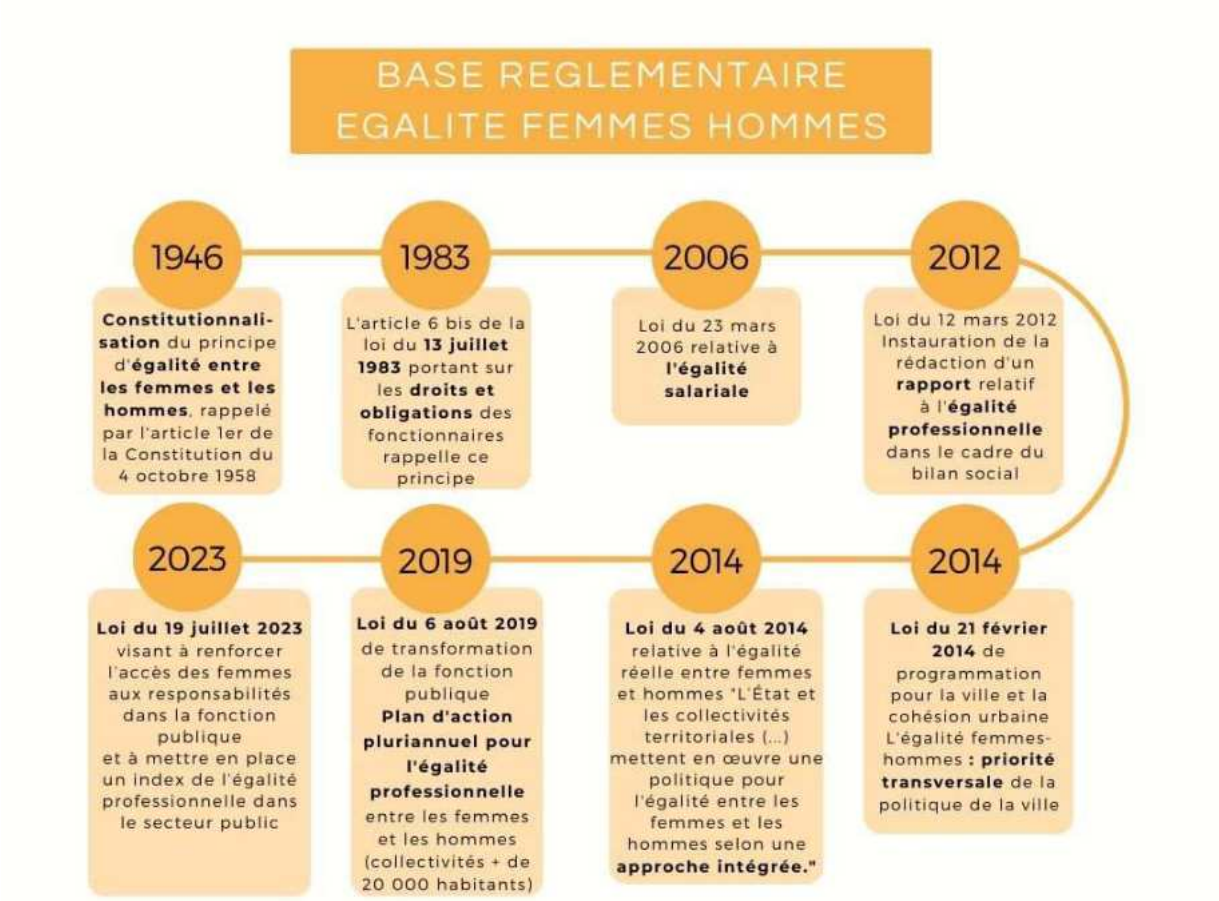

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe à valeur constitutionnelle. Introduit dans la Constitution du 27 octobre 1946, il a été rappelé dans l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 ainsi que dans l'article 6 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires.

Toutefois, de nombreuses inégalités persistent. C'est pourquoi le législateur a décidé d'introduire des dispositions spécifiques à destination des collectivités territoriales afin de renforcer leur engagement en faveur de l'égalité entre les sexes.

Parmi les dernières obligations légales, outre la loi du 4 août 2014 qui instaure la mise en place d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, la loi du 6 août 2019 relative à la Transformation de la fonction publique a instauré, pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Enfin, plus récemment, la loi du 19 juillet 2023 vise à renforcer l'accès des femmes à des postes à responsabilité dans la fonction publique et à la mise en place d'un index de l'égalité professionnelle dans le secteur public. En effet, malgré l'augmentation des nominations de femmes à des postes de haute responsabilité depuis la loi « Sauvadet » de 2012, cette progression reste lente. La loi prévoit ainsi

l'élargissement des obligations paritaires des employeurs publics et le renforcement des sanctions en cas de non-respect de ces obligations.

Constat général en matière d'égalité femmes-hommes

Ces dernières années, les pouvoirs publics se sont largement engagés vers la réduction de l'écart entre l'égalité de droit et l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. En effet, si l'égalité de droit entre femmes et hommes est un principe fondamental, les inégalités relatives au genre persistent encore aujourd'hui.

En 2021[1], l'écart de rémunération moyenne en équivalent temps plein dans le secteur privé est de 14,8%. Cet écart se réduit à 11,3% pour l'ensemble de la fonction publique et à 8,3% pour la fonction publique territoriale. Parmi les 1% des salariés du secteur privé les mieux rémunérés en 2021, les femmes sont très largement sous-représentées avec 21,9%[2] alors qu'elles représentent 41,5% de l'ensemble des salariés du privé.

Ces inégalités se traduisent également dans la surexposition des femmes aux violences et agressions physiques ou sexuelles. En effet, 27% des femmes ont été victimes de violences psychologiques par leur partenaire au moins une fois depuis l'âge de 15 ans. Concernant l'exposition aux violences physiques ou sexuelles au sein du couple, ce sont 15,9% de femmes qui en ont été victimes au moins une fois depuis l'âge de 15 ans[3]. En 2022[4], 118 femmes ont été tuées par le partenaire ou ex-partenaire, contre 27 hommes. Il faut également souligner que les femmes sont les premières victimes des violences sexuelles. En effet, elles sont cinq fois plus exposées que les hommes aux violences sexuelles par des non-partenaires. Également, 38,5% des femmes sont victimes de comportements sexistes et sexuels au travail au moins une fois dans leur vie professionnelle et 15,2% dans le cadre de leur emploi actuel.

Ce constat démontre bien l'importance des efforts devant être poursuivis afin d'acquérir cette égalité réelle entre les femmes et les hommes et de la préserver.

Objectifs du rapport

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose dans son article premier : « l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions ». Le rapport doit être présenté devant l'organe délibérant de la collectivité, sans obligation de débat ni de vote. Le cas échéant, une délibération permet toutefois d'attester de la bonne présentation de celui-ci. L'article L.2311-1-2 du C.G.C.T. précise que ce rapport doit être présenté préalablement aux débats sur le projet du budget de la collectivité et contenir les éléments relatifs au fonctionnement de la commune, aux politiques qu'elle mène sur son territoire ainsi qu'aux orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

[1] Ministère de la transformation et de la fonction publique, Direction générale de l'administration et de la fonction publique, Chiffres clés 2023.
[2] Insee, « Les salaires dans le secteur privé en 2021 », février 2023. Chiffres Insee, base Tous salariés 2021.
[3] Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, Chiffres-clés édition 2022, Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
[4] Délégation aux victimes des directions générales de la police nationale et de la gendarmerie nationale, « Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2022 », septembre 2023.

Le présent rapport, propre à la ville de Tourcoing, est établi autour de deux grands volets :

- **La politique de ressources humaines de la Ville en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,**
- **La mise en œuvre de l'égalité femmes-hommes au sein des politiques publiques et actions menées ou accompagnées par la Ville.**

Les données présentées dans ce rapport sont les plus récentes : celles de l'année 2023, ou 2022-2019. Pour chaque donnée, l'année de référence sera précisée.

PARTIE I – L'égalité professionnelle entre femmes et hommes mise en œuvre dans la politique R.H. de la Ville de Tourcoing

LE PLAN D'ACTION TRIENNAL 2021-2023 EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

À travers sa politique des ressources humaines, la Ville de Tourcoing a la volonté de garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de ses effectifs. Elle entend également favoriser le développement de la mixité professionnelle qui constitue un facteur d'enrichissement collectif.

L'égalité professionnelle doit permettre aux hommes et aux femmes de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle, de qualification, de classification, de promotion, de rémunération et de conditions de travail.

Cette définition s'appuie sur deux principes fondamentaux :

- L'égalité des droits entre femmes et hommes, impliquant la non-discrimination entre les agents en raison de leur sexe (directement ou indirectement),
- L'égalité des chances visant à remédier par des mesures concrètes aux inégalités qui peuvent être rencontrées par les femmes dans le domaine professionnel.

Afin de mener à bien cette action en faveur de l'égalité professionnelle, la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la fonction publique a instauré pour les collectivités de plus de 20 000 habitants l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel d'une durée de 3 ans sur cette thématique. Le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 vient définir les modalités d'élaboration et de mise en œuvre de ce plan d'action.

Le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle de la Ville de Tourcoing se décline en 4 axes et 11 actions. Un bilan de ces actions peut être dressé.

PLAN PLURIANNUEL D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES (2021/2023)

BILAN

AXE 1 — ÉVALUER, PRÉVENIR, ET LE CAS ÉCHÉANT, TRAITER LES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Action n°1 : Poursuivre la cotation des postes	*La mise en œuvre du RIFSEEP permet d'identifier toutes les fonctions de la collectivité et de déterminer leur calibrage relatif aux niveaux de responsabilité et de sujétion de chaque poste.*
Action n°2 : Réduire les écarts d'attribution des primes	*Un travail a été mené sur les modalités d'attribution des primes, permettant le cas échéant de supprimer les écarts entre les femmes et les hommes. Le travail va se poursuivre concernant la nouvelle bonification indiciaire (NBI).*
Action n°3 : Etablir une politique de promotion	*L'élaboration des Lignes Directrices de Gestion (LDG) a permis d'arrêter les modalités de promotion et de valorisation des parcours et d'organiser la nouvelle instance dédiée aux avancements de grade et aux promotions internes.*

AXE 2 — GARANTIR L'ÉGAL ACCÈS DES FEMMES ET DES HOMMES AUX CORPS, CADRES D'EMPLOIS, GRADES ET EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Action n°4 : Favoriser la mixité des métiers	*Les annonces et profils de postes sont non genrés. La mixité des métiers n'est pas égalitaire mais elle existe. La Ville mène également un important travail de valorisation et de sensibilisation à la mixité des métiers.*
Action n°5 : Accompagner les parcours et favoriser l'égal accès aux responsabilités professionnelles	*La Ville respecte ses obligations en la matière, elle veille à mener des procédures de recrutement exemptes de discrimination et à favoriser l'accès à la formation.*
Action n°6 : Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion	*Les tableaux annuels d'avancement et listes d'aptitude font apparaître la part de femmes et d'hommes et la collectivité veille à ce que cette part soit identique ou proportionnelle pour chaque catégorie.*

AXE 3 — FAVORISER L'ARTICULATION ENTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE

Action n°7 : Soutenir la parentalité et le cadre familial	*La collectivité veille au respect des congés maternité et paternité. Le nombre d'agents qui demandent à travailler en temps partiel de droit (80%) pour élever un enfant évolue, mais la part des femmes reste plus importante.*
Action n°8 : Mettre en œuvre le télétravail	*Suite à l'expérimentation lancée en 2023, le dispositif sera pérennisé au 1er janvier 2024. Cela permet notamment d'améliorer la qualité de vie des agents et de limiter les temps de trajet.*

AXE 4 — PRÉVENIR ET TRAITER LES DISCRIMINATIONS, LES ACTES DE VIOLENCES, DE HARCÈLEMENT MORAL OU SEXUEL AINSI QUE LES AGISSEMENTS SEXISTES

Action n°9 : Former à la prévention des violences sexuelles et sexistes et des harcèlements	*La Ville s'inscrit dans les grands évènements en la matière en menant des actions ponctuelles comme lors de la journée nationale contre les violences faites aux femmes du 25 novembre.*
Action n°10 : Mettre en place un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes, des harcèlements et des discriminations	*La Ville a arrêté une procédure de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, en lien avec les compétences existantes en interne et le réseau d'acteurs du territoire.*
Action n°11 : Accompagner les victimes dans le cadre des poursuites judiciaires par le biais des acteurs de prévention	*La Ville a mis en place un dispositif de dépôt de plainte prioritaire pour toute agression. La Ville dispose de ressources internes compétentes en la matière, un travail commun doit être mené afin de prévenir, agir et sanctionner. Un guide pratique et juridique est en cours de réflexion.*

LA SITUATION EN MATIERE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA COLLECTIVITÉ

Dans cette première partie, ce rapport propose d'effectuer une comparaison entre la situation en matière d'égalité professionnelle dans la collectivité de la Ville de Tourcoing et celle de la fonction publique en général. Pour cela, les chiffres de l'année 2021, figurant dans le rapport du Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques, « Fonction Publique, Chiffres clés 2023 » édition 2023, éclairent sur la représentation des femmes dans la fonction publique.

Structure des effectifs et des emplois

Répartition des agents permanents par âge moyen :

Au sein des effectifs de la fonction publique

	Indicateurs démographiques de la fonction publique en 2021		
	Part des femmes (en %)	Age moyen (en années)	
		Ensemble	Femmes
Fonction Publique Territoriale	61	46	46
Ensemble Fonction Publique	63	44	44
Privé	46	41	41

Au sein des effectifs de la Ville de Tourcoing

Age moyen de l'effectif permanent par genre selon la catégorie				
		Femmes	**Hommes**	**Total**
Au 31 décembre 2022	**A**	47,4↗	48,4↘	48,8↗
	B	45,8↘	48,1↗	46,5↘
	C	49,1↗	45,7↗	47,4↗
Au 1er novembre 2023	**A**	47,1↘	50,1↗	48,2↘
	B	46,3↗	48	46,9↗
	C	49,2	46↗	47,6↗

Répartition des agents permanents par genre :

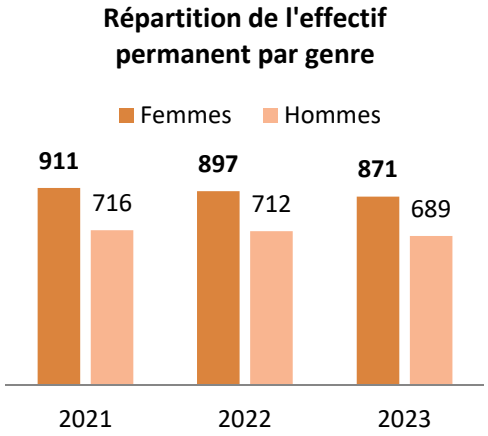

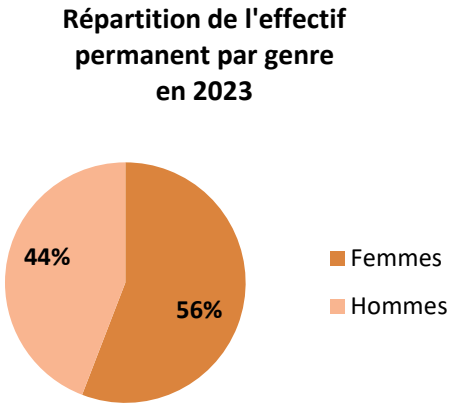

De manière générale, les éléments statistiques repris dans les graphiques et tableaux ci-dessus montrent une représentation plus importante des femmes parmi les services municipaux de la Ville de Tourcoing. En effet, sur 1 560 agents, 871 sont des femmes au 1er novembre 2023. Par rapport à 2022, leur représentation parmi les agents occupant un emploi permanent au sein des services municipaux reste stable à 56%.

Cette tendance selon laquelle les femmes sont majoritaires est similaire dans la fonction publique.

En 2021, elles représentent 61% des employés de la fonction publique territoriale et 63% du total des employés des trois versants de la fonction publique.

Répartition de l'effectif permanent par genre selon le contrat :

Répartition de l'effectif permanent par genre selon le contrat				
		Femmes	**Hommes**	**Total**
Au 31 décembre 2022	**Titulaires**	777	630	1407
	Contractuels	75	53	128
	Stagiaires	45	29	74
	Apprentis	5	3	8
Au 1er novembre 2023	**Titulaires**	772	628	1400
	Contractuels	58	36	94
	Stagiaires	41	25	66
	Apprentis	10	3	13

Le nombre d'agents contractuels sur emploi permanent est en baisse par rapport à 2022. Les femmes représentent 61% des agents non titulaires en 2023. Cette tendance de surreprésentation est liée à la nature des métiers occupés liés à l'enfance, l'animation ou les soins à la personne, filières dans lesquelles la population féminine est surreprésentée.

Répartition de l'effectif permanent par genre selon la catégorie :

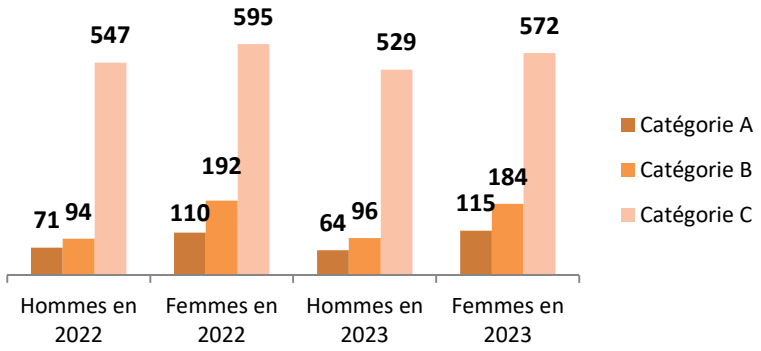

En 2023, la part des femmes dans l'effectif total des services par catégorie est la suivante :

- **Catégorie A** : 115/179, soit 64,2% contre 60,8% en 2022 (+3,4 points) ;
- **Catégorie B** : 184/280, soit 65,7% contre 67,1% en 2022 (-1,4 point) ;
- **Catégorie C** : 572/1101, soit 52% contre 52,1% en 2022 (-0,1 point).

En 2023, sur l'ensemble des services municipaux, la part des femmes au sein de la catégorie A s'élève à 64,2%. Cette part est en hausse par rapport à 2022. Cette augmentation peut s'expliquer par un recrutement davantage féminin en 2023 mais aussi par le processus de promotion interne et d'avancement de grade.

Répartition de l'effectif permanent par genre selon la filière :

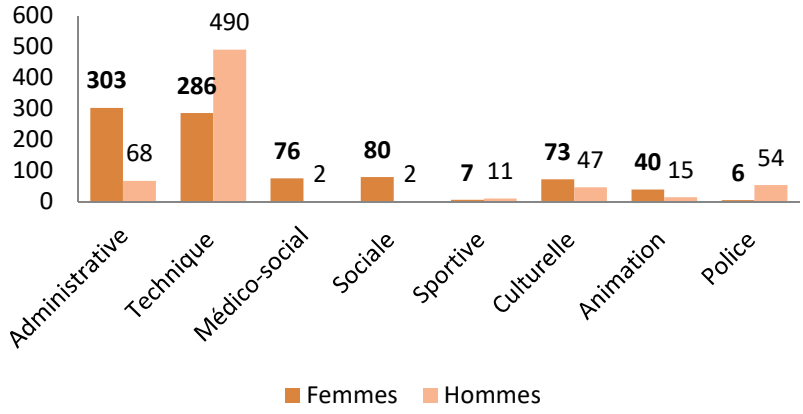

Filières	Femmes 2022	Hommes 2022	Total 2022	Femmes 2023	Hommes 2023	Total 2023
Administrative	301	67	368	303	68	371
Technique	300	509	809	286	490	776
Médico-sociale/technique	74	2	76	76	2	78
Sociale	90	3	93	80	2	82
Sportive	7	11	18	7	11	18
Culturelle	74	48	122	73	47	120
Animation	43	17	60	40	15	55
Police	6	55	61	6	54	60

En France, comme à Tourcoing, la fonction publique territoriale est principalement composée de femmes. Il existe également une faible mixité dans certaines filières.

Les filières sportive et police sont plus marquées par la sous-représentation des femmes, bien que stable depuis quelques années.

En effet, sur 60 agents de police, l'effectif n'est que de 6 femmes en 2023, soit une représentation féminine de 10%. Dans la filière sportive, les femmes représentent 38,9% des effectifs en 2023 comme en 2022.

La filière technique, traditionnellement plus masculine, démontre une part moins importante de femmes mais force est de constater que la mixité existe. Cette sous-représentation des femmes en filière technique augmente légèrement en 2023 (+0,5%). En effet, elles représentaient 58,9% des effectifs de la filière technique en 2022, contre 58,4% en 2023.

En ce qui concerne les filières plus traditionnellement féminines (administrative, sociale, médico-sociale, animation), la sous-représentation des hommes est plus forte que la sous-représentation des femmes dans les filières traditionnellement plus masculines. Cependant, les effectifs masculins dans les filières sociale et médico-sociale évoluent légèrement. En 2021, aucun homme ne figurait parmi les effectifs de la filière médico-sociale. Ils représentent aujourd'hui 2,6% des effectifs de cette filière. Concernant la filière sociale, les hommes représentaient 3,2% des effectifs en 2022, effectifs légèrement en baisse en 2023 (-0,8%). Enfin, la baisse du nombre d'hommes dans la filière animation, constatée en 2022, se poursuit en 2023 avec 27,3% d'hommes parmi les effectifs en 2023 contre 28,3% en 2022.

La Ville mène un important travail de valorisation et de sensibilisation à la mixité des métiers. L'objectif est d'ouvrir le champ des possibles en matière de choix d'orientation et de promouvoir l'accès à tous les métiers, tant pour les femmes que pour les hommes, en luttant contre les stéréotypes de genre, notamment dans la publication des profils de poste. La Ville compte par exemple dans ses effectifs une menuisière, une balayeuse ou encore un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) parmi les métiers dont la mixité mérite d'être valorisée.

La mixité des métiers est un axe transversal à l'ensemble des actions de meilleure connaissance des métiers. Cela passe également par la formation et notamment la réalisation de stages, ce dont témoigne la répartition des stagiaires au sein des directions. Au 1er novembre 2023, la Ville de Tourcoing compte 535 stagiaires au titre de l'année 2023, dont 361 femmes. À ce titre, les directions à vocation plus technique comme la direction de l'architecture et des ateliers municipaux, la direction des parcs et jardins ou la direction de la logistique ont accueilli 23 femmes et 39 hommes. De la même manière, les directions qui ont tendance à être plutôt féminines, comme la direction de la petite enfance et de la parentalité ou la direction des écoles et familles, ont également accueilli 27 hommes contre 158 femmes en 2023.

Évolution des effectifs féminins de la Ville sur les emplois de direction :

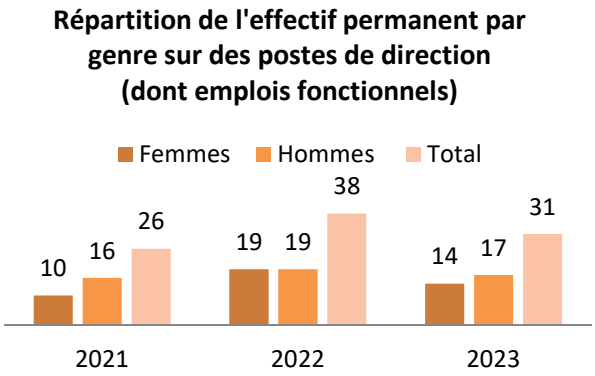

Au 1er novembre 2023, la Ville de Tourcoing compte 31 postes de direction dont 14 sont occupés par des femmes. Elle compte également 11 postes de responsables de pôle, dont 6 sont occupés par des femmes.

Par ailleurs, l'emploi de Directrice Générale des Services est occupé successivement par des femmes depuis 2018.

Avec une Maire, une Directrice de cabinet, une Directrice Générale des Services et une Directrice des Ressources Humaines, les emplois à haute responsabilité sont très féminisés à la Ville de Tourcoing.

Le taux de primo-nominations de femmes aux postes d'encadrement est de 50% en 2023. Cette donnée est nécessairement variable au gré des mouvements d'effectifs. Toutefois, la Ville de Tourcoing respecte ses obligations et se trouve en parfaite conformité avec ce que prévoit la nouvelle loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique avec un taux de primo-nominations de femmes aux postes d'encadrement de 50% à compter du renouvellement général des assemblées délibérantes (2026).

Cette même loi prévoit un taux minimal de 40% de femmes sur les emplois de direction à compter du 1er janvier 2027 pour les communes. À ce jour, la Ville de Tourcoing compte 50% de femmes occupant un poste de directrice ou directrice adjointe.

La gestion des ressources humaines

La gestion des emplois, la mobilité et les recrutements sont fondés sur des critères non discriminants. L'ensemble du processus veille à lutter contre les stéréotypes et à favoriser la mixité des métiers et des équipes en fonction des emplois et des niveaux de responsabilité. Ainsi, les avis et le contenu des annonces de recrutement, les intitulés des fiches de postes s'adressent toujours indistinctement aux femmes et aux hommes.

À Tourcoing, la mixité dans les équipes et les emplois est favorisée autant que possible.

La rémunération

Focus sur la fonction publique :

	Salaires nets mensuels (en euros)			Evolution 2021-2020 en euros constants (en %)		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Ensemble Fonction Publique	2326	2622	2431	**0,8**	0,1	0,5
Ecart F/H	**11,3%**					
Fonction Publique Territoriale	1967	2145	2039	**-0,4**	-0,6	-0,5
Ecart F/H	**8,3%**					
Secteur privé	2292	2689	2524	**-1**	-1,5	-1,3
Ecart F/H	**14,8%**					

Salaires dans la fonction publique, selon le genre en 2021

Le statut de la fonction publique protège et tend à réduire les écarts de rémunération entre les agents. La grille indiciaire vise à garantir la transparence et l'équité dans la rémunération des agents. En effet, en 2021, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes s'élevait à 11,3% dans l'ensemble de la fonction publique et 8,3% dans la fonction publique territoriale.

Plusieurs études soulignent que ces écarts de rémunération entre les femmes et les hommes sont la conséquence de la ségrégation professionnelle, les femmes occupant souvent des positions professionnelles moins avantageuses que les hommes (60% des écarts de salaire dans la fonction publique d'Etat seraient expliqués ainsi).

Focus sur la Ville de Tourcoing :

	2022			2023		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Cat. A	2833	3095	2964	2835	3351	3093
Ecart F/H	**8,5%**			**15,4%**		
Cat. B	1895	2115	2005	1873	2089	1981
Ecart F/H	**10,4%**			**10,3%**		
Cat. C	1669	1797	1733	1692	1905	1799
Ecart F/H	**7,1%**			**11,2%**		

Rémunération moyenne de l'effectif par genre selon catégorie
(Calculé sur le net fiscal des mois de décembre 2022 et octobre 2023)

Tourcoing ne fait pas exception à cet écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Celui-ci a augmenté entre 2022 et 2023, alors qu'il s'était réduit entre 2021 et 2022. Seul l'écart de rémunération entre agents de la catégorie B reste stable :

- **Catégorie A** : 15,4% d'écart de rémunération en 2023, contre 8,5% en 2022 (+6,9 points) ;

- **Catégorie B** : 10,3% d'écart de rémunération en 2023, contre 10,4% en 2022 (-0,1 point) ;
- **Catégorie C** : 11,2% d'écart de rémunération en 2023, contre 7,1% en 2022 (+4,1 points).

Globalement, la Ville de Tourcoing connait des écarts de rémunération inférieurs à la moyenne nationale de la fonction publique et du secteur privé. Elle reste cependant **au-dessus de la moyenne nationale de la fonction publique territoriale.**

Ces écarts de rémunération peuvent être expliqués par la différence de rémunération entre les filières techniques et administratives. En effet, les grilles indiciaires de la filière technique sont plus favorables. Les postes à responsabilité dans cette filière davantage occupés par des hommes, peuvent expliquer les écarts de rémunération sur des emplois de catégorie A.

Cela peut également s'expliquer par les difficultés de recrutement sur les métiers de la filière technique essentiellement. La Ville de Tourcoing n'y échappe pas et compte également des métiers en tension qu'il faut davantage valoriser notamment par les primes.

Une des causes de l'écart de rémunération se traduit également dans les filières différenciées entre femmes et hommes, c'est-à-dire que les femmes et les hommes ont eu des orientations scolaires différentes et occupent donc des emplois différents en termes de métiers, professions, secteurs et niveau hiérarchique.

Ces écarts de rémunération doivent aussi être appréciés en corrélation avec la proportion de temps de travail, non complet ou temps partiel, qui est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, ainsi que les interruptions de carrière.

La carrière

L'évolution de parcours

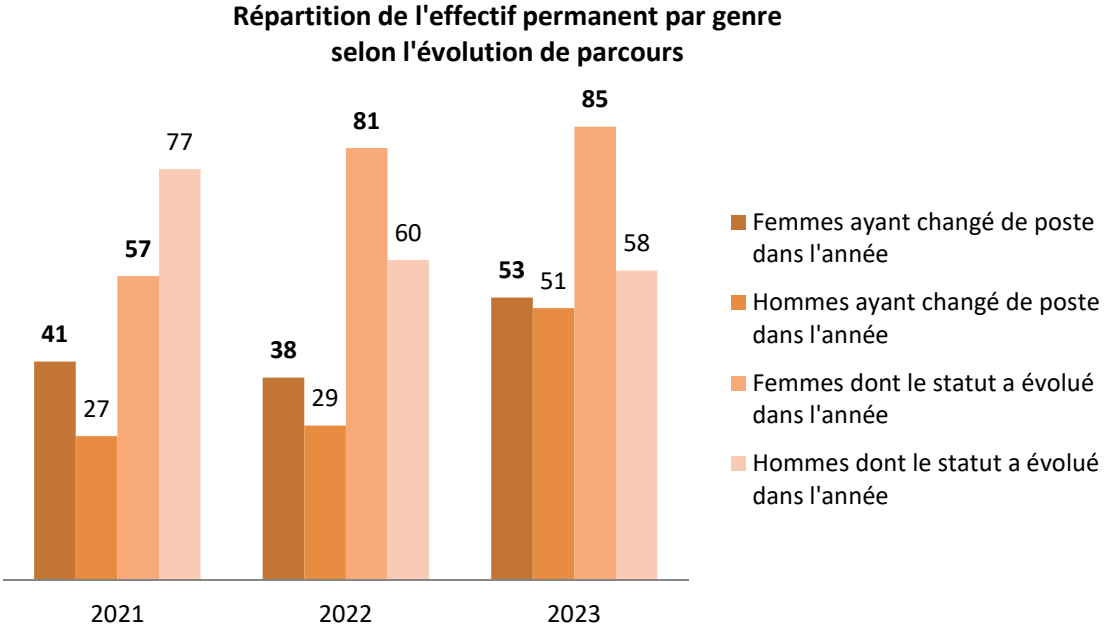

En 2023 à Tourcoing, les femmes sont plus représentées que les hommes dans l'évolution de parcours que ce soit dans les changements de fonction ou les évolutions de statut dans l'année. Cette situation

montre une poursuite de la tendance déjà constatée en 2022, notamment en matière de changement de poste.

Concernant les évolutions de statut, l'augmentation de la surreprésentation des femmes constatée en 2022 se poursuit. En 2023, les femmes représentent 59,4% de l'effectif permanent ayant vu leur statut évoluer dans l'année, soit 85 femmes sur un total de 143 agents ayant vu leur statut évoluer. En 2022, 57,4% des agents ayant connu une évolution de statut étaient des femmes.

En ce qui concerne le changement de poste, la répartition s'équilibre en 2023 (53 femmes et 51 hommes) alors que les femmes étaient majoritaires jusqu'en 2022.

Les actions de formation

En 2023, 620 agents ont suivi au moins une action de formation, dont 346 femmes (55,8%). Elles représentaient 51,2% des agents formés en 2022.

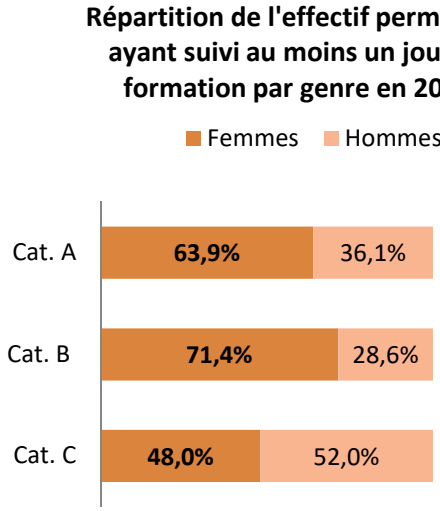

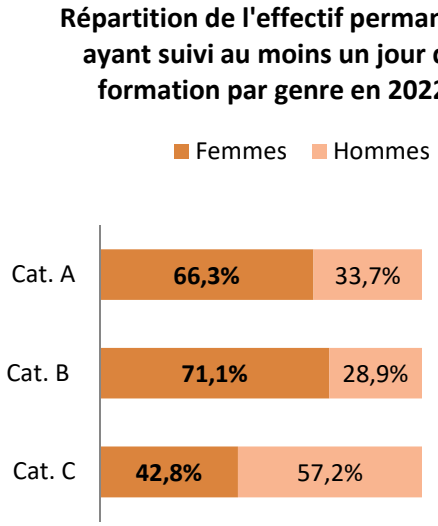

Chez les agents de catégorie A, toutes filières confondues, les femmes sont surreprésentées parmi les agents ayant accompli des modules ou cycles de formation avec 63,9%. Cette tendance est similaire parmi les agents de catégorie B avec 71,4% de femmes en 2023.

Chez les agents de catégorie C, les femmes sont un peu moins nombreuses que les hommes à avoir réalisé au moins une action de formation dans l'année. Cette sous-représentation peut s'expliquer notamment par une part plus importante d'hommes dans la filière technique, qui est par ailleurs plus concernée que d'autres filières par les formations à caractère obligatoire ou les habilitations techniques. Cette sous-représentation tend toutefois à s'estomper : en 2022, les femmes représentaient seulement 42,8% des agents ayant suivi une formation.

Les déroulements de carrière

Il s'agit ici d'évoquer les personnels sous le statut de fonctionnaire. Les déroulements de carrière dans la fonction publique territoriale sont en effet rythmés par les statuts particuliers de chaque cadre d'emploi.

Répartition de l'effectif permanent par genre selon les promotions professionnelles				
		Femmes	**Hommes**	**Total**
Au 31 décembre 2022	**Avancement d'échelon**	522	472	994
	Avancement de grade	85	39	124
	Promotion interne	14	11	25
Au 1er novembre 2023	**Avancement d'échelon**	384	309	693
	Avancement de grade	49	43	92
	Promotion interne	15	14	29

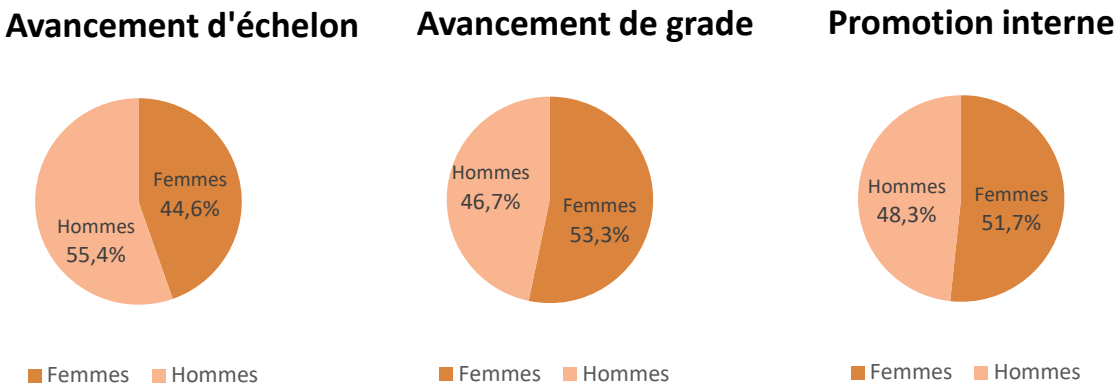

À Tourcoing en 2023, les agents femmes et hommes sont relativement à parité en ce qui concerne l'avancement de grade et la promotion interne. En effet, 53,3% de femmes ont bénéficié d'un avancement de grade. Les chiffres d'avancement à la promotion interne tendent également à la parité.

À noter que pour la catégorie C, pour l'avancement de grade, le taux de promotion étant porté à 100%, la part des femmes et des hommes dépend de l'effectif et de la situation individuelle selon la réunion des critères.

Le nombre de lauréats d'examens professionnels évolue également. En 2022, sur 10 lauréats nommés, 7 étaient des hommes. En 2023, sur 6 lauréats nommés, 50% sont des femmes.

Concernant l'avancement d'échelon, la proportion de femmes parmi les effectifs ayant connu un avancement d'échelon diminue à 44,6%, contre 52,5% en 2021 (-7,9 points). Cela dépend également de la situation individuelle de l'agent. Dès lors que l'agent a atteint l'ancienneté fixée par la loi, il passe à l'échelon supérieur. Toutefois, si les règles en la matière ont évolué ces dernières années, le congé parental ou la prise d'une disponibilité pour élever un enfant peuvent avoir un impact sur l'avancement d'échelon, et ces dispositifs sont plus souvent mobilisés par les femmes.

L'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle

Quotités de travail

Focus sur la fonction publique :

Répartition par genre des temps partiels dans la fonction publique en 2022			
	Part des agents à temps partiel	Part des femmes à temps partiel	Part des hommes à temps partiel
Fonction Publique Territoriale	23%	24%	8%
Ensemble Fonction Publique	18%	24%	8%

Focus sur la Ville de Tourcoing :

Répartition de l'effectif permanent par genre selon le temps de travail				
		Femmes	Hommes	Total
Au 31 décembre 2022	Temps complet	747	661	1408
	Dont temps partiel	71	11	82
	Temps non complet	150	51	201
Au 1er novembre 2023	Temps complet	725	642	1367
	Dont temps partiel	67	12	79
	Temps non complet	146	47	193

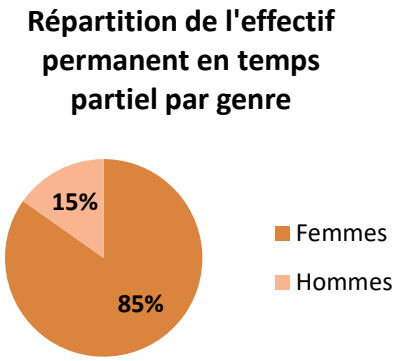

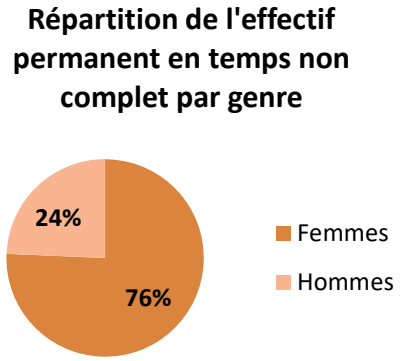

Les dispositions du règlement intérieur, notamment celles relatives au temps de travail et aux congés et absences, donnent un cadre global identique pour les agents, sous réserve des nécessités de service. Chaque direction et chaque service veillent ainsi à préserver un équilibre et une équité au sein des équipes dans l'attribution des différentes autorisations d'absence et dans l'organisation du temps de travail.

Comme au niveau national, les femmes sont largement surreprésentées dans les effectifs permanents en temps non complet (dont temps partiel) à la Ville de Tourcoing. En effet, en 2022, 24% des femmes employées dans la fonction publique l'étaient à temps partiel.

Au sein des services de la Ville de Tourcoing, davantage de femmes que d'hommes travaillent à temps partiel ou à temps non complet. Cependant, la représentation des femmes parmi l'effectif permanent

de la Ville en temps partiel est en légère baisse. Elles représentaient 86,6% des temps partiels en 2022 et en représentent aujourd'hui 84,8% (-1,8 point).

Cycles horaires

Sous réserve de la nature des missions et des nécessités de service, les cycles de travail offrent la possibilité aux agents qui le souhaitent de se libérer des obligations professionnelles une demi-journée complète chaque semaine. Cette notion est largement intégrée dans le fonctionnement des services et est aussi bien utilisée par les femmes que par les hommes, permettant notamment de mieux concilier la vie de famille et la vie professionnelle.

Cette souplesse quant à l'organisation du temps de travail permet aussi aux agents qui souhaitent travailler à 100% de leur temps de travail de bénéficier d'une demi-journée par semaine, ce qui est largement apprécié.

En 2021, la Ville s'est mise en conformité avec la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui met fin à la possibilité pour les collectivités de déroger à la durée annuelle de temps de travail fixée à 1 607 heures annuelles.

Télétravail et conditions de travail

Répartition de l'effectif permanent par genre selon les conditions de travail				
		Femmes	**Hommes**	**Total**
Au 31 décembre 2022	**Télétravail médical**	0	0	0
	Adaptation de poste	23	6	29
Au 1er novembre 2023	**Télétravail médical**	5	2	7
	Adaptation de poste	6	4	10
	Expérimentation télétravail	201	68	269

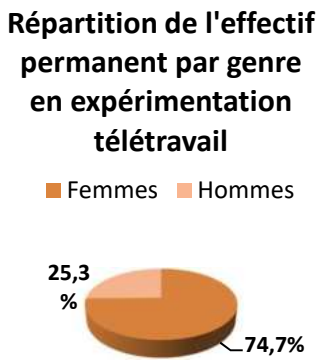

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

La Ville de Tourcoing a lancé une expérimentation relative au télétravail en janvier 2023. Les agents dont les missions sont télétravaillables ont la possibilité de faire de 0,5 à 2 jours de télétravail, en fonction de leur cycle horaire, avec un temps de présence nécessaire dans les locaux d'au moins 3 jours.

Cette expérimentation a pris le relais du télétravail dit « pandémique » qui avait été mis en place dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Elle a fait l'objet d'investissements importants pour équiper les agents en matériel informatique portable et solution de téléphonie à distance. Le dispositif sera pérennisé en 2024, dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie des agents et d'alléger leurs charges de déplacement.

Ce sont 269 agents de la Ville qui ont pu bénéficier du télétravail cette année, en majorité des femmes (74,7% soit 201 agents). Cette différence marquée peut s'expliquer au regard de la surreprésentation des femmes dans la filière administrative, filière comptant le plus de missions et activités éligibles au télétravail (tâches administratives, rédactionnelles ou informatiques susceptibles d'être réalisées à distance, échanges téléphoniques, gestion d'agendas, etc.).

Congés parentaux

Jusqu'en 2022, 100% des congés parentaux ont été pris par des agents de sexe féminin. Un agent de sexe masculin a demandé à bénéficier d'un congé parental en 2023.

Pour cet indicateur, Tourcoing se situe en-dessous de la moyenne nationale, sachant que dans la fonction publique territoriale, au niveau national, ce sont 96,8% des congés parentaux qui sont pris par des femmes.[5]

Le nombre de demandes est en baisse par rapport à 2022, avec 3 demandes de moins en 2023.

Répartition de l'effectif permanent par genre des congés parentaux				
		Femmes	**Hommes**	**Total**
Au 31 décembre 2022	**Congé parental**	9	0	9
Au 1er novembre 2023	**Congé parental**	5	1	6

[5] DGAFP, Chiffres clés de l'égalité professionnelle, Edition 2019 – Données 2017

LA COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL[6]

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a rendu obligatoire la parité effective dans les exécutifs des conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus. Composé de 53 élus, avec 27 hommes et 26 femmes, le Conseil municipal de la Ville de Tourcoing s'inscrit dans le respect de ce principe. De plus, la fonction de Maire de Tourcoing est également attribuée à une femme, qui figure donc parmi les 20,1% de maires femmes élues en France.

Les délégations thématiques sont réparties comme suit entre les femmes et les hommes adjoints au Maire. La fonction de 1er adjoint est occupée par Jean-Marie Vuylsteker, chargé des grands projets, de la rénovation urbaine, de la commande publique, des commissions d'appel d'offres et des affaires juridiques. Il est intéressant de noter que des délégations thématiques traditionnellement portées par des femmes comme la culture ou la jeunesse sont attribués à des hommes. À l'inverse, des délégations thématiques traditionnellement attribuées à des hommes, sont portées par des femmes, comme la sécurité et les droits des victimes, l'urbanisme, le contrôle de gestion ou encore l'habitat.

Enfin, l'équipe municipale compte également 5 Adjoints de quartiers, dont 3 sont des femmes.

Délégations thématiques portées par des femmes	Délégations thématiques portées par des hommes
Sécurité, coordination des adjoints de quartiers, concertation et vie des habitants	Grands projets, rénovation urbaine, commande publique et commission d'appel d'offres et des affaires juridiques
Droits des victimes, laïcité, valeurs républicaines et condition animale	Finances et sports
Urbanisme et affaires foncières	Jeunesse, culture et bourles
Habitat, logement, commission de l'amélioration de l'habitat, hygiène et affaires administratives	Commerces et marchés, foires et droits de terrasse
Education, enseignement supérieur, apprentissage, régie DRE et restauration locale et bio	Propreté et cadre de vie
Communication, évènementiel, numérique, logistique, informatique et télécommunications	Personnel municipal et affaires militaires
Patrimoine culturel et Label « Ville d'Art et d'Histoire »	Entreprises, emploi et insertion
Droit des Femmes et actions préventives	Environnement
Vie associative, jumelages et relations internationales et politique de la Ville	Déplacements, voirie et circulation, éclairage public, travaux, parc automobile et entretien
Centres sociaux	Cimetières, affaires administratives et police funéraire
Petite Enfance	Accueil des nouveaux habitants
Contrôles de gestion, audit et mécénat	

[6] Conseil Municipal du 11 décembre 2023.

PARTIE II – L'engagement pour l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques menées ou soutenues par la Ville

PORTRAIT DE TERRITOIRE : LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES À TOURCOING

***Insee, RP2009, RP2014, RP2020 exploitations principales, exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2023*.**

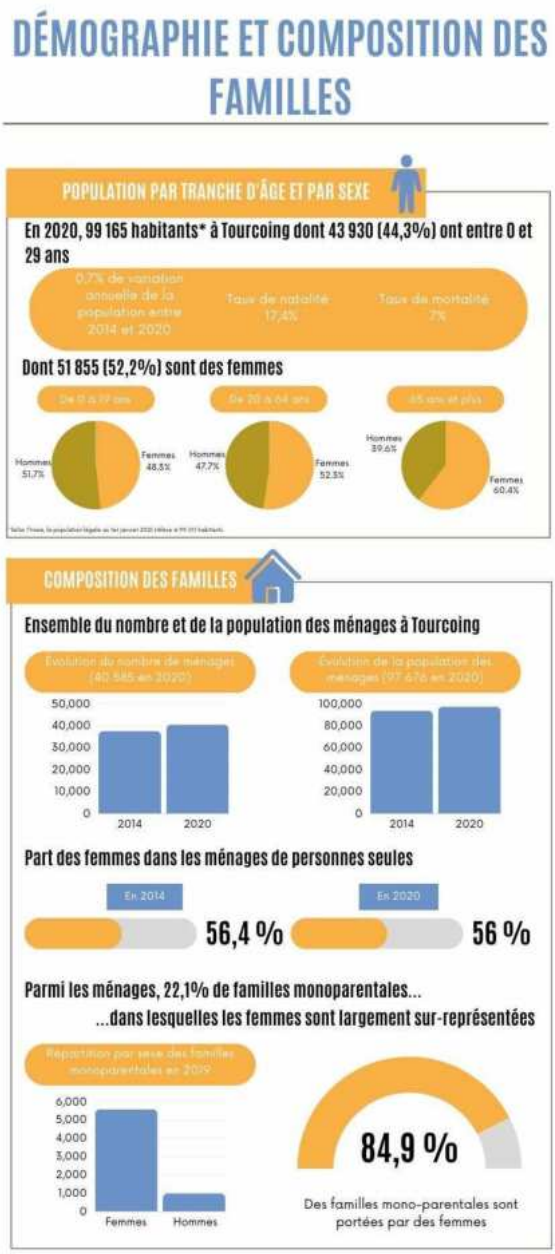

Selon l'Insee, la Ville de Tourcoing comptait 99 165 habitants au 1er janvier 2020 dont 51 855 femmes (soit 52,2%). La population tourquennoise est plutôt jeune : 43 930 habitants ont entre 0 et 29 ans et représentent 44,3% de la population totale.

En 2020, Tourcoing compte 40 585 ménages, en légère augmentation par rapport à 2019 (+1,6 %). Parmi la population des ménages de personnes seules, la représentation des femmes évolue peu, à 56%. Parmi les foyers monoparentaux tourquennois, la représentation des femmes est largement majoritaire (84,9% de l'ensemble des familles monoparentales) mais tend à baisser par rapport à 2014 (-2,7%).

Cette part de familles monoparentales ayant à leur tête une femme doit être mis en perspective avec les deux tranches d'âges les plus touchées par la précarité : les trentenaires et les quadragénaires, ce qui correspond aux périodes où les femmes ont un ou des enfants à charge. Cette situation familiale représente un coût important pour ces femmes occasionnant une baisse du niveau de vie, liée aux charges du foyer à supporter seule.

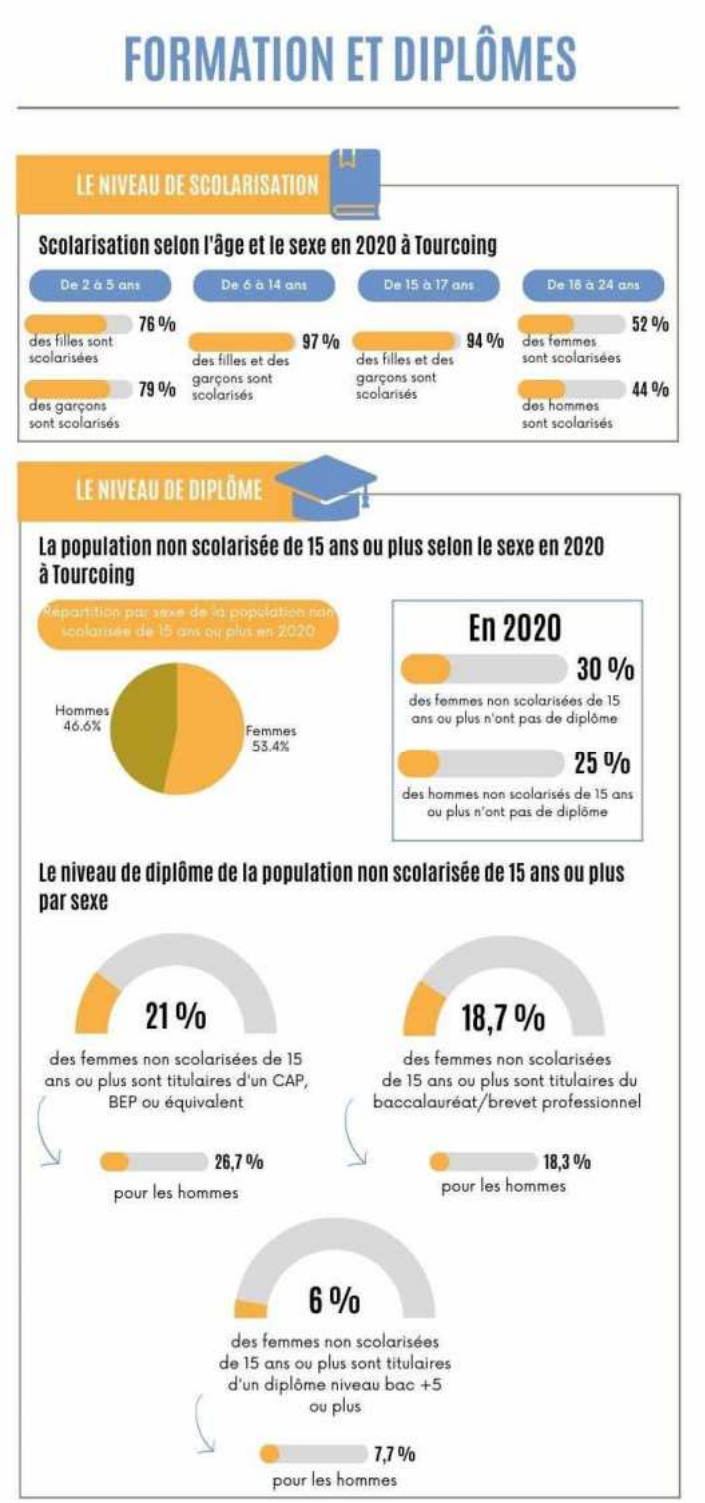

Le taux de scolarisation par tranches d'âge démontre que les filles ne sont pas davantage gardées à la maison le temps de l'école maternelle. De 15 à 24 ans, le taux de scolarisation des filles devient plus important que celui des garçons.

Parmi les personnes sans diplôme en 2020, les femmes sont plus nombreuses avec 29,6%, contre 24,8% d'hommes. La part des femmes sans diplôme diminue légèrement par rapport à 2019 (-0,9 point).

Hormis pour les diplômes de niveau bac +3 ou bac +4 et le BEPC où les femmes sont globalement plus représentées, la parité est quasiment atteinte pour les diplômes du Baccalauréat, Brevet Professionnel et Bac+2. Les femmes sont moins nombreuses à être diplômées Bac+5 ou plus.

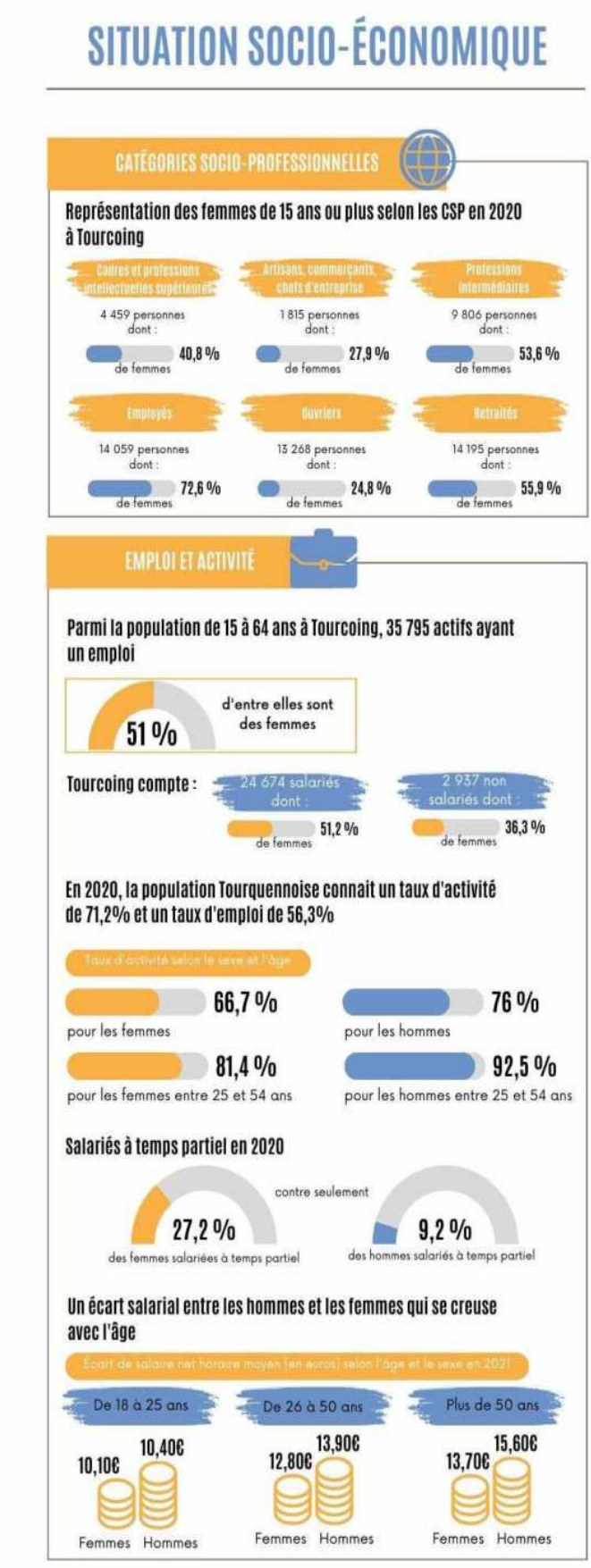

Les catégories socioprofessionnelles dans lesquelles les femmes sont largement sous-représentées sont les suivantes : ouvriers et artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Les données présentées montrent un écart persistant mais stagnant entre les femmes et les hommes concernant le taux d'activité et le taux d'emploi. L'écart entre le taux d'activité des femmes et des hommes est de 9,3 points en faveur des hommes. Concernant le taux d'emploi, l'écart se creuse légèrement entre les femmes et les hommes à 7,4 points en faveur des hommes, contre 7 points en 2019.

En 2020, 27,2% des Tourquennoises salariées sont en temps partiel, contre 9,2% des Tourquennois salariés. Elles sont donc trois fois plus nombreuses à être en situation de temps partiel que leurs concitoyens masculins.

En matière de rémunération, les hommes ont un salaire net horaire moyen plus élevé que les femmes. Cet écart se creuse avec l'avancée de l'âge. Entre 18 et 25 ans l'écart de rémunération est de 0,30€. Cet écart s'élève à 1,10€ entre 26 et 50 ans. Au-delà de 50 ans, cet écart de rémunération passe à 1,90€. Ce dernier tend à se réduire, il était de 2,2€ en 2019. Toutefois cette réduction d'écart cache en réalité une légère diminution du salaire net horaire moyen des femmes, à 15,60€ en 2021 contre 15,80€ en 2019.

LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Le plan d'action tourquennois de lutte contre les violences faites aux femmes

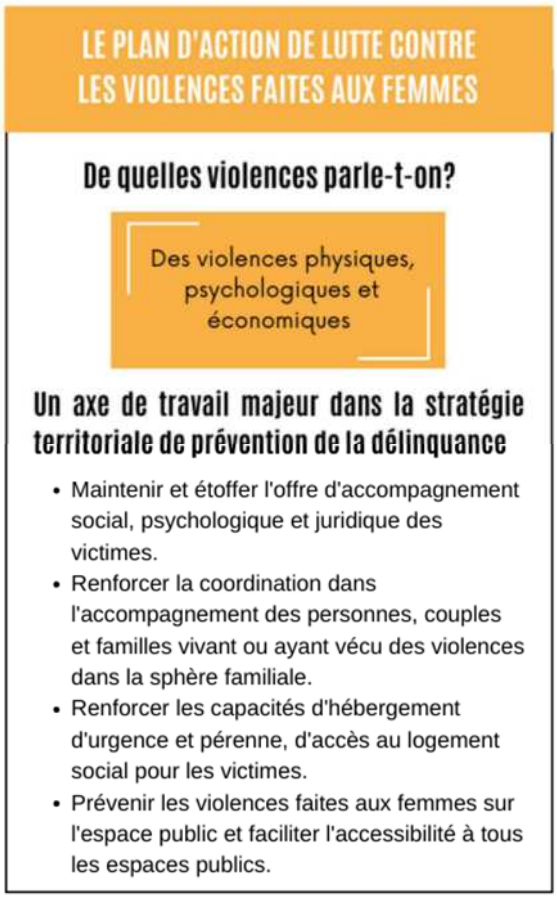

Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2021, Service statistique du Ministère de l'Intérieur, décembre 2022. Observatoire des violences conjugales, FNSF 2022.

La programmation de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes

Les violences subies par les femmes constituent l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde. Depuis plusieurs années, la Ville de Tourcoing œuvre dans cette thématique pour offrir un accompagnement et une assistance aux femmes victimes.

À l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, ayant lieu le 25 novembre 2023, la Ville de Tourcoing a organisé une programmation spécifique sur une semaine autour de la prévention et de la sensibilisation à cet enjeu.

Trois expositions étaient également proposées à l'Hôtel de Ville :

- MOTS ET MAUX DE FEMMES : une exposition dénonçant les violences faites aux femmes en abordant l'emprise et les phases du cycle de la violence ;
- A CORPS PERDU – DE LA VIOLENCE SEXUELLE A LA SEXUALITE EPANOUIE : exposition photo accompagnée de réflexions de personnes interrogées sur leurs conceptions de la sexualité, du rapport à autrui, etc. ;

- VIOLENCES – « ELLES DISENT NON » : exposition qui présente des témoignages sur les différentes violences faites aux femmes.

<u>Le 20 novembre 2023</u> :
Initiation au self-defense et théâtre interactif

La semaine de sensibilisation a débuté par des ateliers d'initiation au self-defense, animés par un policier municipal.

- 12 femmes ont participé à ces deux ateliers.

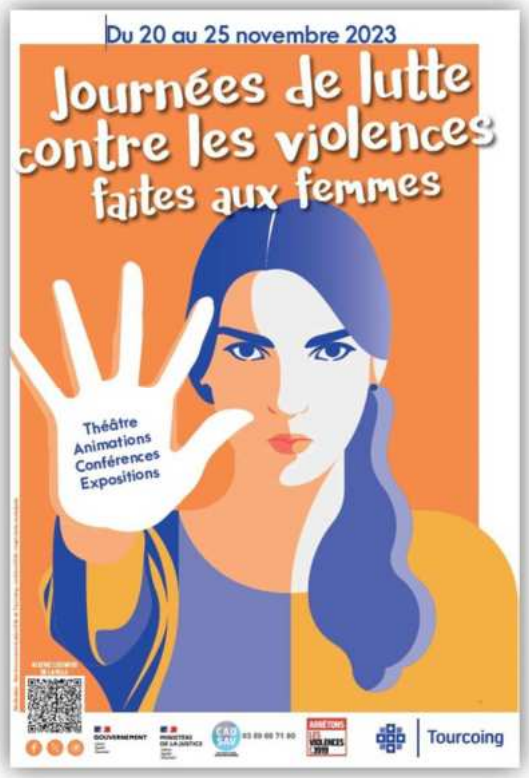

Dans l'après-midi, l'association *les Farfadets* a proposé une pièce de théâtre interactive qui évoquait les agressions sexistes et la réception des faits de violences conjugales.

Deux séances ont ainsi été proposées :

- Une séance sur les agents récepteurs de faits de violences subies par l'usager : *quelle attitude, quel langage, quelle orientation, quelles informations ?*
- Une séance sur les agents agressés verbalement ou physiquement sur leurs lieux de travail : sécurisation, protection, langage et attitude.

Elles se sont déroulées sous forme de théâtre interactif permettant la mise en place de situations que font évoluer le public.

<u>Le 21 novembre 2023</u> :
Commission violences conjugales et conférence

En matinée, la commission des violences conjugales s'est réunie avec à l'ordre du jour l'autorité parentale et le logement.

Une conférence, animée par Madame VIGE (Déléguée Départementale aux Droits des Femmes) et Madame la Commissaire SELLES s'est ensuite tenue à l'Hôtel de Ville sur le thème des violences faites aux femmes. Plus de 40 personnes ont assisté à la conférence.

Conférence à l'Hôtel de Ville
sur le thème des violences faites aux femmes

<u>Les 23 et 24 novembre 2023</u> :
Ateliers et rencontres du CADSAV

Le CADSAV (Centre d'Accès aux Droits Service d'Aide aux Victimes) a organisé pour les agents de la collectivité et les partenaires un atelier sur la gestion de conflit. Organisé à l'Hôtel de Police Municipale et animé par la cheffe de pôle Prévention et Accès aux Droits de la Ville, il a permis aux participants de s'informer et de s'outiller pour la gestion d'interactions avec un public difficile, particulièrement avec des usagers se montrant agressifs.

Les 23 et 24 novembre, le CADSAV est également allé à la rencontre des centres sociaux, et notamment vers les femmes adhérentes de ceux-ci pour évoquer avec elles les phénomènes d'emprise et partager les outils mis à leur disposition pour se protéger des violences conjugales.

Le CADSAV, pilier de l'action municipale en faveur des droits des femmes et de l'accompagnement des victimes de violences

Le Centre d'Accès aux Droits Service d'Aide aux Victimes (CADSAV) joue depuis 1978 un rôle majeur dans l'accès aux droits et l'aide aux victimes sur le territoire de la Vallée de la Lys. Ecoutants, juristes et psychologue du service apportent non seulement une écoute mais également un soutien psychologique et un accompagnement juridique aux Tourquennois. C'est un service d'aide aux victimes généraliste qui prend notamment en charge toutes les victimes de violences intrafamiliales.

Leur relocalisation à proximité l'un de l'autre a permis de renforcer le partenariat entre les polices Nationale et Municipale dans le champ de l'accompagnement des femmes victimes de violences. Les liens entre la MJD et le service prévention tranquillité, présents dans les mêmes locaux, ont été resserrés et les situations les plus graves évoquées lors des cellules municipales de veille en présence des élus et de la Police Nationale et Municipale.

Une convention établie avec le Centre Hospitalier Dron permet une interaction constante pour une prise en charge rapide et un accompagnement dans la durée des victimes. C'est cette complémentarité entre le dispositif d'intervention d'urgence, l'accompagnement juridique et l'aide psychologique qui permet de répondre avec efficacité et rapidité à ces situations.

L'enjeu est effectivement de prendre en charge toutes les victimes, mêmes celles qui ne désirent pas porter plainte, et cela dans une finalité double : l'accompagnement et la prise en charge psychologique pour une restauration de l'estime de soi qui peut amener à la décision d'un dépôt de plainte. C'est en cela que s'inscrit la lutte de la Ville contre le « chiffre noir », une estimation de la différence entre le nombre d'infractions réellement commises et le nombre d'infractions répertoriées dans les statistiques des services de police.

Un réseau associatif et partenarial actif dans la défense de l'égalité et de la protection des femmes

Le développement de projets socioculturels, de manifestations, d'échanges et de débats en lien avec les partenaires socioculturels, professionnels du social et de la justice, contribuent à rompre l'isolement social et culturel des femmes victimes de violences. Dans ce cadre, la Ville apporte son soutien financier à des acteurs associatifs œuvrant pour cet objectif.

Le CIDFF

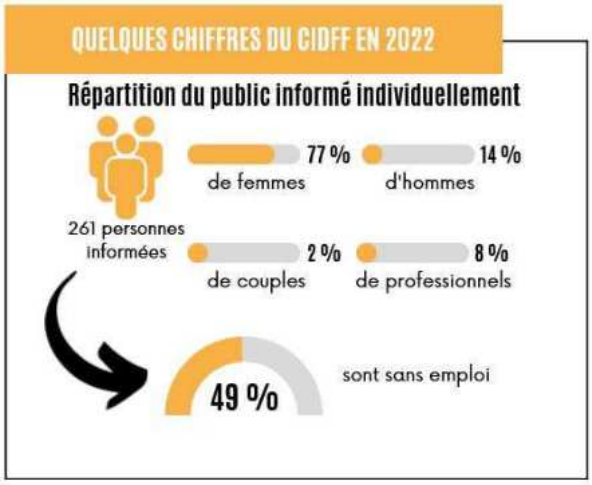

Le CIDFF propose régulièrement lors des journées dédiées, entre autres, des réflexions sur la question des stéréotypes de genre, sur la prévention des violences faites aux femmes, sur les violences et le harcèlement en milieu scolaire.

Le CIDFF dispose désormais d'un agrément de justice et son champ d'intervention concerne uniquement les violences faites aux femmes.

La Ville soutient par sa programmation du Contrat de Ville 2023 le CIDFF sur deux actions structurantes : la première vise à informer et accompagner les femmes victimes de violences. La deuxième consiste en un accompagnement socio-professionnel des femmes victimes de violences afin de les accompagner en matière d'insertion professionnelle.

La Sauvegarde du Nord, un rôle clé pour la famille

La Sauvegarde du Nord œuvre sur cinq champs d'expertise : le handicap, la protection de l'enfance, l'inclusion sociale, la santé et l'addictologie. À travers son action « espace rencontre parents enfants » (ERPE), la Sauvegarde du Nord maintient les liens entre parents et enfants. Cet espace est financé par la Ville à hauteur de 11 400€ par an.

L'ERPE de Tourcoing dans le cadre du contentieux familial existe depuis mai 1998 et fait suite à une réflexion menée avec différents partenaires et le soutien de la Ville. De manière générale, l'orientation vers l'ERPE intervient après une décision judiciaire prononcée par le Juge aux Affaires Familiales dans le cadre d'une procédure de divorce, après jugement de divorce ou sur requête d'un des parents dans le cas d'un couple non marié.

Depuis plusieurs années, il a été permis la prise en charge de droits de visite au titre de la prévention, en autorisant des personnes (parents, grands-parents) à s'adresser à l'ERPE de manière spontanée avant toute procédure judiciaire. L'ERPE est d'ailleurs fortement sollicité pour des prises en charge dans le cadre judiciaire, ce qui laisse peu de place aux demandes spontanées.

L'équipe de l'ERPE se compose de sept professionnels issus soit des différents services de la Sauvegarde du Nord, soit de professionnels recrutés spécifiquement pour cette activité (psychologues, éducateurs jeunes enfants, éducateurs spécialisés, assistants de service social, médiateurs familiaux).

UNE DEMARCHE INTÉGRÉE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPLOYÉES PAR LA VILLE

Une dynamique relative à l'égalité femmes-hommes développée dans le cadre de la Politique de la Ville

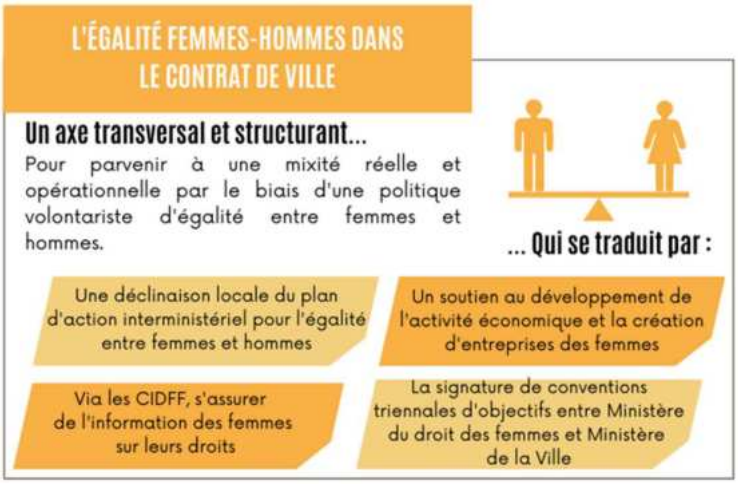

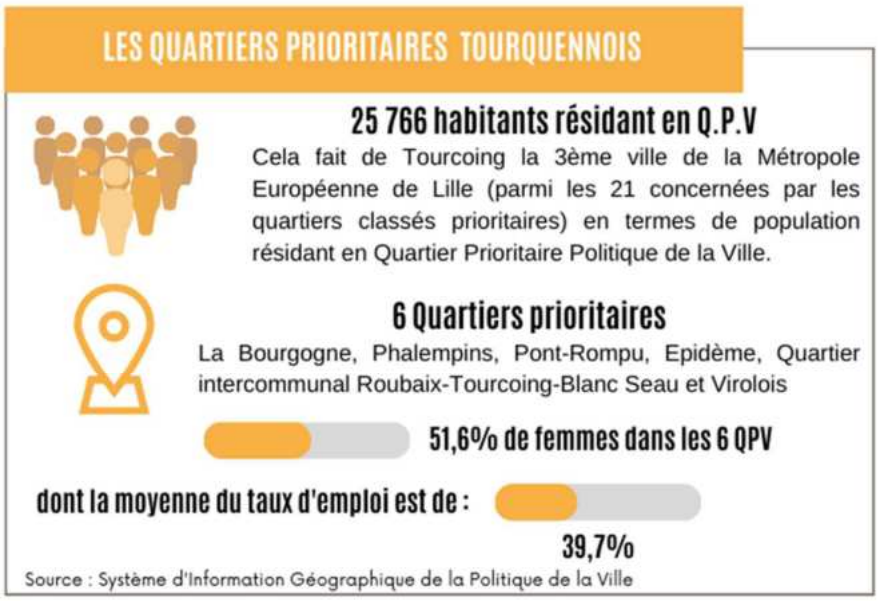

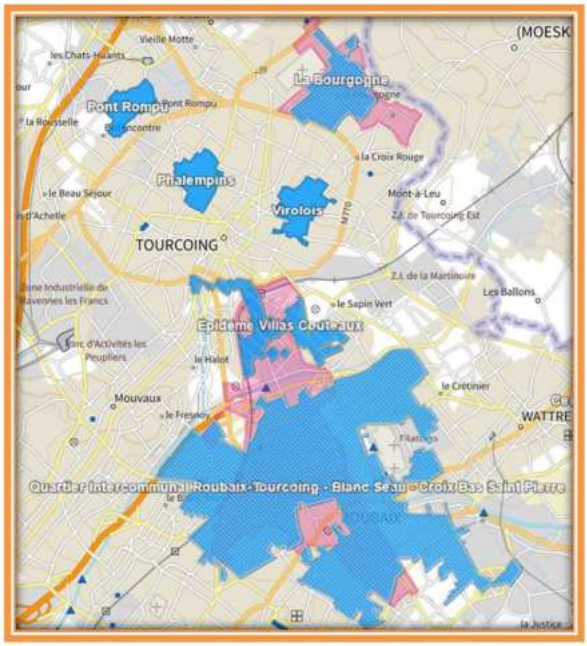

Carte du SIG des quartiers prioritaires de la Ville à Tourcoing

Des conventions triennales d'objectifs pour les quartiers populaires ont été signées entre le ministère des droits des femmes et le ministère délégué à la ville pour favoriser la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans le Contrat de Ville, et maximiser l'effet tendant à réduire l'inégalité sur toutes les thématiques. Ainsi, au même titre que la participation des habitants, la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes a été intégrée comme axe transversal inter-thématiques, et figure comme critère prioritaire.

Des travaux ont eu lieu en 2022 réunissant les différents acteurs institutionnels du Contrat de Ville métropolitain (MEL, Villes, Région, État…) afin de repenser l'inclusion d'un item autour de l'égalité femmes-hommes dans les dossiers des porteurs de projet. Ces réflexions ont débouché sur l'obligation pour les porteurs de positionner leur projet sur un des 5 items suivants :

1. Votre projet n'est pas impacté par la question de l'égalité femmes-hommes ;
2. Votre projet est peut-être impacté par la question de l'égalité femmes-hommes, mais vous n'avez pas encore engagé d'action corrective ;
3. Vous avez identifié une problématique autour de la question de l'égalité femmes-hommes et l'avez prise en compte dans la conduite de votre projet ;
4. La question de l'égalité femmes-hommes fait partie de votre projet, vous l'y avez intégrée comme un objectif secondaire et avez prévu les moyens pour y répondre ;
5. La question de l'égalité femmes-hommes est au cœur de votre projet, c'est un objectif principal et vous avez les moyens d'y répondre par votre expertise.

Le Contrat de Ville 2023 : d'importantes actions en faveur des publics féminins

Dans le cadre du Contrat de Ville 2023, plusieurs actions ont été soutenues financièrement par la Ville, avec le concours du Conseil Régional et de l'Etat, sur ces champs de l'égalité femmes-hommes, avec soit des projets visant à favoriser cette réduction des inégalités ou en promouvant via de la sensibilisation active autour de cette thématique, soit en accentuant l'intervention sur des projets exclusivement adressés aux publics féminins.

De façon non exhaustive, le rapport propose quelques illustrations d'actions directes et spécialisées auprès des publics féminins :

FACE MEL

La Ville soutient l'association *FACE MEL* depuis de nombreuses années dans le cadre du Contrat de Ville, soutien qui s'est poursuivi en 2023 au travers de deux axes :

Les filles ont le sens de l'orientation

Ce projet vise à lutter contre les stéréotypes d'orientation des filles concernant les métiers dits masculins et/ou à responsabilité. Cette action repose sur l'interaction d'élèves avec des collaboratrices d'entreprise, revêtant le statut de marraines. L'objectif est de (re)travailler les motivations professionnelles tout en menant une réflexion autour de l'avenir socioprofessionnel des jeunes filles, en leur permettant de s'orienter vers une voie mûrement réfléchie et réellement choisie.

Les objectifs des marraines à travers cette action sont :

- Faire découvrir des métiers et le monde professionnel aux collégiennes ;

- Accompagner les élèves dans la construction de leur projet professionnel et scolaire ;

- Aider les jeunes filles à prendre confiance, à mieux se connaître et à ouvrir le champ des possibles.

Wi-filles[7]

Centres sociaux Belencontre – Phalempins / ESSTeam

La Ville a poursuivi son soutien auprès de cette structure dans le cadre du Contrat de Ville 2023 pour son action « Mère-veilleuses / Pèrefect » qui vise à proposer des actions d'accompagnement à la parentalité pour des familles monoparentales en particulier autour du retour à l'emploi (par un réseau partenarial et des gardes d'enfants). ESSTeam met ainsi en place des modes de garde à horaires atypiques, ce sujet étant souvent un frein majeur à l'insertion sociale et surtout professionnelle des femmes (tant pour la reprise que pour le maintien en activité). Ce frein s'accentue notamment au sein des familles monoparentales qui sont majoritairement portées par des femmes à Tourcoing, et ce de manière plus exacerbée dans les quartiers prioritaires.

Objectif emploi

La Ville soutient une action innovante de l'association *Objectif emploi* dans le Contrat de Ville 2023 : « chantiers immersifs pour les femmes des QPV ». Elle vise à proposer des séries de chantiers immersifs dans le secteur du bâtiment (travaux de second œuvre) pour développer les capacités et compétences techniques des femmes, favorisant ainsi la confiance en soi, le retour à l'emploi et la lutte contre les stéréotypes.

Jeunes pongistes Bourgogne Tourcoing

La Ville soutient depuis de nombreuses années dans le cadre du Contrat de Ville cette association qui fait un travail remarquable autour de la citoyenneté par le biais du sport et de la valorisation des jeunes en les responsabilisant. L'association compte de nombreux enfants et jeunes et favorise la mixité filles-garçons grâce à son approche originale.

Médecins Solidarité Lille

La Ville soutient pour la première fois en 2023 l'association *Médecins Solidarité Lille* dans le cadre de sa programmation du Contrat de Ville. L'association met en place des groupes de parole permettant l'échange et l'information autour de la santé affective et sexuelle.

Arts et développement

L'association a été soutenue pour la première année en 2023 par la Ville afin de mettre en place des séances artistiques hebdomadaires dans l'espace public pour les enfants des QPV. Ces ateliers favorisent l'appropriation des espaces publics par les enfants et leurs parents et renforcent la mixité fille/garçon.

La Médiathèque Aimé Césaire

La programmation du Contrat de Ville 2023 a soutenu une action de la médiathèque Aimé Césaire visant notamment à proposer des animations parents (ou assistantes maternelles)/enfants de lecture prenant en compte les stéréotypes de genre dans les livres et les jeux destinés à la petite enfance.

[7] Voir infra, p.45.

Maison des Associations - « le RALI », et les associations impliquées

À la fois dans le cadre de la subvention ordinaire de fonctionnement, de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville et la Maison des Associations (MdA), mais également du Contrat de Ville pour renforcer cette intervention directement auprès des habitants des quartiers prioritaires, la Ville de Tourcoing appuie le projet RALI (Réseau des Acteurs Locaux Impliqués) porté par la MdA.

Cette mission d'animation du RALI de la MdA consiste à faire vivre et développer ce réseau en favorisant la coopération entre les acteurs locaux tourquennois pour sensibiliser, informer ou initier des projets en lien avec les enjeux du vivre ensemble et de la lutte contre les discriminations. À ce jour, la loi reconnait plus de 25 critères de discrimination dont l'âge, le handicap, le sexe, les origines, les opinions politiques ou encore l'orientation sexuelle. Autant de critères qui conduisent à de nombreuses injustices notamment dans l'accès à l'emploi ou à un logement décent. Par l'ampleur de son champ d'action, le RALI « Discriminations » rassemble de très nombreuses associations tourquennoises. Les leviers pour animer ce réseau prennent la forme de formations, de portage et coordination de projets inter associatifs et d'organisation de rencontres inter associatives.

L'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes sont au cœur du développement, de la durabilité environnementale et de la réalisation des Objectifs Développement Durable établis par les états membres des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030.

Les objectifs en matière d'égalité femmes-hommes et d'environnement se renforcent mutuellement. Les femmes subissent des effets différenciés des acteurs et actrices environnementaux et sont souvent les plus touchées par la dégradation de l'environnement en raison de facteurs socioéconomiques et discriminatoires. Dans le même temps, les femmes expriment des attitudes plus « vertes » dans leurs choix personnels, et pourraient grandement contribuer à la transition vers une économie bas carbone[8].

Dans le cadre des projets menés dans le RALI développement durable (RALI vert), la MdA porte de manière transversale une attention particulière à l'enjeu d'égalité des genres par une vigilance accrue dans les méthodes utilisées et activités conduites. Elle prend en compte par exemple les critères de mixité (sexe, âge) lors de la sélection des participants aux projets RALI. Le nombre de femmes et de jeunes filles bénéficiaires des actions du projet permet de mesurer leur participation.

Les projets RALI vert offrent la possibilité de lutter contre les inégalités femmes-hommes par le biais de démarches de sensibilisation ou d'actions visant à améliorer les connaissances et développer l'esprit critique et/ou d'analyse et de compréhension sur les discriminations et les enjeux de l'égalité femmes-hommes. Les actions visent également à améliorer le bien-être et le pouvoir d'agir des femmes dans la société en favorisant l'expression verbale et artistique des participants ainsi que l'apprentissage de compétences.

Les 13 février et 9 mars 2023, 6 travailleuses et 2 travailleurs sociaux de Tourcoing issus du centre social de la Bourgogne, de la MJC La Fabrique, d'Objectif Emploi et de la MdA ont participé à deux journées de formation sur les discriminations animée par Saïd Bouamama, sociologue à *Phare pour l'égalité*. Cette formation a été organisée par la MdA en partenariat avec *Iris Formation* et avait pour objectifs de former les participants aux principaux concepts concernant les discriminations en général et les discriminations liées au sexe et à l'origine plus spécifiquement.

[8] Égalité femmes-hommes et environnement, rapport de l'OCDE du 12/10/21

Les 2 mai et 6 juillet 2023, la MdA a organisé deux temps de sensibilisation à l'égalité femmes/hommes animés par l'association *Galilée* auprès d'une vingtaine de formatrices et formateurs qui interviennent à la MdA. L'objectif est d'outiller les formateurs pour agir et réagir aux agissements sexistes et être en mesure d'appliquer une pédagogie qui favorise l'égalité femmes-hommes dans le cadre des formations dispensées.

Le 17 novembre 2023, la MdA a organisé un temps d'information avec le Corif portant sur l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les dossiers Contrat de Ville. Une trentaine d'acteur des quartiers prioritaire a participé à ce temps d'information. Depuis 2014, les programmations des Contrats de Ville doivent intégrer l'égalité femmes-hommes de façon transversale. Il s'agit à la fois de conduire des actions spécifiques visant à réduire les inégalités et d'intégrer une réflexion autour de l'égalité femmes-hommes dans toutes les actions de la programmation. Après une lecture de la grille d'évaluation, ont été abordées les différentes étapes de la construction d'un projet en s'appuyant sur les projets des participants.

La Ville de Tourcoing ne dispose pas d'informations sur la répartition femmes-hommes au sein des associations tourquennoises. Le travail de l'Observatoire Régional de la Vie Associative permet toutefois de disposer d'informations régionales et métropolitaines. Ainsi, sur 25 790 associations estimées actives en 2020, la répartition des postes par genre sur la Métropole Européenne de Lille est la suivante : 60 % de femmes, 40% d'hommes[9]. Il est fortement probable que cette répartition soit celle observée à l'échelle des associations tourquennoises.

Favoriser les conditions d'accès des femmes dans l'emploi

Programme « Unis vers l'Emploi »

Cette action expérimentale dite « pied d'immeuble » a été mise en place depuis octobre 2020 à la Maison du Projet de la Bourgogne. L'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Bourgogne sont mobilisés pour cette action.

Chaque semaine, les demandeurs d'emploi du quartier de la Bourgogne en priorité, ainsi que ceux des autres Quartiers en Politique de la Ville, peuvent rencontrer des entreprises recrutant des métiers divers et des organismes de formation. Ils peuvent également bénéficier d'un accompagnement renforcé par Pôle Emploi, la Mission Emploi Lys Tourcoing (Mission Locale et PLIE), le Département et le CCAS pour la levée des freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, illectronisme, etc.)

Il s'agit d'une dynamique partenariale animée par la Ville (0,20 ETP) avec 3 pilotes « piliers » en charge notamment de la programmation des sessions hebdomadaires : Mission Emploi Lys Tourcoing (Mission Locale et PLIE), Pôle Emploi et Département du Nord (Maison Nord Emploi), en partenariat avec le

[9] Panorama Associatif Hauts-de-France, Observatoire Régional de la Vie Associative, Rapport Final 2020.

CCAS et les acteurs du quartier (Centre social Bourgogne-Pont de Neuville et celui de Croix Rouge-Marlière, Objectif Emploi, Angle Interm'aide, AAPI Association d'Animation de Prévention et d'Insertion). Depuis mars 2023, les référents RSA et PLIE dans les structures de quartier à l'échelle de la Ville sont désormais prescripteurs de l'action auprès de leur public.

Cette action ne dispose pas d'un budget particulier, ni de financement ; elle est valorisée dans le cadre du volet social du projet de rénovation urbaine. Les trois pilotes de l'action *Unis Vers l'Emploi* participent à la programmation des sessions hebdomadaires en lien avec les entreprises, organismes de formation et toute structure d'accompagnement de leur réseau. Leurs conseillers emploi sont les principaux prescripteurs en informant et positionnant leur public aux sessions de recrutement et de formation.

À Tourcoing, le quartier prioritaire de la Bourgogne est le quartier comprenant le moins de personnes en emploi (34,6% de personnes âgées entre 15 et 64 ans ayant un emploi) par rapport aux autres quartiers Politique de la Ville du territoire communal : 37,8% pour le QPV intercommunal Roubaix-Tourcoing-Blanc Seau-Croix Bas Saint Pierre, 42,1 % pour le QPV Epidème Villas Couteaux, 44,8% pour le QPV Pont Rompu, 50,5% pour le QPV Phalempins et 52,6% pour le QPV Virolois.

Le public de la Bourgogne compte plus de 1 000 demandeurs d'emploi dont 44% de plus d'un an (45,2% femmes et 54,8% hommes - 62% pour les 25-49 ans et 28,7% pour les 50 ans et plus) et plus de 800 allocataires du RSA.

Les priorités en terme de public cible sont les femmes, les seniors, les allocataires du RSA et les personnes en situation de handicap. Les jeunes sont également une cible prioritaire, mais ils sont bénéficiaires de l'accompagnement de la Mission Locale et de toutes les actions menées dans le cadre du Plan 1 jeune, 1 solution.

Le taux d'emploi moyen des femmes de 18 à 64 ans est de 42% dans les quartiers prioritaires de Tourcoing et de 29% dans le quartier de la Bourgogne alors qu'il est de 57% sur l'ensemble de la Métropole Européenne de Lille. Le public féminin est le plus éloigné de l'emploi, en raison de nombreux freins (garde d'enfants, mobilité, maîtrise de la langue, santé, handicap, etc.).

En 2023, 472 personnes ont été reçues en rendez-vous à *Unis vers l'Emploi*, dont 252 femmes, avec une moyenne de 30 à 33% de sorties positives (formation, intérim, CDD, CDI, PMSMP, etc.). Par rapport aux éditions de 2021 et 2022, c'est la première fois qu'*Unis vers l'Emploi* accueille un public féminin plus important que celui des hommes.

Lors des sessions de réunions d'information collective et de recrutement, différents secteurs ont été abordés : Industrie, Restauration/commerce, Sécurité, Propreté, Services à la personne, Transfrontalier, Logistique, Service client, Création d'entreprise, Bâtiment, Transports, Métiers au sein de la Ville de Tourcoing (restauration, propreté, espaces verts, écoles).

Le secteur du bâtiment a recueilli deux candidatures de femmes, alors qu'en 2022, il n'y en avait eu aucune. Quelques offres pour conducteur de bus et agent de sécurité, métiers plus traditionnellement masculins, ont également été pourvues par des femmes. Les secteurs les plus attractifs pour le public féminin sont : les métiers au sein de la Ville, la propreté, le commerce et les services à la personne, en privilégiant le plus souvent les postes accessibles en transport en commun et avec des horaires compatibles avec les contingences familiales.

Plusieurs actions ont également été menées pour sensibiliser le public féminin à la découverte de secteurs en tension comme la restauration et les services et aide à la personne, ainsi qu'aux solutions de mobilité et de garde d'enfants, mais les freins sont souvent trop nombreux pour qu'il y ait une concrétisation significative d'embauche.

Par contre, il est constaté que plus de 18% des femmes n'hésitent pas à reprendre une formation de remise à niveau visant à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences professionnelles, ou une formation LEA pour la maitrise des savoirs de base notamment du « savoir lire, écrire et compter », afin de reprendre confiance, rompre l'isolement et s'engager dans un parcours de qualification pour accéder plus facilement à un emploi.

Expérimentation Territoire Zéro Chômeur sur le quartier des Phalempins Triangle Menin

Le quartier Phalempins / Triangle Menin (2 880 habitants) est, depuis fin 2016, l'un des dix premiers territoires « pilotes » au niveau national de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur, soutenue par l'Etat, la Ville de Tourcoing, le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille.

L'objectif de l'expérimentation est de mettre en œuvre le droit à l'emploi pour toutes les Personnes Privées Durablement d'Emploi résidant dans le périmètre avec la mobilisation du droit commun et par le biais de La Fabrique de l'emploi (EBE - Entreprise à But d'Emploi), embauchant en CDI au SMIC, à temps choisi et adapté à leurs compétences, en mettant en œuvre des activités utiles et non concurrentielles répondant aux besoins du territoire (maraîchage, épicerie solidaire, réemploi avec recyclerie, services aux habitants, etc.)

Le pilotage et l'animation territoriale sont assurés par la Ville à travers le Comité Local de l'Emploi qu'elle préside, regroupant différents acteurs (Pôle Emploi, Département, Mission Emploi Lys Tourcoing, CCAS, MEL, Délégué au Préfet, Région Hauts-de-France, INSTEP, etc.).

La Ville a relancé en juin 2022 l'animation territoriale absente depuis 2020, en recrutant une équipe projet dédiée désormais complète depuis juin 2023. Soit un chef de projet Ville (0,50 ETP), un chargé de mission TZC mis à disposition par la Mission Emploi Lys Tourcoing (1 ETP) dans le cadre de la convention partenariale avec la Ville de Tourcoing, une conseillère d'insertion professionnelle du CCAS de Tourcoing (0,30 ETP) et un Médiateur Emploi en contrat adulte relais porté par le CCAS (1 ETP).

Sur le périmètre de l'expérimentation, les femmes représentent, en 2023, 48,8% des demandeurs d'emploi catégorie A, B, C inscrits auprès de Pôle Emploi et plus de 57% des allocataires du RSA.

Lors des actions de mobilisation (Réunion d'information collective, permanences, portes ouvertes, etc.), sur 80 personnes rencontrées par l'équipe projet en 2023, 57,1% sont des femmes.

La Fabrique de l'emploi a désormais un effectif de 47 salariés sur le site de Tourcoing, majoritairement féminin (65%) et en progression constante depuis mi-2018 (en 2021, les femmes représentaient 55% de l'effectif). Ce constat résulte d'une plus forte proportion de femmes parmi les salariés embauchés mais également à des sorties d'effectif qui concernent majoritairement les hommes.

Une reprise d'activité à temps choisi et près de leur domicile permet aux femmes de concilier une activité professionnelle et les contraintes familiales, et favorise leur retour à l'emploi. À noter que 33% des salariées travaillent à temps plein contre 67% des hommes qui sont dans ce cas.

Avec un âge moyen plutôt élevé à 45 ans, La Fabrique de l'emploi permet également l'embauche de demandeurs d'emploi seniors présentant, pour une part non négligeable, une fragilité physique. Les femmes représentent plus de 60% des salariés de plus de 50 ans.

Outre cette tendance, se confirme également une répartition par métier très genrée. Restauration, épicerie solidaire, confection textile et service aux habitants sont des activités dont les salariés sont majoritairement des femmes alors que les équipes maraîchage et recyclerie sont essentiellement masculines. En 2023, le Comité Local de l'Emploi de l'expérimentation a décidé de proposer aux candidats, une période d'immersion dans le cadre de la formation « Dynamique Vers l'Emploi », pour qu'ils fassent des découvertes, des essais pour déconstruire les stéréotypes de genre dans les métiers proposés.

Aussi, sur les 10 personnes privées durablement d'emploi volontaires pour l'expérimentation ayant intégré ce dispositif de formation, 8 d'entre elles sont des femmes et à l'issue, 5 ont été embauchées en juin 2023 par la Fabrique de l'emploi dont 1 à la recyclerie et 1 au maraîchage.

Une action sociale portée par le Centre Communal d'Action Sociale de Tourcoing sensible aux inégalités touchant particulièrement les femmes

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Tourcoing est un établissement public administratif communal. Il est l'outil privilégié de la Ville afin d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il exerce l'intégralité des compétences en matière d'action sociale, comme étant définies aux articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

De manière générale le C.C.A.S de Tourcoing, par son engagement auprès des plus fragiles et vulnérables, contribue à lutter contre toutes formes de discriminations. Il s'engage et veille au travers de ses actions à prendre en compte l'égalité femmes-hommes.

En matière de politique de recrutement, les offres sont ouvertes à tous, et toute personne quel que soit son genre peut postuler sur l'ensemble des métiers exercés au sein du C.C.A.S.

Une veille particulière est assurée par la Direction des Ressources Humaines, aucun CV n'est écarté en lien avec le genre de la personne. Les fiches de postes sont élaborées en permettant un positionnement sur les compétences et non sur le genre.

Concernant les conditions d'exercice des métiers nécessitant des Equipements de Protection Individuels (EPI), des vestiaires séparés permettent d'accueillir femmes ou hommes sur tous les types de poste.

Enfin, les agents du C.C.A.S. et plus particulièrement les travailleurs sociaux se forment régulièrement par le biais du CORIF (Conseil, Recherche, Ingénierie, Formation pour l'égalité entre les femmes et les hommes), spécialisé dans la formation en égalité professionnelle. Les thématiques de formation portent majoritairement sur les discriminations dans l'accès à l'emploi, les inégalités salariales, la notion de genre ou encore la lutte contre le sexisme.

Dans le cadre des accompagnements individualisés d'usagers :

- Prise en compte de la parole de chacun ;
- Lors d'entretiens en couple, veille sur la prise de parole libre de chacun des membres et spécifiquement des femmes sur le projet, les difficultés rencontrées, les souhaits et attentes ;
- Accompagnement des femmes dans le cadre des violences conjugales en lien avec le CADSAV.

Dans le cadre des actions collectives : Transition / Dynamo

- Le C.C.A.S mène un travail sur l'accès des femmes aux métiers ayant une « connotation » plus masculine et vice versa ;
- Mise en situation et découverte de ses métiers par le biais de Périodes de Mise en Situation Professionnelle (PMSMP) en lien avec Pôle Emploi ;
- Accompagnement à la formation pour des femmes ayant un souhait de travailler après une période réservée à l'éducation des enfants au domicile ;
- 59 personnes sont suivies dans le cadre de l'action Dynamo, dont une majorité de femmes (40) ;
- les bénéficiaires de l'action Transition sont également à une grande majorité des femmes (35 femmes sur 43).

Action Dynamo au sein d'Actifs Emploi

Dans le cadre des actions partenariales :

- Découverte de sports / initiation à la boxe pour des femmes d'un quartier prioritaire ;
- Découverte d'activités telles que la pêche à la ligne ;
- Accompagnement dans la garde d'enfants et plus spécifiquement pour les mamans solos (financement obtenu de la DREETS dans le cadre d'un appel à projet en 2022/2023 et 2023/2024) ;
- Travail sur la parentalité avec La Maison des Parents.

Domiciliations

Dans le cadre de ses missions obligatoires, le C.C.A.S. dispense un service de domiciliation. La domiciliation permet aux personnes sans domicile stable ou fixe de disposer d'une adresse administrative pour recevoir leur courrier et faire valoir leurs droits et certaines prestations. En 2023, le C.C.A.S. a enregistré une hausse des demandes de domiciliation. Sur les 1 175 demandes reçues, 348 sont des femmes, soit 29,6% des demandes (37,5% en 2022). Une majorité de ces femmes est âgée de 25 à 50 ans.

Au 30 novembre 2023, 450 domiciliations restaient encore actives, dont 104 femmes isolées. 18 d'entre elles sont des femmes isolées avec enfants.

L'action de la Ville de Tourcoing en matière de santé : une attention particulière envers les publics féminins

Par sa contractualisation du dispositif Atelier-Santé-Ville avec l'Etat depuis 2007, la Ville de Tourcoing a affirmé sa volonté de s'engager dans une politique de santé publique en direction de ses concitoyennes et concitoyens. Les actions en faveur de la santé touchent aussi bien les hommes que les femmes et visent également à lutter contre les inégalités.

Suite à un diagnostic partagé, divers axes de travail ont été ciblés, parmi lesquels la prévention des addictions chez le public jeune, la prévention du mal-être et de la souffrance mentale, la prévention du surpoids et de la sédentarité, la promotion d'une vie sexuelle et affective responsable ou encore la promotion des dépistages organisés de cancers.

La promotion des dépistages de cancers

Depuis plusieurs années, la Ville mène ou soutient activement au mois d'octobre des actions de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, dans le cadre de la campagne nationale « Octobre Rose », pour encourager la participation au dépistage organisé du cancer du sein. La Mission Santé de la Ville, la Caisse Primaire de l'Assurance Maladie, les associations partenaires spécialisées comme la Ligue contre le cancer sont particulièrement mobilisées pour augmenter le nombre de dépistages mais aussi pour aller à la rencontre des femmes afin de les convaincre du rôle primordial du dépistage précoce des cancers féminins.

Outre le soutien actif aux journées de sensibilisation mises en place par la CPAM et la Ligue contre le cancer, la Ville mène également des actions de sensibilisation en interne auprès de ses agents. Comme en 2022, les agents de la Ville et du C.C.A.S ont été invités à montrer leur soutien à cette cause, en portant un vêtement ou un ruban rose lors du mois d'octobre. Un ruban a aussi été remis aux élus du Conseil municipal afin qu'ils puissent le porter durant tout le mois d'octobre en signe de solidarité. Enfin, un ruban rose humain a également été effectué par les agents sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Ruban humain réalisé par les agents sur le parvis de l'Hôtel de Ville

La Ville a également organisé, dans le cadre de la Semaine du goût qui s'est également tenue en octobre, une journée complète autour de la santé.

Au cours de cette semaine, les publics féminins mobilisés par la Mission Santé, les adultes relais santé accompagnés et cofinancés par la Ville et l'ARS, ont pu suivre des ateliers autour de l'alimentation locale et durable, mettre en application avec l'organisation d'un repas à destination des bénévoles, et ceci s'est achevé par une déambulation autour de la marche active (afin de prévenir contre la sédentarité et le surpoids) à destination du Centre Hospitalier Dron, et effectuer un dépistage du cancer du sein.

L'engagement pour la santé mentale

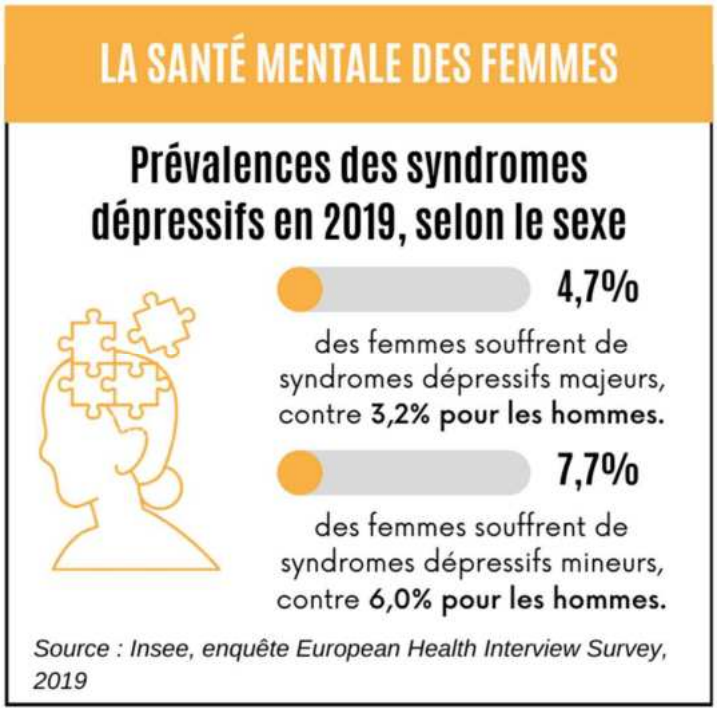

L'enquête de santé européenne (*European Health Interview Survey*), menée tous les 6 ans, montre qu'en 2019 en France les femmes sont plus nombreuses que les hommes à souffrir de syndromes dépressifs majeurs ou mineurs, et ce à tous les âges de la vie.

Ce constat montre l'importance de prendre en compte le genre en tant que critère déterminant dans l'analyse des problématiques de santé mentale.

La santé mentale au féminin renvoie à des sources de mal-être qui peuvent être différentes de celles des hommes. Cela représente une occasion d'adapter l'offre de santé aux publics ciblés.

À Tourcoing, la thématique de la santé mentale est développée principalement dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), qui se décline en quatre groupes de travail : bien être ; habitat, emploi, culture et loisirs ; enfance et jeunesse ; CESAME (Cellule d'Échange en Santé Mentale).

En 2022/2023, le CLSM a été invité à prendre part à trois forums organisés à Tourcoing, notamment au forum santé du Centre Social Boilly et au forum santé de la MELT. De plus, une exposition itinérante mise en œuvre par le CLSM avec le concours d'autres CLSM communaux a circulé dans divers établissements scolaires et au sein des quartiers prioritaires avec notamment une vulgarisation effectuée auprès des « ambassadeurs santé » des secteurs Sud et Nord-Est. L'exposition explore 14 thématiques de santé mentale (suicide, schizophrénie, les métiers, harcèlement etc.) choisies par les habitants. Elle décrit le CLSM et permet de travailler sur les représentations sociales, les mythes et réalités relatives à la santé mentale.

Sur les trois forums organisés, une centaine d'usagers (professionnels et habitants) a pu être sensibilisée et informée.

La promotion d'une vie affective et sexuelle responsable

Si la prévalence du VIH et SIDA à Tourcoing reste faible, comparativement à la moyenne régionale et nationale, les acteurs locaux et spécialisés constatent un réel manque d'information (et/ou des informations erronées) des jeunes et des adultes sur les questions liées à la sexualité et aux infections sexuellement transmissibles. C'est pourquoi l'Atelier-Santé-Ville coordonne le projet « les sapins de la prévention et ses amours » ayant pour but de sensibiliser le jeune public sur la thématique de la vie affective et sexuelle.

Depuis 2021, la Ville a renforcé son partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie afin de continuer à développer différentes actions. En outre, le projet se déclinera autour du « printemps de la prévention » permettant aux partenaires d'intervenir en petits groupes lors de séances de deux

heures avec pour support des outils pédagogiques libérant la parole autour du respect fille-garçon et de l'amour.

Les conseillers du Centre de Santé Sexuelle (anciennement Centre de planification) interviendront lors d'une journée de réflexion sur les pratiques auprès des professionnels.

En 2022, le collectif s'est également élargi aux partenaires accompagnant du public en situation de handicap.

De plus, le Centre de Santé Sexuelle, en complémentarité avec la première formation, poursuit ce travail via des interventions d'une journée afin d'aller plus loin dans la réflexion avec les professionnels du collectif : mise à jour sur les lois du consentement et échanges sur des situations de harcèlement rencontrées sur le terrain. Le CSS a organisé des groupes de paroles au sein de la MELT, des lycées Marie-Noël et Sévigné sur la relation amoureuse (se respecter, prévention de la violence, contraception), le harcèlement, les droits de la Femme. Des théâtres débats ont également concerné les sujets relatifs aux IST ainsi qu'à la prostitution, phénomène qui a pris de l'ampleur, notamment chez les jeunes filles.

Depuis 2018, la Ville a développé :

- Des interventions de conseillers conjugaux et familiaux auprès des jeunes de 14 à 25 ans au sein des collèges, lycées et Mission Emploi Lys-Tourcoing (MELT), et auprès d'adultes via les centres sociaux ;
- Des pièces de théâtre de la compagnie « La Belle Histoire » : 80 collégiens et 80 jeunes adultes lycéens ;
- Une formation réalisée par le planning familial à destination de 16 professionnels partenaires en lien direct avec le public sur les questions de la vie affective et sexuelle.

Depuis la nouvelle mandature, la Ville a élargi le spectre de ses actions en cette matière auprès des publics des quartiers prioritaires, *via* les structures de proximité, des lycées mais aussi des publics issus de la Protection Judiciaire de la Jeunesse concernant la sexualité, le genre, la lutte contre les stéréotypes et les discriminations d'ordre sexuel. Le partenariat croissant avec la CPAM depuis 2021 a contribué à accroître ces diverses actions.

L'accès aux soins, un enjeu central pour les publics féminins en situation de précarité

Si les femmes continuent de disposer d'une espérance de vie supérieure à celle des hommes, la qualité de leur santé ainsi que leur positionnement vis-à-vis de l'accès aux soins sont moins favorables que pour leurs concitoyens masculins. En effet, elles représentent 64% des personnes reportant leurs soins ou y renonçant. Elles sont également moins nombreuses que les hommes à se déclarer en bonne ou très bonne santé (65% contre 68,6% pour les hommes). Cette part baisse drastiquement à 43,1% chez les femmes sans diplôme (contre 53,6% chez les hommes sans diplôme).

Cette thématique, essentielle sur le territoire tourquennois au regard des caractéristiques socio-économiques de la population, est portée par la Ville, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le CH Dron.

Depuis 2017, des conventions de partenariat entre la CPAM et les centres sociaux de Tourcoing ont été signées, permettant de proposer à l'ensemble des acteurs du territoire (centres sociaux, club de prévention, associations de quartier, etc.) une formation d'une journée sur les droits de santé proposés par l'Assurance Maladie (PUMA, Programme SOPHIA sur le Diabète, Aide Complémentaire de Santé (ACS, etc.), ainsi qu'un contact privilégié afin de débloquer les dossiers litigieux le plus efficacement et rapidement possible.

La réactualisation de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) avec le C.C.A.S devrait permettre de produire un diagnostic réactualisé, en lien avec les thématiques précitées et les retours des habitants. Ce diagnostic, sous l'angle de la précarité, permettra d'identifier des solutions adaptées aux besoins.

L'année 2022 avait permis de faire naître une relation forte avec la CPTS Tourcoing-Mouvaux-Neuville en Ferrain (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) et le CH Dron autour de ce double sujet de la prévention de la santé et de l'accès aux soins. Cela a donné lieu à des projets esquissés pour 2023 avec le concours du Département et de la CPAM. Ainsi, la prévention autour de la vaccination et de l'accès aux soins sera un axe central d'actions communes entre la Ville, le CH Dron, la CPTS et le Département.

Des groupes de travail sont également mis en place, en soirée, avec la participation des professionnels libéraux, afin de réfléchir sur les besoins et les actions possibles sur le territoire.

Les premières actions ont eu lieu dans le cadre d'Octobre Rose en partenariat avec le CH Dron et le Centre d'Imagerie de Tourcoing.

Un forum Mauve, forum santé de la femme, s'est déroulé le 8 juin dernier pour sensibiliser au cancer du col de l'utérus. De nombreux intervenants ont été mobilisés pour informer les femmes sur leur santé : PMI, Gynécologues, CPAM, etc.

Apporter de la mixité dans les pratiques sportives à Tourcoing

Le sport est une source de bien-être physique et mental. Il est également un facteur d'insertion et de cohésion sociale. Il concerne tout aussi bien les hommes que les femmes, et pourtant ces dernières fréquentent moins spontanément les associations et sites sportifs.

Les chiffres clés – Edition 2023 « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes – L'essentiel », édité par le Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, rapportent un manque de mixité dans la plupart des fédérations sportives. Les hommes sont plus nombreux à entretenir une pratique sportive régulière (62%), bien que les femmes soit en progression (58%) mais au fil des années l'écart se resserre. Malgré une augmentation du nombre de femmes licenciées en France (30% des licences délivrées à des femmes en 2000 contre 37,8% en 2021), la part des hommes est toujours majoritaire (61%).

Toutefois, selon l'étude « Baromètre National des Pratiques Sportives – édition 2022 » portée par l'INJEP en lien avec le CREDOC, la pratique sportive féminine a augmenté de 7 points en 4 ans. En 2022, 58% des femmes pratiquent en moyenne au moins une fois par semaine, contre 51% en 2018.

Les fédérations voient la part des femmes diminuer avec l'élévation du niveau de la pratique. Elles ne sont que 16% à participer à un tournoi ou une compétition contre 31% des hommes.

Les données montrent un manque important de mixité selon les pratiques sportives. Les femmes sont majoritaires dans des pratiques comme l'équitation (83,6%), la gymnastique (82,8%) ou encore les sports de glace (87,3%). A l'inverse, les hommes sont plus nombreux à pratiquer des sports comme le football (90,6%) ou le cyclisme (89,1%).

La Ville s'est engagée sur le thème de l'activité encadrée. L'idée est de créer de l'appétence pour une activité par petites touches pour, au final, conduire à une prise de licence ou tout au moins à une pratique en continu. Considérant que certains publics ne se rendront pas spontanément dans les clubs, les associations peuvent aménager des sessions de découverte réservées à des femmes ayant besoin d'être accompagnées. Progressivement, selon l'intérêt porté à la discipline, les femmes sont encouragées à prendre une licence dans le club d'accueil.

Parallèlement, la Ville met en place le dispositif « Vivons Sport » qui propose de nombreuses initiations et activités sportives gratuites telles que le badminton, la gymnastique d'entretien ou encore le tennis de table. Ainsi, elle met en place une multitude de dispositifs d'encouragement à la pratique sportive en l'inscrivant aussi dans une lutte contre les inégalités sociales.

	Sports loisirs adultes VIVONS SPORT TOURCOING				
	Inscrits	**Nombres de femmes**	**Nombre d'hommes**	**% de femmes**	**% d'hommes**
Badminton	14	**8**	6	**57,1**	42,9
Footing	31	**27**	4	**87,1**	12,9
Musculation	170	**87**	83	**51,2**	48,8
Gymnastique d'entretien	89	**87**	2	**97,8**	2,2
Fitness	28	**26**	2	**92,9**	7,1
Tennis de table	12	**4**	8	**33,3**	66,7
Total	*344*	***239***	*105*	***69,5***	30,5

Près de 350 adultes ont suivi en 2023 l'une des six activités proposées. Les femmes sont plus nombreuses à s'inscrire dans ce dispositif, à 69,5% (74,7% en 2022). La répartition de la pratique entre les femmes et les hommes reflète le constat fait au niveau national, avec des activités mobilisant très fortement les femmes (fitness à 92,9% ; gymnastique d'entretien à 97,8%). Les hommes sont globalement plus souvent inscrits dans les sports comme le tennis de table (66,7%) ou le badminton (42,9%). Seule la musculation accueille pratiquement autant de femmes que d'hommes (51,2% contre 48,8%).

En termes quantitatifs, Tourcoing compte entre 15 000 et 17 000 pratiquants sportifs réguliers, cette forte approximation étant liée à la pratique des structures commerciales et la pratique dite « inorganisée ». Pour l'année 2020-2021, Tourcoing comptait 13 505 licenciés soit 70% d'hommes et 30% de femmes.

Dans cette Ville labellisée « Ville active et sportive » qui comprend 76 équipements sportifs (hors terrains de proximité), certaines disciplines collectives disposent de sections féminines. C'est notamment le cas du rugby avec le ROCT ou le football avec l'Union Sportive de Tourcoing qui ont des équipes dédiées évoluant en championnat.

Si les statistiques de participation aux activités physiques et sportives sont de plus en plus encourageantes, la participation reste, comme au niveau national, segmentée par type de sport, consolidant dès lors certains stéréotypes. Ainsi, au sein des clubs sportifs, plusieurs comportent une majorité relative ou écrasante d'adhérentes féminines (+ de 75%). C'est notamment le cas des clubs suivants : le Roller Club, l'Union Sportive Tourquennoise Sections Basket, Danse et Patinage, l'Alliance Tourquennoise de Gymnastique (pour ses adhérents de moins de 18 ans), le Club de Patinage Artistique de Tourcoing, Mardi Gym ou encore l'EGERT (Expression Gymnique et Rythmique Tourquennoise). À l'inverse, sur l'ensemble des clubs sportifs, 3 d'entre eux n'ont aucune jeune fille ou femme parmi leurs licenciés : Amicale Colbert Football, Association Sportive Bourgogne Tourcoing (Football) et Racing Club du Brun Pain (Football).

Equipe féminine du club tourquennois de handball

La Ville encourage et soutient les associations qui développent des sections féminines et peut octroyer de façon exceptionnelle une aide complémentaire de fonctionnement si un évènement particulier spécifiquement féminin est organisé. Par ailleurs, pour favoriser le développement du sport féminin, dit « de loisirs », et la mixité au sein des clubs sportifs tourquennois, la Ville valorise les clubs qui entreprennent des actions ou projets visant la féminisation du sport dans un objectif de mixité sociale. Le public concerne les femmes en situation précaire ou d'exclusion sociale. À ce titre, de nombreuses associations sportives Tourquennoises développent leurs sections sportives, telles que Saint-Michel Tourcoing et USTF Basket Ball pour le basket ou encore Tourcoing Handball dont plus de la moitié des licenciés de moins de 18 ans sont des femmes.

Soutenir et accompagner la jeunesse Tourquennoise

La Station – Maison de la jeunesse et des étudiants

Dans son bâtiment public dédié à la jeunesse, la Station, labellisée « Information Jeunesse », la Ville dispense un service public d'orientation ouvert à tous les jeunes de moins de 30 ans. Ce service permet à chaque jeune femme et jeune homme d'être :

- Accueilli toute la semaine, en bénéficiant d'un espace de dialogue, de travail et de recherche, avec possibilité d'utiliser les postes informatiques et imprimantes mis à disposition ;
- Accompagné dans la conduite de ses projets individuels et collectifs et d'obtenir des bons plans du quotidien à Tourcoing (culture, sports, loisirs, etc.) ;
- Orienté et conseillé dans ses recherches de formations, métiers, jobs d'été, stages BAFA ;
- Informé sur les différentes campagnes mises en œuvre par la Ville : bourse au mérite, Tourcoing Projets Jeunesse, Pass permis, etc.

Répartition des demandes d'informations à la Station par sexe		
Femmes	**Hommes**	**Total**
1 209	1 167	2 376

En 2022, la fréquentation des femmes représente 50,9% des demandes d'information et les hommes représentent 49,1%, soit une fréquentation quasiment à parité.

BAFA et PSC1

La Ville de Tourcoing propose aux jeunes de pouvoir se former en facilitant l'accès à différentes formations comme le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou le PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1).

En 2022, 18 jeunes se sont formés au PSC1, dont 15 jeunes filles.
En 2022, quatre sessions de formation générale au BAFA ont été proposées. 65 jeunes (dont 63% de filles) ont ainsi entamé cette première partie de la formation BAFA.

Pass'Permis

Le Pass'Permis est un dispositif qui permet aux jeunes Tourquennois de se voir financer leur permis de conduire dans le cadre d'une insertion professionnelle. D'année en année, les sollicitations sur ce dispositif augmentent.

En 2022, 98 dossiers de demande ont été traités. Deux commissions d'attribution du financement ont eu lieu. Au total, 31 avis favorables ont été émis (16 garçons et 15 filles).

Bourse au mérite

La Ville de Tourcoing a à cœur de récompenser l'investissement et le travail de ses jeunes émérites. Elle souhaite les aider à poursuivre leurs études ou leur cursus de professionnalisation dans de bonnes conditions. Par ce biais, elle a la volonté d'encourager l'émulation pour développer des parcours de réussite chez les jeunes de son territoire.

Au total en 2023, 60 bourses au mérite de 1 000€ ont été attribuées dans six catégories : mérite scolaire (46) ; mérite de l'apprentissage (4); mérite sportif (3) ; artistique et culturel (1); mérite associatif (2); parrainage (4). 28 jeunes femmes ont été récompensées.

Remise de chèque à une lauréate de la Bourse au mérite

Une politique éducative globale et intégrée, qui met l'accent sur la lutte contre les stéréotypes

La Ville de Tourcoing met en œuvre une politique éducative luttant pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les stéréotypes, et ce dans une approche intégrée et globale. En lien étroit avec l'Education Nationale et ses partenaires, la municipalité met en œuvre un certain nombre d'actions visant à lutter contre les stéréotypes.

Le dispositif Cités éducatives

La Cité éducative constitue une opportunité de développer des actions éducatives innovantes à l'échelle locale, dans les quartiers prioritaires, pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans et leurs parents. L'ambition d'une Cité Educative est d'apporter des moyens supplémentaires au plus près des besoins locaux, et de permettre une synergie sur la durée entre ces acteurs, proposant ainsi aux enfants les meilleures conditions d'éducation et les meilleurs projets scolaires possibles.

Les Cités éducatives représentent un modèle innovant dans le paysage éducatif, visant à renforcer l'égalité des chances et à favoriser la réussite de tous les jeunes, indépendamment de leur milieu socio-économique. Un aspect crucial de ce modèle est la promotion de la parité entre filles et garçons, garantissant l'accès égal aux ressources, opportunités et soutiens éducatifs.

Dans les Cités éducatives, la parité filles/garçons n'est pas seulement une question de nombre, mais aussi d'équité en termes de qualité et de diversité des apprentissages proposés. Cela signifie veiller à ce que les programmes et activités encouragent les filles comme les garçons à explorer un large éventail de domaines, y compris ceux traditionnellement dominés par un genre.

Carte d'identité des Cités éducatives

L'objectif est de briser les stéréotypes de genre dans l'éducation, en offrant aux filles les mêmes opportunités d'exceller dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM), et aux garçons, de même, dans les arts, les sciences humaines et sociales. Des initiatives telles que des ateliers sur l'égalité des genres, des programmes de mentorat et des campagnes de sensibilisation sont intégrées dans le curriculum pour éduquer et inspirer les jeunes, quel que soit leur genre.

En outre, la parité dans les Cités éducatives va au-delà des salles de classe. Elle implique également une représentation équilibrée des filles et des garçons dans les instances de décision, comme les

conseils d'étudiants, et dans les activités parascolaires, assurant ainsi que les voix de tous les jeunes soient entendues et valorisées.

De plus, toutes les actions des Cités éducatives sont évaluées sous le prisme de la parité filles/garçons.

En somme, les Cités éducatives, en embrassant cette parité, jouent un rôle essentiel dans la formation d'une société plus équitable et inclusive, où chaque jeune a la liberté et les moyens de réaliser pleinement son potentiel.

La Cité éducative « Nord-Est » qui s'étend sur 7 quartiers concerne près de 5 000 élèves et 30 établissements scolaires tourquennois. En février 2022, la Ville a obtenu une seconde labellisation Cité éducative nommée « Grand Sud » concernant 10 quartiers. Ce second périmètre rassemble près de 4 700 élèves, 39 écoles privées et publiques, 2 collèges et 2 lycées.

Exemple d'actions portées par les cités éducatives de Tourcoing sur cette thématique :

- L'action Wi-Filles est un programme initié par la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE). Ce programme est spécifiquement conçu pour sensibiliser et initier les jeunes filles, âgées de 14 à 17 ans, au monde du numérique. Il vise à enrichir leur compréhension des opportunités potentielles liées au digital, à développer leur autonomie, leur pouvoir d'action, et à les impliquer activement dans leur parcours scolaire et professionnel. Wi-Filles réunit des jeunes filles volontaires, curieuses et motivées, avec l'ambition de leur faire découvrir tous les aspects du numérique. Cette initiative s'inscrit dans un effort plus large pour améliorer la représentation des femmes dans le secteur du numérique et promouvoir l'égalité des sexes de manière plus générale.

Wi-Filles joue un rôle important dans l'éducation numérique des jeunes filles, les aidant à s'ouvrir à de nouveaux horizons professionnels et à se positionner en tant qu'actrices clés dans le domaine du numérique.

Des ateliers de coaching dédiés ont lieu sur la connaissance de soi, sur les savoir-être, sur l'exploration de métiers et filières, le tout ponctué de visites d'entreprises. Le système de « marrainage » avec rencontres individuelles et régulières entre marraines et filleules, permet d'ouvrir des réseaux. Près d'une vingtaine de Tourquennoises ont été touchées par cette action.

Pour 20 jeunes filles du Collège Aubrac, l'association FACE effectue un travail individualisé et collectif pour initier et sensibiliser les collégiennes aux métiers du numérique pour montrer les débouchés possibles, quelles que soient les filières, et favoriser des immersions au sein d'entreprises, tout en luttant contre les stéréotypes visant à considérer ces métiers et formations comme relevant uniquement du masculin.

- **La Chorale Citoyenne** est une initiative remarquable qui a débuté au lendemain des attentats, inspirée par l'impact émotionnel d'une grande chorale. Depuis son lancement, plus de 2 000 élèves ont participé à cette expérience enrichissante entre 2016 et 2022. À Tourcoing, la collaboration avec *La Femme et L'Homme debout*, une compagnie de spectacles vivants, a été cruciale pour le succès du projet. Cette compagnie s'est engagée dans la mise en forme du spectacle et a contribué au choix des thématiques artistiques, pédagogiques et techniques. En adoptant une approche humaniste centrée sur l'individu, la compagnie a joué un rôle essentiel dans le développement des compétences psycho-sociales des élèves, des professeurs et des parents, renforçant ainsi l'impact global de la Chorale Citoyenne. Sur notre territoire, ce sont 100 élèves d'écoles primaires et de collèges qui se sont produits sur scène pour promouvoir l'égalité femmes-hommes.

Affiche d'information pour la bourse aux projets des jeunes de la Cité Educative

Ce projet illustre comment la musique et les arts peuvent être utilisés pour favoriser l'égalité et l'engagement civique, en mettant l'accent sur l'importance de l'éducation morale et civique dans le contexte scolaire.
Le projet de Chorale Citoyenne a été soutenu dans le cadre de la bourse aux projets des jeunes de la Cité Educative, lancée chaque année.

La promotion d'une programmation culturelle féminisante et égalitaire

Concernant la politique culturelle de la Ville, les indicateurs et éléments statistiques s'avèrent peu genrés actuellement, mais les données qualitatives permettent de noter un accroissement constant de la thématique « égalité femmes-hommes » dans la programmation des actions et un souci permanent de la part des responsables de pôle de valoriser ce sujet.

Conservatoire à Rayonnement Départemental

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Tourcoing accueille chaque année plus de 800 élèves. Il est ouvert au plus grand nombre, selon des modalités liées aux disciplines artistiques, aux cursus et à l'âge. Toutes les disciplines artistiques - musique, danse et théâtre - sont accessibles sans discrimination de genre. Il en est de même pour le recrutement des agents enseignants dont seule la compétence pédagogique et artistique est retenue au cours des entretiens.

Représentation de la classe de danse du CRD

Le département « arts de la scène et du spectacle » propose par exemple aux élèves et étudiants de tenir alternativement des rôles masculins et féminins pour ouvrir l'esprit des jeunes et l'apprentissage de la compréhension des rôles ainsi qu'une disponibilité à la bienveillance.

Représentation de l'orchestre du CRD

	Statistiques CRD au 1er décembre 2023				
	Total	**Masculin**	**%**	**Féminin**	**%**
Elèves	856	356	41 %	500	58 %
Agents	88	44	50 %	44	50 %
Dont administratifs	*9*	*2*	*22 %*	*7*	*78 %*
Dont techniques	*5*	*3*	*60 %*	*2*	*40 %*
Dont enseignants	*70*	*36*	*52 %*	*34*	*48 %*
Dont direction orchestres	*4*	*3*	*75 %*	*1*	*25 %*

Les chiffres ci-dessus montrent une certaine mixité parmi les élèves, même si certaines pratiques artistiques instrumentales et théâtrales attirent plutôt les garçons ou plutôt les filles, alors que la classe de danse est presque exclusivement féminine. Depuis les derniers chiffres disponibles, les effectifs du CRD se sont encore un peu féminisés avec 58% d'élèves de sexe féminin contre 52% en 2021.

Parmi les 88 agents, la parité est parfaite. Le personnel administratif est largement plus féminin, mais les effectifs du personnel technique et des enseignants sont plus mixtes.

MUba Eugène Leroy

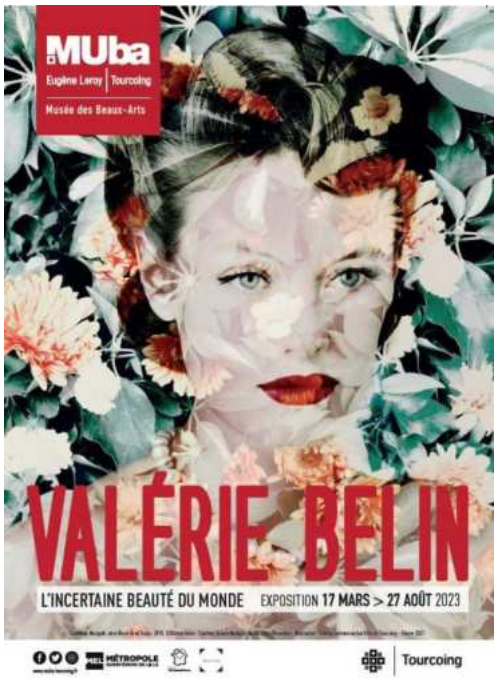

Concernant les œuvres, la collection du MUba est majoritairement masculine. La diversification des artistes collectionnés et présentés dans les salles d'exposition est un axe important du projet d'établissement, une diversification des genres mais aussi des provenances géographiques, comme en témoigne l'exposition *Valérie Belin – L'incertaine beauté du monde* qui a accueilli 13 000 visiteurs.

L'objectif est double : représenter de manière plus juste la scène artistique d'une époque, et favoriser la diversification des publics en étant plus représentatif de la société d'aujourd'hui.

Par ailleurs, concernant la fréquentation du Musée, une enquête réalisée en 2019 auprès des visiteurs montre que les femmes sont plus nombreuses parmi les visiteurs du Musée (64%). Des données plus récentes montrent une évolution stable de ce chiffre.

L'équipe du musée est en grande majorité féminine (70%), le souhait de parité fonctionnerait plutôt en sens inverse dans ce domaine, sans que cela soit un critère déterminant lors des recrutements.

Maison Folie hospice d'Havré - Le Théâtre municipal Raymond Devos

La maison Folie hospice d'Havré fait partie du réseau des Fabriques culturelles de la MEL qui s'attache à accroître la thématique « égalité femmes-hommes » dans ses programmations.

La MEL, qui finance les projets à hauteurs de 50%, souhaite s'emparer de cette thématique dans ses politiques publiques.

Depuis 2016, la maison Folie hospice d'Havré a exposé les œuvres de nombreuses artistes féminines parmi lesquelles Macoline (2020), Judith Williame (2018), Stéphanie Laleuw (2018), Betsabé Roméro (2019), Anji Chaudhuri (2017).

Concernant le Théâtre Municipal Raymond Devos, il accueille des associations professionnelles avec des équipes artistiques vastes et différentes, ainsi que des productions associatives très variées (par exemple lors des spectacles de danse, les femmes sont très représentées).

Le pôle maison Folie hospice d'Havré - Théâtre municipal Raymond Devos veille, dans ses programmations, à travailler avec des équipes mixtes afin de tendre vers une parité.

Réseau des Idées – Médiathèques

De manière générale, les bibliothécaires, ludothécaires, animateurs numérique et archivistes sont attentifs à la présence d'auteures, artistes, intervenantes, etc. lors des actions culturelles, comme à la présence d'auteures, musiciennes, cinéastes, etc. dans les collections.

En 2023, le Réseau des Idées a mis en place plusieurs actions visant à poursuivre la volonté de féminiser la programmation culturelle et à favoriser la mixité dans la fréquentation des lieux de culture :

Conférence « Être une femme en France dans l'entre-deux-guerres » : cette conférence, qui s'est déroulée en janvier dernier à la Bibliothèque Malraux et qui a réuni 68 participants est le fruit d'un partenariat avec l'Université du temps libre (dans le but de faire connaître la médiathèque aux usagers de l'UTL et réciproquement). Elle était donnée par Jacqueline DUHEM, agrégée d´Histoire, auteure d´essais historiques.

L'objectif principal étant de toucher un public peu connaisseur du champ culturel de la science humaine qu'est l'histoire, pour que par la rencontre de cette manifestation culturelle, il connaisse ce champ, sa spécificité et son intérêt (ce qui favorise ensuite la rencontre des collections documentaires portant sur ce domaine, présentes en médiathèque)

Photo Archives Municipales de Tourcoing

Cycle d'ateliers créatifs Matrimoine : le Réseau des Idées – Médiathèques a proposé un cycle de 4 ateliers créatifs autour d'artistes féminines de renom : créer un mobile à motif pois à la façon de l'artiste peintre, sculptrice, écrivaine Yayoi Kusuma (avril) ; faire du collage comme l'artiste plasticienne Dada Hannah Höch (juillet) ; dessiner une « Nana » à la façon de la plasticienne, sculptrice, réalisatrice de films Niki de Saint Phalle (septembre) ; inventer un paysage comme l'illustratrice et scénariste Anne Laval (novembre).

Travaux des enfants lors de l'atelier créatif consacré à Niki de Saint-Phalle

24 enfants et 7 adultes accompagnants ont participé aux trois premiers ateliers. Outre la mise en lumière d'artistes féminines, ce cycle d'ateliers à destination des enfants de 7 à 11 ans avait pour objectifs de favoriser la pratique artistique des enfants, tout en faisant vivre le fonds documentaires Arts.

Exposition et table ronde « Elles sur la photo » : L'exposition a été proposée par l'association *Helio*, centre de promotion et de création photographique, partenaire associé de la médiathèque pour les expositions photographiques dans la galerie Nadar.
Celle-ci s'est tenue du 18 mars au 27 mai et a permis d'exposer 66 photographies de quatre photographes femmes : Melania Avanzato s'est intéressée aux sportives sous-représentées dans des disciplines essentiellement masculines, Anaïs Boudot remet en lumière les muses de Picasso, dont les carrières artistiques personnelles ont souffert de l'ombre envahissante du monstre sacré, tandis que Louise Narbo et Rima Samman interrogent leur identité et leurs origines en créant des portraits autobiographiques ou en intervenant sur des photos de famille.

En écho à l'exposition Valérie Belin au MUba, cette action a permis de donner un autre regard sur les femmes et leur place dans la société et de croiser les différentes approches de quatre artistes sur ce sujet.

<u>E*xposition Portrait Photo Culture*</u> *:* en lien avec la journée internationale des droits des femmes, l'AFEJI a réalisé au printemps 2023 une exposition de photographies de femmes prises en charge par le Service d'Hébergement d'Urgence de Tourcoing. L'occasion de mettre en valeur ces personnes, leurs parcours et la diversité de leurs identités culturelles.
Cette exposition avait déjà pu être proposée à Lille et dans les locaux de l'AFEJI. La médiathèque Andrée Chedid a accueilli à son tour cette exposition photographique du 4 au 25 mars 2023.

Exposition Portrait Photo Culture organisé par l'AFEJI

<u>*Exposition Presque disparu(e)s*</u> : L'exposition présentée à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine est le fruit d'un partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Art de Tourcoing et la médiathèque Andrée Chedid en place depuis 2021. Cette année, c'est Chuhui Luo, étudiante en 5ème année, qui a vu son travail mis à l'honneur dans l'auditorium de la médiathèque. Chuhui Luo a pour thèmes de prédilection la mémoire individuelle (via des films de familles) et la question de l'eau. Outre trois semaines d'exposition en septembre, un temps fort mêlant rencontre/projection avec l'artiste animée par Nathalie Poisson-Cogez, professeur à l'ESA, ainsi que des ateliers à destination des scolaires les 21 et 22 septembre ont été organisés. Ces ateliers étaient basés sur la colorisation de photographies d'archives.

<u>*Kiosque citoyen « Égalité d'accès aux soins »*</u> : Le Kiosque Citoyen, qui propose des animations en lien avec une thématique trimestrielle, a abordé la thématique de l'égalité d'accès aux soins entre septembre et décembre. Dans ce cadre, l'égalité femmes-hommes est concernée de manière plus ou moins directe. Dans le cadre de cette programmation, le Kiosque Citoyen a proposé une présentation du Centre de Santé Sexuelle. Une cinquantaine de personnes y a participé dont une grande majorité de femmes adultes qui ne connaissait pas la possibilité de suivi gynécologique qu'offre le centre. A noter également le 18 novembre, un atelier proposé par Jules Ramage, *Remèdes d'Intérieur* qui a fait un retour sur une action menée avec des femmes détenues à Fleury Mérogis.

<u>*Rencontre avec Camille Van Belle*</u> : la Médiathèque André Malraux a accueilli l'autrice de la bande dessinée *Les oubliés de la science* en octobre dernier. Dans son ouvrage, elle s'attache à faire découvrir les grandes personnalités scientifiques oubliées – en majorité des femmes.

CONCLUSION

Ce rapport annuel rend compte de l'engagement de la Ville de Tourcoing à porter une politique volontariste en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cet engagement se concrétise à la fois par la protection de l'égalité professionnelle parmi les agents mais aussi par la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines de l'action publique que la Ville mène ou soutient.

La collectivité affirme ici sa volonté de poursuivre et d'approfondir cet engagement par la reconduction des actions déjà à l'œuvre sur le territoire mais aussi par le développement de nouvelles initiatives.

En matière de politique RH, la Ville s'engage à poursuivre les actions engagées. De nouvelles actions, comme la formalisation dans le plan de formation de modules de formation à l'égalité et à la diversité ou encore l'analyse des inégalités de rémunération seront déclinées dans le second plan pluriannuel d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024 – 2026 qui sera adopté au cours du premier trimestre 2024.

Au-delà de la poursuite de ces objectifs, la Ville continuera également d'encourager, par son soutien, les actions de ses partenaires en 2024.

Rédaction : **Direction générale des services**

Rapport transversal élaboré avec les directions suivantes :

> Direction des ressources humaines ;
> DGST Aménagement : Direction des grands projets ;
> DGAS Services à la population : Direction de la jeunesse, des sports et des territoires, Direction du rayonnement culturel ;
> DGAS Éducation, familles et restauration municipale : Direction des écoles et des familles ;
> DGAS Cohésion sociale, sécurité, prévention et accompagnement : Direction de la sécurité publique, de la prévention et de l'accès aux droits ;
> Direction Générale du C.C.A.S.

C.C.A.S. Centre Communal d'Action Social | Tourcoing

Rapport 2024

sur la situation en matière de développement durable

Tourcoing

ÉDITO

Tourcoing poursuit son engagement pour construire la Ville de demain !

C'est avec la volonté d'être tournée vers l'avenir que cette Ville de demain est pensée, forte d'un engagement de plus en plus important en matière de développement durable, de solidarité et d'innovation.

Plantations massives d'arbres, aménagements urbains durables et innovants, sensibilisation à l'environnement auprès des petits et grands Tourquennois, développement d'une administration écoresponsable : tels sont les efforts déjà bien amorcés que la Ville met en place.

Et c'est un accompagnement des Tourquennois auquel la Ville tient beaucoup : dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.
Notre ambition est bien de continuer notre accompagnement des Tourquennois vers un futur plus propre et plus durable, dans un cadre de vie agréable et plus végétal.

Et c'est ensemble, par le fruit d'un travail commun que ce futur se développe !

Ce rapport présente les actions mises en place par la Ville de Tourcoing en matière de développement durable.

Doriane BÉCUE
Maire de Tourcoing

Jean-Baptiste GLORIEUX
Adjoint au Maire
chargé des Parcs et Jardins
et de l'Environnement

SOMMAIRE

ÉDITO DE MADAME LE MAIRE ET DE JEAN-BAPTISTE GLORIEUX, ADJOINT AU MAIRE

PRÉAMBULE RAPPELANT LE CADRE LÉGISLATIF

PANORAMA ILLUSTRÉ DE L'ANNÉE 2023

FOCUS SUR LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DE LA MEL

FOCUS SUR LA LABELLISATION « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE »

• **PARTIE 1 : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

INSTALLATION DE LA STATION ATMO

ECLAIRAGE PUBLIC

DÉVELOPPEMENT DES ENR

DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

FOCUS SUR LES ACTIONS MUNICIPALES EN MATIÈRE D'HABITAT

• **PARTIE 2 : DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ**

LES PARCS ET JARDINS À TOURCOING

PLANTATIONS EN VILLE EN 2023

LES HABITANTS AU CŒUR DE L'ACTION POUR LA NATURE

LA BIODIVERSITÉ

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

• PARTIE 3 : FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES TOURQUENNOIS

GRANDS PROJETS ET PROJETS URBAINS

SENSIBILISATIONS DU GRAND PUBLIC

LE RAYONNEMENT CULTUREL

LE CONTRAT DE VILLE ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE SPORT

BILAN DES CITÉS ÉDUCATIVES

FOCUS SUR LE BUDGET PARTICIPATIF 2023

• PARTIE 4 : DÉVELOPPER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION PLUS DURABLES

GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS

LA RESTAURATION MUNICIPALE

LE COMPOSTAGE, L'ENJEU DE DEMAIN

• PARTIE 5 : VERS UNE ADMINISTRATION PLUS DURABLE

LA POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS

LA STRATÉGIE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CCAS DE TOURCOING

UNE POLITIQUE D'ACHAT ET DE COMMANDE PUBLIQUE ÉCORESPONSABLE POUR LA VILLE

POOL VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET VÉLOS

SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES AGENTS

TRI DES DÉCHETS DANS LES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

FOCUS SUR L'ANNÉE DE LA MOBILITÉ

Préambule rappelant le cadre législatif

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement créé un article L2311-1-1 dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui prévoit, pour les communes de plus de 50 000 habitants, l'obligation de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Article L2311-1-1 CGCT
« Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Le décret d'application (décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales) de cette loi précise le contenu de ce rapport :

Article D. 2311-15 CGCT
« Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.
Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

– le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
– le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.
Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. »

Ainsi, le présent rapport répertorie, de manière synthétique et non exhaustive, les principaux projets et actions mis en œuvre en 2023 à Tourcoing s'agissant du développement durable, tant sur le plan externe que sur le plan interne à la collectivité.
Les éléments retenus pour figurer dans ce rapport ont été sélectionnés en tenant compte des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La transition vers une économie circulaire.

Panorama illustré de l'année 2023

Mars : plantations école Rouget de Lisle

Juin : composteur avenue Dron

Avril : éclairage LED

Balade en vélo

Visite square Parsy

Août : inauguration centre Simone Veil*

*bâtiment Haute Qualité Environnemental (HQE)

Septembre : Piétonisation du Canal de Tourcoing

Octobre : inauguration quai Central

Novembre : parcs et jardins de Tourcoing

Décembre : plantations d'arbres à la Croix Rouge

Décembre : station ATMO

Focus sur le Plan Climat Air Énergie Territorial de la MEL

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est un outil de planification à la fois stratégique et opérationnel de mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie sur le territoire (réduction des émissions de gaz à effet de serre), adapté au changement climatique. La Métropole Européenne de Lille porte le PCAET sur l'ensemble de son territoire, avec trois ambitions guident leur politique climatique :

Accélérer, la transition énergétique vers une métropole neutre en carbone d'ici 2050

La première ambition est d'accélérer la transition énergétique pour atteindre la neutralité carbone sur le territoire de la MEL d'ici 2050. Cette transition passe par les actions de sobriété énergétique et de renforcement de l'efficacité énergétique des équipements publics ou privés, notamment par une production accrue d'énergies non fossiles.

Construire, une métropole résiliente au changement climatique en améliorant la qualité de l'air

La deuxième ambition est de permettre au territoire, aux habitants et aux entreprises de s'adapter aux effets du changement climatique déjà perceptibles (vagues de chaleur, inondations, retrait-gonflement des argiles, sécheresses, etc.). La MEL agit pour préserver la ressource en eau et développer la nature et la végétalisation. La lutte contre les différents types de pollutions (air, sols, bruit, etc.) est un enjeu essentiel du Plan Climat.

Une métropole solidaire, permettant à tous de bénéficier de la transition écologique et énergétique

La troisième ambition est de mettre en place une dynamique globale permettant de massifier la baisse des consommations d'énergie ainsi que la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de polluants atmosphériques. La MEL mobilise et associe l'ensemble des acteurs et partenaires métropolitains avec le souci constant de prendre en compte les spécificités géographiques et les inégalités sociales. Une gouvernance climatique ouverte et partagée, un accompagnement renforcé des communes, citoyens et partenaires, et le développement de coopérations avec d'autres territoires sont intégrés au programme d'actions.

La ville de Tourcoing développe des projets en ce sens afin d'appliquer localement la politique climat-air-énergie de la métropole.

Focus sur la labellisation « territoire engagé transition écologique ® »

La labellisation Cit'ergie® est un programme européen qui récompense les collectivités qui œuvrent à diminuer leur consommation d'énergie et en matière de lutte contre le changement climatique.

De 2018 à fin 2021, la Ville a été accompagnée par le bureau d'études « ALNAIR Environnement » pour faire un état des lieux sur ses projets climat-air-énergie, structurer son plan d'action et mettre en œuvre une démarche de projet volontariste et transversale. La Ville a ainsi obtenu le label « Cap Cit'ergie® » 2 étoiles, lors de la commission nationale du label qui s'est réunie en juillet 2019.

En 2020, le label Cit'ergie® a changé de dénomination : il est devenu le programme « Territoire engagé transition écologique® », label Climat-Air-Energie, tout en gardant les mêmes objectifs.

En 2023, la Ville a lancé un marché pour recruter un nouveau conseiller afin d'accompagner la Ville dans le renouvellement et le développement du label vers les 3 étoiles. Le bureau d'études « JPC Partner » a été retenu et a démarré le travail d'état des lieux durant le dernier trimestre 2023 avec 6 groupes de travail internes rassemblant de nombreuses directions (Direction Générale, Aménagement, Parcs & Jardins, Propreté, DRH, etc.).
L'année 2024 sera consacrée à la définition du plan d'actions climat-air-énergie de la collectivité, construit autour d'un référentiel de 6 axes avec 61 mesures (planification territoriale, rénovation du patrimoine, approvisionnement eau et énergie, mobilité, gouvernance territoriale, communication et sensibilisation). Le dossier de renouvellement du label sera ensuite déposé auprès de l'Ademe, avec un passage en commission fin 2024.

www.territoiresentransitions.fr

TERRITOIRE ENGAGÉ
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
CLIMAT - AIR - ÉNERGIE

1 Lutter contre le changement climatique

LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE :

Pour la période 2018-2026, la Ville a confié à la société Dalkia la modernisation et l'exploitation/maintenance des installations de chauffage de ses 89 bâtiments, afin de poursuivre son engagement dans la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre liées à ses bâtiments municipaux. Un premier contrat avait permis, grâce à près de 3 000 000 € d'investissement sur 8 ans (2010-2018), de diminuer de 24% ses consommations énergétiques, et de 26% les émissions de gaz à effet de serre relatifs au chauffage des bâtiments (notamment par l'installation de chaudières biomasse).
Ce deuxième contrat permet à la Ville de poursuivre ses efforts avec un objectif de réduction de près de 21% de consommation d'énergie et d'éviter l'émission de plus de 6 500 tonnes de CO^2.
En 2023, la ville de Tourcoing a poursuivi son investissement sur les installations de chauffage, afin de poursuivre sa politique de recherche de performance :

- Ecole CLAUDEL - remise en service de la chaudière à pellets ;
- Stade du Chêne Houpline - remplacement de 20 radiateurs + mise en place d'un « réseau VMC et ballon ECS » ;
- Hôtel de Ville - séparation des réseaux ;
- Ecole Prévert - séparation des réseaux ;
- Crèche Calin-caline - remplacement de la chaudière ;
- Maison de la Petite Enfance Phalempins « Frimousse » - remplacement de 30 radiateurs ;
- Ecole Ferry - désamiantage et remplacement de la chaudière ;
- Ecole Branly – rénovation du chauffage (Réseaux AEP, chauffage et ECS).

Exemple de travaux – École Branly

Le prestataire Dalkia a repris également ses accompagnements en matière de sensibilisation des usagers depuis la rentrée scolaire. Entre janvier et avril 2023, puis entre octobre et décembre 2023, ce sont 12 classes de 6 écoles différentes qui ont reçu ces ateliers, pour environ 200 enfants sensibilisés (classes de CE2 et CM1). Ces ateliers permettent aux enfants de comprendre ce qu'est l'énergie et ses impacts sur l'environnement, comment est chauffée leur école et les sources de chaleur, et comment chacun peut être plus responsable dans son quotidien.

En 2023, plusieurs travaux de rénovation de l'éclairage dans les bâtiments municipaux ont été réalisés, avec un passage en LED :

- École Maternelle Branly - rénovation éclairages intérieurs ;
- École Voltaire - rénovation de l'éclairage ;
- Bourloire Jean Fremaux ;
- Hôtel de Ville - passage en LED services vie administrative, Salle des fêtes ;
- Complexe Atelier - éclairage LED de la salle Multisports Basket > gain de 2400W ;
- Complexe Atelier - éclairage LED de la salle Skatepark > gain de 2400W ;
- Palais des sports - éclairage LED de la salle de tennis > gain de 9380W ;
- Palais des sports - éclairage LED de la salle d'escalade > gain de 7732W ;
- SDS Oriloa - éclairage LED salle tennis de table > gain de 3360W ;
- SDS Oriloa - éclairage LED salle d'escrime > gain de 9120W ;
- SDS Herriot - éclairage LED > gain de 1896W ;
- Complexe Atelier - éclairage LED salle Tir à l'arc > gain de 3240W ;
- Complexe Atelier - éclairage LED salle de Boxe ;
- Complexe Atelier - éclairage LED salle de Judo ;
- Complexe Atelier - éclairage LED salle de pétanque ;
- Théâtre municipal – fourniture éclairages scénique LED ;
- SDS Dejonghe - éclairage LED ;
- Hospice d'Havré - éclairage LED Partie administrative.

Plusieurs opérations ont permis des gains d'énergie majeurs :

- École Maternelle Branly- passage de l'éclairage de l'ensemble de l'école sur de l'éclairage LED Gain de 4768W soit une baisse de 44% de la puissance liée à l'éclairage. Il y a donc une économie estimée à un peu plus de 1 800€ par an (avec un coût global du kWh à 0,25€/kWh).

Travaux dans l'école Branly

- École Voltaire - passage de l'éclairage de l'ensemble de l'école sur de l'éclairage LED

Gain attendu du passage en LED d'environ 3586W, soit environ une baisse de 45% de la consommation liée à l'éclairage. Cela équivaut à 1250€ /an de non consommé (pour un scénario à 0.25€ le kWh et 1500h d'allumage par an).

Travaux dans l'école Voltaire

- L'Hôtel de Ville – passage en LED des services vie administrative et de la Salle des fêtes

Gain estimé de 640W (-45%).

Travaux des luminaires dans les services vie administrative

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de sa politique de sobriété énergétique, la Ville a fait le choix de n'allumer qu'1 mât sur 3 à partir de l'automne 2022 (associant économies d'énergie et sécurité). Il a également été décidé d'accélérer la rénovation de l'éclairage public pour un passage en LED (programme initialement prévu en 10 ans, ramené à 5 ans).
En 2023, 650 ampoules ont été remplacées, avec notamment les travaux du boulevard Gambetta et de la Place de la Croix-Rouge.

INSTALLATION DE LA STATION ATMO

Atmo Hauts-de-France est une association agréée par le Ministère en charge de l'Environnement. C'est l'observatoire de l'air qui surveille l'air que nous respirons, informe au quotidien (et alerte en cas de phénomènes de pollution atmosphérique) et accompagne sur la qualité de l'air en Hauts-de-France.
Une station de surveillance de la qualité de l'air en situation de fond urbain (en agglomération) était positionnée sur le toit du parking Indigo Hôtel de Ville jusqu'en 2017. Suite à la fermeture d'une station fixe à Lille, Atmo a sollicité la Ville pour installer une station de surveillance fixe à Tourcoing (surveillant des oxydes d'azote, de l'ozone, des particules PM10 et PM2,5, des particules carbonées et des pesticides).
En janvier 2023, une station fixe a été implantée au sein du stade du chêne Houpline, entre les anciens terrains de tennis et le stade de football. Par sa situation en « fond urbain », elle est la vitrine de la surveillance de l'air au niveau de toute la MEL.

DÉVELOPPEMENT DES ENR :

Des panneaux photovoltaïques sont installés sur deux bâtiments municipaux :

Site BROSSOLETTE		2018	2019	2020	2021	2022	2023
	kWh		8441	8698	8115	8598	8056
plafond 16425	kWh		1 919,74 €	1 991,23 €	1 863,37 €	1 972,40 €	1 864,48 €
Site LAVOISIER		2018	2019	2020	2021	2022	2023
	kWh		2802	2845	2653	2930	
plafond 6750	kWh		892,09 €	888,04 €	827,18 €	921,72 €	

Tourcoing est traversée par l'autoroute de la chaleur, un reseau de chaleur porte par la MEL, qui concerne dix communes de la métropole et consiste à créer environ 20 kilomètres de canalisations pour faire circuler de l'eau chaude provenant de la combustion des déchets ménagers métropolitains, exercée par le Centre de Valorisation Energétique des déchets d'Halluin (CVE). Des travaux ont été réalisés à Tourcoing pour faire passer le réseau de chaleur dans la ville.
Le quartier de la Bourgogne est un point de livraison prioritaire pour la Ville de Tourcoing, les études sont en cours et les contacts sont pris avec les bailleurs sociaux.

DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

Suite à l'obtention en 2019 d'une labellisation dans le cadre de l'appel à projets de l'ADEME « Vélos et territoires » un schéma directeur cyclable a été réalisé. Ce schéma comporte trois volets : **réseau cyclable, stationnement et services, et actions d'accompagnement.** L'objectif du schéma directeur cyclable est de reconstituer un « système vélo », c'est-à-dire l'ensemble des aménagements, des matériels, des services, des règlements, des informations et des formations permettant d'assurer sur un territoire une pratique du vélo efficace, confortable, et sûre. Ce plan vélo ambitieux a été voté le 18 juillet 2020 lors du Conseil municipal.

2020 : 18 arceaux et 42 accroches-vélos.
2021 : 95 arceaux vélo ainsi que 20 supports multi-cycles (tourbillons) qui ont été installés dans les écoles de la Ville, offrant ainsi 247 nouvelles places de stationnement vélo.
2022 : 127 nouveaux arceaux ont été installés.
Les emplacements de stationnement vélo sont consultables sur la carte interactive de la Ville disponible sur le site internet.

2 Développer la nature en ville et préserver la biodiversité

LES PARCS ET JARDINS À TOURCOING ET LA PRODUCTION FLORALE

15 PARCS, JARDINS, SQUARES SUR PLUS DE 120 HECTARES
PLUS DE 330 VARIÉTÉS VÉGÉTALES DIFFÉRENTES

10 866 ARBRES ENTRETENUS PAR LA VILLE
ET 4 500 ARBRES ESTIMÉS SUR LES BERGES DU CANAL
DONT 172 NOUVEAUX ARBRES EN 2023.

LES CHIFFRES DE PRODUCTION 2023

PLANTES ANNUELLES : 45 467
PLANTES BISANNUELLES : 26 208
CHRYSANTHÈMES : 900 VIVACES : 3 166 BULBES : 51 643

PLANTES POTAGÈRES : 2 350
PLANTES VERTES : 200

PLANTATIONS EN VILLE

En 2023, ce sont 4 380m² supplémentaires qui ont été végétalisés avec des opérations remarquables :

- Place des Phalempins : 1000m² environ
- Avenue Gambetta : environ 1700m² (la moitié du projet)
- Parking Ampere : 100m²
- Rue de la Malcense : 500m²
- Rue des Champs : + 390m² (de 45 à 435 m²)
- Rue de la Croix-Rouge : + 350m² (de 435 à 800m²)
- Rue de Bouvines (en cours) : +40m²
- École Rouget de Lisle : 300m²

Rue des Champs

Cours Oasis de l'école Jean Jaurès

Place des Phalempins

Rue des Champs

DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

DEUX OPÉRATIONS EN PARTICULIER ONT PERMIS LA PLANTATION MASSIVE D'ARBRES DANS LA VILLE :

LA CONCERTATION « ARBRES EN VILLE »

En 2022, il a été proposé aux habitants, par le biais de la Plateforme citoyenne « jeparticipe.tourcoing.fr » de choisir des emplacements de plantation parmi une centaine proposés par les services municipaux. Cela a permis la plantation début 2023 de 40 nouveaux arbres dans les quartiers ciblés prioritaires (Virolois, Flocon Blanche Porte, Phalempins, Brun Pain).

L'OPÉRATION DES PLANTEURS VOLONTAIRES AU PARC CLEMENCEAU

En janvier 2023, la Ville, en partenariat avec ENGIE, a mobilisé les écoles aux alentours du parc Clemenceau, ainsi que les habitants du quartier pour planter massivement des arbustes. Un total de 1 500 végétaux ont ainsi été plantés en trois jours.

LES HABITANTS AU CŒUR DE L'ACTION POUR LA NATURE

VERT EN VILLE

Soucieuse de son patrimoine vert, la Ville s'est fixée pour objectif d'accroître de façon significative le nombre de végétaux dans la ville, tant pour la qualité de son cadre de vie que pour favoriser la biodiversité.

L'opération « Vert en ville » est l'occasion pour tous les habitants de parer leurs murs et façades de verdure, et de favoriser ainsi la nature en ville.

L'opération repose sur une étroite collaboration entre la Ville et les habitants : la Ville se charge de fournir les végétaux et la terre végétale, conseille les habitants et réalise la plantation des végétaux avec eux, et suit les travaux de terrassement des trottoirs, alors que les habitants participent à la plantation avec les agents de la Ville, s'occupent de l'entretien des végétaux, et se chargent de l'achat et de l'installation des supports muraux ou des systèmes de protection de la plante, si cela est nécessaire.

Si entre 2015 et 2018, une trentaine de « Vert en ville » était réalisée chaque année, en 2023 pas moins de 118 « Vert en ville » ont été programmés et réalisés. La priorité a été donnée aux quartiers les plus denses et les plus minéraux (Phalempins, Flocon Blanche Porte, Croix Rouge, Virolois).

LES ATELIERS PARTICIPATIFS DE LA COTONNIÈRE

Dans le quartier du Virolois, l'ancienne filature « La Cotonnière du Touquet » a laissé place à un terrain en friche de 2 hectares. Dernier vestige de l'histoire du lieu, une tour de l'ancienne usine, érigée à la fin du XIX^{ème} siècle et fermée en 1995.

Pour aménager ce « poumon vert », la Ville a choisi de faire appel aux habitants du quartier afin qu'ils puissent co-construire le Parc.

Ainsi, trois ateliers, ayant chacun vu la participation d'une cinquantaine de riverains, ont été organisés avec Emilien VANCAUWENBERGE d'« Atelier Extérieur », le paysagiste en charge de ce projet :

- Diagnostic en marchant sur site pour s'approprier le terrain et échanger sur les souhaits et besoins des habitants ;
- Présentation par le paysagiste du parc et des possibilités d'aménagement, suivie d'une réflexion relative aux futurs usagers sur leur « parc rêvé » ;
- Restitution de deux propositions par le paysagiste aux riverains, qui ont pu faire part de leurs préférences et de leurs remarques.

Suite à ces ateliers, une présentation d'un troisième scénario a été effectuée, mixant les propositions des deux scenarii initiaux, et qui constitue le projet définitif, complété par les retours des participants à ce dernier temps de travail. Les travaux ont commencé durant l'automne 2023 pour une livraison de la phase 1 du parc au printemps 2024.

LE RÉAMÉNAGEMENT DU SQUARE DÉRICKX

En 2022, le Square Edmond Diérickx a été retenu pour bénéficier de fonds sur des crédits « politique de la ville » dans le cadre d'un aménagement participatif. En découle un projet qui répond à un besoin exprimé par les habitants du quartier, par le Conseil de Quartier ainsi que par les participants de l'Assemblée de Quartier.

Pour l'année 2023, le Groupe de travail s'est mobilisé sur une quinzaine de séances de travail. Au-delà du choix des aménagements, ces séances se sont soldées par trois temps forts, dans le cadre d'ateliers participatifs et le soutien logistique de la ville au début de l'été :

- 28 juin : mise en peinture des rochers, côté entrée rue du Roîtelet ;
- 5 juillet : premier atelier de mise en peinture des barrières côté entrée rue du Docteur Schweitzer ;
- 11 juillet : 2ème atelier de mise en peinture des barrières.

Mené par les habitants, les conseillers de quartier et les services de la ville, le Square Edmond Dierickx a été inauguré le samedi 23 septembre.

Cette inauguration vient officiellement matérialiser un travail de co-construction visant à améliorer le quotidien des familles du quartier avec un nouvel espace de jeux, du mobilier de pique-nique et la mise en couleurs des deux entrées du Square réalisée par les habitants soutenus par des acteurs locaux tel que le Centre Social et l'AAPI.

L'INAUGURATION DE LA VOIE VERTE ET DE SES AMÉNAGEMENTS

La Ville s'est investie dans le projet de Voie Verte sur l'ancienne voie ferrée. Ce projet, porté par la MEL, consiste en la création d'une voie verte d'une longueur de 11 km, dont une partie de 4,2 kilomètres à Tourcoing.

A ainsi été créée une « promenade verte », pédestre et cyclable en pleine ville. Les premiers aménagements de la voie verte ont démarré en 2020, notamment avec la réfection de deux ponts (Marne et Béthune) et la création du passage du réseau de chaleur. Les travaux se sont poursuivis fin 2021, après la fin des travaux du pont Gambetta. La Voie Verte permet d'améliorer la sécurité routière en facilitant les déplacements urbains en mode doux.

L'inauguration de la partie tourquennoise de ce projet s'est déroulée en avril 2023, sur la chaussée Albert Einstein, avec de nombreuses animations dont la présence des Géants du quartier.

LA BIODIVERSITÉ

LE DÉVELOPPEMENT DU ZÉRO-PHYTO AU CIMETIÈRE

Depuis fin 2019, le cimetière de Tourcoing est entièrement entretenu sans produits phytosanitaires. Une gestion différenciée a été mise en place, avec des méthodes naturelles d'entretien afin de préserver la santé des usagers et de protéger les ressources en eau (paillages, produits dits de « biocontrôle », plantation de Sedum entre les moments, enherbement spontané des allées, engazonnement par un mélange de semences adaptées, plantation de vivaces).
La Ville s'inscrit également dans une logique de renaturation du cimetière par l'installation d'un boisement, de ruches, d'une mare et d'une prairie fleurie. En 2023, une signalétique spécifique d'explication des méthodes a été mise en place (notamment sur la végétalisation en intertombe). Actuellement, une deuxième phase de végétalisation est à l'étude, ainsi que l'installation de ruches.

LE DÉVELOPPEMENT DES RUCHES

25 ruches sont désormais installées sur plusieurs sites de la Ville :
- 3 sur le site Manczur ;
- 3 au Boisement face au Parc de l'Yser ;
- 6 au Centre Horticole Municipal ;
- 2 au Jardin Botanique ;
- 2 à l'École Pasteur ;
- 7 au Verger Municipal Square Parsy ;
- 2 au verger des Hauts-de-Neuville.

En 2023, la Direction de la restauration a reçu 65,25 kilogrammes de miel produits par les ruches municipales, qui ont été utilisés dans les recettes de cuisine de l'ensemble de la direction (pour le restaurant municipal, les cantines scolaires, et les établissements et résidences pour personnes âgées).

LES FRELONS ASIATIQUES

Pour éviter la prolifération des frelons asiatiques dangereux pour la biodiversité et les habitants, la Ville de Tourcoing a mis en place une aide de 150€ destinée à tout propriétaire tourquennois qui doit faire face à un nid. Cette demande est à effectuer auprès des Parcs et Jardins. Un premier bilan du nombre de demandeurs sera fait en 2024.

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Depuis plusieurs années, la Ville de Tourcoing est engagée en faveur de la condition animale et assiste les associations qui œuvrent pour le bien-être animal et de nos petits compagnons.
Ces actions se découpent en quatre axes :

• La Ville de Tourcoing peut compter sur l'appui de 5 associations (La Société Protectrice des Animaux de Tourcoing / Les Restos des chats et compagnie / Action Adoption / Association NOA [Nord Animaux] / La Ligue Protectrice des Animaux). Chacune a son rayon d'action plus ou moins spécialisé, ce qui permet d'avoir des compétences variées qui se complètent. L'objectif principal est d'améliorer les conditions de vie des animaux dans la ville de Tourcoing.

• Afin d'éviter une augmentation croissante des chats errants, la Ville a mis en place une campagne de stérilisation en partenariat avec la SPA (dans le cadre d'une convention de partenariat pluriannuelle entre l'association et la ville). La campagne est aussi bien éligible aux chats privés qu'aux chats errants. Une aide financière de 50€ par animal existe et jusqu'à 3 animaux par foyer, sous réserve des conditions d'éligibilité.

• La Ville de Tourcoing facilite la cohabitation avec nos amis à quatre pattes. Pour cela, il existe 6 parcs canins (rue du Sentier / rue Claude Bernard / place Foch / place des Phalempins / rue Verte / parvis du Corbusier). Ils permettent aux habitants de lâcher les animaux de compagnie afin qu'ils jouent librement avec leurs congénères.

• Afin de favoriser la biodiversité en ville, la Ville a réalisé un livret « Faune sauvage et Nature en ville ». Ce guide permet aux lecteurs de connaître la biodiversité de Tourcoing, de favoriser son accueil dans son environnement proche (balcon, jardin privé, cours d'école, entreprise), ainsi qu'un guide des principales espèces observables.
Guide disponible :

www.tourcoing.fr/Vivre-a-Tourcoing/Condition-animale2/Maintenir-la-biodiversite-dans-son-jardin

• La Ville de Tourcoing a lancé, en partenariat avec 80 communes de la MEL et de la Pévèle Carembault, la création d'un syndicat à vocation unique (SIVU) pour la création et la gestion d'une fourrière pour animaux errants. Madame Brigitte Lherbier, adjointe au Maire, a été élue Présidente du SIVU, confirmant l'engagement de la Ville dans le bien-être animal.

3 Favoriser l'épanouissement de tous les tourquennois

GRANDS PROJETS ET PROJETS URBAINS

Tourcoing se réinvente grâce à une mutation urbaine de très grande ampleur. Travaillant pour l'amélioration du cadre de vie et le développement du « bien vivre ensemble », elle développe de grands projets d'urbanisme aux quatre coins de la ville. Chacun de ces projets place la dimension développement durable comme pivot de sa programmation. Il s'agit en s'appuyant sur ces grands projets de promouvoir un aménagement durable du territoire tourquennois et métropolitain, en priorisant les développements en cœur de ville, au plus près des services et des transports collectifs. À son échelle, la Ville de Tourcoing souhaite lutter contre les phénomènes d'étalement urbain et leur cortège de nuisances environnementales, économiques et sociales. Désormais, chaque construction ou rénovation de bâtiments, publics ou privés, doit intégrer des espaces verts.

Ainsi, quelques exemples de grands projets d'urbanisme en cours :

- Le quadrilatère des piscines est un projet de renouvellement urbain en cœur du centre-ville de Tourcoing, sur des espaces urbains délaissés depuis plus de trente ans. Ce projet, porté par la Ville de Tourcoing, vise à transformer ce secteur de 5 hectares en nouveau quartier multifonctionnel conciliant densité et qualité paysagère. Il proposera environ 500 logements mixtes (accession libre, accession à coût maîtrisé, locatif intermédiaire et 30% de logements sociaux), environ 8 000m² d'activités économiques, et environ 1 300m² de commerces et services de proximité. Il s'organisera autour d'espaces publics avec une identité végétale forte, un parc d'une surface d'environ 4 000m² et un square largement planté, une promenade piétonne traversant le quartier, des parvis, des façades et des toitures végétalisées, visant à renforcer le cadre paysager du quartier et du centre-ville. L'opération vise un coefficient de biotope de 50%. Parmi les trois équipements publics du quartier, le groupe scolaire Charles de Gaulle, inauguré en 2019, a obtenu en 2020 le label « Passivhaus », label de performance énergétique des bâtiments, signifiant que le bâtiment peut réaliser des économies d'énergie allant jusqu'à 90% par rapport à un bâtiment classique. Et le pôle petite enfance Simone Veil, ouvert début 2023, a été conçu en suivant les directives du label Haute Qualité Environnementale (notamment sur le volet « qualité de l'air intérieur »).

Sur le plan des mobilités, le projet se fonde sur un usage renforcé des transports collectifs (deux stations de métro à moins de 200 mètres : Tourcoing Centre et Colbert), des mobilités actives et un usage raisonné de la voiture particulière. Sur ce point, le projet s'appuie sur un usage maximisé et mutualisé du parking du centre (passant ainsi d'un taux d'utilisation de 30% à 80%).

L'année 2023 a été marquée par plusieurs évènements marquant dans la mise en œuvre de ce nouveau quartier : ouverture au public du centre petite enfance Simone Veil et de son jardin « POC POC » (conçu via la démarche Lille Design), livraison de l'opération de logements dite « starter » par l'opérateur CDC habitat (60 logements intermédiaires), préparation du site Masure et mise au point du projet d'aménagement du secteur dit Masure (cahier des préconisations urbaines, architecturales, paysagères et environnementales), organisation du concours des équipements publics (salle polyvalente et maison des associations).

Un zoom sur l'opération de l'équipement polyvalent (salle polyvalente, maison des associations, associées au siège de Ville Renouvelée (SEM)) : le projet sélectionné mi 2023 repose sur une conception fondée sur l'économie circulaire. Le concepteur (agence Philippe MADEC) propose un bâtiment éco construit. Ainsi, les trois programmes s'inscrivent dans un socle commun, fait de béton bas carbone de granulats recyclés préfabriqués et rectifiés. Ce socle, entrecoupé de grandes baies vitrées, rappelle les soubassements de pierre bleue du quartier. Les 3 programmes adoptent une écriture propre et identifiable dans l'espace public et découlent du choix des modes de construction :

- Une halle de métal réemployé (avec identification du gisement au sein d'un site industriel en reconversion dans la métropole lilloise) pour la salle polyvalente ;
- Une longère ossature bois et isolation paille surplombant le socle pour le siège de Ville Renouvelée (SEM);
- Un bâtiment robuste à la toiture largement planté pour la Maison des associations.

Les trois équipements seront recouverts d'un matériau robuste et très esthétique, constitué de tuiles mécaniques à base de plastique recyclé de marque ou bardage issus de chutes d'un chantier d'ampleur sourcé dans le bassin minier.

Conformément au programme, le projet présentera un Coefficient de Biotope supérieur à 0,5 et sera conforme à la RE 2020 grâce à la performance de l'enveloppe thermique, des systèmes énergétiques et des matériaux bas carbone. Pour les espaces non soumis à la RE 2020 comme la salle polyvalente, le concepteur travaille sur une performance énergétique identique.

Les futurs espaces publics Masure :
Dans la continuité de la conception des espaces publics du secteur central représentatifs de la Ville « centre » et de la Ville « partagée », Masure constitue le troisième temps urbain : la Ville « habitée ». La biodiversité et les données environnementales sont au cœur de ce projet d'espaces publics et incitent au développement d'une vie de quartier conviviale. Ces derniers sont conçus comme de véritables milieux participant à un cadre de vie agréable et favorable au développement d'une nature en ville qui a force d'exemplarité et de pédagogie.

Les constructions intègrent un principe de continuité verticale avec la végétalisation socle, façade, toiture. Au-delà du marqueur visuel, cette mise en œuvre assure un confort interne pour le bâtiment et favorise le développement de milieux propices à la biodiversité. Les pieds d'immeubles sont traités dans une logique de frontage, qui, en termes de comportement, incitent à l'appropriation plus ou moins collective en fonction de la proximité des lieux d'habitation. Des lisières végétales sont créées autour de chaque bâtiment et font office de micro-biotope.

Dans ce cœur d'ilot partagé, le choix de la végétation contribue également à la valorisation des relations de proximité. Les arbres et arbustes à baies constituent un jardin nourricier pour les habitants comme pour les espèces locales.

Au sujet des matériaux, les anciens pavés du site ont été conservés pour être réutilisés au niveau de la placette exclusivement piétonne du site. La Maison Verrière et l'ancienne cheminée seront réhabilitées et conservées et contribueront à la qualité du lieu.

En l'état actuel de friche, le secteur présente un coefficient de Biotope de 0,27. Les aménagements prévus sur les espaces publics prévoient un coefficient de Biotope de 0,57.

Sur ce secteur, les études de maitrise d'œuvre menées par le bureau d'étude SLAP ont été validées début 2023. Les appels d'offre travaux ont conduit à la sélection des entreprises début octobre 2023. Les travaux doivent démarrer en novembre 2023, pour une durée de 10 mois.

La reconversion du site de l'ancien cinéma ABC :
La Ville de Tourcoing a sollicité en 2019 l'acquisition de l'ancien cinéma ABC auprès de l'Établissement Public Foncier des Hauts de France. La Ville a identifié en 2022 un opérateur – « Réalités » associé pour la conception du projet de reconversion à l'agence De Azua+ - et a accompagné la conception du projet (tant sous l'angle du programme que du soutien à l'obtention de subventions fonds vert permettant d'équilibrer l'opération), parallèlement aux démarches de curage assurées par l'EPF.

En 2023, l'EPF a acquis l'ensemble du foncier (ancien cinéma et 20/22 et 24 rue Saint Jacques), le permis de construire a été déposé, la concertation du projet a été menée en lien avec le conseil de quartier Centre-Ville.

Le projet de reconversion consiste en une déconstruction du cœur d'ilot pour l'implantation d'une halle alimentaire et gourmande de 1000m² de surface, complétée de 30 logements en accession (contractualisés avec la Foncière Logement).

Cette opération contribue au développement durable du territoire tourquennois, en visant à résorber ce qui est aujourd'hui une friche en cœur de ville et permettre l'implantation de nouvelles activités en ville, au plus près des transports en commun et des secteurs d'habitat (mixité fonctionnelle).

Le projet de rénovation urbaine de la Bourgogne est intégré dans le Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine (NPRU) parmi les quartiers d'intérêt national. Il a pour objectif de sortir ce quartier aujourd'hui monofonctionnel (90% de logement locatif social), des « radars de la politique de la Ville ». Le projet consiste sur la période 2020-2035 à transformer profondément ce quartier, à le désenclaver et à le rééquilibrer en termes de fonctions et d'offre résidentielle.
Sur le plan urbain, ce projet se fonde sur la trame paysagère préexistante du quartier. Il s'agit de s'appuyer sur les qualités paysagères du quartier, en préservant les entités végétales remarquables, en renforçant la trame verte et en offrant des espaces verts complémentaires. Le quartier rénové s'organisera autour d'un axe beau panorama, la grande allée, qui sera support de désenclavement, de desserte multimodale du quartier (piéton, vélo, automobile, transports en commun : métro et futur tramway), entre le boulevard industriel et le CH Dron. Cet axe sera largement paysagé, et constituera un espace vert majeur du quartier.

Ainsi, en 2023, sur le plan des espaces verts, et dans le cadre de ses missions d'aménageur, la Ville Renouvelée a réalisé une étude phytosanitaire du quartier. Cet inventaire a porté sur 568 arbres en domaine public, et a permis d'élaborer un diagnostic exhaustif et précis en termes d'état sanitaire, de biodiversité, de calcul de valeur environnementale. Sur cette base, des préconisations seront élaborées en 2024 sur l'ensemble du projet en matière d'entretien, de gestion et de nouvelles plantations, permettant de qualifier davantage le projet paysager et environnemental.

Rénovation du quartier de la Bourgogne

Par ailleurs, la MEL et la Ville ont candidaté en 2023 à la démarche « Quartiers résilients » lancée par l'ANRU, autour de 3 axes :

- Définition et mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle de gestion transitoire, préfiguratrice et tactique ;
- Définition et mise en œuvre de solutions opérationnelles d'aménagements durables et résilients dans les futurs espaces publics en matière de gestion des eaux, de réservoir de biodiversité, continuités écologiques, espaces verts contribuant à lutter contre les ilots de chaleurs urbains, régénération des sols, etc. ;
- Définition et réalisation d'équipements publics de proximité au service de la cohésion sociale et du cadre de vie, à travers la création de deux *pocket parks.*

La candidature a été retenue et sera contractualisée en 2024.

Sur le plan énergétique, le projet de rénovation prévoit la rénovation énergétique de 809 logements locatifs sociaux (75% du parc social ont une étiquette DPE égale ou inférieure à E), ainsi que le développement d'une offre résidentielle plus performante. À noter que sur ce point particulier, les bailleurs ont enclenché en 2023 plus de 737 réhabilitations : 74 en fin de chantier, 260 en travaux, 80 à engager et 323 en études de maitrise d'œuvre.

Parallèlement aux démarches engagées par les bailleurs (réhabilitations et déconstructions) et par l'ANCT (construction de la halle commerciale et de services de la Bourgogne pour une livraison phasée entre fin 2023 et début 2024), les démarches opérationnelles ont été pleinement engagées en 2023. La SEMVR a engagé dès fin 2022 les études et la sélection des concepteurs pour la construction du nouveau groupe scolaire Jacques Chirac, la restructuration du Centre Social de la Bourgogne, et la reconstruction de la crèche Câlin Câline.

En outre, la première opération de diversification (44 logements en PSLA) entre dans sa phase opérationnelle, portée par 3F Notre Logis. Là aussi, une attention particulière a été donnée dès la conception du projet, afin de donner le ton aux futures opérations de construction neuve, pour être à la fois très qualitatives et attractives pour les futurs accédants. Ainsi, la Ville, la MEL, l'Urbaniste en Chef et l'opérateur ont travaillé à la conception d'un projet qui s'inscrit dans un tissu urbain déjà existant et qui doit prolonger et développer la Cité jardin, fil directeur du NPRU. Les axes forts de ce projet de 44 maisons individuelles :

- Des constructions de qualité qui respectent l'identité du lieu et la qualité originelle du quartier (architecture, briques) ;
- Des logements sobres en énergie (Règlementation Environnementale 2020) ;
- Une dimension paysagère et environnementale importante (maintien d'arbres existants rue de la Bourgogne, création d'espaces verts le long des rues et au sein de l'opération, dispositifs de noues, espaces partagés, cheminements doux et paysager, etc.). Au total, la parcelle sera végétalisée à 60% (6 364m²) ;
- Une mise à distance entre les nouvelles constructions et les maisons existantes alentours.

Sur un angle d'économie circulaire, les démarches de déconstruction assurées sur le site Lepoutre sont à souligner. Sous l'impulsion de la MEL et de la Ville, l'Établissement Public Foncier (EPF) a terminé sa mission de proto aménagement du site Lepoutre, en appliquant un taux très conséquent de réemploi et recyclage : plus de 90% des matériaux ont été recyclés (béton concassé, tuiles, etc.). À noter également, le réemploi de plus de 15 000 briques pour alimenter d'autres chantiers de construction, ou pour contribuer à la réparation de certains bâtis du site Lepoutre.

Enfin, les actions d'aménagements participatifs, qu'ils soient transitoires ou pérennes, se sont poursuivies et développées.

• Tout d'abord sur un ancien délaissé de déconstruction en partie centrale du quartier avec le projet « Petites Pousses » porté par le Centre Social Bourgogne – Pont de Neuville, avec la MEL, la Ville, Vilogia et la META. Il s'agit d'un potager partagé et pédagogique pour les habitants du quartier, mais aussi espace de rencontre et de détente pensé par et pour les familles. Les principaux objectifs : favoriser les circuits courts, l'alimentation locale, travailler pour les familles les plus fragiles, favoriser l'échange d'expériences entre les habitants, les générations, autour de la parentalité, de la santé, du développement durable, etc.
• Une deuxième démarche, cette fois d'aménagement pérenne, a vu le jour sur le square Dierickx. La Ville de Tourcoing a animé un groupe de travail avec des habitants et le Centre Social Bourgogne – Pont de Neuville afin de créer un espace de convivialité dédié aux familles (aire de jeux, mobilier urbain, etc.), afin de répondre aux attentes exprimées au sein du Conseil de Quartier. Les premiers équipements ont été installés à l'été 2023.
• Une troisième démarche a été engagée à l'automne 2023, en vue d'aménager de manière transitoire, l'allée des Enfants, axe piétonnier majeur du cœur du quartier. Ville Renouvelée (SEM), avec la Ville et le Centre Social, a animé des ateliers avec des enfants pour concevoir et co-construire des aménagements ludiques, dans l'attente et la préfiguration des aménagements d'espaces publics programmés fin 2025.

Site Lepoutre

Halle commerciale du quartier de la Bourgogne

Le quartier de la gare

L'arrivée des TGV Ouigo en gare de Tourcoing et le renforcement des dessertes TER en 2016 ont transformé cette gare monumentale mais sous-utilisée (150 000 voyageurs en 2015) en véritable porte d'entrée métropolitaine et potentiel de développement d'activités et de services (près d'un million de voyageurs en 2018). Dès lors, la Ville a mobilisé les collectivités et acteurs partenaires (Région, MEL, SNCF) pour transformer la gare en pôle d'échanges multimodal, pour y accueillir des fonctions nouvelles utiles pour la Ville et ses habitants (activités économiques, services, commerces, espaces publics et cheminements qualitatifs et confortables, modes de transports diversifiés), et pour veiller à relier tous les quartiers aujourd'hui isolés de par la présence des voies ferrées. La Ville a accompagné le projet de requalification des espaces publics en mettant en œuvre 1000 m² d'espaces verts et en plantant 37 nouveaux arbres sur et autour du parvis.

Après la rénovation des espaces publics visant à améliorer le confort d'accueil des piétons, vélos autour de la gare, et la rénovation complète du clos et couvert de la gare en 2021 et 2022, la Ville a accompagné en 2023 la reconversion du site de la halle de marchandises (pour l'implantation d'un hôtel de 50 chambres et le siège social de l'entreprise Vertbaudet). Le programme a été livré à l'automne 2023.

La Ville a engagé en 2023 les procédures de reconversion des espaces intérieurs de la gare (pavillons et ailes latérales), en vue de l'implantation de 2000m² de surfaces d'activités (bureaux, hébergement, services)

Depuis 2021, la Ville participe activement à la démarche du SDIT (Schéma Directeur des Infrastructures des Transports) pour identifier les itinéraires de référence des futures lignes de tramway qui desserviront à moyen terme (2027/2028) le territoire tourquennois. Ainsi, il est envisagé un prolongement du tramway entre Tourcoing centre et la gare, l'implantation d'une ligne sur le Boulevard industriel entre la gare et la station Pont de Neuville et l'implantation d'une ligne entre la gare de Tourcoing et Roubaix – Hem (Lignes C et F du SDIT métropolitain).

Depuis 2022, la Ville accompagne les procédures d'élaboration du projet (concertation préalable en 2022, programme en 2023, puis études de maitrise d'œuvre à partir de 2024) visant à l'engagement opérationnel des projets à moyen terme (entre 2025 et 2027) par la Métropole Européenne de Lille.

Inauguration de l'hôtel Quai Central

Les très bonnes avancées de ce travail en 2023 placent maintenant Tourcoing en très bonne situation pour obtenir à moyen terme le prolongement du tramway entre le centre-ville, la gare de Tourcoing et le Pont de Neuville. L'année 2023 a en effet permis sur ce projet de confirmer l'itinéraire de référence, de définir le programme de travail à engager dans les études à venir (études préliminaires, étude gare-Épidème, étude d'aménagement autour du boulevard industriel). Point fort du projet, l'année 2023 a permis de confirmer (via une délibération du conseil de la Métropole) le choix du site ferroviaire pour accueillir le site de maintenance et de remisage du tramway. Cet équipement majeur de la ligne prendra place sur les terrains disponibles de SNCF Réseau (ancien triage) au nord des voies ferroviaires Tourcoing-Mouscron (territoires de Tourcoing et Wattrelos).

L'éco-quartier de l'Union est un grand projet de renouvellement urbain de 80 hectares, sur les communes de Tourcoing, Roubaix et Wattrelos, porté par la MEL depuis 2007. Cette opération d'aménagement qui a reçu le Grand Prix national éco-quartier en 2011, est exemplaire en termes de développement durable. Le projet de renouvellement urbain prévoit une imbrication très forte de l'habitat (sous des formes privilégiant la densité et la diversité des formes et des programmations), des activités économiques et des espaces publics partagés et largement végétalisés. Sur ces 80 hectares, 12 sont dédiés à l'émergence d'un parc d'échelle métropolitaine comprenant un parc urbain de plus de trois hectares, et des espaces verts en bordure de canal permettant notamment de gérer les eaux pluviales (le « marais préservé » et le « marais fréquenté »).

Les aménagements paysagers aux abords du canal sont en cours. À noter deux impacts essentiels du projet en termes de développement durable : la réduction des coupures urbaines générées par la voie ferrée de par la création d'itinéraires continus piétons, cyclables et transports collectifs et le traitement exhaustif des poches de pollution sur ce site précédemment largement industrialisé.

La Ville poursuit par sa très forte implication l'ambition de requalifier l'ensemble des espaces publics de l'Epidème aux abords de l'Union, afin d'en améliorer le confort et le partage. Après la requalification des rues Stephenson (transformée en zone de rencontre) et de la Tossée, l'aménageur a engagé en 2023 la création de la rue du Parc, ouverte par un parvis piéton sur le parc de l'Union, le relais Nature, et le futur groupe scolaire de l'Union. Les travaux sont encore en cours et se prolongeront en 2024 par la requalification du cour des Peignages.

La Ville a souhaité remodeler le programme de ces interventions afin de garantir le maintien des arbres du jardin du relais nature, et assurer une plus forte végétalisation des espaces publics de l'Union.

Parc de l'Union

La requalification du boulevard industriel en ceinture verte est un projet phare de la Ville. Très minéral, il devrait être planté dans les prochaines années, formant une boucle qui part de la gare jusque la rue des Francs. Les déplacements actifs (vélo, marche) seront également favorisés.
L'étude a été lancée et a pour objectif : le partage de l'espace public avec une forte place donnée aux déplacements doux et à la végétalisation, des plantations massive d'arbres, la réduction des largeurs de voies prévues à la voiture, la création de nouveaux usages pour les piétons/cyclistes. La concertation s'est déroulée en 2023 : menée par l'agence « Voix Active », elle a mobilisé de nombreux outils de concertations innovants. L'organisation d'un temps fort de lancement, greffé à un évènement local, a ainsi permis un temps de visibilité, d'échanges et de rencontres avec la population pour partager la démarche engagée et recueillir des constats et attentes.

Se sont ensuite déroulés deux diagnostics en marchant, durant le printemps 2023. En vue de bénéficier de l'expertise d'usage des publics ciblés, les visites sur site ont permis de partager sur place et collectivement un diagnostic.
Enfin, un forum participatif s'est déroulé en juillet 2023, afin de restituer l'ensemble des éléments mis en avant lors des temps de concertation (balade et atelier) et de préciser la manière dont ceux-ci ont permis d'alimenter l'aménagement futur de la ceinture verte.

Diagnostic en marchant du projet de la Ceinture Verte

SENSIBILISATIONS DU GRAND PUBLIC

Tourcoing se met au Vert

La Direction des Parcs et Jardins a organisé en 2023, sa 19ème édition de l'événement « Tourcoing se met au vert », dans le cadre de la manifestation nationale des « Rendez-vous aux Jardins ». L'événement s'est déroulé les 3 et 4 Juin, sur le site du Jardin Botanique. La Ville de Tourcoing propose à ses habitants de vivre un week-end autour de la thématique des jardins, de l'environnement et de la biodiversité. Le thème national de 2023 était « Les musiques du jardin ».

Il est d'ores et déjà prévu une édition en juin 2024.

Tourcoing se met au vert

100 ans du verger square Parsy

En septembre 2023, la Ville a fêté le centenaire du verger municipal situé au Square Parsy. De nombreuses animations autour de la nature et du verger étaient proposés. Cet événement a rassemblé en deux jours près de 750 habitants.

100 ans du verger

Tourcoing Plage

Comme chaque année depuis maintenant 7 ans, date du déménagement de Tourcoing plage des berges du canal vers le parc Clemenceau, la Ville a développé cet événement municipal comme un éco-évènement, en mettant en place de nombreux aménagements : toilettes sèches en partenariat avec l'entreprise *SANIDRY*, éco-cup mis à disposition des commerçants intervenants à l'événement, poubelles bi-flux avec sensibilisation au tri, mobilier en bois fabriqué par « la Fabrique de l'emploi » (tables pique-nique, tabourets, manges debout, transats, bancs, tables, chaises).

En termes d'animations en lien avec le développement durable et l'environnement, de nombreuses associations ont répondu présentes :

- La mini-ferme « ecozoone » qui propose la découverte d'animaux (chèvres, lapins, poules canards, etc. ;
- La Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature : atelier de peintures végétales et pêche au coup
- Les Petites Mains Vertes ont proposé des lectures de contes autour de l'environnement pour les tout-petits ;
- Horizon bien être : ateliers de fabrication de savon à partir de produits naturels ;
- La maison Zéro Déchet : ateliers de fabrication de pâte à modeler, impression végétale sur sac en tissu ;
- Atelier du vent : fabrication de cerf-volants et objets volants à partir d'objets de récupération ;
- Les petits débrouillards : atelier de sensibilisation à l'environnement et vulgarisation.

En moyenne, l'événement a vu passé 3 000 personnes par jour, avec une estimation de fréquentation global autour des 45 000 personnes.

Séminaire Développement Durable des Conseillers de Quartier (CQ)

La Ville a fait intervenir auprès des conseillers de quartier, le 30 septembre 2023, deux ambassadeurs du Développement Durable du CERDD (Centre Ressources du Développement Durable de la Région Hauts-de-France). Au total, ce sont 34 habitants conseillers qui se sont déplacés pour ce temps collectif. Cette intervention avait pour objectif de :

- Former les CQ aux enjeux actuels face au changement climatique, de l'échelle locale à régionale ;
- Eclairer les CQ sur les projets portés par la Ville et ses partenaires ;
- Donner envie d'impulser des projets dans les quartiers.

Séminaire du 30 septembre 2023

Le rayonnement culturel

En 2023, deux expositions ont mis à l'honneur la biodiversité : l'exposition Natural insight à la Médiathèque André Malraux (photos d'animaux et de paysages) et l'exposition Mission océan à la médiathèque Andrée Chédid (sur la biodiversité marine et la protection des océans). Cette dernière a été exposée dans le cadre du Kiosque Citoyen, au printemps 2023, qui a mis à l'honneur la réduction des déchets à travers plusieurs initiatives et actions.

Plusieurs ateliers thématiques ont été proposés cette année : « cuisinez vos épluchures », fabrication d'instruments de musique avec des matériaux de récupération, initiative « à vos composts », ateliers numériques, etc.

Comme chaque année, la braderie des médiathèques permet de donner une seconde vie à des livres et CD retirés des collections. Avec plus de 700 participants en 2 jours, c'est une quantité conséquente de déchets non produits.

Le rayonnement culturel développe une politique écoresponsable dans le cadre de son accueil au public. Plusieurs initiatives sont mises en place :

- Acquisition de livres, jeux, DVD traitant des questions d'écologie et de développement durable ;
- Les outils du pôle multimédia de la ludomédiathèque Colette sont utilisés pour la réparation de matériel, tels que des pièces de jeux de société ;
- L'équipement de tous les lieux d'accueil d'arceaux à vélo, afin d'encourager la pratique du vélo ;
- Arrêt de la distribution automatique des « tickets de caisse » ;
- Décorations à l'aide de matériels recyclés ;
- Utilisation de vaisselle non jetable lors des vernissages des expositions.

Dotation politique de la ville

Dans le cadre des financements liés à la Dotation politique de la Ville, la Ville est accompagnée par l'État pour différents projets d'aménagement :

• La végétalisation de la place des Phalempins (débitumisation, végétalisation, aménagement de cheminements piétons, ect.), soutenu à hauteur de 66.69% par l'État.

• Création d'un nouveau parc sur la friche de la cotonnière du Touquet (création d'un point de rencontre, mise en valeur de l'eau par la création d'une moue et d'une mare, création d'un belvédère d'observatoire pédagogique, etc.), soutenu à hauteur de 67.66% par l'État.

• - Cour oasis Condorcet (végétalisation, création d'une mare pédagogique permettant de récupérer les eaux de pluie du préau, zone d'enseignement en plein air), soutenu à hauteur de 79.92% par l'État.

Précarité énergétique par Interfaces

La Ville met à disposition de l'association Interfaces (ex Point Services aux Particuliers et aux Entreprises) des créneaux de médiation sociale au sein de la Maison des Services du Blanc Seau (2j/semaine) et de la Maison du projet à la Bourgogne (2j/semaine). L'association accueille les habitants tourquennois qui auraient besoin d'une aide particulière pour résoudre leurs problèmes administratifs dans les domaines du logement, énergie, droits santé, transport, téléphonie. Des ateliers thématiques sont également organisés dont « les éco-gestes » ou encore la création de « produits ménagers ». Cette action est cofinancée par la ville au titre du contrat de ville.

Le Centre Social MJC La Fabrique

Des activités régulières et hebdomadaires sont proposées aux enfants ainsi qu'à leurs familles autour de la thématique de l'alimentation et de la santé et plus particulièrement du développement durable : cultiver, récolter et cuisiner dans une démarche éco-responsable en y associant une exposition, un spectacle et des animations (ateliers jardinage, ateliers culinaires, ateliers diététiques, animations ludiques et goûters à destination des jeunes et d'un public parents/enfants).

Le Centre Social Marlière Croix Rouge

Le Centre Social anime le jardin des cultures (parcelle de terrain mis à disposition par la Ville), en organisant des moments de convivialité avec une sensibilisation à la question de la biodiversité. L'idée est de développer la biodiversité en ville dans une approche participative des habitants et de prendre le jardin des cultures comme point d'entrée pour ensuite diffuser les gestes éco-citoyens et la biodiversité bien au-delà de ce jardin (parties communes des habitats collectifs, balcons des appartements, façades de maisons, jardins, etc.).

Dans le cadre du dispositif de la cité éducative, le Centre Social Marlière Croix-Rouge travaille également avec l'école Camus et ses élèves autour de ruches et du développement de l'apiculture.

Centre Social MJC La Fabrique

Le Centre Social de la Bourgogne

Le Centre Social s'investit également dans d'autres actions contribuant au développement durable avec le soutien de la ville : projet « les copains de la planète » qui consiste en un conseil d'enfants éco-citoyens (les « ambassadeurs ») mobilisés sur la propreté et l'image du quartier, et plus largement co-construire des actions autour du développement durable en lien avec le quartier et les écoles. Au cours du premier semestre 2023, ce conseil s'est mobilisé autour du jardin partagé présenté ci-après et au 2ème semestre, il s'est impliqué sur un projet de gestion transitoire pour l'allée des enfants afin de proposer des micro-aménagements ludiques et respectueux de la nature (plantation de fleurs, éléments en bois, aménagements pour certains faits par les enfants eux-mêmes, etc.).

Le Centre Social porte un projet « les petites pousses » qui consiste en la mise en place d'un potager partagé au cœur du quartier dans le cadre du projet de gestion transitoire. Des ateliers de jardinage sont proposés aux habitants toutes les semaines. Cette occupation de l'espace vacant a été permise par le soutien de la Ville, de l'État, de la Région dans le cadre du Contrat de Ville 2023 et par Vilogia par la mise à disposition du terrain. En 2023, le projet s'étend également à l'animation de la parcelle de pieds d'immeuble de la résidence Fleming et devient « Grandes pousses ».

Le Centre Social des 3 quartiers

Il existe une dynamique autour des jardins partagés sur le quartier des Orions et un lien est fait avec l'alimentation dans le cadre du plan Nutrition Alimentation Activités Physiques. Il y a également un partenariat étroit entre le Centre Social et l'association des Jardins Familiaux, avec notamment une parcelle dédiée située dans le jardin collectif rue des martyrs, où des habitants du Pont Rompu et des Orions viennent régulièrement entretenir cette parcelle et récolter. Les légumes et fruits sont d'ailleurs utilisés dans le cadre de l'atelier cuisine à destination principalement des habitants des deux quartiers concernés, visant à sensibiliser sur la consommation de produits locaux, mais également sur une alimentation à moindre coût et luttant contre le gâchis alimentaire.

Par ailleurs, le Centre Social bénéficie d'une outilthèque qui peut permettre aux habitants des trois quartiers (Clinquet, Orions, Pont Rompu) d'emprunter des outils de jardinage, de tonte, d'élagage. Des médiateurs peuvent aussi être sollicités pour un appui plus direct, et le partenariat avec d'autres acteurs associatifs est également une voie de renfort.

Il est aussi prévu d'intégrer le développement durable dans le projet de construction et de conception de la future extension du Centre Social, avec des ateliers verts, et le souhait de pouvoir travailler sur des jardins collectifs partagés.

Le Centre Social Belencontre - Phalempins

Il existe un jardin partagé partagé, « le jardin des liens », situé derrière le Collège Lucie Aubrac et derrière les tours Euclide de l'avenue Kennedy, avec des ateliers de sensibilisation au développement durable, au zéro déchet, au compostage individuel et collectif.

Dans le bâtiment des Phalempins, avec le concours de la Fabrique de l'Emploi (entreprise à but d'emploi issue de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur), est apparue l'esquisse d'un projet participatif de jardin partagé.

Depuis 2022, avec le soutien de la MEL dans le cadre du Contrat de Ville, la structure est engagée sur une dynamique de transition via la création d'un consortium métropolitain, notamment de centres sociaux. Il vise à établir une méthodologie de travail collaborative reproductible au travers d'une dynamique collective, participative et inclusion de transition écologique territoriale.

Le Centre Social Boilly

Inscrit comme priorité dans son projet social 2022/2025, le Centre Social a travaillé autour du développement durable depuis 2021 avec les habitants, bénévoles et salariés autour du développement durable pour définir ensemble les objectifs et pistes d'actions pour cette période. Le projet soutenu dans le cadre du contrat de ville 2023 était donc dans la continuité des actions menées en 2021 et 2022. Il a permis la mise en place d'ateliers autour de la gestion des déchets ménagers, la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire, la proposition de paniers de fruits et légumes bio à moindre coût en partenariat avec l'association Bio Cabas. En 2023, le partenariat s'est particulièrement renforcé avec la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature, le Relais Nature ou encore les Jardins Chlorophylles. Son approche vise tous ses publics (multi-accueil petite enfance, ACM, bénéficiaires de RSA, etc.).

Le soutien à la Fabrique de l'emploi

La Ville soutient activement la Fabrique de l'Emploi dont l'un des cœurs de métier consiste en la recyclerie. Cette structure dispose d'un local rue de Lille avec plusieurs activités : un garage solidaire, un atelier de collecte de métaux et de recyclage de ces matériaux. La Ville met également à disposition à titre gracieux un autre local au 51 rue de Menin, transformé en une ressourcerie avec plusieurs activités : création de meubles et objets en bois recyclé, réparation d'électroménager, relooking de meubles de particuliers, seconde vie à des dons de meubles et objets de particuliers, retouche et création de textile recyclé (revendus à des prix bas). Il est envisagé de proposer des ateliers de réparation de vélos.

La Fabrique de l'Emploi, avec son entité loossoise, effectue également du service de traiteur écoresponsable pour des événements d'entreprise, de la cantine de quartier à base de produits de saison et lo¬caux, et des paniers repas, de la vente directe. Pour cela, elle dispose d'une zone potagère intense, avec compostage des déchets organiques des riverains, et maraîchage en transition bio.

Il existe également en son sein une entité textile qui, à base de textile récupéré, fait de la retouche et de la création. Son entité loossoise effectue également du traiteur écoresponsable pour des événements d'entreprise, de la cantine de quartier à base de produits de saison et locaux, et des paniers repas sur cette base, avec une zone potagère intense, avec compostage des déchets organiques des riverains, vente directe de légumes de saison, du maraîchage en transition bio. Une épicerie solidaire contribuant notamment à la réduction du gâchis alimentaire et pour une réduction du coût des courses pour les publics les plus précaires et fragilisés sera ouverte, et des ateliers de réparation de vélos organisés. Les Tourquennois peuvent également se rendre à la « boutique de l'Ilot », qui se trouve au 51 rue de Menin, pour y déposer leurs vêtements, où ceux-ci seront retouchés et/ou revendus pour les habitants à bas revenus à des prix très modiques.

Centre Social Boilly

La Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature
Dans le cadre du Contrat de Ville 2023, la Ville soutient la Maison de l'eau, de la pêche et de la nature autour d'un projet « la nature nous donne la pêche » qui rassemble ses différentes activités. Elle œuvre à une meilleure connaissance de la biodiversité proche des habitants au travers de balades afin de connaître le fonctionnement des écosystèmes, de leurs fonctions au quotidien. Elle a également organisé des voyages vers des sites naturels plus éloignés en particulier la mer ou encore les terrils. Elle est également fortement impliquée dans le collectif de l'action « l'Union en mouvements », porté par la SEM Ville Renouvelée, et financé dans le cadre du Contrat de Ville.

VRAC Hauts-de-France
Soutenue dans le cadre du Contrat de Ville 2023, VRAC HDF propose, dans l'optique de favoriser l'accès à une alimentation de qualité et durable à tous, le développement de groupements d'achats de produits bio et/ou locaux, vendus en vrac. L'association a développé un partenariat avec le CS Bourgogne
Pont-de-Neuville pour mettre en place son action, ainsi que le réseau associatif local du quartier notamment les Après-midi Renoir. Cela s'est traduit par l'animation de stands lors de manifestations organisées par le Centre Social. Par ailleurs, des permanences mensuelles sont organisées pour les commandes et pour l'épicerie éphémère, bénéficiant en priorité au public du Centre Social.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE SPORT

En 2023, la Ville a mis en place un nouveau dispositif au sein du complexe sportif l'Atelier : une écobox. En partenariat avec l'association la Recyclerie sportive, la Ville propose aux usagers des lieux de pouvoir trier et recycler leur matériel sportif dont ils souhaitent se débarrer. L'association les récupère, trie et remet en état (si l'état le permet). Les produits avec une seconde vie sont revendus à prix réduit au sein de la boutique solidaire de l'association à Roubaix.
Depuis la mise en place de l'écobox en septembre 2023, l'association a récupéré 5 kg de matériel.

BILAN DES CITÉS ÉDUCATIVES EN 2023

La Cité éducative constitue une opportunité de coordonner l'action éducative à l'échelle locale, dans des quartiers prioritaires, au plus près des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans et des parents. L'ambition des Cités éducatives est d'apporter des moyens supplémentaires et de nouveaux modes de coordination au plus près des besoins locaux.

Les Cités éducatives répondent à 3 objectifs principaux nationaux :
- Conforter le rôle de l'école ;
- Organiser la continuité éducative ;
- Ouvrir le champ des possibles.

Aussi, suite à la consultation des services de l'État, des collectivités, des associations, et de représentants des habitants, la Ville de Tourcoing, l'Éducation Nationale et les services de la Préfecture, missionnés sur les quartiers dits prioritaires, engagent une action expérimentale. Un territoire éducatif conséquent, des acteurs nombreux et engagés regroupant 20 écoles, deux collèges REP+, 3 lycées, 3 centres sociaux et tous les acteurs locaux et associatifs. Ce sont plus de 4 000 jeunes de 2 à 20 ans concernés par le projet.
Les priorités partenariales de la Cité éducative consistent à :
- Favoriser l'engagement : « Pour des jeunes engagés dans la cité et citoyens de monde » ;
- Proposer des parcours d'excellence territoriale : ouvrir les esprits et s'ouvrir sur le monde pour favoriser la mobilité et l'émancipation ;
- Mettre en place des projets qui favorisent l'entrée dans les apprentissages et accompagner l'apprentissage tout au long de la vie.

ACTIONS PORTÉES EN 2023 :

Thème : SANTE/BIEN ETRE

Objectif : Encourager des comportements favorables à la santé.

Lieu de l'action : Médiathèques Andrée Chedid

Public concerné : Exposition: à partir de 4ans
Ateliers : à partir de 7ans

Partenaires : Co-mitonne

Nom du projet : Kiosque citoyen: santé et bien-être autour de la table

Descriptif : un atelier d'écriture sur la cuisine et sur ce qu'elle dit de soi et de son rapport à la nourriture, une séance de jeux de société autour de la thématique afin de sensibiliser les familles de façon ludique, un atelier «Cuisiner zéro déchet», un spectacle jeune public qui donne des conseils indispensables pour une bonne hygiène de vie.

Thème : SANTE/BIEN ETRE

Lieu de l'action : Médiathèques Andrée Chedid

Public concerné : Exposition : à partir de 4ans
Ateliers : à partir de 7ans

Partenaires : Écoles maternelles et primaires alentours

Nom du projet : Kiosque citoyens Zéro déchet

Descriptif : Participer à la sensibilisation des citoyens sur la problématique du zéro déchet et de la pollution qui en découle, associer pratique artistique et démarche éco-citoyenne.

Thème : SANTE/BIEN ETRE

Lieu de l'action : Médiathèques Andrée Chedid

Public concerné : Exposition: à partir de 4ans
Ateliers : à partir de 7ans

Partenaires : Écoles maternelles et primaires alentours

Nom du projet : Kiosque citoyens Zéro déchet

Descriptif : Participer à la sensibilisation des citoyens sur la problématique du zéro déchet et de la pollution qui en découle, associer pratique artistique et démarche éco-citoyenne.

Thème : SPORT

Objectif : Favoriser la pratique du vélo

Lieu de l'action : Espace Jeunesse et sport
Public concerné : tous les élèves des 2 cités éducatives

Partenaires : Decathlon

Nom du projet : Projet vélo

Thème : DEVELOPPEMENT DURABLE

Lieu de l'action : Ecole Camus

Public concerné : Elèves de CM2

Partenaires : Rucher école de la Ville

Nom du projet : BEE MY GUEST

Descriptif : Apiculture, fabrication de produits à base de produits de la ruche. Produits élaborés en classe, au centre social puis photographiés, analysés et réalisée en 3d avec l'aide du pôle multimédia.

Thème : CULTURE

Objectif : Initiation au développement durable et à la pratique du vélo.

Lieu de l'action : Collège Roussel

Public concerné : Tous les élèves

Nom du projet : Savoir rouler à vélo

Descriptif : Organisation de l'apprentissage intensif du vélo.

FOCUS SUR LE BUDGET PARTICIPATIF 2023

Le budget participatif est un outil de participation citoyenne dans lequel des citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité généralement à des projets d'investissement. C'est un outil de participation citoyenne dit de co-construction (sur l'échelle de la participation citoyenne la co-construction est l'étape la plus aboutie). Il s'agit d'une implication des citoyens dans les choix budgétaires de la commune.

Tourcoing a lancé en 2023 la première édition de son budget participatif.

Afin de faire la promotion de son Budget Participatif la Ville de Tourcoing s'est dotée d'une plateforme citoyenne :

jeparticipe.tourcoing.fr

Cet outil participatif permet de communiquer sur l'ensemble des démarches de démocratie participative et sur l'actualité de la ville. Elle permet aussi de recueillir l'avis des habitants. Elle est enfin un lieu d'échange via l'espace de discussions en ligne permettant de poser des questions en lien avec les quartiers mais aussi d'échanger entre habitants et conseillers des quartiers.

Le lancement du budget participatif a débuté par une phase de communication afin de faire connaître le dispositif puis une phase de dépôt des projets c'est enclenchée.

Ce sont 59 projets qui ont été déposés dans les règles et les délais et qui ont donc basculés dans la phase d'analyse technique. Après une phase d'analyse, ce sont 12 projets qui ont été validés et soumis au vote des Tourquennoises et des Tourquennois, à l'automne 2023.

La mise en œuvre de ses projets se fera durant l'hiver et le printemps 2024. Les projets soumis au vote ont des enjeux écologiques et durables pour le territoire : plantation massive d'arbres, mise en place de nouveaux sites de compostage collectif, installation de nichoirs à oiseaux, installation de box de stationnement sécurisés pour vélos, réaménagement d'espaces verts et d'espaces de jeux pour enfant, encourager la pratique sportive et les liens intergénérationnelles.

4 DÉVELOPPER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION PLUS DURABLES

GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS

« Tourcoing propre ensemble »

La Ville de Tourcoing souhaite poursuivre et développer les actions de communication et de sensibilisation en matière de propreté dans un esprit de responsabilité de chacun. L'implication des jeunes et des écoles de la Ville est activement souhaitée comme le développement de synergies sur ces sujets avec les représentants de parents d'élèves, avec le tissu associatif et les acteurs du secteur de la propreté et du développement durable.

La Ville s'engage à accompagner les écoles volontaires en leur proposant : un cadre d'intervention annuel impliquant des interventions d'agents municipaux ou de partenaires de la Ville, le prêt de matériel (pour des opérations de ramassage de déchets, des démonstrations éventuelles, la reconnaissance des élèves investis (livret, petit jeu et « diplôme »), un relai de communication pour les écoles qui réaliseront des évènements pendant la semaine « Tourcoing Propre Ensemble ».

Bilan des actions de prévention des déchets :

- Police Cadre de vie interventions dans les établissements scolaires : 12 classes de CM1 et CM2
- Police Cadre de vie et contraventions : 929 interventions pour un total de 328 verbalisations (dépôts sauvages, déjections canines, affichages sauvage, etc.). Cela représente un total de 541 verbalisations émises.
- Bilan de Clean-up day : 1 400kg ramassés

Démarche anti-mégot

La propreté de la ville est l'affaire de tous. Aujourd'hui trop de mégots sont jetés sur la voie publique. Pour résoudre cela, en 2023, la Ville s'est associée à l'entreprise Cy-clope et a installé 104 collecteurs de mégots dans les lieux stratégiques du territoire (accessible via l'application SIG de la Ville).

Les mégots récoltés seront mélangés à d'autres déchets dangereux, pour être transformés en fine poudre appelée CSE (Combustible de Subvention Energétique). Par la suite, ce combustible servira à produire de l'énergie pour remplacer l'utilisation de matières premières (2,5 tonnes de mégots permettent d'économiser une tonne d'énergie fossile). En fin d'opération de valorisation, 100% des mégots seront valorisés et il ne restera plus aucun résidu.

EN 2023, CE SONT 132KG DE MÉGOTS ET 26 326 PAQUETS DE CIGARETTES QUI ONT ÉTÉ COLLECTÉS, CE QUI REPRÉSENTE 526 520 MÉGOTS VALORISÉS.

Mise en place des Points d'Apport Volontaires : Pour faciliter la démarche de tri obligatoire et dans une démarche volontariste municipale d'expérimentation, la Ville de Tourcoing en collaboration avec la Métropole Européenne de Lille, a mis en place un système de Points d'Apports Volontaires dans le quartier Orions Pont-Rompu. Ce sont 21 points, se trouvant à un maximum de 150 mètres de chaque logement, permettant de collecter les déchets résiduels, les déchets recyclables et le verre. Des permanences d'information ont été mises en place avec le bus Tourcoing services, et des ambassadeurs du tri de la MEL ont fait du porte à porte dans l'ensemble du quartier pour expliquer la démarche et donner les consignes de tri.
Depuis leur installation en mars 2023, ces Points d'Apport Volontaires ont collecté 370 tonnes de déchets.

La restauration municipale

La direction de la restauration s'engage dans le développement durable pour la restauration communale (écoles et lieux annexes tels que les résidences autonomies et livraisons à domicile). Les actions mises en place visent à améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis dans les établissements municipaux, tout en réduisant l'impact environnemental des repas en faveur du bien-être animal.

La restauration municipale s'engage dans une démarche globale pour améliorer la qualité nutritionnelle des repas dans les établissements municipaux tout en réduisant les impacts environnementaux des repas dès la rédaction des marchés publics. Ce qui nous permet aujourd'hui d'être dans les objectifs EGAlim 1 depuis plusieurs années (2023 : 53% de produits de qualités dont 38% de bio) et d'appréhender les objectifs d'EGAlim 2 sereinement en proposant déjà 53% de protéines animales de qualité (objectifs de la loi : 60% en 2024).

Les principales actions mises en place incluent :

• L'utilisation de produits locaux et de saison pour les repas servis dans les établissements municipaux (ferme Castel, France Cake Tradition, fruits et légumes en circuit court) 350 tonnes de produits locaux par an ;

• La promotion de l'agriculture biologique, 38% des achats ;

• La réduction de la consommation de viande dans les repas servis (menu sans viande et repas végétariens) 1fois par semaine (loi EGAlim) ;

• La mise en place de filières de gestion des déchets pour les repas (méthanisation, mise en place de bennes à carton à titre gratuit, économie circulaire sur les plastiques, revente au poids)et la mise en place du tri dans différentes structure dont le restaurant municipal ;

• La sensibilisation des agents à l'alimentation durable et à l'environnement.

Il y a également des actions pour améliorer la qualité nutritionnelle des repas tout en tenant compte du développement durable :

• La mise en place de repas végétariens 100% fait maison afin de ne pas utiliser de produits industriels ;

• La mise en place d'ateliers culinaires pour les employés pour sensibiliser à l'alimentation durable ;

• La mise en place de session de dégustation pour expliquer la démarche écoresponsable dans les productions alimentaires de la collectivité ;

• L'organisation de journées portes ouvertes à la cuisine centrale pour présenter comment sont confectionnés les repas ;

• La mise en place du tri dans différentes structures dont le restaurant municipal (tri participatif des enfants, différentes bornes de tri pour sensibiliser).

Le compostage, l'enjeu de demain

La Ville de Tourcoing accompagne plusieurs sites (notamment la biobox du site Manczur), à travers une convention, la mise à disposition d'un espace aux porteurs de projets et l'apport régulier de matières sèches par la Direction des Parcs & Jardins (broyats, feuilles mortes, etc.) indispensables pour le compostage.

En 2023, un nouveau site de compostage, porté par un ancien membre de Conseil de quartier, a vu le jour. Il s'agit du site situé avenue Dron (quartier Centre-ville).

La Ville a organisé plusieurs ateliers de sensibilisation sur cette thématique, afin de mobiliser les habitants à cet enjeu. Les ateliers se sont déroulés durant des temps forts de la Ville :

• Kiosque citoyen à la médiathèque Andrée Chédid, stand d'information sur le compostage avec les Alchimistes : 10 habitants informés en 1 heure ;

• Les 100 ans du Verger municipal - stand d'information sur le compostage avec les Alchimistes : 50 habitants informés en 3 heures.

En 2024, plusieurs nouveaux sites devraient voir le jour (notamment dans les quartiers Belencontre, Orions Pont-Rompu et Bourgogne).

DEPUIS 2019, ZONES DE COMPOSTAGE COLLECTIF ONT VU LE JOUR :

Biobox – Jardin Botanique
(quartier du Virolois)

Biobox – association Komposto, jardin partagé de la salle Manczur
(quartier du Flocon – Blanche Porte)

Biobox – Square Parsy
(quartier de la Croix-Rouge)

Site de compostage partagé Avenue Dron
(quartier du Centre-Ville)

Site de compostage partagé Maison des Associations de Tourcoing
(quartier du Centre-Ville)

Site de compostage partagé association des jardiniers Notre-Dame de la Marlière
(quartier de la Marlière)

Site de compostage partagé MJC la Fabrique
(quartier du Brun Pain - Les Francs)

Site de compostage partagé ESSpace 216 - Centre Socioculturel des Phalempins
(quartiers des Phalempins)

MATIÈRE SÈCHE
Recouvrez chaque apport de déchets frais par deux poignées de matière sèche.
ICI, JE DÉPOSE MES BIODÉCHETS!

COMPOST BIN

5 Vers une Administration plus durable

LA POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS

La démarche Amélioration des Conditions de Travail (ACT) engagée en 2020 marque la volonté de la Ville de s'engager dans une politique de responsabilité sociétale des organisations en développant des relations et des conditions de travail responsables, en agissant pour la santé et le bien-être de ses agents. La démarche ACT peut se résumer par une philosophie municipale : Agir : pour les agents, au quotidien / Concerter : avec/par les agents / Transformer : les pratiques et les conditions de travail dans la durée.

Avec 5 axes de réflexion et d'intervention :
• Amélioration de l'environnement de travail ;
• Transformation de l'organisation du travail ;
• Conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle ;
• Évolution de l'agent tout au long de sa carrière ;
• Convivialité (et qualité de vie au travail au quotidien).

En 2023, le projet ACT s'est traduit par :
• Le déploiement du télétravail depuis le 1er janvier 2023 avec près de 300 agents télétravailleurs.
• L'acquisition de matériels et équipements permettant de faciliter le quotidien et les missions des agents : désherbeurs thermiques pour la direction de la propreté, armoires chauffantes pour la direction des parcs et jardins, redresseurs potelets pour les ateliers municipaux, laveuse chauffante à la direction de l'enfance et de la parentalité, etc.
• La programmation estivale de la Qualité de Vie au Travail avec la mobilisation d'agents volontaires afin de proposer à leurs collègues des temps conviviaux permettant aux agents de découvrir de nombreuses activités (yoga, peinture, visites d'expositions, etc.) et ainsi avoir des temps de respiration sur leur lieu de travail.
• L'organisation de l'événement « Les rencontres du Numérique » avec pour objectifs de réunir les agents afin de promouvoir des outils numériques transversaux permettant de leur faciliter leurs tâches au quotidien tout en sensibilisant les participants sur les nouvelles technologies, leurs enjeux et leurs risques
• La priorité donnée à l'accompagnement dans toutes ses formes des agents : transitions professionnelles, mobilités, formation, aménagements de postes.
• L'organisation d'une journée dédiée aux agents: escales et explorateurs ont permis à plus de 1000 agents de découvrir toute au long de la journée les missions de leurs collègues. Volonté forte de la Ville de permettre au plus grand nombre de participer à cette journée marquée par la fermeture de nombreux services municipaux.

170 agents ont été remboursés à la hauteur des abonnements de transports en commun.

Le forfait « mobilité durable » fera l'objet d'une délibération et d'un passage en Comité Social Territorial (CST), afin d'être appliqué à compter du 1er janvier 2024.

LA STRATÉGIE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CCAS DE TOURCOING

La dynamique du CCAS pour le développement durable s'est poursuivie en 2023 par une démarche d'administration durable, avec de nombreuses réalisations :

• Développement de la mobilité électrique, avec l'achat de 5 véhicules électriques pour le parc de véhicules (trois Zoé, un Kangoo et un Partner) et de 5 vélos électriques mis à disposition des agents ;
• Achat d'écocups 100% réutilisables pour chaque manifestation ;
• Poursuite des ateliers zéro déchet par le service animations (8 ateliers proposés en 2023) ;
• Travaux dans les bâtiments : normes HQE respectés, ampoules LED, radiateurs performants, chasses d'eau et robinets favorisant les économies ;
• La Roseraie poursuit son vestiaire solidaire pour favoriser les dons.

UNE POLITIQUE D'ACHAT ET DE COMMANDE PUBLIQUE ÉCO-RESPONSABLE POUR LA VILLE

Dans le cadre de la commande publique, la Ville de Tourcoing développe une politique d'achats durables importante.
Le plan national pour des achats durables 2021-2025 (PNAD) prévoit que 30% des marchés notifiés au cours de l'année 2025 devront comprendre au moins une considération sociale (dans l'objet du marché, dans une clause ou un critère d'attribution). En 2023, ces heures d'insertions ont bénéficié à 14 personnes dont 11 Tourquennois (17% de part des marchés publics). La direction de la commande publique souhaite renforcer en 2024 ses liens partenariaux avec la MELT afin d'intégrer des clauses sociales pertinentes dans le maximum de marché.
Le plan national pour des achats durables 2021-2025 (PNAD) prévoit que 100% des marchés notifiés au cours de l'année 2025 devront comprendre au moins une considération environnementale. En 2023, 67% des marchés publics de Tourcoing comprenaient une clause ou un critère environnemental.
En 2023, 60% des titulaires des marchés tourquennois ont pour origine géographique le territoire de la Métropole Européenne de Lille (10% sont tourquennois). Les déplacements et transports sont ainsi réduits et l'impact bilan carbone est réduit. Cela participe également au développement économique local.

POOL VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET VÉLOS

La Ville encourage les mobilités douces et respectueuses de l'environnement, non seulement pour ses habitants, mais également pour ses services. Ainsi, des vélos, électriques et classiques, ont été commandés et livrés en 2022 au nombre de 5. En tout la Ville possède désormais 21 vélos électriques. Pour 2024, la Ville souhaite doter plusieurs directions de vélos cargos.

La Ville a également doté ses services de voitures électriques. Ainsi, sur un parc de 206 véhicules, la Ville possède, fin 2023, 38 véhicules électriques (5 Dacia Spring, 12 Renault Kangoo ZE, 2 Renault Zoé et 19 Goupils G3 et G4) et 5 voitures Toyota Yaris hybrides.
En 2023, ce sont deux directions qui ont été équipées en véhicule électrique :
- 3 véhicules électriques de marque Goupil pour la Propreté Urbaine.
- 2 véhicules électriques de marque Renault Kangoo ZE pour la Restauration.

SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES AGENTS

Dans le cadre de son plan d'Administration durable, la Ville de Tourcoing souhaite mobiliser les agents dans ses actions. C'est pourquoi une part importante est consacrée à la sensibilisation de ces derniers, à travers différents formats : la fresque du climat pour leur faire prendre conscience des enjeux, les ateliers bar à eau sur la gestion et la consommation de l'eau douce, le numérique responsable à travers différents points d'informations et astuces au quotidien.
En tout, ce sont près de 150 agents qui ont participé à des actions en 2023.

Atelier bar à eau au restaurant municipal

TRI DES DÉCHETS DANS LES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

La Ville a souhaité mettre en place une démarche harmonisée de tri des déchets dans l'ensemble des bâtiments administratifs.
Plusieurs objectifs motivent cette volonté municipale :

• Mettre en place un système de points de collecte par service / bâtiment, permettant ainsi de simplifier le travail des agents d'entretien de la Direction de la Logistique ;
• Respecter la réglementation ;
• Mobiliser l'ensemble des agents dans la démarche de tri ;
• Généraliser la démarche de tri entreprise à l'Hôtel de Ville : transformer les poubelles individuelles en poubelles papier, poubelles sans sac plastique, mise en place de points de collecte, incitation au tri par les agents eux-mêmes (vider leur poubelle dans le point de collecte) ;
• Supprimer progressivement les poubelles individuelles qui n'incitent pas à la démarche de tri.

En novembre et décembre 2023, il a donc été installé un système de points de collecte par bâtiment, en consultation avec les services et les agents d'entretien, pour prendre en compte la pénibilité du travail. Les agents d'entretien ont également été formés aux bons gestes de tri, ainsi qu'à une visite du centre de tri d'Halluin, pour comprendre l'importance de ce geste et devenir des ambassadeurs auprès de l'ensemble des agents.

Mise en place des Points
d'Apport Volontaires

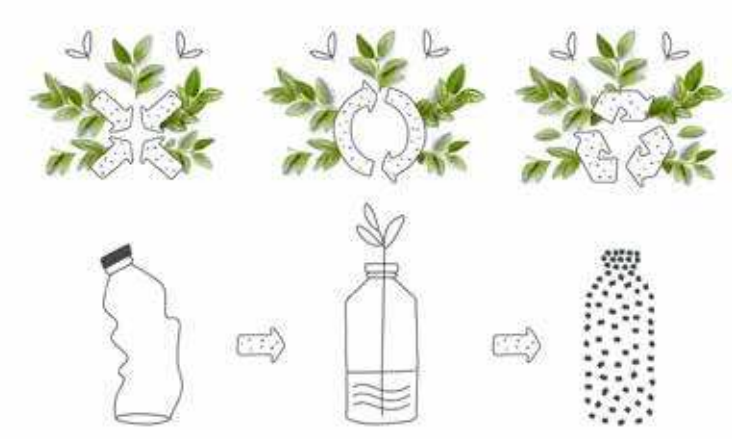

FOCUS SUR L'ANNÉE DE LA MOBILITÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'Administration durable, la Direction Générale a défini le thème de la mobilité pour 2023. Les enjeux de la mobilité durable sont :

• R**éduire l'impact environnemental des transports et la place de la voiture en ville** (40% des émissions de GES de la MEL) : 58% des trajets en voiture font moins de 3km ;

• **Répondre aux enjeux sociaux :** améliorer la santé des agents (amélioration des conditions physiques et mentales) et des habitants (réduction de la pollution de l'air) ;

• **Suivre les recommandations du Plan de Mobilité de la MEL.**

Plusieurs actions ont été réalisées :

• **Actualisation de l'enquête mobilités des agents**

Un nouveau questionnaire a été envoyé à l'ensemble des agents Ville et CCAS, afin de permettre un recensement des nouvelles attentes et pratiques en matière de mobilités des agents, notamment perturbés par la crise sanitaire de 2020 et l'essor du télétravail et des nouvelles mobilités (vélo et trottinette électrique).

Il est intéressant de noter que de nombreux répondants sont sensibles et informés aux questions environnementales (adaptation au changement climatique, conscience du réchauffement climatique, lutte contre la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre, notions liées au bilan carbone). Cela montre une acculturation déjà existante à ces sujets.

La Ville doit donc poursuivre la formation des agents à ces enjeux, notamment dans le cadre de l'évolution de leurs missions. Des sessions de formation doivent être proposées, avec des réponses concrètes aux problématiques des agents. L'idée est de briser les préjugés sur les transports en commun et le vélo.

Les questions relatives aux transports en commun sont difficilement appréhendables par la collectivité, un travail partenarial avec la MEL et Ilévia doit être mené.

• **Sensibiliser aux mobilités durables :**

La sensibilisation des agents est cruciale pour augmenter le recours aux mobilités douces.

Dans ce cadre, plusieurs ateliers ont été réalisés en réunions des directeurs.

Une journée thématique a été organisée durant « Mai à Vélo », avec différents stands (informations, documentation, remise en selle, apprentissage à la réparation de vélo, test de vélos électriques de la Ville, fresque de la mobilité).

De plus, comme l'an passé, plusieurs agents ont participé au challenge mobilités Hauts-de-France en septembre. Ce sont près de 700 kilomètres parcourus en mobilité durable en une semaine (métro, tramway, bus, vélo, trottinette, marche).

• Encourager la pratique des mobilités durables

- Prise en charge à 75% des forfaits de transport

En application du décret n° 2023-812 du 21 août 2023, et par une volonté municipal d'encourager la mobilité durable, la Ville depuis septembre 2023, a monté à 75% le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués à compter du 1 septembre 2023 par les agents entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (au lieu de 50% auparavant).

- Mise en place du forfait mobilités durables à partir de 2024

Créé par la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 26 décembre 2019, ce dispositif est applicable à la fonction publique territoriale depuis le décret du 9 décembre 2020. Le forfait mobilités durables permet aux agents de bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, à condition de se déplacer en vélo (mécanique ou électrique) ou en covoiturage (passager ou conducteur).

La mise en place de ce forfait mobilités durables n'est pas obligatoire pour les collectivités, toutefois cela pourrait contribuer à encourager la pratique du covoiturage ou du vélo, et être un facteur d'attractivité pour la collectivité. C'est pourquoi la Ville de Tourcoing a décidé de le mettre en place, après passage en Comité Social Territorial et en Conseil Municipal de décembre 2023.

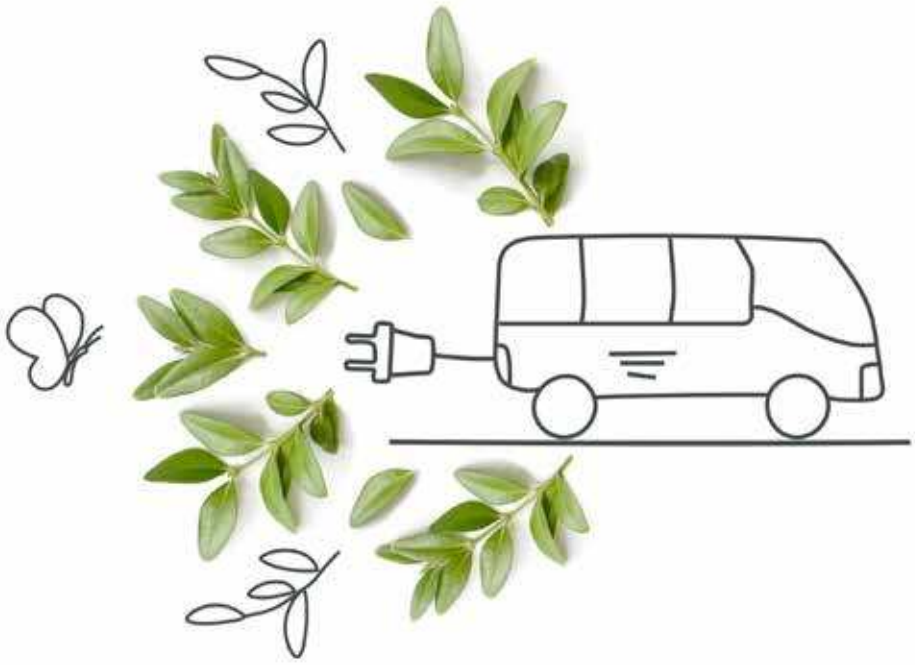

PERSPECTIVES

Ce rapport qui présente des actions recensées par la collectivité, est un reflet non exhaustif des mesures et actions mises en place sur le territoire tourquennois. Le développement durable est conforté par la permanence de la volonté municipale d'en faire un cap pour les générations futures.
Le travail sur les orientations de la stratégie « Développement Durable » de la Ville va être poursuivi en 2024, notamment grâce à plusieurs démarches :

• Le travail partenarial en interne pour mener à bien le renouvellement du label « Territoire engagé transition écologique » de l'Ademe ;
• La poursuite de la mise en œuvre du Plan d'administration durable ;
• La poursuite de la sensibilisation aux enjeux du Développement durable pour le grand public et les scolaires, en lien avec nos partenaires de terrain.

Tourcoing

RAPPORT 2024

sur la situation en matière de
développement durable

Rapport 2024, année de référence 2023
coordonné et rédigé par la Direction de la vie des habitants,
des quartiers et du développement durable

Crédits photos : Direction de la communication et Direction de la vie des habitants, des quartiers et du développement durable.

Tourcoing

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2024

SOMMAIRE

Préambule – page 3

I. **Le contexte économique pour l'année 2024 (et les principales mesures de la loi de Finances 2024)** – page 4

A. Une économie marquée par le retour de l'inflation
B. Evolution des finances locales
C. Les mesures de la loi de finances pour 2024

II. **La stratégie financière de la Ville** – page 7

III. **Budget principal : section de fonctionnement** – page 8

A. Les 1ères tendances du compte administratif 2023
B. Les orientations du budget primitif 2024
   1. Des recettes de fonctionnement qui augmentent
   2. Des dépenses de fonctionnement en forte augmentation, impactées par l'inflation

IV. **Budget principal : section d'investissement** – page 14

A. Les 1ères tendances du compte administratif 2023
B. Les orientations du plan pluriannuel d'investissement 2024
   1. Les recettes d'investissement
   2. Les projets d'investissement en 2024
   3. La prospective financière 2023-2026
C. La poursuite des engagements pluriannuels de la Ville en Autorisations de Programme

V. **Budget principal : une dette maîtrisée et sécurisée, qui permet de répondre au cycle d'investissement de la Ville** – page 19

VI. **Les budgets annexes de la Ville** – page 21

A. Le Budget Annexe location des immobilisations
B. Le Budget Annexe de la restauration municipale

PREAMBULE :

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Le code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de plus de 3500 habitants, a lieu un débat sur les orientations générales du budget, en conseil municipal, cela dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Sous nomenclature comptable M57, la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif..

Selon les dispositions du CGCT, au cours du débat d'orientations budgétaires, il est présenté un rapport portant sur les orientations budgétaires envisagées par la commune, les engagements pluriannuels, et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte désormais la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

En termes de publicité, le Rapport d'orientations budgétaires doit être mis en ligne lorsqu'un site internet existe, dans le délai d'un mois à compter de son adoption.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de faire connaître sa stratégie financière, en termes de priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà, et sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets portés par la Ville et du contexte national qui impactent nos capacités de financement.

I. Un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités

a. Le contexte économique national

La loi de finances pour 2024 a été élaborée de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Les mesures les plus marquantes contenues dans la loi de finances pour 2024 concernent les particuliers, les entreprises, et la transition écologique.

Pour les particuliers, le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation (+4,8 %), de même que les minima sociaux (+4,6 %) et les retraites (+5,2 %).

Pour les entreprises, l'Etat augmente les crédits pour les aides à l'embauche d'alternants. Parmi les autres mesures significatives, citons l'instauration d'un niveau minimal d'imposition de 15 % sur les bénéfices des entreprises multinationales implantées en France et des grands groupes nationaux.

Qualifié de « budget de transition », la loi de finances pour 2024 prévoit 40 milliards d'euros dédiés à la transition écologique, soit 7 milliards de plus qu'en 2023, un financement qui concernera aussi bien les particuliers que les entreprises et les collectivités territoriales. En particulier, des fonds seront investis pour la rénovation des logements et des bâtiments publics et privés. Un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte est également créé.

Enfin, s'agissant des budgets alloués aux différents ministères, les augmentations de crédits les plus significatives sont à mettre à l'actif de l'Education nationale (+3,9 milliards)

Les missions régaliennes de l'Etat (Intérieur, Justice) sont également abondées de crédits supplémentaires en vue de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Les hypothèses d'évolution des principaux indicateurs économiques retenues par le Gouvernement ont été jugées sincères par le Conseil constitutionnel. L'objectif du Gouvernement est de ramener le déficit public sous la barre des 3 % à l'horizon 2027.

	2023	2024
Croissance	1,0%	1,4%
Déficit public	-4,9%	-4,4%
Inflation	4,9%	2,6%
Endettement en % du PIB	109,7%	109,7%

b. Evolution des finances locales

L'année 2023 a marqué une véritable rupture pour la santé financière des collectivités territoriales, confrontées à une forte inflation de leurs dépenses et à des recettes, en particulier fiscales, plus faibles qu'espérées.

Ce sont principalement les fortes hausses des charges à caractère général (+ 9,5 % au niveau du bloc communal – communes et intercommunalités) et des dépenses de personnel (+ 5,1 %) qui expliquent « l'effet de ciseau » sur l'épargne[1] dans la plupart des catégories et strates de collectivités en 2023 :

	Ev° des dépenses de fonctionnement	Ev° des recettes de fonctionnement
COMMUNES	+ 5,5 %	+ 4,3 %
INTERCOMMUNALITES	+ 5,6 %	+ 4,9 %

Les dotations de l'Etat augmentent pour les collectivités territoriales mais pas d'indexation sur l'inflation.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 – 2027, adoptée elle aussi en décembre dernier, ne contient plus de mesures coercitives pour les collectivités, de type « contrats de Cahors ». Toutefois, elle prévoit pour les collectivités une diminution de 0,5 % des dépenses de fonctionnement sous l'inflation sur la période 2024-2027 mais sans dispositif contraignant.

Dans leur rapport d'orientation budgétaire, les collectivités doivent présenter leurs objectifs concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour leur budget principal et pour chacun de leurs budgets annexes.

Ci-dessous, les mesures de l'Etat visant à soutenir les collectivités locales au regard des prix élevés de l'électricité en 2024 :

FILET DE SECURITE	La LFI pour 2024 ne prévoit pas la création d'un nouveau filet de sécurité pour 2024.
BOUCLIER TARIFAIRE	Le dispositif de plafond de prix à 280€/MWh est prolongé cette année. Il sera étendu aux petits consommateurs professionnels (y compris les collectivités territoriales) ayant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA, pour tous les contrats signés avant le 30 juin 2023.
AMORTISSEUR ELECTRICITE	Reconduit en 2024 dans les conditions suivantes : - Seuil de déclenchement de la prise en charge à 250€/MWh (contre 180€/ MWh en 2023) ; - Pas de plafonnement (plafond de 500€/MWh en 2023) ; - Taux de couverture de la facture de 75% (contre 50 % en 2023).

[1] Note de conjoncture septembre 2023, la Banque postale

c. Principales mesures de la loi de finances pour 2024 intéressant les collectivités territoriales

La loi finances a été promulguée le 29 décembre 2023. Elle a été publiée au Journal officiel du 30 décembre 2023.

ARTICLE 73	Harmonisation des dispositifs de zonage dans les territoires ruraux et création au 1er juillet 2024 du zonage « France Ruralité Revitalisation », qui remplacera les ZRR, BER et les zones de revitalisation du commerce en milieu rural. Prorogation des zonages existants pour les quartiers urbains et les territoires en reconversion industrielle.
ARTICLE 129	Lancement au plus tard le 1er juin 2024 de l'expérimentation d'un service de télédéclaration centralisé de la taxe de séjour par les plateformes numériques de réservation d'hébergement, mis en oeuvre par l'administration fiscale.
ARTICLE 130	Augmentation de 320 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement (DGF).
ARTICLE 132	Mise en place d'une dotation d'Etat pérenne visant à compenser la perte de taxe d'habitation sur les logements vacants instituée par les communes et intercommunalités passées en zones dites « tendues ».
ARTICLE 138	Mise en place d'un dispositif de lissage des pertes importantes de bases et de produit de TFPB pris en charge par le budget de l'Etat, visant les communes et EPCI enregistrant des pertes fiscales significatives d'une année sur l'autre.
ARTICLE 140	Mise en place d'une taxe additionnelle de 200 % à la taxe de séjour ou à la taxe de séjour forfaitaire perçue par les collectivités d'Île-de-France. Le produit de cette taxe devra être reversé à Île-de-France Mobilités.
ARTICLE 143	Maintien du caractère facultatif des exonérations de TFPB sur les logements « anciens » ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique et sur les logements neufs présentant une performance énergétique élevée (1383-0 B et 1383-0 B bis du CGI).

ARTICLE 150	Dispositions nouvelles sur la TEOM : - Les EPCI pourront instituer la part de tarification incitative de la taxe uniquement sur les territoires des communes qui disposent d'une proportion de logements collectifs inférieure à 20 % ; - Les EPCI issus de fusion pourront conserver les modes de financement du service public d'enlèvement des ordures ménagères qui existaient avant la fusion.
ARTICLE 151	Assouplissement des règles de lien entre les taux, notamment pour voter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'article vise en particulier les communes et EPCI dont le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est inférieur à 75 % de la moyenne
ARTICLE 152	Actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels repoussée à 2026.
ARTICLE 191	Obligation pour les collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants de présenter dans une annexe à leur compte administratif 2024 les dépenses d'investissement qui contribuent positivement ou négativement (ou qui sont neutres) à tout ou partie des objectifs de transition écologique.
ARTICLE 192	Possibilité pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'identifier et d'isoler la part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à la transition écologique.
ARTICLE 205	Obligation de mise en place du compte financier unique au plus tard au cours de l'exercice 2026.
ARTICLE 240	Augmentation de l'enveloppe de DGF du bloc communal de 320 M€ : - 90 M€ en + pour la dotation d'intercommunalité - 60 M€ en – pour la dotation de compensation des EPCI (par hypothèse : -1,5 %) - 150 M€ en + pour la dotation de solidarité rurale - 140 M€ en + pour la dotation de solidarité urbaine Création d'une garantie de sortie égale à 50 % du montant perçu l'année précédente pour les communes perdant le bénéfice de la part majoration de la dotation nationale de péréquation. 60 % des communes devraient connaître un maintien ou une hausse de leur DGF en 2024.

	La dotation d'intercommunalité des EPCI pourra augmenter de 20 % d'une année sur l'autre (contre 10 % maximum jusqu'ici).
ARTICLE 241	Les délibérations visant une répartition dérogatoire du FPIC produiront désormais leurs effets de manière pluriannuelle.
ARTICLE 243	La dotation « biodiversité » devient la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales ; son enveloppe passe de 41,6 à 100 millions d'euros. A compter de 2024, toutes les communes rurales au sens de l'INSEE, dont une partie « significative » du territoire est couverte par une aire protégée, ou qui jouxte une aire marine protégée, pourront bénéficier de cette dotation.
ARTICLE 247	Elargissement de la dotation particulière « élu local » à l'ensemble des communes de moins de 1 000 habitants, sans condition de potentiel financier.
ARTICLE 248	Mesures spécifiques pour la DGF des communes nouvelles : - Dotation d'amorçage de 15€/hab. les trois premières années ; - Garantie de non-baisse de la DGF au-delà du pacte de stabilité.

d. Concernant les dotations pour les collectivités territoriales :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros par rapport à 2023. Le fonds vert est renforcé : il s'élève à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés pour 2024. Une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Des mesures ciblées pour les départements sont prévues, comme l'abondement de près de 53 millions d'euros du fonds de sauvegarde.

Un nouveau régime zoné d'exonérations fiscales et sociales "France ruralités revitalisation" (FRR) est institué. Les redevances des agences de l'eau sont réformées.

Une compensation par l'État est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

Plusieurs amendements sont venus compléter ce volet : création d'une dotation en faveur des communes nouvelles, instauration d'un budget vert pour les communes de plus de 3 500 habitants, aides exceptionnelles de 100 millions pour Mayotte et de 80 millions pour les collectivités du Pas-de-Calais et de Bretagne...

II. La stratégie financière de la Ville

Contexte :

La Ville de Tourcoing (comme l'ensemble des collectivités) est confrontée depuis 2022 au rebond inflationniste constaté sur les fournitures (énergie notamment) et denrées ; et aux mesures gouvernementales impactant la masse salariale (revalorisation du point d'indice au 01/07/2022 et 01/01/2024), diminuant notre épargne brute pour le projet de budget primitif 2024.

La stratégie financière proposée dans le cadre du mandat se poursuit avec les objectifs de :

- Poursuivre un programme d'investissement AMBITIEUX, avec une stratégie d'optimisation des recettes d'investissement :
    - en lien avec la transition écologique et la qualité de vie des habitants, pour transformer durablement la Ville et ses services municipaux,
    - avec une priorité à l'accélération de la rénovation de l'éclairage public et du verdissement de la Ville

- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement en maintenant un recours à l'emprunt maîtrisé

- Maitriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute de la ville tout en maintenant la qualité du service public

- Ne pas augmenter les taux de la fiscalité (taux d'imposition locaux inchangés depuis 2017, baisse de la taxe d'habitation avant 2017)

III. Budget principal : section de fonctionnement

A- Les 1ères tendances du Compte Administratif 2023

En k€ - mouvements réels	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Pré-CA 2023
Recettes réelles fonctionnement	125 173	125 381	129 403	**130 211**
dont fiscalité locale (TH, TFB, TFNB)	*41 142*	*43 197*	*44 529*	*46 985*
dont DGF	*40314*	*40 994*	*41 774*	*41 466*
dont cessions	*969*	*1 003*	*1 648*	*2 109*
Dépenses réelles fonctionnement	112 182	112 027	114 602	**119 176**
dont charges de personnel	*69384*	*69 567*	*71 881*	*73 269*
dont remboursement des intérêts de la dette	*3203*	*3 025*	*2 963*	*3 282*

Autofinancement brut	12 991	13 353	14 806	**11 034**
Taux d'épargne brute	10.38%	10.65%	11.44%	8,47 %

L'autofinancement (hors produits de cession) devrait atteindre 8 M€ en 2024 (9 M€ au CA2023).

Les recettes réelles de fonctionnement, augmenteraient de 0,8 M€ avec 130.2 M€ en 2023, notamment en raison :

- d'une diminution des Droits de Mutation à Titre Onéreux liée à la baisse des transactions immobilières notamment à cause de la hausse des taux d'intérêts.
- D'une baisse de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

On peut noter quand même une hausse :

- de la DGF avec sa composante DSU dynamique.
- des recettes liées à la fiscalité avec l'effet revalorisation des bases de 7.1 % en 2023

Une gestion dynamique du patrimoine a permis d'atteindre une montant de cessions de plus de 3 M€

Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 5,5 M€ avec 119,1 M€ en 2023, notamment en raison de la flambée des prix de l'énergie et de l'effet revalorisation du point d'indice pour les agents de la fonction publique impactant la masse salariale de la Ville.

B- Les orientations du Budget Primitif 2024

1- Des recettes de fonctionnement qui augmentent

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 sont estimées à **128,9M€** (hors résultat antérieur reporté), soit une augmentation de 2,6 M€ par rapport au BP 2023 et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	DECOMPOSITION	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
013	ATTENUATION DE CHARGES	200 000	200 000	0	0,00%
70	PRODUITS DES SERVICES	4 584 669	4 452 490	-132 179	-2,88%
73	IMPOTS ET TAXES	68 979 778	70 784 577	1 804 799	2,62%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	52 042 689	52 976 090	933 401	1,79%
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	440 992	462 927	21 935	4,97%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	20 000	20 000	0	0,00%
TOTAL		**126 268 128**	**128 896 084**	**2 627 956**	2,08%

Ces données de comparaison ne comprennent pas la reprise par anticipation du résultat 2023 estimé fin janvier 2024 à environ 6 M€.

- **Produits des services (chapitre 70) : - 2,89 %**

Les produits des services (droits de place, concessions dans les cimetières, haltes garderies, restauration scolaire....) sont estimés à 4,45 M€ pour 2024, quasiment au même niveau que le BP 2023.

Il faut noter la décision de la municipalité de ne pas augmenter ses tarifs malgré l'inflation

- **Impôts et taxes (chapitres 73 et 731) : +2,62 %**

Les produits de fiscalité directe locale sont estimés à 51,8 M€ à partir des hypothèses suivantes :

-Coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives fixé à + 3,9 % pour 2024, pour les locaux d'habitation et industriels

A Tourcoing il n'y aura pas d'augmentation des taux en 2024

- Pour les droits de mutation à titre onéreux, la prévision est estimée à 2,8 M€ en tenant compte du réalisé 2023 (2,6 M€) et du ralentissement actuel des transactions immobilières.

Les autres recettes évoluent faiblement et correspondent aux reversements de la MEL à hauteur de 19 M€ (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, FPIC).

- **Dotations et subventions (chapitre 74) : +1,79 %**

La Dotation Globale de Fonctionnement (42,16 M€) augmente légèrement par rapport au réalisé 2023, tenant compte des données suivantes :

- Augmentation de l'enveloppe de DGF au niveau national.

Et répartie comme suit :

- Dotation Forfaitaire : 16,6 M€
- Dotation de Solidarité Urbaine : 22,8 M€ (+600 K€ par rapport au réalisé 2023)
- Dotation Nationale de Péréquation : 2,6 M€

2- Des dépenses de fonctionnement en forte augmentation, impactées par l'inflation

Avec une inflation qui atteint 4,9 % en 2023, la hausse des prix n'est pas sans conséquence sur les finances locales.

Ce renchérissement des prix des matières premières impacte directement les achats de la Ville.

Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

Evolution des recettes réelles de fonctionnement du BP 2022 au BP 2023 (hors résultat antérieur)

Chapitre	Décomposition	BP 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
013	Atténuations de charge	200 000	200 000	0	0
70	Produits des services et du domaine	4 605 105	4 580 169	-24 936	-0,54%
73 et 731	Impôts et taxes	67 209 779	68 979 779	1 770 000	2,63%
74	Dotations et subventions	50 868 450	52 042 689	1 174 239	2,31%
75	Autres produits de gestion courante	506 367	440 992	-65 375	-12,91%
77	Produits exceptionnels	20 000	20 000	0	0
	TOTAL	**123 409 701**	**126 263 629**	**2 853 928**	**2,31%**

Pour les dépenses d'énergie (imputées au chapitre 011), même avec un plan de sobriété énergétique renforcée en 2022, qui pourrait se traduire cette année, comme suit :

- Une estimation prudente à -30% des consommations d'éclairage public, avec l'effet extinction des mâts (1 sur 3 en moyenne) engagé à l'automne 2022,et une accélération du programme de rénovation en LED dès 2023
- Une estimation à -2% des consommations électriques des bâtiments municipaux avec le plan de sobriété adopté pour le fonctionnement de notre administration
- Une estimation à -10% des consommations gaz (retard du rallumage et abaissement de -1°c).

Et la fin de l'amortisseur d'électricité (mesure votée dans le cadre de la LF2023), qui impactera directement les factures d'électricité de la Ville payées aux fournisseurs.

Aussi, depuis 2023, la Ville va deux fois plus vite pour les travaux sur l'éclairage public avec le passage en led, en bénéficiant d'une offre de prêt à taux compétitif (taux fixe de 0,25 %) de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) à hauteur de 4,5 M€ permettant un retour sur investissement plus rapide avec une diminution de la consommation électrique. Afin de prioriser ces travaux, la Ville pourrait également bénéficier de subventions auprès de la MEL, notamment pour réduire son reste à charge sur cette opération de travaux.

A cette forte hausse des prix, s'ajoutent des décisions gouvernementales impactant la masse salariale. La plus significative, étant la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % au 1er juillet 2022 et attribution de 5 points d'indice à tous les agents, à partir de janvier 2024, soit environ 25 euros de plus par mois par agent. Mais il faut également ajouter la revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, et l'alignement du traitement minimum sur le Smic.

- **Charges à caractère général (chapitre 011) : + 9,01 %**

Les charges à caractère général progressent de 2,1 M€ notamment en raison de l'effet inflation et des prix de l'énergie.

- **Charges de personnel (chapitre 012) : +3,77 %**

Les charges de personnel sont estimées à 74,4 M€ en 2024, contre 71,7 M€ au BP 2023, soit une augmentation de 3,77%.

Elles représentent le premier poste de dépenses de la Ville, avec 59 % des dépenses de fonctionnement.

La volonté de maintenir une politique de rémunération forte en faveur des agents malgré des mesures réglementaires impactant fortement le budget RH

- Comme pour l'année 2022, de nombreuses mesures réglementaires mises en oeuvre en 2023 ont eu un impact important sur le budget relatif à la masse salariale (augmentation du SMIC et de la valeur du point d'indice, reclassement indiciaire et bonification d'ancienneté) : **+ 900 000 euros**

- Le maintien de l'effort financier de la Ville au profit de ses agents notamment par la mise en œuvre du RIFSEEP **(+ 2 000 000 euros sur le mandat)**, de différentes mesures liées aux promotions internes et avancement de grade **(+ 250 000 euros annuels)** ou encore la participation au contrat de prévoyance **(+ 80 000 euros annuels)**

La poursuite des efforts de maîtrise de la masse salariale tout en assurant un service public de qualité aux Tourquennoises et Tourquennois

La Ville de Tourcoing possède une culture de recherche d'efficience et de modernisation de son administration ; avec pour objectif la mise en œuvre de politiques publiques toujours plus efficaces, au service des citoyens.

Les transformations de l'organisation engagées dans le cadre d'un dialogue avec les directions, les redéploiements de postes réalisés et la politique de deprécarisations proposant aux agents un temps de travail plus important, permettent d'observer une diminution des effectifs au sein de la Ville afin de maîtriser l'évolution de la masse salariale.

Evolution des effectifs de 2021 à 2023

Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
1802	1776	1750

Répartition des effectifs permanents par filière

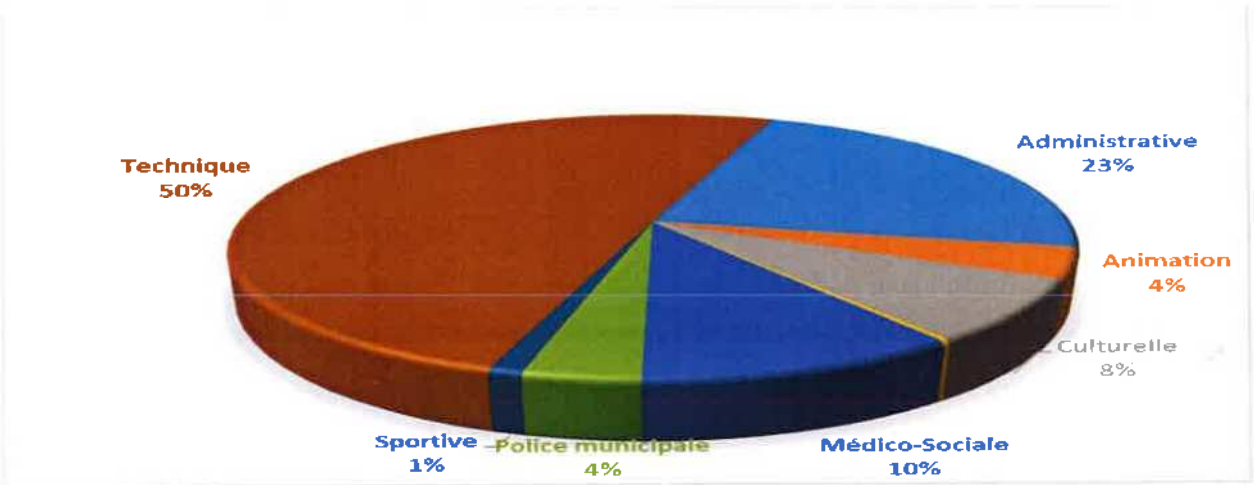

Le renforcement des mesures liées à l'amélioration des conditions de travail

- La poursuite de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'amélioration des conditions de travail

  Le budget annuel dédié de 40 000 euros a notamment permis de doter de vestiaires chauffants pour les agents de terrain (propreté, parcs et jardins) ou encore de doter les agents de la direction des écoles et familles de matériel facilitant leur quotidien(aspirateurs dorsaux, tabourets adaptés...).

- La mise en œuvre du télétravail

  Fin 2023, près de 330 agents étaient autorisés à télétravailler.
  L'effort financier de la Ville en termes de dotation de matériel dans le cadre de cette mise en œuvre est important : **540 000 euros**

- La journée passerelles du 10 octobre 2023

  Organisation d'une journée dédiée aux agents, intitulée « journée passerelles », le 10 octobre 2023.
  Les agents réunis en équipe ont emprunté, tout au long de la journée, différents parcours pour se rendre au sein des autres directions et y faire escale, profitant des temps d'accueil qui ont été imaginés pour eux par leurs collègues. Une belle journée avec la participation de plus de 1100 agents !

La poursuite des mesures RH en faveur du développement durable

- Depuis septembre 2023, prise en charge du remboursement des frais de transport à hauteur de 75%
- Le conseil municipal de décembre 2023 a voté la mise en place du « forfait mobilités durables » à compter du 1er janvier 2024 ce qui a pour objectif d'encourager le agents à recourir aux modes de transport durables en leur permettant de bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés

Structuration de l'accompagnement des transitions professionnelles des agents

- Transversalité et collaboration de l'ensemble des services de la collectivité dans une démarche orientée vers le service à l'usager pour répondre aux besoins liés aux compétences
- Anticipation et accompagnement des situations de reclassement des agents, des évolutions professionnelles et des mutations organisationnelles
- Coordination de l'accompagnement des agents dans la construction de parcours professionnels, dans le cadre de mobilité subie ou choisie
- Travail engagé de réduction de l'usure professionnelle et de la pénibilité afin d'anticiper les situations de reclassement pour raisons médicales et faire évoluer les pratiques professionnelles

- **Subventions et participations (chapitre 65) : +1,75 %**

Ce chapitre comprend les subventions aux associations, les participations de la Ville à ses satellites (IMA, ESA), ainsi que les subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Malgré les contraintes budgétaires, la Ville maintient pour 2024 un soutien conséquent aux associations tourquennoises.

Les prévisions 2024 s'élèvent à 23,3 M€, contre 22,9 M€ au BP 2023.

L'enveloppe des subventions versées aux associations augmente légèrement en 2024, avec notamment le maintien du montant 2023 de la subvention versée au CCAS (5,3 M€).

- **Charges financières (chapitre 66) : 11,98 %**

La charge des intérêts de la dette pour l'année 2024 est estimée à 3,7 M€.

IV. Budget principal : section d'investissement

A. Les 1ères tendances du Compte Administratif 2023

En k€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Pré-CA 2023
Dépenses d'investissement	**32 714**	**43 445**	**32 180**	**31 646**
dont dépenses d'équipement	*20 353*	*20 567*	*17 327*	*18 706*
dont remboursement en capital	*12 353*	*13 407*	*14 826*	*12 868*
Recettes d'investissement	**32 482**	**39 182**	**25 726**	**23 666**
dont subventions d'investissement	*4 092*	*3 525*	*3 675*	*6 231*
dont FCTVA	*2 424*	*1 857*	*2 328*	*1 623*
dont emprunts nouveaux	*16 500*	*13 500*	*15 000*	*7 395*

B. Les orientations du plan pluriannuel d'investissement 2024

1. Les recettes d'investissement en 2024

Les recettes d'investissement sont composées de subventions d'équipement, de cessions, du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et des emprunts nouveaux.

Pour 2024, la prévision de cessions est de 4,5 M€.

Le FCTVA est estimé à 1,8 M€ pour 2024.

Une stabilisation des subventions d'équipement est prévue pour 2024, avec une prévision de 9 M€, avec la programmation d'opérations de travaux éligibles aux dispositifs des partenaires institutionnels (Etat (DSIL/DPV/Fonds vert), Région, Département, MEL), notamment avec la rénovation du Complexe Léo Lagrange phasée pour environ 5 M€ dans la prévision totale des recettes.

L'autofinancement, concourt lui aussi à l'équilibre de la section d'investissement, il s'élèverait ainsi à environ 8 M€ en 2024.

2. Les projets d'investissement en 2024

Pour l'année 2024, les dépenses nouvelles d'équipement sont prévues à hauteur d'environ 23,5 M€.

Pour les prochaines années, la Ville va poursuivre un programme d'investissement ambitieux dimensionné aux capacités de financement (épargne, subventions, emprunt).

Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les collectivités et de l'impact de l'augmentation des prix sur les marchés de travaux, la programmation pluriannuelle pourra faire l'objet d'une révision dans les années à venir.

Pour les dépenses concernant les travaux et études (environ 20,4 M€), on peut citer parmi les gros projets structurants du plan pluriannuel d'investissement, en 2024 :

- L'accélération des travaux d'éclairage public (avec l'offre de prêt compétitive de la Banque des Territoires) ramenés à 5 ans, au lieu de 10 ans initialement, permettant une baisse importante des consommations, comme suit :

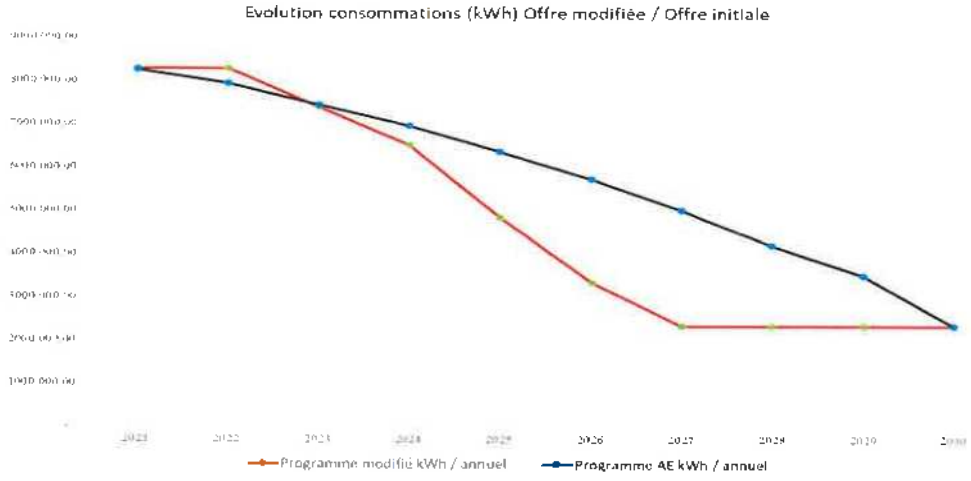

- Les travaux de rénovation du Complexe Léo Lagrange pour une réintégration du TLM en septembre 2024

- La végétalisation de la Ville : augmentation du budget végétalisation pour accélérer le verdissement et créer des îlots de fraîcheur

-La végétalisation du centre-ville

- Extension du Centre Social des 3 quartiers

- La poursuite du Plan vestiaires pour les équipements sportifs, la construction d'un bloc vestiaire au stade du Tilleul et la reconstruction des vestiaires au stade Dendievel

- La poursuite de la réfection des couvertures de l'école Bonnot avec installation de panneaux photovoltaiques

- Rénovation de la cuisine de l'école Michelet et rénovation intérieure et extérieure de l'école (menuiseries, isolation extérieure)

- Poursuite du « mini plan école »

- Les travaux de restauration de l'Eglise Notre Dame des Anges (début de la phase 2)

- La poursuite du développement du réseau de vidéo protection et le développement de la vidéo verbalisation pour les dépôts sauvages

- Le projet de la ceinture verte (boulevard industriel)

- La poursuite de la requalification du boulevard Gambetta

- Rénovation et isolation des terrains de tennis couverts (Tennis Ma Campagne)

-La débitumisation de la place des Phalempins

-La création d'un parc sur le site de la Cotonnière

- La poursuite des travaux d'aménagement du nouveau quartier du Quadrilatère des piscines

- Les grands projets avec les contrats de concessions d'aménagement (Union, Bourgogne)

En plus du programme prévisionnel de travaux, environ 3 M€ seront consacrés à l'achat d'équipements :

- Accélération de la Vidéo protection (+ extension pour les dépôts sauvages) et achat de divers matériels pour la Police Municipale

- Mobiliers scolaires

- Matériels informatiques et téléphoniques (matériels, câblages, infrastructures de réseaux)

- Matériels terrains et salles de sport

- Matériel de cuisine

- Acquisition de véhicules et engins de propreté

3. La prospective financière 2024-2026

Evolution pluriannuelle des agrégats budgétaires 2023-2026					
En M€	BP2022 voté	BP 2023 voté	2024 (ROB)	2025 (ROB)	2026 (ROB)
Recettes réelles de fonctionnement	**129,5**	132,4	**134,8**	**130,2**	**130,7**
dont résultat	*6,1*	*6,1*	*6*	*3*	*3*
Dépenses réelles de fonctionnement	**115,9**	121,3	**126,8**	**120,7**	**121,2**
Epargne brute	**13,6**	11,1	**8**	**9,5**	**9,5**
Remboursement en capital de la dette	**15,2**	13,2	**13**	**14**	**13,8**
Dépenses d'équipement	**19,4**	25	**23,5**	**19**	**17**
Dont dépenses Léo Lagrange	*0,9*	*7*	*8*	*3,5*	
Subventions d'investissement	2,8	9	**9**	6	4
Dont recettes Léo Lagrange		*5*	*5*	*2*	
FCTVA	2,7	1,8	**1,8**	3,2	2
Prévisions des cessions	**2,7**	3,1	**4,5**	**2**	**2**
Emprunts nouveaux prévus	**12,8**	13,2	**13**	**12,3**	**13,3**

Ainsi les constats suivants peuvent être faits pour 2024 :

- Une épargne brute qui se rétracte entre 2023 et 2024
- Des financements externes stabilisés avec des subventions d'investissement identiques, notamment pour l'opération Complexe Léo Lagrange et le CS3Q.
- Un en-cours de dette projeté à fin 2024 stable, avec un recours strict à l'emprunt (besoin estimé de 13 M€) pour financer les dépenses d'équipement prévues au PPI2024

C. La poursuite des engagements pluriannuels d'investissement en Autorisations de Programme

Les Autorisations de Programme et leurs crédits de paiement reprennent les engagements délibérés par le Conseil Municipal sur les programmes d'investissement réalisés sur plusieurs années du fait du coût important des opérations mais aussi de la durée des chantiers et de leur importance stratégique pour la Ville.

- **Répartition des Autorisations de Programme en montant :**

*Pour rappel, les **crédits de paiement** (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année.*

	MONTANT OUVERT	CREDITS PAIEMENTS 2023	REALISE 2023	RESTES A REALISER
12-2012-LUMIERE URBAINE	15 790 000	1 728 599	148 090	8 227 198
13-2013-PLAN PATRIMOINE CULTUREL	12 680 000	94 988	14 679	5 210 779
15-2015- PLAN PATRIMOINE CULTUREL	2 800 000	27 771	27 771	824 256
15-2015 ADAP	12 600 000	97 339	19 339	11 470 746
15-2015-QUADRILATERE DES PISCINES	52 095 000	2 559 352	629 446	32 594 275
TOTAL	95 965 000	4 508 049	4 294 532	839 925

V. Budget principal : une dette maitrisée et sécurisée, qui permet de répondre au cycle d'investissement de la Ville

Depuis plusieurs années, la Ville de Tourcoing a mis en place une gestion active et stratégique de sa dette, indispensable pour un maintien des indicateurs à un niveau permettant de préserver les capacités de remboursement de la collectivité.

- Une dette maitrisée depuis le début du mandat

L'encours de la Ville de Tourcoing s'établit à 132,9 M€ au 01/01/2024 (pour rappel : 137,5 M€ au 01/01/2023). Ainsi, la Ville a emprunté 7,3 M€ (BP+DM) en 2023 pour financer ses dépenses d'équipement. En termes de remboursements du capital de la dette, la Ville devait faire face à une dépense de 12,8 M€ en 2023, soit 12 M€ de remboursements auprès des établissements bancaires et 0,8 M€ en provisions pour les trois emprunts in fine, qui seront décaissés au terme des échéances.

Au titre de 2024, la projection prévoit un remboursement en capital de la dette s'élevant à environ 13 M€ (dont 0,8 M€ de provisions d'emprunts in fine), et un besoin d'emprunt estimé à environ 13 M€ pour faire face aux nouvelles dépenses du PPI.
L'encours de dette projeté à fin 2024 serait stable.

- Répartition de l'encours de dette au 01/01/2024

La structure d'exposition de la dette propre de la Ville présente un profil qui reste très peu risqué puisque 100 % de l'encours est classé A1 selon la grille de classification Gissler.

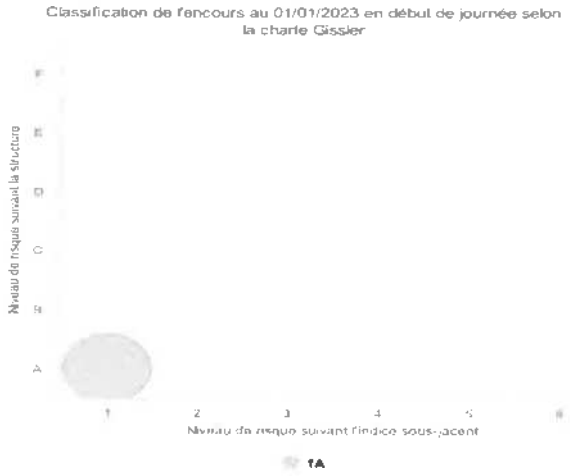

La dette de la Ville est composée de 86 emprunts dont 66 % de l'encours est adossé à un taux fixe, 16% au livret A et 18 % à taux variable, ce qui signifie un encours totalement sécurisé. Le taux moyen est de 2,72 %.

Prêteurs

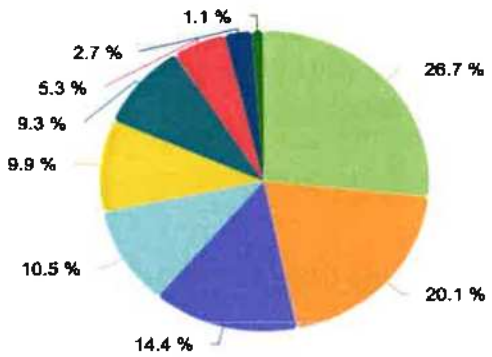

Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Crédit Agricole	-	26,65	35 411 951,07
Caisse des Dépôts et Consignations	-	20,13	26 743 345,69
ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels	-	14,43	19 172 581,06
Deutsche Bank Ag	-	10,54	14 000 000,00
Caisse Française de Financement Local	-	9,94	13 209 488,32
La Banque Postale	-	9,29	12 339 583,31
Caisse d'Epargne	-	5,27	6 999 947,21
Société Générale	-	2,68	3 563 568,55
Autres	-	1,08	1 435 618,65
TOTAL			132 876 083,8

- La stratégie de la Ville pour 2024

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du BP2024 devrait s'établir autour de 13 M€.

Afin de préserver sa capacité de financement des investissements, la Ville maintient sa stratégie en matière d'endettement pour 2024 :

- Stabiliser et maitriser l'endettement en limitant recours à l'emprunt au strict minimum nécessaire au financement des investissements
- Garantir un encours de dette sécurisé et diversifié, dans un contexte mouvant avec l'augmentation des taux
- Optimiser la répartition entre emprunts à taux fixe et à taux variable pour assurer une dette compétitive et s'inscrire dans une démarche d'accès à des offres performantes

en lien avec la rénovation énergétique notamment (exemple : Banque des Territoires pour la rénovation de l'éclairage public, prêts verts de la Banque Postale).

VI. Les Budgets Annexes de la Ville

A. Le Budget Annexe locations des immobilisations

Ce budget comporte essentiellement, en dépenses, les opérations de remboursement d'emprunts liées à des opérations commerciales (Centre Commercial Auchan City) et en recettes le produit des locations de cellules commerciales et de garages.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 120 000 € et les recettes à 47 010 €.

En investissement les dépenses sont prévues à hauteur de 304 000 € et constituent le remboursement en capital de la dette.

L'encours de dette a baissé de 0,27 M€ en 2022, soit 2,6 M€ d'encours au 01/01/2023. Plus aucun emprunt n'a été mobilisé sur ce budget depuis 2013.

B. Le Budget Annexe restauration municipale

Ce budget retrace les opérations liées à la restauration des agents municipaux et des agents du CCAS.

En 2024, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 120 400 € dont 111 000 € de dépenses alimentaires.

Ces dépenses seront financées à hauteur de 87 000 € par une participation des usagers.

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 4

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction des Finances et Contrôle de Gestion

Le **12 février 2024** N° **4**

AVANCE SUR SUBVENTION 2024

Rapport de **Monsieur ACHIBA Salim**

Au nom de la commission n° **1**

Mesdames, Messieurs,

Le fonctionnement de certains organismes dépend pour une large part de subventions municipales.

En raison des jeux olympiques 2024, la saison pour certaines disciplines est avancée. C'est le cas pour le water-polo

C'est pour cette raison qu'il vous est proposé d'accorder une avance complémentaire de 38 500 € à l'association « Enfant de Neptune Tourcoing Lille Métropole »

Cette contribution financière sera déduite des versements ultérieurs, elle sera reprise lors de l'élaboration du Budget Primitif 2024 et inscrite au chapitre 65.

Ceci exposé, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser l'octroi de cette avance sur subvention.

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-259021-DE-1-1

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 5

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction Commande Publique Affaires Juridiques et Immobilières

Le **12 février 2024** N° **5**

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE MAINTIEN DE LA FOURNITURE D'EAU AUX FAMILLES EN DIFFICULTÉ

Rapport de **Monsieur VUYLSTEKER Jean-Marie**

Au nom de la commission n° **1**

Mesdames, Messieurs,

Considérant que la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 institue le droit au logement opposable et porte diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. Il en va de même du « code de l'action sociale et des familles » notamment l'article L115-3 relatif au maintien de la distribution de l'eau pour les familles bénéficiant ou ayant bénéficié dans les douze derniers mois d'une aide du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

La MEL, en liaison avec les communes membres et leurs CCAS respectifs, souhaite que soit assuré l'accès à l'eau pour tous et ce, en particulier, pour maintenir des conditions d'hygiène minimales pour les publics en situation de précarité.

De son côté, ILEO, délégataire du service public de distribution d'eau potable de la MEL, est confronté à des situations de non-paiement des factures d'eau, dont certaines ont pour cause la situation de précarité des foyers concernés.

Dans le cadre de cette délégation de service public, la MEL et ILEO ont décidé de lancer un programme
« Eau Responsable ».

ILEO a prévu d'affecter une enveloppe financière (part délégataire) au financement d'actions permettant de mettre en œuvre « le droit à l'eau pour tous » dans des conditions économiques acceptables. L'utilisation annuelle de cette enveloppe sera décidée chaque année par la MEL.

Considérant l'expiration au 31 décembre 2023 de la convention tripartite entre la ville de Tourcoing, le CCAS et ILEO, ayant pour objet de définir les modalités de collaboration entre les parties, afin de renforcer l'efficacité du programme « Eau Responsable ».

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de ce service essentiel, il est envisagé le renouvellement de ce partenariat pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté sur la commune de TOURCOING.

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté de la Ville de TOURCOING ;

- D’autoriser le Maire à signer les éventuels avenants à intervenir et entrant dans le cadre de la présente convention.

38 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l’exception de Doriane BÉCUE, Fanny CLARISSE, Christophe DESBONNET, Martine FOURNIE, Peggy LE DEAUT, Marie-Christine LEJEUNE et Jean-Marc VANGILVIN qui ne pouvaient pas prendre part au vote
3 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »** à l’exception d’Aurélie AITOUCHE qui ne pouvait pas prendre part au vote
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-259147-DE-1-1

Convention de partenariat pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté. Ville de TOURCOING

Entre les soussignés :

d'une part,

Société des Eaux de la Métropole Européenne de Lille, Société anonyme au capital de 1.000.000 € dont le siège social est au 48, rue des Canonniers à Lille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 951 678 622, représentée par Monsieur Jean-Philippe MESSERIG Directeur Général agissant au nom et pour le compte de cette Société, désignée dans ce qui suit par « iléo »,

d'autre part,

La Commune de TOURCOING située sur le territoire de la MEL, représentée par son Maire, Madame Doriane BECUE, dûment autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du ..... à signer la présente convention, désignée dans ce qui suit par « la Commune »,

Le CCAS de TOURCOING, représenté par sa Présidente, Madame Doriane BECUE dûment autorisée par délibération du Conseil d'Administration en date du ..... à signer la présente convention, désigné dans ce qui suit par « le CCAS ».

Exposé

La loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 institue le droit au logement opposable et porte diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. Il en va de même du « code de l'action sociale et des familles », notamment l'article L.115-3 relatif au maintien de la distribution de l'eau pour les familles bénéficiant ou ayant bénéficié dans les douze derniers mois d'une aide du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),

La MEL, en liaison avec les communes membres et leurs CCAS respectifs, souhaite que soit assuré l'accès à l'eau pour tous et ce, en particulier, pour maintenir des conditions d'hygiène minimales pour les publics en situation de précarité.

De son côté, iléo, délégataire du service public de distribution d'eau potable de la MEL, est confronté à des situations de non-paiement des factures d'eau, dont certaines ont pour cause la situation de précarité des foyers concernés.

Dans le cadre de cette délégation de service public, la MEL et iléo ont décidé de lancer un programme « Eau Responsable ».

Iléo a prévu d'affecter une enveloppe financière (part délégataire) au financement d'actions permettant de mettre en œuvre « le droit à l'eau pour tous » dans des conditions économiques acceptables. L'utilisation annuelle de cette enveloppe sera décidée chaque année par la MEL.

En conséquence, les Parties sont convenues de ce qui suit :

Article 1 – Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre iléo, la Commune et le CCAS afin de renforcer l'efficacité du programme « Eau Responsable ».

Ce programme prévoit :

- Un pôle solidarité au sein d'iléo qui rassemble une équipe dédiée au programme « Eau Responsable ». Son rôle est d'être en contact avec les services sociaux des Communes pour aider les personnes ne pouvant régler de bonne foi leur facture.
- Des lieux d'accueil sur le territoire de la MEL
- Des solutions solidaires :
    - o d'urgences avec les chèques eau et la participation au Fond de Solidarité Logement (« FSL »),
    - o d'assistance, avec des facilités de paiement (échéanciers),
    - o de prévention, en aidant les familles à se responsabiliser sur leur budget « eau », en mettant en œuvre des actions préventives par la sensibilisation aux économies d'eau des abonnés en difficulté de paiement.

Article 2 – Champ d'action

La présente convention s'applique aux abonnés d'Iléo domiciliés sur le territoire de la Commune.

Sont exclus les abonnés dont les factures impayées portent sur une consommation liée à une résidence secondaire ou une activité professionnelle.

Les abonnés du service de l'eau ayant fraudé (manipulation du compteur, brisement des bagues de scellement, remise en service frauduleuse, etc.) font l'objet d'une étude particulière au regard du champ d'application de la Convention, en fonction de la gravité des faits constatés.

Article 3 – Partenariat renforcé CCAS - iléo

Sous le pilotage du correspondant « Eau Responsable » d'iléo, les chargés de clientèle assurent un accueil et un suivi étroit des abonnés démunis. Ils se mettent en rapport avec le CCAS ou tout autre service social compétent pour l'abonné concerné (CAF, services sociaux du Département, ...) afin que son dossier soit étudié et instruit dans le cadre du FSL.

Les Services Sociaux peuvent également s'adresser directement à iléo par l'intermédiaire du correspondant « Eau Responsable » afin d'obtenir les informations nécessaires à l'étude et à l'instruction des dossiers.

Les Services Sociaux de la Commune et/ou du Département statuent sur la situation personnelle des abonnés du service de l'eau. Ils proposent à iléo une forme de prise en compte de leurs difficultés.

Pour sa part, iléo s'est engagée, d'une part, à maintenir le service de l'eau pendant la durée de l'instruction du dossier et, d'autre part, à mettre en œuvre le programme « Eau Responsable » défini ci-dessus.

En particulier, iléo s'engage à verser au CCAS de la Commune une « aide eau » sous forme de Chèques Eau (confer article 5).

Si nécessaire, le CCAS pourra apporter une aide financière en fonction des situations et des critères établis dans le cadre de l'aide facultative, sous réserve de la mise en œuvre des dispositifs d'aides légales.

Le CCAS s'engage, pour les situations qu'il connaît et qu'il suit, à proposer un plan d'apurement, plus particulièrement pour les familles non éligibles au Fonds Solidarité Logement. Les modalités seront les suivantes : l'agent du CCAS évalue la situation et établit en accord avec iléo, avec la famille concernée, un plan d'apurement réaliste, compatible avec les ressources financières de la famille. Le CCAS s'attachera à limiter la durée du plan d'apurement, qui pourra être négocié avec les services d'iléo.

Article 4 – Action d'iléo auprès du FSL

4.1 - L'action d'iléo auprès du FSL

Iléo participe dans le cadre de son accord avec la MEL, via le FSL, au dispositif d'aides financières pour le maintien du service public de l'eau pour les personnes et les familles en situation de pauvreté et de précarité, conformément aux dispositions de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement et de l'article L115-3 du code de l'action sociale des familles.

Le montant de l'enveloppe « Eau Responsable » allouée au fond FSL sera décidé chaque année par la MEL.

4.2 - Procédure FSL

Iléo s'engage :

- à apporter toutes les informations utiles à la constitution d'une demande d'aide au titre du FSL. Elle incite les familles concernées à se mettre en contact avec le CCAS de la Commune ;
- à maintenir la fourniture d'eau et à suspendre toute procédure contentieuse jusqu'à la décision de la commission compétente en vue de l'attribution des aides au titre du FSL. Les éventuels frais de procédure ou d'intervention pourront être annulés si la commission accorde une aide au demandeur.

4.3 - Procédure FSL – Avis négatifs

Dans l'hypothèse où l'aide n'est pas accordée par la commission FSL, iléo s'engage, si le CCAS de la Commune en fait la demande, à reporter la mise en contentieux d'un mois supplémentaire, de façon à permettre la mise en place d'une solution adaptée à la famille.

4.4 - Procédure FSL – Familles non éligibles

Pour les familles non éligibles au FSL, iléo s'engage à accepter le plan d'apurement proposé par le CCAS, qui doit prévoir un règlement des factures d'eau dans des délais raisonnables négociés avec iléo.

Article 5 – Les chèques Eau

5.1 – Mise à disposition de chèques Eau

Le CCAS ayant une bonne connaissance des besoins et situations des personnes en difficulté sur son territoire, iléo met à sa disposition un « fonds eau » sous la forme de Chèques Eau d'un montant de 10 € à l'ordre de la société « Société des Eaux de la Métropole Européenne de Lille ». Ces chèques, issus des recettes liées à la gestion du service d'eau potable, seront exclusivement utilisés pour l'aide au paiement des factures d'eau iléo des abonnés du service public. L'enveloppe annuelle ainsi que la répartition par commune est fixée par la MEL. La réception des Chèques Eau fait l'objet de la signature d'un bordereau (confer annexe 1). Les Chèques Eau seront imputés en priorité sur les parts eau des factures émises par iléo à compter du 1er janvier 2024.

5.2 – Condition de distribution des chèques aux bénéficiaires

Pour la distribution des chèques Eau, la MEL a fixé des principes généraux. Ceux-ci sont explicités dans l'annexe 2 de la présente convention ainsi que dans le guide pratique pour l'utilisation des chèques eau. Ces principes pourront être adaptés en fonction de l'évaluation de l'efficacité du dispositif.

Le paiement de la facture en chèques eau devra être adressé par le CCAS pour le compte du bénéficiaire sous pli affranchi à :

SEMEL SA – iléo
Pôle Solidarité
26, rue Van HENDE
59000 LILLE

Chaque remise de chèque fera l'objet d'une fiche navette (confer modèle - annexe 3).

5.3 – Validité des chèques Eau

Les chèques eau sont valides pour l'année civile d'émission. Les CCAS doivent impérativement retourner les chèques non attribués au plus tard pour le 15 décembre de l'année en cours. Ils seront convertis au millésime de l'année suivante afin d'être réattribués par la MEL. Les chèques eau non utilisés et périmés seront perdus.

Article 6 – Mesures préventives : Sensibilisation des abonnés aux économies d'eau et aide aux travaux

Afin de prévenir les situations dans lesquelles des familles se trouveraient en difficulté de paiement, particulièrement pour les familles en situation de précarité, iléo et le CCAS conviendront d'une collaboration en menant des actions de sensibilisation pour informer et conseiller les habitants de la MEL à un usage économe et rationnel de l'eau au quotidien. Les usagers sont responsabilisés au travers de programmes d'information sur la maîtrise de la consommation. Ces actions sont menées en partenariat avec des associations de terrain locales.

Article 7 – Suivi de la Convention

Les conditions d'application de la présente convention seront examinées chaque année.

Article 8 – Date d'effet et durée de la Convention – Dénonciation

La Convention prend effet à sa date de signature par la dernière des Parties. Elle sera renouvelée par période d'un an par tacite reconduction. Au 31 décembre 2033, date d'échéance du contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable signé entre la MEL et iléo, elle sera automatiquement transférée au nouvel exploitant.

Elle peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

Fait à Lille, le .....

Le Directeur Général de la Société des Eaux de la Métropole Européenne de Lille,

Jean-Philippe MESSERIG

Le Maire de la commune de TOURCOING,

Doriane BECUE

Le CCAS de TOURCOING,

Annexe 1 : MODÈLE

BORDEREAU DE RECEPTION DES CHEQUES EAU

Premier chèque	Dernier chèque	Nombre	Valeur Unitaire	Valeur totale
Xx	Xx	Xx	Xx€	Xx€
Xx	Xx	Xx	Xx€	Xx€
Xx	Xx	Xx	Xx€	Xx€
Xx	Xx	Xx	Xx€	Xx€
	Total Général :			Xx€

Le Directeur/Directrice du CCAS de TOURCOING, reconnaît avoir reçu d'iléo les chèques désignés ci-dessus.

Fait à : Le :

Signature :

A retourner après signature à :
SEMEL SA – iléo
Pôle Solidarité
26, rue Van Hende
59000 LILLE

Annexe 2

LIGNES DIRECTRICES D'ATTRIBUTION DES CHÈQUES EAU

Outil de mise en œuvre du programme de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, le Chèque Eau proposé aux personnes en grande difficulté financière concilie assistance et dignité des personnes.

Les directives pour vous aider à mettre en place et le public cible :

- Un des objectifs du Chèque eau est de travailler le plus en amont possible avec l'abonné. Chaque aide doit donc revêtir un caractère préventif et éducatif, afin d'éviter toute situation d'impayé et ne se substitue pas aux autres modalités (notamment FSL),
- L'objectif est d'aider les abonnés dont le montant des ressources retenues (Ressources de l'ensemble du foyer – Loyer résiduel – Forfait charges liées au logement) est égal ou légèrement supérieur aux barèmes indicatifs du FSL,
- Les abonnés ne disposant plus de ressources depuis plus de 90 jours (rupture de droits ou en attente d'ouverture de droits),
- Les abonnés n'ayant aucune ressource du fait de leur âge (personne seule ou couple sans enfant entre 18 et 25 ans),
- Les abonnés n'ayant pas bénéficié de Chèques eau ou d'une aide FSL Eau depuis moins d'un an,
- La (les) facture(s) non payées sont datées de moins d'un an.
- Le bénéficiaire est abonné, il reçoit une facture d'iléo pour sa résidence principale,
- L'aide ne doit pas excéder 50% de la facture du bénéficiaire (ainsi, à titre d'exemple, vous pouvez allouer une aide pour une facture sur deux, étant entendu que sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille, les abonnés reçoivent deux factures par an), dans la limite de 200 €,
- La consommation annuelle doit être adaptée à la composition de la famille,
- Des solutions complémentaires sont étudiées avec les abonnés pour les aider à maîtriser leur budget « Eau » :
  - Conseil sur la maîtrise de la consommation d'eau
  - Elaboration d'un échéancier de paiement

Ces directives restent à votre appréciation en situation particulière

Le Directeur/Directrice du CCAS de TOURCOING, a bien pris connaissance des préconisations décrites ci-dessus.

Fait à : Le :

Signature :

Votre Contact : Pôle Solidarité
Téléphone : 03 20 74 09 46
Fax : 03.59.54.25.36
Email : solidarité@mel-ileo.fr

Annexe 3 MODÈLE

FICHE NAVETTE
ILEO / CCAS

Iléo – Pôle Solidarité

Tél : 03.20.74.09.46

Date de Réception au Pôle Solidarité :

Référence abonné :

Les Chèques Eau ne sont utilisables que par les abonnés au service public de l'eau potable de la MEL géré par Iléo

Nom de l'abonné: .....

Adresse : .....

Référence abonné : .....

Date de la demande auprès du CCAS : .....

N° de(s) facture(s) prise(nt) en charge : .....

Montant initial de la facture : .....

Aide demandée : .....

Aide accordée : .....

N° de chèque Attribués			
XXXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXXX
XXXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXXX
XXXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXXX
XXXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXXX

Commentaires :

.....
.....
.....

Date et cachet du CCAS :	**Signature et coordonnées du travailleur social :**	**Signature du demandeur :**

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 6

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction Commande Publique Affaires Juridiques et Immobilières Le **12 février 2024** N° **6**

CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 172 BOULEVARD GAMBETTA

Rapport de **Madame MARIAGE DESREUX Isabelle**

Au nom de la commission n° **1**

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21, L. 2241-1 et R. 2241-2 ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L. 3211-14, L. 3221-1, L. 3221-6 et R. 3221-6 ;
Vu le Code Civil et notamment les dispositions du livre 3, du titre VI relatives à la vente ;
Vu l'avis émis par France Domaine en date du 24 mars 2023 ;
Vu le plan parcellaire foncier de division et de bornage dressé par Monsieur CARBON, Géomètre expert, faisant élection de siège à MARCQ-EN-BAROEUL, 7 rue Albert Bailly ;
Vu la délibération n° 44 en date du 8 octobre 2022 par laquelle le Conseil municipal de la Ville de Tourcoing a constaté la désaffectation et le déclassement de l'immeuble objet de la présente ;
Vu la délibération n° 14 en date du 9 octobre 2023 par laquelle le Conseil municipal de la Ville de Tourcoing a adopté le principe de cession au profit de Monsieur et Madame LEJEUNE ;

Considérant que l'immeuble sis 172 boulevard Gambetta à Tourcoing (59200) est situé au sein du quartier Gambetta ;
Considérant que le plan parcellaire foncier de division et de bornage tel qu'établi par Monsieur CARBON, Géomètre expert, a mis en exergue l'existence d'une servitude de vue grevant le lot 1 ;
Considérant qu'en conséquence de l'adoption de la délibération susvisée, il est constaté que le bien immobilier sis 172 boulevard Gambetta appartient dorénavant au domaine privé de la commune ;
Considérant qu'eu égard aux règles de la domanialité, le domaine privé communal est soumis à un régime de droit privé et qu'ainsi, les biens qui le constituent sont aliénables et prescriptibles ;
Considérant que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;
Considérant que le Conseil municipal délibère au vu de l'avis émis par l'autorité compétente de l'Etat en date du 24 mars 2023 ;
Considérant que dans le cadre de l'émission de cet avis, la valeur vénale de ce bien a été estimée par les services de France Domaine aux alentours de 190 000 € (cent quatre-vingt-dix mille euros) avec une marge d'appréciation de 15 % ;
Considérant que Monsieur et Madame LEJEUNE ont fait part de leur intérêt pour l'acquisition de ce bien en adressant une offre écrite d'achat à un prix de 200 000€ (deux-cent mille euros) net vendeur, conforme à l'avis des services de France Domaine ;
Considérant que la vente projetée s'inscrit dans la volonté de la Ville de Tourcoing de pourvoir à une gestion dynamique de son patrimoine ;

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- D'autoriser la cession de ce bien immobilier situé 172 boulevard Gambetta, parcelle cadastrée HZ 675, d'une contenance de 292 m², issue de la parcelle cadastrée HZ 40 au profit de Monsieur et Madame LEJEUNE ou de toute société civile immobilière ou personne morale qui s'y substituerait ;

- De valider le prix de cession à la somme de 200 000 euros (deux-cent mille euros) net vendeur et donc sans frais de notaire étant convenu que ces derniers seront à

la charge de l'acquéreur ou de toute société civile immobilière ou personne morale qui s'y substituerait ;

- De constituer une servitude de vue au profit du bien restant la propriété de la Ville de TOURCOING qui grèvera le lot 1 figurant au plan parcellaire foncier de division dressé par le Cabinet CALLENS & CARBON ;
- De prévoir une condition suspensive de régularisation de l'acte de vente avant le 30 novembre 2024 ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à réaliser toutes les diligences nécessaires et à signer tous actes et documents à intervenir afin de faire aboutir la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues par les dispositions combinées du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code Général de la Propriété et des Personnes Publiques et du Code Civil et afin de régulariser cette cession dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258939-DE-1-1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques

Direction régionale des Finances Publiques des Hauts-de-France et du Nord

Pôle d'évaluation domaniale de Lille

Adresse : 82 avenue Kennedy – BP 70689
CP Ville

Courriel : drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Isabelle THOMAS-ALLEGRE
Courriel : isabelle.thomas-allegre@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 20 62 80 35

Réf DS:11795836
Réf OSE : 2023-59599-19722

Le 24/03/2023

Le Directeur régional des Finances publiques des Hauts-de-France et du Nord

à

MAIRIE DE TOURCOING

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr

Nature du bien :	MAISON
Adresse du bien :	172 BOULEVARD GAMBETTA A TOURCOING
Valeur :	190 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 15 % (des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1 - CONSULTANT

affaire suivie par :

Martine DE WEIRDT

Gestionnaire du foncier

2 - DATES

de consultation :	13/03/2023
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	/
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	07/09/2022
du dossier complet :	13/03/2023

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	☒
Acquisition :	amiable ☐ par voie de préemption ☐ par voie d'expropriation ☐
Prise à bail :	☐
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	☒
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016[1] :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	☐

3.3. Projet et prix envisagé

Demande de réactualisation de l'évaluation de la valeur vénale du bien. Ce bien sera proposé à la vente au Conseil Municipal du mois de juin 2023.

1 Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

La commune de Tourcoing, commune de la MEL se situe au Nord-Est de Lille dans la plaine de Flandre elle est limitrophe de la Belgique. Elle se compose de 16 quartiers en plus du centre-ville. Elle est desservie par le bus, le métro, le tramway et la rocade.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Dans le quartier Gambetta, l'immeuble à proximité de toutes les commodités, dispose de tous les réseaux

4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous la référence suivante :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieu-dit	Superficie	Nature réelle
TOURCOING	HZ 40	172 boulevard Gambetta	692	Maison
		TOTAL	692	

4.4. Descriptif

Sur l'axe principal reliant Tourcoing à Roubaix , au niveau des feux de circulation, ancien logement de fonction de l'école élémentaire Jacques Prévert, édifié en 1953 en R+2+ combles, en briques avec un soubassement en béton, des éléments en béton et une toiture en tuiles qui est à revoir (tuiles manquantes). La maison d'habitation est mitoyenne des 2 côtés (batterie de garage sur la gauche et local commercial des remorques du Nord sur la droite). Elle dispose de 2 garages mais un seul est accessible depuis l'habitation. Les chéneaux bois sont à refaire. Le rejointoiement des briques sur la façade arrière sous le balcon est à prévoir.

RDC : entrée, débarras sous l'escalier, garage, espace buanderie/atelier (non chauffé), cellier (non chauffé) et accès au jardin et accès à l'étage.
Sol : carrelage, dallage
Murs : fibre de verre, peinture
Plafond : fibre de verre, peinture.

2 Garages
Sol : dallage
Murs : briques peintes
Plafond : béton peint
Porte en bois coulissante avec un vitrage fêlé pour le garage de droite.

1er étage : palier, cuisine, salon/salle à manger avec cheminée fonctionnelle, accès à la terrasse et au jardin en contrebas et un bureau avec WC.
Sol : carrelage, PVC, parquet stratifié
Murs : fibre de verre, papiers peints
Plafond : fibre de verre, peinture
Menuiseries : bois simple vitrage endommagées et à changer et en bois double vitrage.
Depuis le 1er étage vue sur le nouveau bâtiment de l'école édifié sans séparation avec la maison d'habitation . La locataire a installé des claustras.

2ièm étage : palier, un wc, 3 chambres, un bureau, une salle de bain et trappe pour l'accès aux combles.
Sol : PVC
Murs : peinture, carrelage, papiers peints ; fibre de verre
Plafond : fibre de verre, peinture et infiltration d'eau dans une chambre.
Menuiseries : bois simple vitrage endommagées sont à changer.
Chauffage central gaz.

La maison en état passable d'entretien nécessite d'importants travaux de toiture, de changement des menuiseries extérieures et de rejointoiement des briques.
Cette maison située sur un axe très passant subies d'importantes nuisances sonores aggravées par l'absence d'isolation.
La création à l'arrière du nouveau bâtiment de l'école crée des problèmes de servitudes de vue.

4.5. Surfaces du bâti

SUP d'après les données cadastrales : SU : 143 m² + garage : 34 m² x 0,6 + cave : 33 m² x 0,3= 173,30 m².

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Commune de Tourcoing

5.2. Conditions d'occupation

Loué mais sera évalué libre.

6 - URBANISME

6.1.Règles actuelles

Zonage UCA3.1.2 : Villes-centres d'agglomération - Tissu résidentiel de l'ère industrielle (100%).

6.2.Date de référence et règles applicables

PLU 2 en date du 18/06/2020.

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

La méthode d'évaluation par comparaison a été privilégiée.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

8.1.1.Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

Des mutations à titre onéreux de maisons d'habitation entre 1920 et 1960 pour une superficie entre 120m² et 200 m² avec des terrains entre 250 m² et 1 000 m² dans un rayon de 3 km, pour les années 2021 et 2022, ont été recherchées. Le zonage a été complété sur le site de la MEL : Les termes les moins élevés ont été retenues pour tenir compte des travaux à réaliser.
Il y a 5 termes de comparaison.

Biens bâtis : maison - valeur vénale										
N	date mutation	Réf. acte	commune adresse	cadastre	surface terrain	SUP	urbanisme	prix	Prix/m²	Observations
1	14/12/2022	22P46635	231 rue Rouget de l'Isle à TOURCOING	CM 440	687	217,50	UCA4.1	193 000	887,35	Edifiée en 1952, libre
2	25/08/2021	21P18277	91 rue du Pont Rompu à TOURCOING	CY 003	348	140,10	UCA2.1.3	175 000	1 249,10	Edifiée en 1929, libre
3	04/05/2021	21P3654	218-220 rue de Gand à TOURCOING	CP 303	325	138,10	UCA3.1.2	170 000	1 230,99	Edifiée en 1947, libre
4	09/04/2021	21P3094	85 rue de la Cloche à TOURCOING	EX 177	311	200,60	UCA1.2	239 400	1 193,41	Edifiée en 1920, libre
5	16/02/2021	21P1356	65 rue Winoc Chocqueel à TOURCOING	BW 259	272	185,80	UCA3.1.2	175 000	944,56	Edifiée en 1920, libre
							moyenne	1 101,08€/m² arrondi à 1 100 €/m²		
							dominante	1 122,98 €/n² arrondi à 1 120 €/m²		Hors termes extrêmes

8.1.2.Autres sources externes à la DGFIP

Aucune consultation de sources externes à la DGFIP n'a été réalisée.

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

La valeur moyenne est légèrement inférieure à la valeur dominante. Les prix oscillent entre 887,35 €/m² et 1 249,10€/m². La valeur est donc arbitrée à 1 100 €/m².

Soit 173,30 m² X 1 100 € = 190 630 € arrondi à 190 000 €.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **190 000 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 15 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 162 000 € (arrondie).

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10- DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Réf DS:11795836
Réf OSE : 2023-59599-19722

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques et par délégation,

Isabelle THOMAS-ALLEGRE

Inspectrice des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Commune :
TOURCOING (599)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 4384 W

Document vérifié et numéroté le 29/06/2023
A PTGC-Nord Lille
Par Laurent Bachelet
Géomètre
Signé

SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
22 RUE LAVOISIER

59466 LOMME CEDEX

sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : HZ
Feuille(s) : 000 HZ 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 29/06/2023
Support numérique : ----------

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la demise 6463.

A ----------, le ----------

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

D'après le document d'arpentage dressé
Par JEAN NOEL CARBON (2)
Réf. : 22.267
Le 27/06/2023

CALLENS & CARBON
Ordre des Géomètres-Experts n° 21608
7, rue Albert Bailly
59700 Marcq-en-Baroeul
Tél. 03 28 33 86 20 - Fax 03 28 33 86 21

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

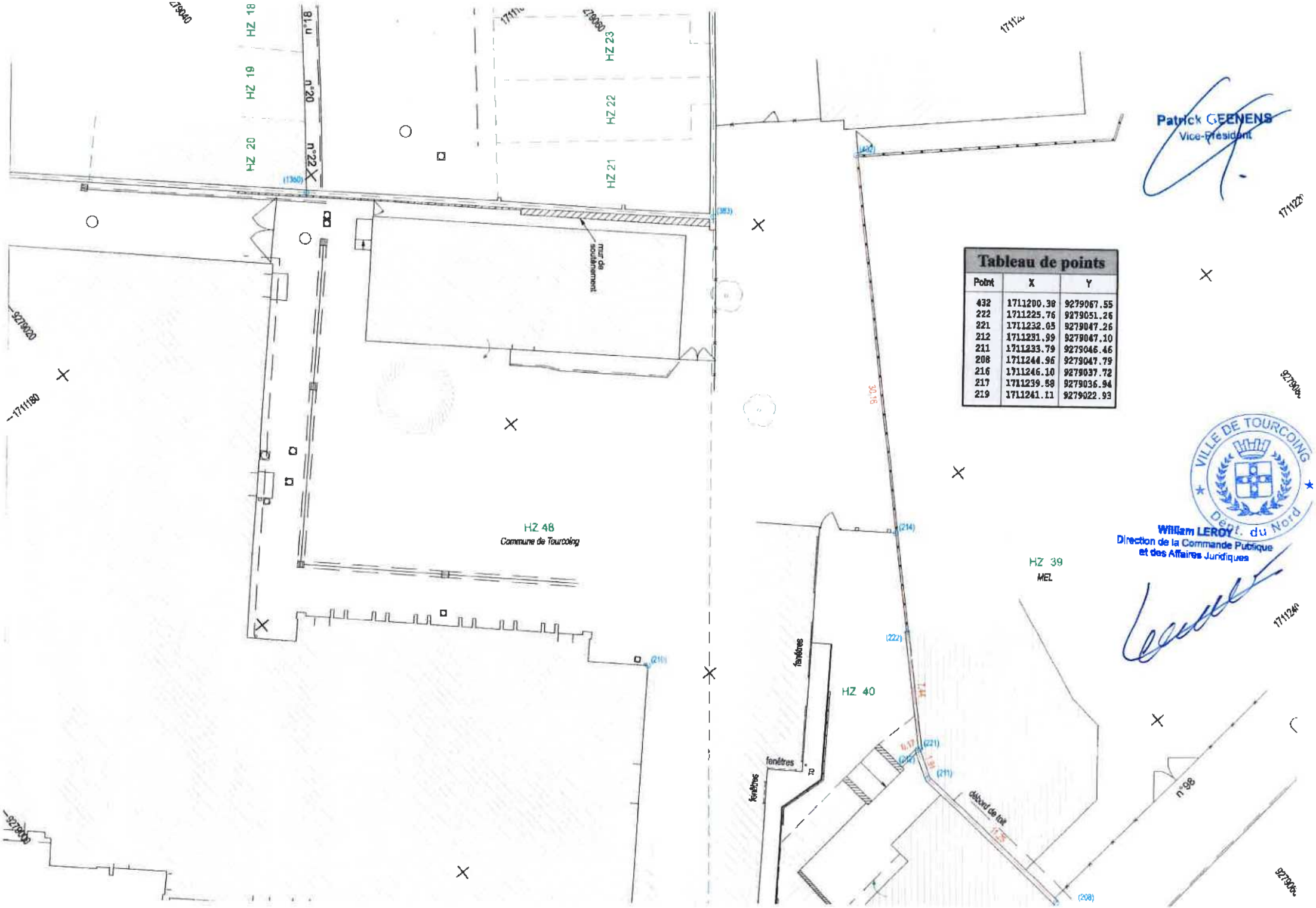

Tableau de points

Point	X	Y
432	1711200.38	9279067.55
222	1711225.76	9279051.26
221	1711232.65	9279047.26
212	1711231.99	9279047.10
211	1711233.79	9279046.46
208	1711244.96	9279047.79
216	1711246.10	9279037.72
217	1711239.58	9279036.94
219	1711241.11	9279022.93

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 7

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction Commande Publique Affaires Juridiques et Immobilières

Le **12 février 2024**

N° **7**

CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 207 CHAUSSÉE WATT

Rapport de **Madame MARIAGE DESREUX Isabelle**

Au nom de la commission n° **1**

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21, L. 2241-1 et R. 2241-2 ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L. 3211-14, L. 3221-1, L. 3221-6 et R. 3221-6 ;
Vu le Code Civil et notamment les dispositions du livre 3, du titre VI relatives à la vente ;
Vu l'avis émis par France Domaine en date du 22 aout 2023 ;
Vu le plan parcellaire foncier de division et de bornage dressé par Monsieur CALLENS, Géomètre expert, faisant élection de siège à Marcq-en-Barœul (59700), 7 rue Albert Bailly ;
Vu la délibération n° 49 en date du 8 octobre 2022 par laquelle le Conseil municipal de la Ville de Tourcoing a constaté la désaffectation et le déclassement de l'immeuble objet de la présente ;
Vu la délibération n° 12 en date du 9 octobre 2023 par laquelle le Conseil municipal de la Ville de Tourcoing a adopté le principe de cession au profit de Monsieur et Madame LETTIFI ;

Considérant que la propriété communale, sise en secteur urbain, de plain-pied édifiée en 1961 avec un jardin à l'avant et à l'arrière de la propriété. Cet immeuble, d'une surface habitable de 79.90 m2, est actuellement libre de toute occupation ;

Considérant qu'en conséquence de l'adoption de la délibération susvisée, il est constaté que le bien immobilier sis 207 Chaussée Watt appartient dorénavant au domaine privé de la commune ;

Considérant qu'eu égard aux règles de la domanialité, le domaine privé communal est soumis à un régime de droit privé et qu'ainsi, les biens qui le constituent sont aliénables et prescriptibles ;

Considérant que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Considérant que le Conseil municipal délibère au vu de l'avis émis par l'autorité compétente de l'Etat en date du 22 aout 2023 ;

Considérant que dans le cadre de l'émission de cet avis, la valeur vénale de ce bien a été estimée par les services de France Domaine aux alentours de 120 000 € (cent-vingt-mille euros) avec une marge d'appréciation de 15 % ;

Considérant que Monsieur et Madame LETTIFI ont fait part de leur intérêt pour l'acquisition de ce bien en adressant une offre écrite d'achat à un prix de 110 725 € (cent dix mille sept cent vingt-cinq euros) net vendeur, conforme à l'avis des services de France Domaine ;

Considérant que la vente projetée s'inscrit dans la volonté de la Ville de Tourcoing de pourvoir à une gestion dynamique de son patrimoine ;

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- D’autoriser la cession de ce bien immobilier situé 207 Chaussée Watt, parcelle cadastrée DP 100, d’une contenance de 329 m² au profit de Monsieur et Madame LETTIFI ou de toute société civile immobilière ou personne morale qui s’y substituerait ;

- De valider le prix de cession à la somme de 110 725 euros (cent dix mille sept cent vingt-cinq euros) net vendeur et donc sans frais de notaire étant convenu que ces derniers seront à la charge de l’acquéreur ou de toute société civile immobilière ou personne morale qui s’y substituerait ;

- D’autoriser, dans l’acte notarié à intervenir, l’insertion d’une clause résolutoire d’indivision sur la parcelle cadastrée DP 100, d’une contenance de 329 m².

- D’autoriser, dans l’acte notarié à intervenir, l’insertion d’une clause résolutoire obligeant l’acquéreur à occulter les clôtures donnant sur la cour de l’école sur une hauteur de 2 mètres dans les 6 mois suivants l’acquisition ;

- De prévoir une condition suspensive de régularisation de l’acte de vente avant le 30 novembre 2024 ;

- D’autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à réaliser toutes les diligences nécessaires et à signer tous actes et documents à intervenir afin de faire aboutir la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues par les dispositions combinées du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code Général de la Propriété et des Personnes Publiques et du Code Civil et afin de régulariser cette cession dont l’acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun ;

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 ABSTENTIONS	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258936-DE-1-1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques

Direction régionale des Finances Publiques des Hauts-de-France et du Département du Nord

Pôle d'évaluation domaniale de Lille

Adresse : 82 avenue Kennedy – BP 70689
CP Ville : 59033 LILLE CEDEX

Courriel : drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Isabelle THOMAS-ALLEGRE
Courriel : isabelle.thomas-allegre@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 20 62 80 35

Réf DS:13431260
Réf OSE : 2023-59599-56501

Le 22/08/2023

Le Directeur régional des Finances publiques des Hauts-de-France et du Département du Nord

à

MAIRIE DE TOURCOING

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr

Nature du bien :	MAISON
Adresse du bien :	207 RUE CHAUSSEE WATT A TOURCOING
Valeur :	120 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 15 % (des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1 - CONSULTANT

affaire suivie par :

Eugénie EBRAN

Gestionnaire du foncier.

2 - DATES

de consultation :	19/07/2023
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	/
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	24/07/2023
du dossier complet :	24/07/2023

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	☒
Acquisition :	amiable ☐ par voie de préemption ☐ par voie d'expropriation ☐
Prise à bail :	☐
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	☒
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016[1] :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	☐

3.3. Projet et prix envisagé

Demande de réactualisation de l'évaluation de la valeur vénale d'un logement en vue de sa cession suite au départ de la dernière locataire.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

1 Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

4.1. Situation générale

La commune de Tourcoing, commune de la MEL se situe au Nord-Est de Lille dans la plaine de Flandre, elle est limitrophe de la Belgique. Elle se compose de 16 quartiers en plus du centre-ville. Elle est desservie par le bus, le métro, le tramway et la rocade.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Dans le quartier Les Francs, le bien dispose de tous les réseaux.

4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous la référence suivante :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieu-dit	Superficie	Nature réelle
TOURCOING	DP 100p	207 rue Chaussée Watt	329	Maison
		TOTAL	329	

4.4. Descriptif

Dans le quartier des Francs, donnant sur la chaussée WATT/ Boulevard Industriel, maison T4 de plain-pied édifiée en 1961 en briques avec un soubassement béton, des parties en béton et une toiture en bac acier. Sur la façade arrière : présence d'une fissure et de l'éclatement de certaines briques.

Sous-sol : petite cave cuvelée avec ballon d'eau chaude, chaudière très ancienne à changer et une pompe de relevage.
Sol et plafond : béton, dans l'accès à la cave présence de fissures sur le plafond
Murs : briques.

RDC : Entrée, une cuisine indépendante sommairement équipée, une salle de bain, un salon/salle à manger (SAM), un WC, 3 chambres dont une traversante.
Sol : PVC endommagé dans l'entrée.
Murs : peinture , fibre de verre, papiers peints décollés dans l'entrée ou carrelage. Présence de moisissures dans une chambre et fissure en angle de mur dans une autre chambre.
Plafond : fibre de verre, peinture ou dalles de polystyrène. Présence de fissures au niveau des caissons des volets roulants dans le salon/ SAM, présence de tâches dans une chambre
Menuiseries : porte d'entrée en bois simple vitrage à changer et en PVC double vitrage équipés de volets roulants.
Chauffage central gaz.

La maison est en état passable avec des travaux.

4.5. Surfaces du bâti

SU d'après les données cadastrales: 72 m^2.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Ville de Tourcoing

5.2. Conditions d'occupation

Libre.

6 - URBANISME

6.1.Règles actuelles

Zonage UCA4.2 : Villes-centres d'agglomération - Tissu résidentiel intermédiaire (100%) ;

6.2.Date de référence et règles applicables

PLU 2 en date du 18/06/2020.

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

La méthode d'évaluation par comparaison a été privilégiée.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

8.1.1.Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

Des mutations à titre onéreux entre janvier 2020 et juillet 2023, pour des maisons d'habitation édifiées entre 1950 et 1970, pour une superficie comprise entre 65 m² et 90 m² ont été recherchées dans un rayon de 3 km. Le zonage a été complété sur le site de la MEL. Faute de maison individuelle, la recherche a été élargie aux maisons semi-individuelles.
Il y a 5 termes de comparaison. Les termes bas ont été retenus pour tenir compte de l'état de la maison.

Biens bâtis : maison - valeur vénale										
N	date mutation	Réf. acte	commune adresse	cadastre	surface terrain	SU	urbanisme	prix	Prix/m²	Observations
1	28/10/2022	22P40567	21 rue Alexandre Desrousseaux à TOURCOING	CR 176	293	65	UCA4.2	110 000	1 692,30	Edifiée en 1954, semi-individuelle en R+1, avec cave, lot de lotissement, libre.
2	27/01/2022	22P4220	6 rue du Docteur Defossez à TOURCOING	AI 523 + AI 461, AI 571, AI 554 à AI 557	173 + 8 474 droits indivis	87	UCA4.2	110 000	1 264,36	Edifiée en 1964 semi-individuelle en R+1, avec garage, libre.
3	30/06/2021	21P9781	46 rue Alexandre Desrousseaux à TOURCOING	CR 291	202	84	UCA4.2	151 000	1 797,61	Edifiée en 1954, semi-individuelle en R+1, avec cave. Lot 2 du lotissement « Cité de la Malcense » , libre.
4	01/09/2020	20P6387	58 rue Maxence Van Der Meersch à TOURCOING	IK 213 + IK 154, IK 177, IK 211, IK 223, IK 239, IK 242, IK 527 et IK 532	395 + 7 643 droits indivis	74,60	UCA4.2	138 300	1 853,88	Edifiée en 1950, semi-individuelle en R+1, avec cave ; Vente par OPHLM avec pacte de préférence au profit du vendeur. Lot 13 du groupe d'immeubles bâtis « Les Canaux », libre .

5	21/08/2020	20P5900	12 rue du Sentier à TOURCOING	HR 235 et HR 236	128	82	UCA2.1.3	142 000	1 731,70	Edifiée en 1955 semi-individuelle en R+1, avec cave et grenier, libre.
							moyenne	1 667,97 €/m² arrondi à 1 670 €/m²		
							dominante	1 740,53€/m² arrondi à 1 740 €/m²		Hors termes extrêmes

8.1.2.Autres sources externes à la DGFIP

Aucune consultation de sources externes à la DGFIP n'a été réalisée.

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

La valeur moyenne est inférieure à la valeur dominante. La fourchette des prix oscillent entre 1 264,36 €/m² et 1 853,90 €/m². La valeur sera arbitrée à 1 670€/m².

Soit 72 m² X 1 670 € = 120 240 € arrondi à 120 000 €.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **120 000 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 15 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 102 000 €.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

10- DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques et par délégation,

Isabelle THOMAS-ALLEGRE

Inspectrice des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Commune :
TOURCOING (599)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 4406 D

Document vérifié et numéroté le 09/11/2023
A Douai (SDIF)
Par David WALLART
Géomètre prinicipal des finances publiques
Signé

SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
22 RUE LAVOISIER

59466 LOMME CEDEX

sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la formule 6463.

A ---------- , le ----------

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

Section : DP
Feuille(s) : 000 DP 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 09/11/2023
Support numérique : ----------

D'après le document d'arpentage dressé
Par JEAN NOEL CARBON (2)

Réf. :

Le 07/11/2023

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

BERTRAND JEAN-NOËL
CALLENS & CARBON
GÉOMÈTRES-EXPERTS D.P.L.G

TOURCOING

207, Chaussée Watt

" Groupe scolaire Edouard HERRIOT "

Propriété de la Commune de Tourcoing

PLAN
Parcellaire Foncier de Division

N°	Cadastre		Surface		Attributaire
	Ancien	Nouveau	Arpentée	Cadastrale	
1	DP 100	DP 631	329 m²		
surplus		DP 630		1ha 42a 40ca	

Echelle 1/200

L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature originale du géomètre-expert

Dossier : 22/1166/01 - Date : 09/08/2022

Indice 1 (13/11/2023 - application du DA n° 44000 du 09/11/2023)

Tél : 03.28.33.86.20
Fax : 03.28.33.88.21
callens-carbon@wanadoo.fr
7 rue Albert Bailly 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
Exerçant au sein de l'ordre des géomètres-experts sous le n°21606 - SARL au capital de 18000 euros - RCS 417 555 980 Rx-Tg

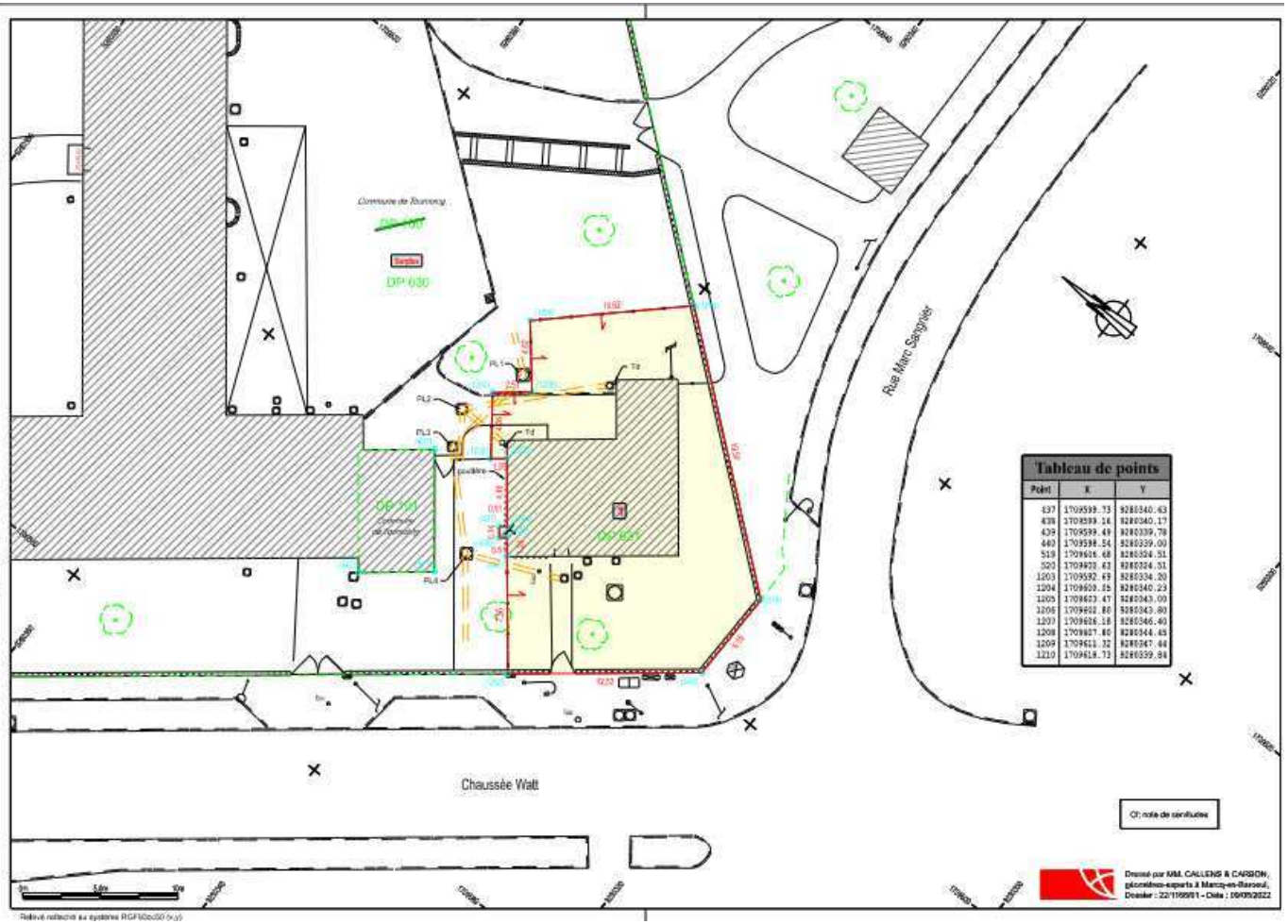

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 8

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction Commande Publique Affaires Juridiques et Immobilières

Le **12 février 2024**

N° **8**

CESSION PARCELLES HN 281P ET HN 282 TRAVERSE COUBERTIN

Rapport de **Madame MARIAGE DESREUX Isabelle**

Au nom de la commission n° **1**

Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L 3112-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2241-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis des services de France Domaines ;

Considérant que la Ville de Tourcoing est propriétaire des parcelles cadastrées HN 281p et HN 282 situées rue des Anges à Tourcoing et qu'elles sont issues de son domaine public ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales permet, en son article L 3112-1, de dispenser la Commune de déclassement préalable lorsque la cession s'opère au bénéfice d'une autre Collectivité Territoriale ;

Considérant le projet d'aménagement de voirie de la placette Traverse de Coubertin suite aux travaux de réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange ;

Considérant que le Conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat ;

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

-De céder à titre gratuit à la Métropole Européenne de Lille, une emprise de l'ordre de 2 105 m² issue des parcelles cadastrées HN 281p et HN 282 situées rue des Anges à Tourcoing issues de son domaine public étant précisé d'une part, que les frais d'acte seront pris en charge par la Métropole Européenne de Lille et que, d'autre part, le Code Général des Collectivités Territoriales permet, en son article L 3112-1, de dispenser la Commune de déclassement préalable lorsque la cession s'opère au bénéfice d'une autre Collectivité Territoriale ;

-D’autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir pour la régularisation de cette cession.

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258873-DE-1-1

Département :
NORD

Commune :
TOURCOING

Section : HN
Feuille : 000 HN 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/01/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
22 RUE LAVOISIER 59466
59466 LOMME CEDEX
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

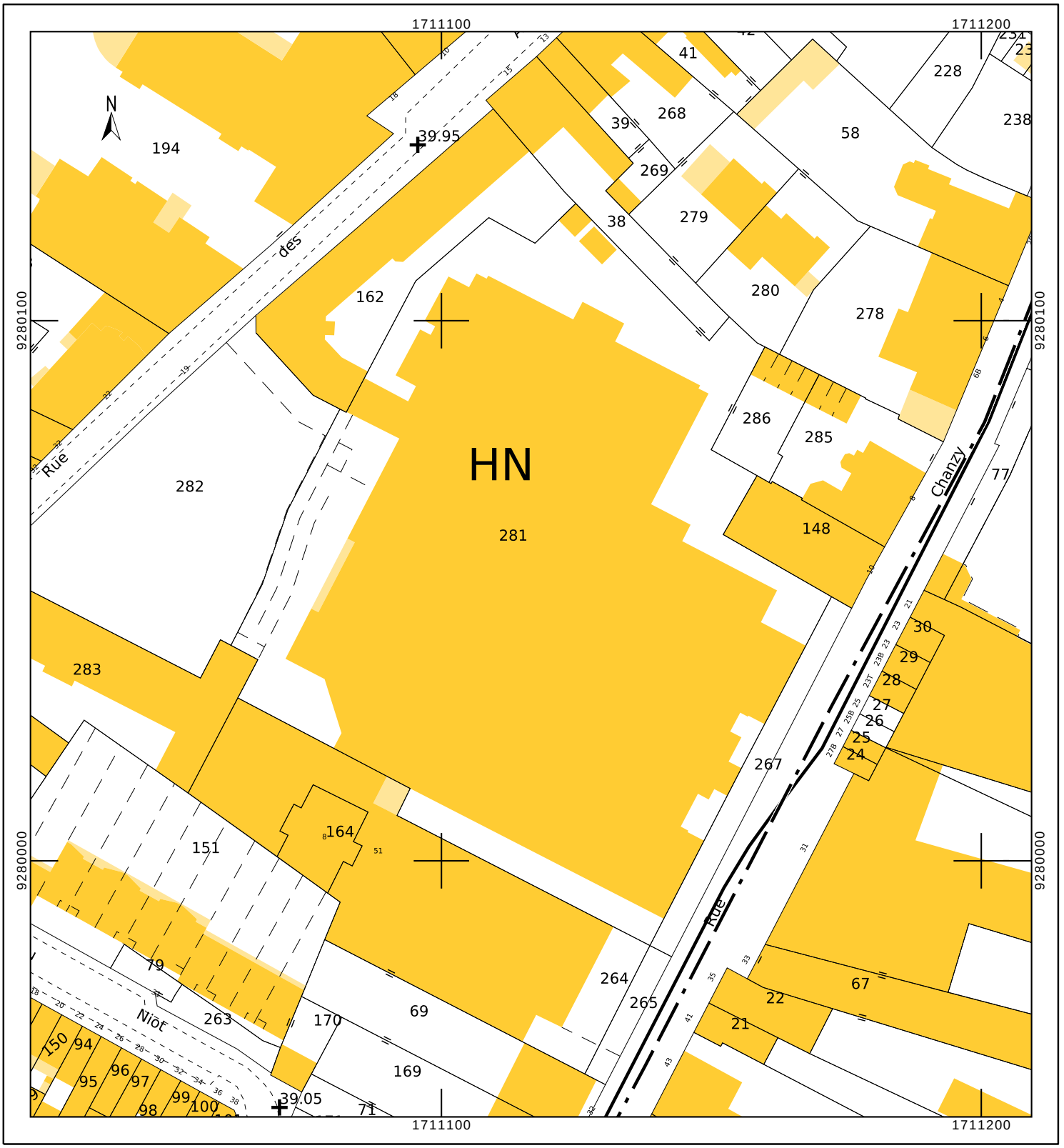

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Commune : 059599
Tourcoing

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....

A .....

Par .....

Section	:	HN
Feuille(s)	:	01
Qualité du plan	:	régulier <20/03/80
Echelle d'origine	:	1/500
Echelle d'édition	:	1/500
Date de l'édition	:	01/01/1972

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A- D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau~~

~~B- En conformité d'un piquetage :~~

~~effectué sur le terrain;~~

C -D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 26/10/2023 par M. J.ROLLET géomètre à BLENDECQUES

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

A BLENDECQUES, le 26/10/2023

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par

J.ROLLET

à : BLENDECQUES

Date : 26/10/2023

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse plan rénové par voie de mise à jour, dans la formule B, les parcelles peuvent avoir effectué au même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, agent représentant qualifié de l'autorité expropriant.).

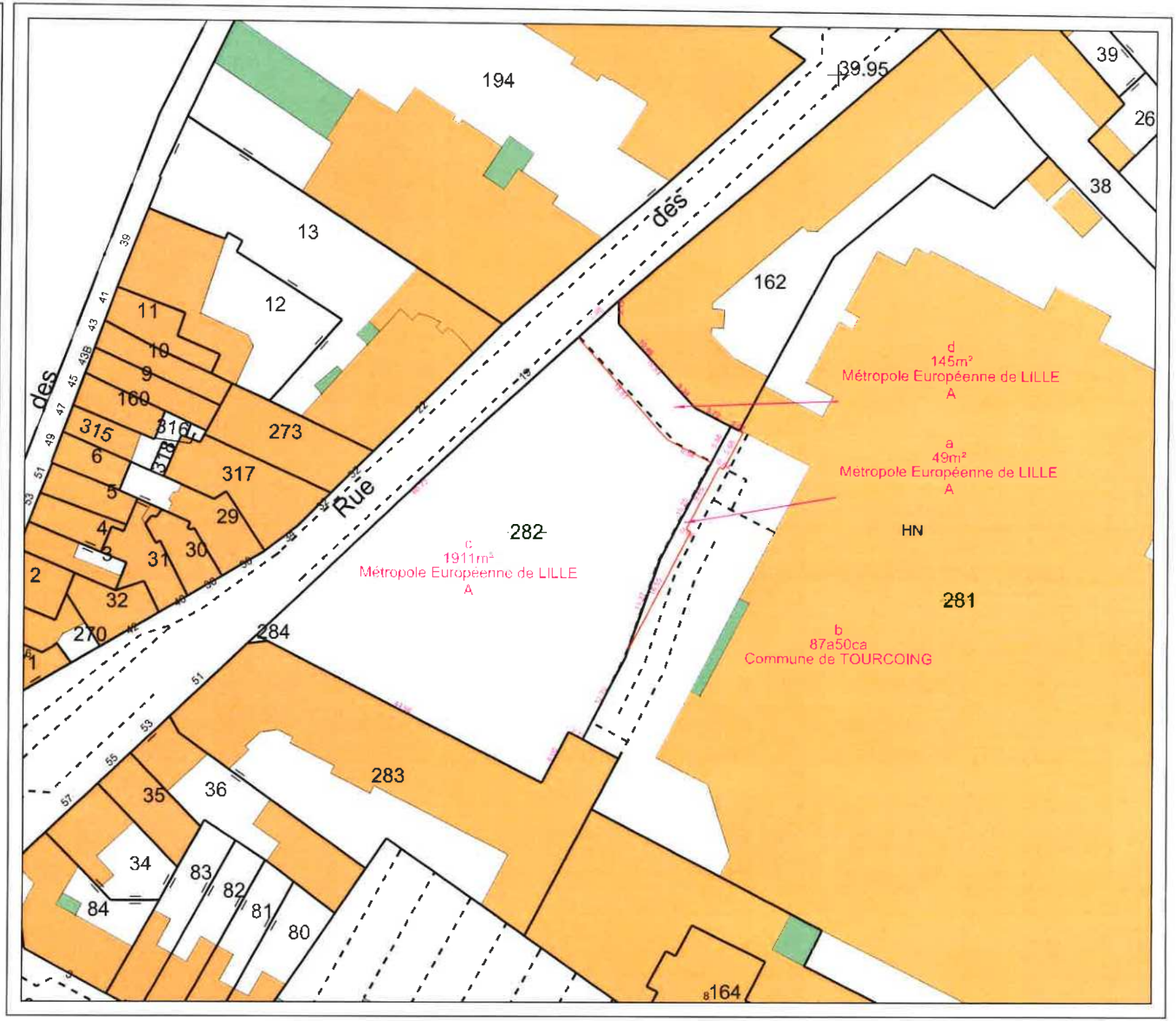

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Le Directeur régional des Finances publiques des Hauts de France et du département du Nord

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction régionale des Finances Publiques des Hauts-de-France et du département du Nord

Pôle d'évaluation domaniale

Adresse 82 AVENUE KENNEDY - BP 70689
59033 LILLE CEDEX

téléphone : 03 20 62 42 42
mél. : drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Isabelle THOMAS-ALLEGRE
téléphone : 03 20 62 80 35
courriel : isabelle.thomas-allegre@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS:15602459
Réf.OSE : 2024-59599-00057

HOTEL DE VILLE
A L'ATTENTION DE MADAME LA MAIRE
10 PLACE VICTOR HASSEBROUCQ
59208 TOURCOING CEDEX

Lille, le 25/01/2024

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : rue Chanzy à TOURCOING, demande d'évaluation d'une emprise de parcelle cadastrée HN 281 pour une contenance de 54,5 m² et d'une parcelle cadastrée HN 282 pour une contenance de 2 056 m².

Par saisine en date du 03/01/2024, complétée par mail en date du 22/01/2024, vous sollicitez l'avis du pôle d'évaluation domaniale, quant à la cession à la MEL, des parcelles visées ci-dessus, dans le cadre des travaux d'aménagement de la placette Traverse de Coubertin, moyennant une cession à titre gratuit .

Ces parcelles en nature de parking constituant un accessoire de la voirie, participent aux espaces de circulation publique.

En conséquence, je vous confirme que dans la mesure où l'opération envisagée s'analyse comme un transfert des charges d'entretien desdites parcelles, la valeur vénale de l'ensemble peut être retenue pour un euro symbolique.

Réf. DS:15602459
Réf.OSE : 2024-59599-00057

Pour le Directeur Régional des Finances publiques

et par délégation,

Isabelle THOMAS-ALLEGRE,

Inspectrice des Finances Publiques

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 9

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction Commande Publique Affaires Juridiques et Immobilières

Le **12 février 2024**

N° **9**

NPRU - BOURGOGNE
TRANSFERT DE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL À DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE
EMPRISE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE

Rapport de **Madame MARIAGE DESREUX Isabelle**

Au nom de la commission n° **1**

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment les articles L.3211-14 et L.3221-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L.2122-21et L. 2241-1 ;

Vu les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente ;

Vu la délibération n°32 du 14 décembre 2019 du Conseil municipal donnant un avis favorable au projet de convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Métropole Européenne de Lille ;

Vu la Convention Métropolitaine de Renouvellement Urbain en date du 20 décembre 2019 ;

Vu le plan parcellaire foncier de division dressé par le cabinet de Géomètre expert, GEOLYS, faisant élection de siège à Armentières (59426), 9 avenue de l'Europe ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public ;

Considérant que la Ville de Tourcoing porte, avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) et l'ensemble des partenaires, un projet ambitieux de transformation du quartier de la Bourgogne dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU), mis en œuvre au niveau national par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Un des axes forts du projet est la refonte de l'offre en équipements et services et notamment l'offre scolaire à travers la reconstruction et la rénovation des écoles publiques du quartier.

La première phase concerne notamment la construction du nouveau groupe scolaire Jacques Chirac en lieu et place de l'ancienne école Chateaubriand, en plein cœur du quartier.

L'objectif est de proposer un nouvel établissement moderne, confortable, de 14 classes, de la petite section au CM2.

Les points clés du projet :

- un groupe scolaire sur 2 niveaux accueillant 14 classes élémentaires et maternelles, des salles de motricité et d'animation culturelle et de loisirs, un restaurant scolaire ;

- des cours oasis au cœur de l'école avec jardins pédagogiques ; des espaces verts autour de l'équipement pour mettre à distance les salles de classes et la rue ; une toiture végétalisée

- un bâtiment ouvert sur la place de la Bourgogne ;

- une architecture sobre, en brique et bois, qui fait la part belle aux espaces vitrés ;

- un bâtiment aux performances environnementales et énergétiques (RE 2020) pour réduire l'impact en matière de consommation d'énergie tout en assurant un confort pour les équipes enseignantes et les élèves.

La SEM Ville Renouvelée, maître d'ouvrage, dans le cadre de la concession d'aménagement de la Bourgogne, de la plupart des équipements publics pour la Ville de Tourcoing, vient d'achever les travaux de démolition de l'ancienne école Chateaubriand et commencera durant le 2e semestre 2024 les travaux de construction.

Pour ce faire, quelques ajustements fonciers sont nécessaires afin de garantir la bonne implantation et le bon adressage de l'équipement au regard des aménagements à venir de la Place de la Bourgogne et de la future Grande Allée, nouvel axe structurant du quartier.

Considérant que les parcelles cadastrées AS n°364p2 et AS n°364p3 ne seront pas intégrées à l'assiette foncière de la future école Jacques Chirac, mais seront intégrées au domaine public métropolitain ;

Considérant qu'à l'inverse, la parcelle AS n° DP, appartenant aujourd'hui au domaine public de la MEL, sera intégrée à l'assiette foncière de la future école Jacques Chirac et qu'elle devra donc rejoindre le domaine public communal ;

Considérant, de ce fait, qu'il est nécessaire d'opérer un échange foncier avec la MEL afin de parfaire l'assiette foncière de la future école Jacques Chirac ;

Considérant que cet échange foncier sera réalisé à titre gratuit, sans soulte ;

Considérant que cet échange foncier aura lieu soit par acte notarié, soit par acte administratif qui sera publié au service de a publicité foncière

Considérant que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- De céder à la MEL, les parcelles cadastrées AS n° 364p2 et AS n° 364p3 situées rue du Caporal Delroeux, d'une superficie à parfaire de l'ordre de 496m² et 64m² ;

- D'autoriser la cession de cette emprise à titre gratuit, et en l'état, dans la mesure où cette cession est réalisée dans le cadre d'un projet d'intérêt général ;

- D'acquérir à titre gratuit auprès de la MEL la parcelle cadastrée AS n°DP, située rue du Caporal Delroeux, d'une superficie à parfaire de l'ordre de 417 m² ;

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à initier toutes les démarches nécessaires à l'engagement de l'acte d'échange à intervenir.

- D’autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir pour la régularisation de cette opération.

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258946-DE-1-1

Indice	Date	Désignation
A	31/10/2023	Edition du plan, basé sur le fichier BOU - AVP - SLAP - GS Jchirac 231010.dwg, reçu le 24/10/2023
B	17/11/2023	Piquetage de la limite Est effectué le 08/11/2023 et superposition avec le plan de recollement
C	30/11/2023	MAJ du dévoiement de la voirie (levé du 27/11/2023) et implantation d'un repère supplémentaire

QUARTIER DE LA BOURGOGNE

Rue du Caporal Delroeux
Allée des Enfants

Département du Nord

Commune de Tourcoing

PLAN PARCELLAIRE DE DIVISION
GROUPE SCOLAIRE JACQUES CHIRAC

Système planimétrique : Lambert 93 CC 50 (Téria)
Système altimétrique :

Fichier :

Dossier : ZF10672-02

C

Ech : 1/500

Date : 30/10/2023

Cadastre
Section AS
Numéros 364 et DP

Contenance

Agence Nord - 9 avenue de l'Europe B.P. 20003 59426 ARMENTIERES CEDEX - Tél : 03.20.10.92.92 - Fax : 03.20.77.47.09 - e-mail : agence.nord@cabinet-geolys.fr
Agence Pas de Calais - 95 avenue du Bord des Eaux 62110 HENIN BEAUMONT - Tél : 03.21.76.90.37 - Fax : 03.21.76.83.19 - e-mail : agence.pasdecalais@cabinet-geolys.fr

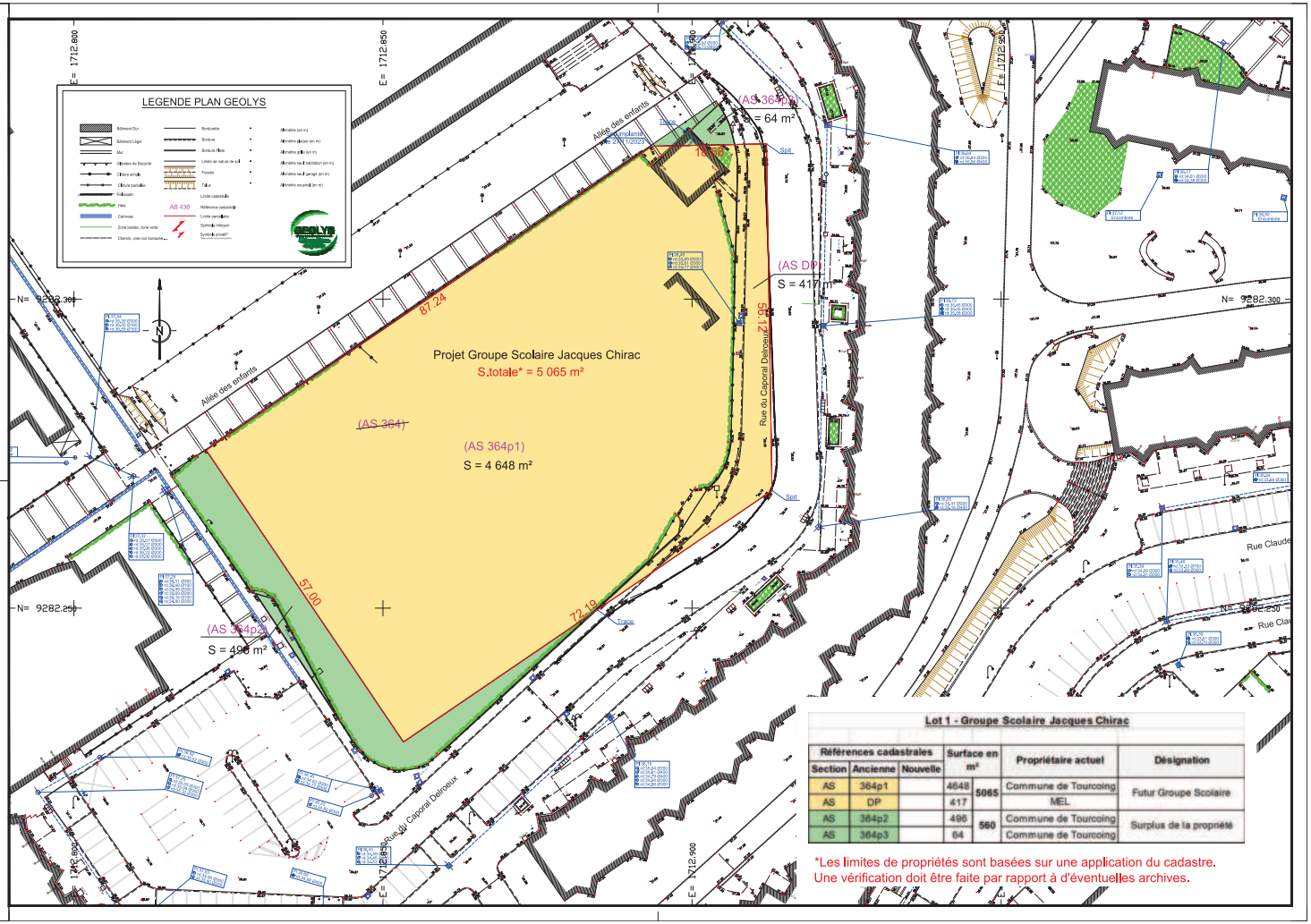

Lot 1 - Groupe Scolaire Jacques Chirac

Références cadastrales			Surface en m²		Propriétaire actuel	Désignation
Section	Ancienne	Nouvelle				
AS	364p1		4648	5065	Commune de Tourcoing	Futur Groupe Scolaire
AS	DP		417		MEL	
AS	364p2		496	560	Commune de Tourcoing	Surplus de la propriété
AS	364p3		64		Commune de Tourcoing	

*Les limites de propriétés sont basées sur une application du cadastre.
Une vérification doit être faite par rapport à d'éventuelles archives.

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 10

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction Commande Publique Affaires Juridiques et Immobilières Le **12 février 2024** N° **10**

ZAC PETIT MENIN
CESSION DES PARCELLES COMMUNALES

CADASTRÉES AI 837 ET AI 841
RUE DE RONCQ

Rapport de **Madame MARIAGE DESREUX Isabelle**

Au nom de la commission n° **1**

Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L 3112-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 2241-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'article L 141-3 du Code de la Voierie Routière ;
Vu la délibération N° 13 en date du 13 mars 2023 ;
Vu l'avis des services de France Domaines ;
Vu le plan de division établi par le cabinet de géomètres MAGEO en date du 5 juillet 2019 ;

Considérant que la Ville de Tourcoing est propriétaire des parcelles cadastrées AI 837 et AI 841 situées rue de Roncq à Tourcoing et qu'elles sont issues de son domaine public ;

Considérant que les parcelles AI 837 et AI 841 sont issues des parcelles cadastrées à l'origine AI 694 et AI 695 issues elles-mêmes de la parcelle AI 597 d'une contenance de 193 m² située rue de Roncq à Tourcoing ;

Considérant que les parcelles AI 837 et AI 841 sont affectées à l'usage de la voirie ;

Considérant que par acte notarié en date du 10 novembre 2020, la Commune a régularisé la cession à la société Immoaménagement de la parcelle cadastrée AI 827 d'une superficie de 122 m² située rue de Roncq à Tourcoing ;

Considérant que par acte en date du 23 mai 2023, la Commune a régularisé la cession à la Métropole Européenne de Lille de la parcelle AI 828 d'une superficie 6 072 m² située rue de Roncq à Tourcoing ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales permet, en son article L 3112-1, de dispenser la Commune de déclassement préalable lorsque la cession s'opère au bénéfice d'une autre Collectivité Territoriale ;

Considérant que le Code de la Voirie Routière permet en son article L 141-3 de dispenser la Collectivité d'enquête publique puisqu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Considérant que le Conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat ;

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

-De céder à titre gratuit, dans le cadre de la ZAC du Petit Menin, à la Métropole Européenne de Lille, une emprise de l'ordre de 193 m² issue des parcelles cadastrées

AI 837 et AI 841 situées rue de Roncq à Tourcoing issue de son domaine public étant précisé d'une part, que les frais d'acte seront pris en charge par l'aménageur et que, d'autre part, le Code Général des Collectivités Territoriales permet, en son article L 3112-1, de dispenser la Commune de déclassement préalable lorsque la cession s'opère au bénéfice d'une autre Collectivité Territoriale ;

-D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir pour la régularisation de cette cession.

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-259033-DE-1-1

Département :
NORD

Commune :
TOURCOING

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/01/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
22 RUE LAVOISIER 59466
59466 LOMME CEDEX
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

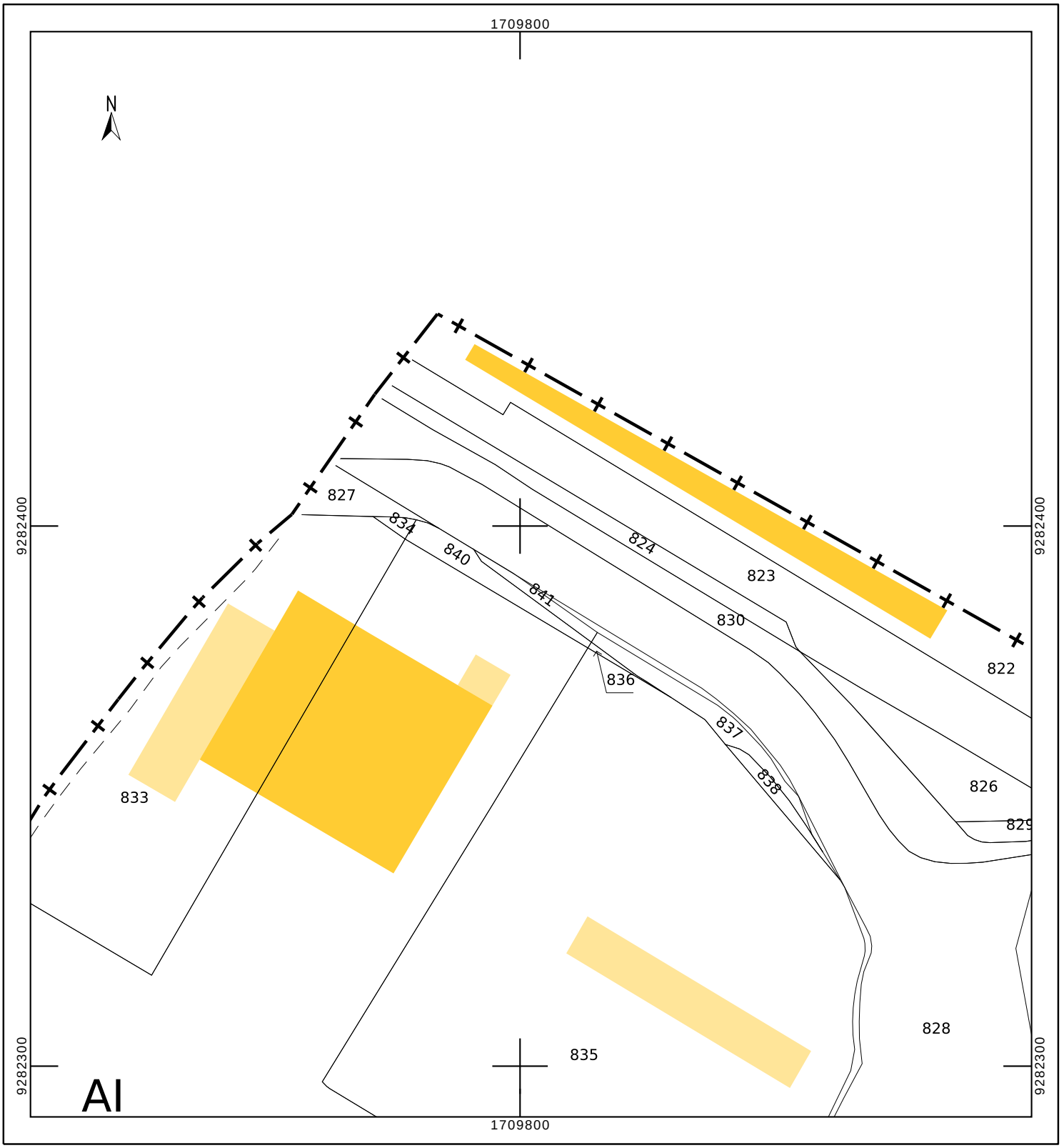

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 11

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction des Ressources Humaines Le **12 février 2024** N° **11**

EMPLOIS PERMANENTS - EMPLOIS CONTRACTUELS ARTICLE L.332-8-2 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Rapport de **Monsieur DESBONNET Christophe**

Au nom de la commission n° **1**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Lors de la mise en œuvre des recrutements, la Ville de Tourcoing applique pleinement le principe de pourvoir des postes par des agents statutaires.

Cependant, l'article L.332-8.2 du code général de la fonction publique permet à une collectivité territoriale de pourvoir, par délibération, des postes de catégories A, B ou C par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté préalablement.

Les agents contractuels sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Cette délibération précise le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération.

Les motifs pouvant amener la Ville de Tourcoing à recruter des agents contractuels sur des postes sont les suivants :

- Des tensions sur le marché du travail ne permettent pas toujours le recrutement d'agents fonctionnaires pour certains types d'emplois. C'est le cas notamment lorsque le nombre de lauréats est insuffisant pour pourvoir tous les emplois ou que peu de lauréats de concours présentent les qualifications recherchées,

- Certains postes, en raison de spécificité de leurs missions, nécessitent le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée.

Cette délibération relative à l'emploi pouvant être pourvu par des emplois contractuels, présenté en annexe, sera régulièrement actualisée afin de prendre en compte les évolutions du marché du travail.

Les agents contractuels percevront au maximum un traitement indiciaire équivalent à celui d'un agent titulaire du dernier échelon occupant le même grade. Ils pourront bénéficier également du régime indemnitaire des agents titulaires occupant le même groupe de fonctions.

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver le recrutement d'agents contractuels pour l'emploi présenté en annexe, au sens de l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 CONTRE	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 CONTRE	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258823-DE-1-1

Intitulé	Chef de service habitat et peuplement
Filière	Administrative
Cat. hiérarchique	A
Grades	Attaché, attaché principal
Nombre	1
Spécificités du poste	Formation supérieure dans le domaine de l'habitat, et/ou expérience dans le domaine du logement, de l'habitat et de ses dispositifs. Connaissance des structures et des circuits administratifs, sociaux et juridiques. Maîtrise de la recherche d'informations réglementaires, juridiques ou de dispositifs.
Missions	• <u>La participation à la définition de la politique locale de l'habitat</u> : - Participer aux travaux d'élaboration et de mise en œuvre du PLH3 (Programme Local de l'Habitat) en partenariat avec la MEL (Métropole Européenne de Lille) ; - Proposer des outils permettant le suivi et l'analyse de l'offre et de la demande de logements, des dynamiques de peuplement ; - Formaliser les orientations prioritaires en matière de politique de peuplement et les traduire en plan d'actions. • <u>La mise en œuvre de la stratégie de peuplement</u> : - Accompagner la traduction opérationnelle des objectifs de la Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial (CIET) sur Tourcoing - Garantir le bon fonctionnement des instances de relogements relatifs aux opérations de renouvellement urbain, en particulier à la Bourgogne (projet NPRU d'ampleur avec plus de 1 000 relogements à réaliser). - Veiller au respect des objectifs de la charte métropolitaine du relogement et participer à son actualisation - Veiller au bon déroulement des CALEOL - Veiller à la diversité et à la qualité de la production de logements neufs en lien avec le service Urbanisme et Aménagement. • <u>La participation au pilotage et au suivi des dispositifs de requalification du parc privé :</u> - Mobiliser et coordonner les outils d'intervention métropolitains de lutte contre l'habitat indigne ; - Superviser en lien avec la MEL l'opérateur en charge du dispositif AMELIO ; - Renforcer les actions de communication en matière de réhabilitation et de rénovation énergétique. • <u>L'animation et le renforcement des partenariats, tant à l'interne qu'à l'externe</u> - Etablir un partenariat permanent avec les bailleurs ; - Animer le partenariat avec les acteurs du développement de l'offre en logement neufs et logements spécifiques (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, …) ; - Travailler en transversalité avec les autres services de la collectivité (Direction des Grands Projets, service Urbanisme et Aménagement, Politique de la Ville, …). • <u>La réalisation d'une veille sur l'ensemble des thématiques de l'habitat et du logement.</u> • <u>L'animation et le management d'une équipe de dix agents.</u>

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 12

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction des Démarches Administratives et Citoyenneté

Le **12 février 2024**

N° **12**

TARIFS CIMETIÈRE 2024

Rapport de **Monsieur VANGILVIN Jean-Marc**

Au nom de la commission n° **1**

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, il est procédé à l'actualisation des tarifs du cimetière. Depuis 2022, le taux d'inflation varie entre 5 et 6%. C'est pourquoi, il est proposé pour 2024 d'appliquer aux tarifs une augmentation de 5,8%. Ce tarif sera arrondi à l'euro supérieur ou inférieur.

A noter qu'un nouveau tarif pour les concessions de 15 ans de 1 mètre sur 3 mètres est proposé. Cela répond à une demande des administrés.

Le tableau des tarifs est annexé à la présente.

Ceci exposé, il vous est demandé de bien vouloir valider les tarifs ci-après.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223.13 et suivants ;

Vu la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu les lois et règlements concernant le régime des concessions dans les cimetières ;

Vu L'article L. 21 de la loi de finance n°2020-1721 du 29 décembre 2020 venu abroger l'article L. 223-22 du CGCT qui permettait aux communes d'instituer, de manière facultative, des taxes sur les convois funéraires, les inhumations et les crémations ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les différents tarifs des concessions du cimetière ;

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- Valider le principe d'une augmentation de 5,8 % des tarifs du cimetière pour l'année 2024 ;

- Approuver les tarifs présentés dans le tableau annexé à la présente délibération ;

- Inscrire les recettes correspondantes dans nos documents budgétaires ;

- Autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258993-DE-1-1

TARIFS CONCESSIONS 2024 TOURCOING

CONCESSIONS	**Achat et Renouvellement**			**Superposition**	**Demi sup enfant -10 ans**
	15 ans Enfant	1m x 1,50m	192 €	96 €	48 €
	30 ans Enfant	1m x 1,50m	416 €	208 €	104 €
	15 ans Adulte	1m x 2m	258 €	129 €	65 €
		1m x 3m	387 €	194 €	/
	30 ans Adulte	1m x 2m	556 €	278 €	139 €
		1m x 3m	822 €	411 €	206 €
		2m x 3m	1 644 €	822 €	411 €
	50 ans Adulte	1m x 3m	2 156 €	1 078 €	539 €
	superposition= 50% du prix d'achat	2m x 3m	4 312 €	1 078 €	539 €
	superposition = 25% du prix d'achat				
PERPETUELLES	**Perpétuelles**			**Superposition**	**Demi sup enfant -10 ans**
	2 corps	1m x 2m	Perpétuelles avant 1975 voir barème	1 766 €	883 €
	3 corps	1m x 3m		2 612 €	1 306 €
	3 corps	1m x 4m		2 612 €	1 306 €
	6 corps	1m x 6m		2 612 €	1 306 €
COLUMBARIUM	**Columbarium**	15 ans	319 €		
	Dépôt		23 €	Dès la premiere urne	
	Retrait (si en cours)		49 €	Si retrait de plusieurs urnes d'une même case 49 € au total. Pour départ hors TOURCOING 49 € x le nombre d'urne.	
FRAIS	**Frais Exhumation** (cercueil)		94 €	Si exhumation de plusieurs corps d'une même fosse 94 € au total (pour départ 94 € x le nombre de corps)	
		(urne)	49 €	Si retrait de plusieurs urnes d'une même case 49 € au total. Pour départ hors TOURCOING 49 € x le nombre d'urne.	
	Vacation de police		20 €	Exhumation,pour crémation seuleument vacation = 20€, corps suivant 10€ par corps	
	Puits du Souvenir		48 €		
CAVURNE	**Cavurne**	15 ans	342 €		
	Retrait (si en cours)		49 €	Si retrait de plusieurs urnes d'un même cavurne 49 € au total. Pour départ hors TOURCOING 49 € x le nombre d'urne.	
	Caveau d'attente jusqu'à 10 jours 17 € + 2 € par jour Dépôt 45 € Levée 45 € Pour une mise en caveau de + de 48 H → cercueil muni d'un système agrée.				

TARIFS CONCESSIONS 2021 à 2024 TOURCOING

CONCESSIONS

	Achat et Renouvellement				Superposition				Demi sup enfant -10 ans			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
15 ans Enfant 1m x 1,50m	176 €	178 €	181 €	192 €	88 €	89 €	90 €	96 €	44 €	45 €	46 €	48 €
30 ans Enfant 1m x 1,50m	382 €	388 €	394 €	416 €	191 €	194 €	197 €	208 €	96 €	97 €	98 €	104 €
15 ans Adulte 1m x 2m	236 €	240 €	244 €	258 €	118 €	120 €	122 €	129 €	59 €	60 €	61 €	65 €
1m x 3m nouveau tarif	/	/	/	387 €	/	/	/	194 €	/	/	/	/
30 ans Adulte 1m x 2m	510 €	518 €	526 €	556 €	255 €	259 €	263 €	278 €	128 €	130 €	131 €	139 €
1m x 3m	764 €	766 €	777 €	822 €	382 €	383 €	389 €	411 €	191 €	192 €	195 €	206 €
2m x 3m	1 526 €	1 532 €	1 555 €	1 644 €	763 €	766 €	777 €	822 €	382 €	383 €	389 €	411 €
50 ans Adulte 1m x 3m	1 978 €	2 008 €	2 038 €	2 156 €	989 €	989 €	1 004 €	1 078 €	495 €	495 €	502 €	539 €
superposition= 50% du prix 2m x 3m	3 956 €	4 016 €	4 076 €	4 312 €	989 €	989 €	1 004 €	1 078 €	495 €	495 €	502 €	539 €
superposition = 25% du prix												

PERPETUELLES

	Perpétuelles	Superposition				Demi sup enfant -10 ans			
		2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
2 corps 1m x 2m	Perpétuelles avant 1975 voir barème	1 620 €	1 644 €	1 669 €	1 766 €	810 €	822 €	834 €	883 €
3 corps 1m x 3m		2 430 €	2 432 €	2 468 €	2 612 €	1 215 €	1 216 €	1 234 €	1 306 €
3 corps 1m x 4m		2 430 €	2 432 €	2 468 €	2 612 €	1 215 €	1 216 €	1 234 €	1 306 €
6 corps 1m x 6m		2 430 €	2 432 €	2 468 €	2 612 €	1 215 €	1 216 €	1 234 €	1 306 €

COLUMBARIUM

	2021	2022	2023	2024	
Columbarium 15 ans	292 €	297 €	301 €	319 €	
Dépôt	21 €	22 €	22 €	23 €	Dès la premiere urne
Retrait (si en cours)	44 €	45 €	46 €	49 €	Si retrait de plusieurs urnes d'une même case ... € au total.
	Montant selon le tarif ci-dessus =>				Pour départ hors TOURCOING ... € x le nombre d'urne.

FRAIS

Frais Exhumation	86 €	88 €	89 €	94 €	Si exhumation de plusieurs corps d'une même fosse ... €
(cercueil ou urne)	Montant selon le tarif ci-dessus =>				au total (pour départ ... € x le nombre de corps)
Vacation de police	20 €	20 €	20 €	20 €	Exhumation,pour crémation seuleument vacation = 20€, corps suivant 10€ par corps
Droit inhumation	43 €	/	/	/	
Enfant - 10 ans	21 €	/	/	/	
Urne sur monument	43 €	/	/	/	
Urne sous monument	43 €	/	/	/	
Puits du Souvenir	43 €	44 €	45 €	48 €	

CAVURNE

Cavurne 15 ans	313 €	318 €	323 €	342 €	
Apposition	113 €	/	/	/	
Retrait (si en cours)	/	/	/	49 €	Si retrait de plusieurs urnes d'une même case ... € au total.
					Pour départ hors TOURCOING ... € x le nombre d'urne.

Caveau d'attente jusqu'à 10 jours 17 € + 2 € par jour

Dépôt 45 € Levée 45 €

Pour une mise en caveau de + de 48 H → cercueil muni d'un système agrée.

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 13

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction des Grands Projets Le **12 février 2024** N° **13**

CENTRE-VILLE - CESSION DU BIEN 28-30 RUE SAINT-JACQUES PAR L'EPF HAUTS-DE-FRANCE

Rapport de **Monsieur VUYLSTEKER Jean-Marie**

Au nom de la commission n° **2**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Tourcoing et l'Etablissement Public Foncier des Hauts de France (EPF) ont signé, le 3 juin 2019, une convention opérationnelle définissant les conditions d'intervention de l'EPF et les modalités de cession des biens objets de l'opération dénommée « Cinéma ABC, rue Nationale ».

Dans le cadre de cette opération, et de manière complémentaire aux parcelles de l'ancien cinéma (31 rue Nationale, 9 et 11 rue du Haze) et au 26 rue Saint-Jacques, la Ville a sollicité l'EPF pour procéder à l'acquisition de la cellule commerciale vacante située au rez-de-chaussée du 28-30 rue Saint-Jacques, référencée comme suit :

ADRESSE	SECTION	NUM	SURFACE TOTALE	SURFACE A CÉDER
28-30 rue Saint Jacques	HI	59599-HI0165	596 m²	Lot 1 de la copropriété d'une superficie de 154,45 m²

La Ville de Tourcoing s'est engagée à acheter ou à faire acheter par un ou des tiers de son choix les biens acquis par l'EPF au plus tard le 3 juin 2024.

Concomitamment aux études de faisabilité sur l'ensemble immobilier Cinéma ABC, l'EPF a confié sans y avoir réalisé de travaux, la gestion de la cellule commerciale désignée ci-avant, à La fabrique des quartiers - SPLA - Métropole Européenne de Lille, dans le cadre de la concession d'aménagement « Revitalisation du centre-ville » confiée par la Ville de Tourcoing.

Les études de faisabilité du projet de reconversion du site de l'ancien cinéma, menée au cours du second semestre 2023 en préalable du dossier de permis de construire, ont finalement conclu de la nécessité d'intégrer la cellule commerciale du 28-30 rue Saint-Jacques pour la reconversion du site de l'ancien cinéma.

En intégrant la cellule du 28-30 dans le projet de reconversion mixte (commerce, logement) du site ABC, l'opérateur REALITES MAITRISE OUVRAGE (RMO) permet de dégager une surface commerciale de 1000 m² au Rez de chaussée, et ainsi d'atteindre la masse critique nécessaire pour contractualiser avec un preneur commercial. Côté Ville, cette intégration permet pour une programmation majoritairement en cœur d'ilot, d'augmenter significativement le linéaire de façade animée le long de la rue St Jacques (environ 25 mètres entre le 20 et le 30 de la rue St Jacques). Cela contribue ainsi à l'attractivité de la cellule, et à son rayonnement positif sur les espaces publics du centre-ville.

Au regard de ces arguments, il est donc proposé, en accord avec la SPLA La Fabrique des quartiers, de renoncer à la vente dans le cadre de la concession centre-ville, et d'autoriser la vente de ce bien de l'EPF à l'opérateur REALITES MAITRISE OUVRAGE (RMO).

Le porteur du projet décrit ci-avant a été désigné aux termes d'une procédure de consultation conforme au cadre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier des Hauts de France. Il convient donc d'autoriser la cession du foncier décrit ci avant par l'EPF au profit de REALITES MAITRISE OUVRAGE (RMO).

Ceci exposé, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'annuler les dispositions de la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2023, autorisant la vente par l'Etablissement Public Foncier des Hauts de France au profit de La fabrique des quartiers - Métropole Européenne de Lille - SPLA,

- D’autoriser la vente par l’Etablissement Public Foncier des Hauts de France au profit de REALITES MAITRISE OUVRAGE (RMO), du bien désigné aux conditions et modalités décrites à la convention opérationnelle et ses avenants,

- D’autoriser le cas échéant Madame le Maire ou son représentant à intervenir et à signer les actes de cession.

44 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l’exception de Lionel PEREIRA qui ne pouvait pas prendre part au vote
4 CONTRE	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
1 ABSTENTION	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »** à l’exception de Katy VUYLSTEKER qui ne pouvait pas prendre part au vote
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258990-DE-1-1

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 14

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction des Grands Projets Le **12 février 2024** N° **14**

NOUVEAU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DE LA BOURGOGNE (NPRU) - APPROBATION DU PROJET DE PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC DE LA BOURGOGNE

Rapport de **Monsieur VUYLSTEKER Jean-Marie**

Au nom de la commission n° **2**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Tourcoing porte, avec la Métropole Européenne de Lille (MEL), les bailleurs LMH et Vilogia, et l'ensemble des partenaires, un projet ambitieux de transformation du quartier de la Bourgogne, dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

La métamorphose est désormais bien engagée et les chantiers se multiplient dans le quartier : requalifications des logements locatifs sociaux (414 logements en travaux, 323 logements en études), commercialisation des logements en accession sociale à la propriété (3F Notre Logis, 44 logements sur le site Utrillo), déconstructions (127 logements déconstruits, 200 logements en cours de déconstruction), ouverture du nouvel équipement commercial et de services sur la place de la Bourgogne, lancement des premiers projets d'équipements Ville (nouveau groupe scolaire Jacques Chirac, extension du centre social, reconstruction de la crèche Câlin Câline), achèvement des travaux préparatoires sur le site Lepoutre, déploiement des aménagements participatifs avec les habitants, accompagnement et projet social.

En termes de procédure et opérationnel, la MEL a proposé à la Ville une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), et de recourir à une concession d'aménagement.

Par délibération du 18 juillet 2020, la Ville de Tourcoing a donné un avis favorable au principe de création d'une ZAC, avec un périmètre le plus large possible, intégrant la totalité des secteurs amenés à se développer à court, moyen et long termes, périmètre identique à la concession d'aménagement. Par délibération du 12 décembre 2020, la Ville de Tourcoing a donné un avis favorable au projet de création de ZAC. Par délibération du 18 décembre 2020, la MEL a approuvé le dossier de création de la ZAC de la Bourgogne, et en a autorisé l'élaboration du dossier de réalisation.

La MEL a également autorisé le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de désigner un concessionnaire. Par délibération du 24 juin 2022, la MEL a approuvé l'attribution de la concession d'aménagement du quartier de la Bourgogne à la SAEM Ville Renouvelée. Par délibération du 25 juin 2022, la Ville de Tourcoing a approuvé les termes de la convention partenariale tripartite avec la MEL et l'aménageur Ville Renouvelée, fixant les conditions de participation de la Ville à la concession d'aménagement de la Bourgogne.

A présent, il s'agit de préparer le dossier de réalisation de la ZAC qui sera mis en délibération du Conseil métropolitain en avril 2024. Ce dossier de réalisation comporte notamment le programme des équipements publics sur lequel la Ville doit délibérer préalablement.

Annexé à la présente délibération, le projet de programme des équipements publics décrit les équipements d'infrastructure et de superstructure qui seront réalisés sur l'ensemble du périmètre de la ZAC. Il liste les maîtrises d'ouvrage, permettant ainsi de distinguer les ouvrages relevant des compétences de la Ville. Il indique les propriétaires et gestionnaires futurs. Il précise par ailleurs les équipements réalisés dans le cadre de la concession d'aménagement et hors concession d'aménagement. Il mentionne le type de financement et de participation. Les équipements réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur seront intégrés dans le patrimoine de la Ville selon les modalités prévues par l'article 15 du traité de la concession d'aménagement conclue entre la MEL et l'aménageur pour la réalisation de la ZAC Bourgogne et conformément aux termes de la convention tripartite financière conclue entre la MEL, la Ville de Tourcoing et l'aménageur.

Dans le détail, le projet de programme des équipements publics décrit les deux phases principales de développement :

- Une phase contractualisée et financée qui porte sur un programme « socle » des équipements publics, constitué comme suit :

    - Un programme prévisionnel de sept équipements de superstructure comprenant le nouveau groupe scolaire Jacques Chirac, l'extension du centre social de la Bourgogne, la reconstruction de la crèche Câlin Câline, le nouveau groupe scolaire Kergomard Descartes, la rénovation de l'école Camus, la création d'une maison des services, la création d'un conservatoire de musique Nina Simone. A ces équipements du programme « socle », s'ajoute la création de deux « pockets parcs » portés par la Ville de Tourcoing (à titre indicatif, le long de la Grande Allée sur l'esplanade Lepoutre et au nord de la future école Jacques Chirac).

    - Un programme prévisionnel d'équipements d'infrastructure comprenant les travaux relatifs à la voirie, à l'assainissement, aux réseaux divers, à l'éclairage et à la surveillance, à la signalisation, au mobilier urbain et aux plantations et aménagements paysagers. A noter que ces équipements sont situés principalement sur le secteur central de la Bourgogne, de part et d'autre de la future Grande Allée.

- Une phase ultérieure, conditionnée à l'obtention de nouveaux financements, qui porte sur un programme « complémentaire » des équipements publics, constitué comme suit :

    -.....
    Un programme prévisionnel d'équipements de superstructure comprenant éventuellement la réalisation de pockets parcs supplémentaires, eux aussi portés par la Ville.

    -.....
    Un programme prévisionnel d'équipements d'infrastructure comprenant les travaux relatifs à la voirie, à l'assainissement, aux réseaux divers, à l'éclairage et à la surveillance, à la signalisation, au mobilier urbain et aux plantations et aménagements paysagers. Equipements situés otamment dans les secteurs dit des Peintres (Renoir, Manet, Sisley) et de de Kergomard Descartes.

Le projet de programme des équipements publics vient donc préciser les éléments déjà présentés dans la convention de renouvellement urbain, le dossier de création de ZAC et la convention tripartite conclue entre la MEL, la Ville et l'aménageur Ville Renouvelée. Ce document traduit concrètement les ambitions urbaines, architecturales, environnementales et paysagères que porte la Ville pour transformer la Bourgogne en matière d'équipements scolaires, socio-culturels, de petite enfance, d'espaces publics et d'espaces verts.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L122-1 et suivants et R122-1 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L103-2, L311-1 et suivants et R311-1 et suivants,

Vu la délibération du 14 décembre 2019 du Conseil municipal donnant un avis favorable au projet de convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Métropole Européenne de Lille,

Vu la délibération du 14 décembre 2019 du Conseil municipal tirant le bilan de la concertation,

Vu la délibération du 18 juillet 2020 du Conseil municipal donnant un avis favorable au principe de création d'une Zone d'Aménagement Concertée couvrant l'opération d'aménagement du NPRU de la Bourgogne,

Vu la délibération du 12 décembre 2020 du Conseil municipal donnant un avis favorable au projet de création d'une ZAC couvrant l'opération d'aménagement du NPRU de la Bourgogne,

Vu la délibération du 25 juin 2022 du Conseil municipal validant les montants de participation de la Ville à la concession d'aménagement et approuvant la convention de participation financière entre la Ville de Tourcoing, la Métropole Européenne de Lille et l'aménageur Ville Renouvelée,

Considérant le projet de programme des équipements publics de la ZAC de la Bourgogne annexé à la présente délibération,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d’approuver le projet de programme des équipements publics de la ZAC de la Bourgogne ;

- d’autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à cet objet.

44 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l’exception d’Isabelle MARIAGE qui ne pouvait pas prendre part au vote, Pierre DESSAUVAGES qui était absent et avait donné procuration à Jean-Marie VUYLSTEKER, Dalila ZERYOUH qui était absente et avait donné procuration à Anaïs DAKHIA
4 ABSTENTIONS	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 ABSTENTIONS	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-259118-DE-1-1

2. LE PROJET DE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Les équipements publics à réaliser concernent l'ensemble du périmètre de la ZAC et feront l'objet de 2 phases principales de développement :

- Une phase financée et opérationnelle qui porte sur *un programme socle des équipements publics*
- Une phase ultérieure et optionnelle, moins précise qui développera *un programme complémentaire d'équipements publics.* Celui-ci, une fois confirmé et précisé notamment sur ses modalités de financement, pourra faire l'objet d'une modification ultérieure du PEP.

1. LE PROJET DE PROGRAMME SOCLE DES EQUIPEMENTS PUBLICS

L'état d'avancement des études sur les différentes composantes de la ZAC permet d'identifier les équipements qui composeront le programme socle. En revanche, pour chacun d'entre eux, les études de conception se poursuivent et viendront affiner leur programmation et/ou leur définition technique.

A. Les équipements de superstructures

Dans le cadre de la ZAC, 7 équipements publics de proximité et des pocket parcs sont prévus et mettront en œuvre les grands principes communs détaillés dans le rapport de présentation du dossier de réalisation de la ZAC.

La construction du groupe scolaire Jacques Chirac

La construction d'un nouveau groupe scolaire, implanté en cœur de quartier et adressé directement sur la future place de la Bourgogne remplacera l'école Chateaubriand, démolie sur ce même foncier.
Desservi de façon principale par la place de Bourgogne réaménagée et par la Grande Allée, cet équipement participera à l'animation de la centralité de quartier pour constituer une offre de proximité, accessible par des cheminements piétons et modes doux de qualité, le long des rues et nouvelles voies du quartier.
D'une capacité de 14 classes complétée de larges espaces extérieurs à forte qualité paysagère, ce groupe scolaire permettra dans un 1er temps le desserrement des autres écoles maternelles et primaires du quartier et accueillera à terme une partie des nouveaux publics scolaires générés par les nouveaux logements à construire. Il participe ainsi à l'attractivité résidentielle du quartier.

L'extension du centre social

Le centre social de la Bourgogne est un équipement existant indispensable au fonctionnement du quartier de la Bourgogne qui favorise le « vivre ensemble ».
Son implantation au cœur du quartier, au plus près des habitants, est confortée par le projet d'extension de 300 m² qui prévoit également son retournement pour l'adresser sur la nouvelle place de la Bourgogne.
Par cette intervention, le centre social offrira un nouvel accueil, accessible depuis la nouvelle place de la Bourgogne, répondant en vis-à-vis des autres équipements, et visible depuis la Grande Allée.

L'extension permettra également d'intégrer les surfaces complémentaires pour l'accueil des activités des adolescents.

La construction de la Crèche

La crèche actuelle « Câlin – Câline », peu attractive car présentant de forts dysfonctionnements bâtimentaires, fait l'objet d'un phénomène d'évitement. Son remplacement par une nouvelle crèche, moderne et attractive, avec un accès organisé depuis la place de la Bourgogne reconfigurée, est prévu dans le cadre de la ZAC.

Devant accueillir une soixantaine de berceaux et les services de la PMI, cet équipement qui s'implantera dans un écrin végétal, participera au retournement d'image du quartier.

La construction du nouveau groupe scolaire Kergomard Descartes

Les écoles élémentaire Descartes et maternelle Kergomard implantées en limite de quartier, à l'interface avec le quartier de la Marlière souffrent de leur vétusté. Elles occupent 2 fonciers contigus qui se tournent le dos et fonctionnent de manière séparée. Leur démolition au profit d'un nouveau groupe scolaire moderne, plus compact, plus fonctionnel, favorisera les synergies entre les 2 écoles et leur attractivité auprès des différents publics concernés.

Ce nouveau groupe scolaire devrait accueillir une quinzaine de classes au sein d'un secteur complètement revu en termes d'espaces verts et de liaisons douces.

Le confortement du groupe scolaire Camus

Le confortement de l'école Camus est prévu à plus long terme : il est envisagé des travaux de rénovation de cet équipement scolaire, qui offre des configurations architecturales et spatiales bien adaptées à sa fonction. Seront en particulier améliorés, à l'occasion de ces interventions, le confort d'usage et les performances énergétiques de l'établissement.

La construction de la Maison des Services

La création, dans le cœur de quartier, en rez-de-chaussée d'un lot de logements, d'une Maison des Services permettra d'assurer la qualité et la proximité des services publics et parapublics pour les habitants du quartier. La programmation et la localisation exactes de cet équipement seront précisées une fois les premiers équipements livrés.

La construction d'un équipement culturel : le conservatoire de musique

Ce nouvel équipement culturel, connecté en réseau avec le Conservatoire déjà existant du centre-ville, trouvera sa place au cœur du quartier de la Bourgogne à l'interface entre la place de la Bourgogne et la Grande Allée.

Ce choix ambitieux permet au Conservatoire de poursuivre et de développer un projet d'établissement équilibré et novateur. Cela lui permet de participer avec efficacité et rigueur au maillage culturel, éducatif et social du territoire ainsi qu'au réseau d'acteurs qui inscrivent leurs actions pédagogiques et artistiques dans une démarche commune d'accès à la culture pour tous.

Équipement culturel à rayonnement, il aura également une vocation éducative et sociale structurante contribuant pleinement à la revitalisation, à l'attractivité, et au désenclavement du quartier de la Bourgogne en lien avec le centre-ville. Il sera également un lieu innovant par son format culturel, artistique, éducatif, social ainsi que par les modes de médiation proposés.

Cet équipement, non repris à ce jour dans le programme de concession d'aménagement, est porté par la Ville de Tourcoing, qui souhaite mobiliser des financements extérieurs.

La réalisation de Pocket Parks

La réalisation d'équipements de proximité à vocation de détente, de sports ou de loisirs, afin de renouer avec l'esprit de la cité-jardin et valoriser la qualité paysagère du quartier, est prévue dans le programme socle et proposera des usages récréatifs au plus près des habitants.

Ces équipements, non repris à ce jour dans le programme de concession d'aménagement, sont portés par la Ville de Tourcoing, qui souhaite mobiliser des financements extérieurs.

Équipements publics de superstructures	Maitrise d'ouvrage	Financement	Propriétaire futur	Gestionnaire futur
Groupe scolaire Jacques Chirac	SEM VR	Participation de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Extension du centre social	SEM VR	Participation de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Crèche	SEM VR	Participation de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Groupe scolaire Kergomard Descartes	SEM VR	Participation de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Groupe scolaire Camus	SEM VR	Participation de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Maison des services	SEM VR	Participation de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Équipement culturel : Conservatoire de musique	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing / autres	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Pocket Parcs	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing / autres	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing

Les équipements de superstructures réalisés dans le cadre de la ZAC feront l'objet d'une participation de la Ville de Tourcoing et de subventions complémentaires (notamment de l'ANRU et de la Région Hauts de France).

B. Les équipements d'infrastructures

Les équipements d'infrastructures à réaliser dans le cadre de la ZAC peuvent être regroupés en 2 grandes catégories :

- Les infrastructures qui composent la future trame viaire
- Les espaces publics strcuturants structurants qui composent la future trame d'espaces publics piétons

Ces équipements seront réalisés selon les grands pincipes d'aménagement décrits dans le rapport de présentation du dossier de ZAC.
Il sont localisés, de manière prévisionnelle, dans le plan ci-dessous issu des études « d'Avant projet » des espaces publics.

La poursuite des études de conception (phase « Projet ») pourrait apporter des ajustements mineurs aux éléments localisés et décrits ci-dessous.

LOCALISATION PREVISIONNELLE DES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES

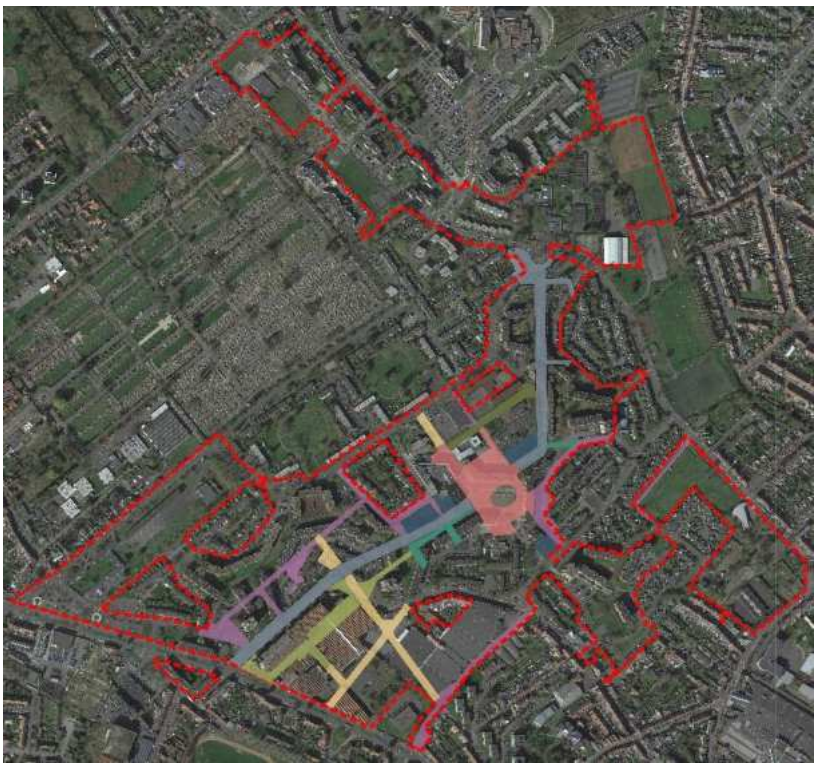

Légende :

Périmètre de la ZAC

Trame viaire et espaces d'accompagnement

- Axe structurant
- Rues de distribution
- Rues de desserte
- Poches de parking

Espaces publics majeurs

- Place de la Bourgogne
- Allée Lepoutre
- Allée des enfants
- Connexions piétonnes

1- LES EQUIPEMENTS QUI COMPOSENT LA TRAME VIAIRE

Ils peuvent être classés en 4 grande catégories :

- Axe structurant
- Rues de distribution
- Rues de desserte
- Poches de parking

La Grande Allée, le nouvel axe structurant du quartier

Traversant le site du Nord au Sud, et possédant une largeur totale d'environ 21m, la Grande Allée sera l'artère principale du quartier.

Dans l'état actuel des études en cours, la chaussée, d'une largeur de 6 m, est délimitée par du stationnement linéaire, et du végétal, puis par une piste cyclable et un cheminement piéton.

La Grande Allée aura un caractère très paysager, via de larges et longues bandes plantées d'arbres et arbustes qui rythment le parcours, dissimulent la présence des voitures et mettent à distance les piétons de la voirie. Les espèces d'arbres seront diverses, et le sol sera planté de vivaces afin de créer des micro-jardins.

Une irrégularité de répartition des espaces plantés et des stationnements est recherchée afin de casser l'aspect rigide d'un alignement d'arbres classique au bénéfice d'un effet de parc. La configuration des massifs plantés permettra également d'intégrer la gestion des eaux pluviales.

En parallèle des circulations piétonnes, une piste cyclable unidirectionnelle sera présente de part et d'autre de la voirie.

Les rues de distribution

De part et d'autre de la Grande Allée, les voies de distribution irriguent et maillent les différentes parties du quartier.

Il s'agit de voies d'environ 5m de large, en double sens, et limitées à 30 km/h (comme tout le quartier).

Les voies de distribution suivent les principes de plantation de la grande allée, en proposant de part et d'autre de la voirie, de longues bandes plantées d'arbres, arbustes et vivaces.

Ces bandes plantées peuvent recueillir, par infiltration, directement les eaux pluviales en provenance de la voirie.

Entre les bandes plantées, des stationnements longitudinaux par groupe de deux ou trois pourront être implantés.

Des trottoirs sont présents de part et d'autre de la voirie pour les piétons, et les cycles, quant à eux, partagent la voirie, sachant que la vitesse y est réduite.

Les rues de desserte

Les voies de desserte, réglementées à 30 km/h, seront majoritairement en sens unique, accompagnées d'un contre sens cyclable. La chaussée est prévue au même niveau que les trottoirs et cadrée par du végétal et du stationnement sur le côté opposé au contre sens cyclable. Les bandes plantées reprendront les principes de la Grande Allée et des voies de distribution avec un tamponnement des eaux pluviales.

Les poches de parkings

Afin de libérer les espaces publics du quartier de la présence de véhicules, des poches de stationnement sont prévues à proximité de la place de la Bourgogne et de la Grande alllée. Elles assureront ainsi la desserte en stationnement des principaux équipements publics situés en cœur de quartier.
Leur aménagement respectera les principes communs à tous les espaces publics notamment en termes de végétalisation et de gestion des eaux pluviales par infiltration.

2- LES ESPACES PUBLICS STRUCTURANTS

Le programme prévisionnel comprend également des espaces publics piétons qui viendront compléter la trame viaire et seront support de l'animation du quartier à travers des usages diversifiés.

La place de la Bourgogne

La future place de la Bourgogne prend en partie appui sur l'ancienne place du quartier. Autrefois axée d'est en ouest, la nouvelle place se développe dans l'axe Nord-Ouest/Sud-Est et s'agrandit vers le nord en lieu et place d'un ancien bâtiment de logements aujourd'hui démoli et de son espace de stationnement.
La future place sera également traversée par la Grande Allée.

Actuellement entourée de plusieurs édifices publics, le Centre Social, la Ludo médiathèque, des édifices religieux et une halle de commerces et de services, elle a vocation à devenir le cœur animé du quartier en accueillant les nouveaux équipements publics communaux (un groupe scolaire, une crèche et un conservatoire). L'objectif est de faire de cette future place un lieu rythmé tout au long de la journée par les différents usages qui la composent.
Irriguée en son cœur par le passage de deux axes urbains de desserte, la future place sera composée de plusieurs sous-espaces.

On retrouvera deux espaces majeurs et centraux, à savoir, au nord, la place « basse », cadrée par un talus planté, espace ouvert plus minéral dédié à la mise en œuvre d'animations, et au sud, en lien avec la halle commerciale, un grand mail d'arbres permettant la mise en place d'un marché.

Puis sur les côtés, différents parvis liés aux fonctions des bâtiments qui bordent la place.

Les allées piétonnes

L'allée Lepoutre

Elle fait le lien entre la place de la Bourgogne et l'ancien site industriel Lepoutre, en parallèle de la Grande Allée. Cette allée se compose de deux linéaires distincts :

- Dans sa partie sud, l'allée structure l'îlot Lepoutre : à dominante minérale, elle est ponctuée de bandes de plantations et de mobilier.
- Au-delà de la rue de Rennes, la partie nord de l'allée rejoint progressivement la place de la Bourgogne en longeant le jardin Lepoutre, l'un des futurs pocket parcs du quartier, puis elle se confond progressivement avec le trottoir de la Grande Allée. Ce secteur sera plus végétalisé.

L'allée des enfants

D'une largeur de près de 15m, l'allée des enfants relie le métro Bourgogne au futur Pocket parc situé à proximité de l'école Sainte Clotilde. Elle passe à l'arrière du centre social et du futur groupe scolaire J. Chirac en formant un jardin linéaire.

Le projet offre des espaces végétalisés ouverts et aérés. Une bande plantée d'arbustes et de vivaces viendra mettre à distance le cheminement piéton par rapport aux deux écoles qui le longent.
Elle pourra être agrémentée d'éléments ludiques et de mobilier pour y devenir un espace de jeux et de détente, qui rythme la déambulation au sein du quartier.

Les connexions piétonnes à la Grande Allée

De petites allées piétonnes seront également nécessaires afin de connecter les îlots existants ou des îlots futurs aux espaces de circulation piétonne de la Grande Allée. Conçues comme des venelles de faible linéaire, elles permettront un meilleur maillage des modes doux et un accès facilité aux logements qui ne sont adressés directement sur la Grande Allée.

La réalisation de l'ensemble de ces équipements d'infrastructures se traduira par la mise en œuvre de travaux de différentes natures, détaillés dans le tableau ci-après.

Equipements publics d'infrastructures	Maitrise d'ouvrage	Financement	Propriétaire futur	Gestionnaire futur
Voiries (dont travaux préparatoires)	SEM VR	Participation de la MEL au bilan de la concession et subventions publiques	MEL	MEL
Assainissement (eaux usées, unitaire, eaux pluviales)	SEM VR	Participation de la MEL au bilan de la concession et subventions publiques	MEL	MEL
Réseaux divers (et tranchées communes)	SEM VR/MEL/Concessionnaires	Participation de la MEL au bilan de la concession et subventions publiques	MEL/Concessionnaires	MEL/Concessionnaires
Éclairage et surveillance	SEM VR	Participation de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Signalisation	SEM VR	Participation de la MEL au bilan de la concession et subventions publiques	MEL	MEL
Mobilier urbain (potelets, PAV, corbeilles, etc)	SEM VR	Participation de la MEL et de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	MEL / Ville de Tourcoing	MEL / Ville de Tourcoing
Plantations et aménagements paysagers	SEM VR	Participation de la MEL et de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	MEL / Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing

Les équipements publics d'infrastructures feront l'objet de participations de la MEL et de la Ville de Tourcoing, déterminées en fonction de leur champ de compétences respectif et de subventions complémentaires (notamment de l'ANRU et de la Région Hauts de France).

2. LE PROJET DE PROGRAMME COMPLEMENTAIRE D'EQUIPEMENTS PUBLICS

A. Les équipements de superstructures

La réalisation de pocket parcs complémentaires

La réalisation d'équipements de proximité à vocation de détente, de sports ou de loisirs est envisagée dans le programme complémentaire afin de compléter l'offre mise en œuvre à travers le programme socle.

La localisation de ces équipements aura pour objectif de mailler encore davantage le quartier pour permettre au plus grand nombre d'habitants de disposer à proximité de son logement d'un espace de détente.

Équipements publics de superstructures	Maitrise d'ouvrage	Financement	Propriétaire futur	Gestionnaire futur
Pocket Parcs	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing/autres	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing

Ces équipements, non repris à ce jour dans le programme de concession d'aménagement, sont portés par la Ville de Tourcoing, qui souhaite mobiliser des financements extérieurs.

B. Les équipements d'infrastructures

Le programme complémentaire en matière d'infrastructures aura également pour objectif de compléter la trame viaire et la trame d'espaces publics mise en œuvre dans le cadre du programme socle.

Il s'agira notamment de prévoir de nouvelles :

Requalifications de voiries existantes

Elles participeront également au maillage structurant du quartier afin d'avoir un même niveau de qualité urbaine et paysagère des rues de l'ensemble du quartier.

Créations de voies

De nouvelles voiries seront nécessaires pour prolonger le maillage créé dans le cadre du programme socle.

Des créations d'espaces publics piétons complémentaires

Des parvis, des allées piétonnes complémentaires pourraient être proposés dans les secteurs moins centraux du quartier (secteur Kergomard Descartes, secteur des Peintres).

Toutes ces interventions seront conçues selon les mêmes principes de qualité urbaine, d'aménagement paysager et de gestion des eaux pluviales que le programme socle décrit ci-dessus.

Équipements publics d'infrastructures	Maitrise d'ouvrage	Financement	Propriétaire futur	Gestionnaire futur
Voiries (dont installation et préparation chantier)	SEM VR	A définir	MEL	MEL
Assainissement (eaux usées, unitaire, eaux pluviales)	SEM VR	A définir	MEL	MEL
Réseaux divers (et tranchées communes)	SEM VR/MEL/Concessionnaires	A définir	MEL/Concessionnaires	MEL/Concessionnaires
Éclairage et surveillance	SEM VR	A définir	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Signalisation	SEM VR	A définir	MEL	MEL
Mobilier urbain	SEM VR	A définir	MEL / Ville de Tourcoing	MEL / Ville de Tourcoing
Plantations et aménagements paysagers	SEM VR	A définir	MEL / Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing

Les modalités de financement et de participation restent à préciser.

LA BOURGOGNE

Avril 2024

Dossier de réalisation de la ZAC NPNRU Bourgogne

ANRU MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE Tourcoing ville renouvelée

PREAMBULE

Le présent dossier a pour objet la réalisation de la ZAC de la Bourgogne à Tourcoing.
La ZAC de la Bourgogne a été créée le 18 décembre 2020 par délibération n°20 C 0397 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille.
Elle porte une étude d'impact, sur tout le périmètre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, laquelle a fait l'objet d'un avis tacite de la MRAE, appuyé par un courrier en date du 16 juillet 2020. En vertu de la délibération n°19 C 0803 du conseil métropolitain du 12 décembre 2019, cette étude d'impact a été présentée via participation du public par voie électronique (PPVE) réalisée dans le cadre de la procédure de création de la ZAC.
Par délibération n°22 C 0181 du 24 juin 2022, la Métropole Européenne de Lille a désigné la SEM Ville Renouvelée comme l'aménageur de la ZAC, par un traité de concession d'une durée de 15 ans.
Le projet entrant dans une nouvelle phase d'études, afin de préciser les choix d'aménagement des futurs espaces publics, la SEM Ville Renouvelée a saisi la MRAE par courrier du 12 mai 2023 afin d'interroger les services de l'Etat sur la nécessité d'actualiser l'étude d'impact.
Par un courrier en date du 13 juin 2023, la MRAE a indiqué qu'il n'était pas nécessaire à ce stade d'actualiser l'étude d'impact.
La SEM Ville Renouvelée a été chargée de réaliser les espaces publics et une partie des équipements publics de la ZAC.
Pour cela, elle doit en particulier mener toutes les procédures réglementaires nécessaires au projet, et notamment l'obtention d'une Autorisation Environnementale, comprenant un volet autorisation au titre de la loi sur l'eau, une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées et un dossier d'autorisation pour abattage d'arbres d'alignement.
En parallèle, un ou plusieurs permis d'aménager seront déposés afin de répondre aux obligations du Code du Patrimoine ; des procédures de déclassement seront également nécessaires pour la réalisation de l'opération.
Il est précisé en outre que le traité de concession liant la SEM Ville Renouvelée, aménageur, et la Métropole Européenne de Lille prévoit expressément que des travaux complémentaires pourront être prévus, notamment en cas d'obtention de financements supplémentaires de l'ANRU. Aussi, le présent dossier de réalisation de la ZAC développera les grands principes d'aménagement, à l'échelle du projet ; tout en différenciant ce qui relève du programme socle, déjà défini à ce jour, et ce qui relèvera du programme complémentaire dont les financements doivent être confortés avant la mise en œuvre.

La MEL prévoit de délibérer lors de son conseil d'avril 2024, la réalisation de la ZAC.

Le présent dossier de réalisation de la ZAC comprend :

1. Le rapport de présentation qui rappelle le parti d'aménagement retenu à travers le plan guide directeur du projet de renouvellement urbain du quartier ainsi que les grands principes communs aux projets d'équipements et d'espaces publics.

Accompagné des pièces prévues à l'article R 311-2 du Code de l'urbanisme à savoir :

2. Le projet de programme des équipements publics
3. Le projet de programme global des constructions
4. Les modalités prévisionnelles de financement et le plan de trésorerie de l'opération

PROJET VERSION 19/01/2024

1. Rapport de présentation

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. LES AMBITIONS DU PROJET URBAIN A L'ECHELLE DU QUARTIER DE LA BOURGOGNE 9

A. Valoriser les entités résidentielles 10
B. Réhabiliter et résidentialiser massivement les logements sociaux conservés 10
C. Tirer parti des polarités du quartier pour récréer de l'attractivité 11
D. Enrichir et améliorer l'offre d'équipements publics notamment en cœur de quartier 12
E. Réorganiser le quartier autour d'une nouvelle maille viaire 13
F. Révéler et valoriser l'esprit initial de la cité jardin 14
G. Recréer des ilots urbains réguliers pour de nouvelles opérations de renouvellement urbain 15

2. LES FONDAMENTAUX DES PROJETS DE CONSTRUCTIONS/REHABILITATIONS DES EQUIPEMENTS PUBLICS 17

A. Des équipements à forte valeur paysagère 17
B. Une intégration architecturale indispensable 17
C. Une ambition de performance environnementale et énergétique 17

3. LES GRANDS PRINCIPES D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA ZAC 18

A. Une nouvelle trame viaire hiérarchisée 18
B. Une diversification des espaces publics 18
C. L'esprit de la Cité jardin 19
D. La gestion intégrée des eaux pluviales 20
E. La reconfiguration de la desserte du quartier par les réseaux divers 21

PROJET VERSION 19/01/2024

INTRODUCTION

Le site et son environnement

La Bourgogne est un quartier d'habitat social, de plus de 7 100 habitants, qui fait partie des 200 quartiers d'intérêt national (QIN) identifiés par l'ANRU au titre du nouveau programme national pour le renouvellemet urbain (NPNRU).

Le portrait de quartier réalisé dans le cadre de la convention NPRU fait apparaître les grands traits suivants :

- Sur le plan social, il s'agit d'un quartier de grande fragilité, marqué de profondes difficultés socio-économiques, concerné par des phénomènes de décrochage/évitement scolaire et de délinquance.

  Le quartier est caractérisé par un parc de logements vétuste et peu attractif qui, de par sa monofonctionnalité (89 % de logements locatifs sociaux), concentre les difficultés socio-économiques et ne permet pas de développer un marché immobilier capable de répondre à une pluralité de parcours résidentiels.

  La Bourgogne bénéficie d'aménités en cœur de quartier et de la présence de nombreux équipements et services. Pourtant, de par sa configuration, la place de la Bourgogne peine à jouer son rôle de centralité et à rayonner sur le reste de son environnement.

- Sur le plan urbain, il s'agit d'un quartier isolé, situé à l'extrême Nord de la Ville et de la Métropole. Cet isolement est renforcé par la présence d'enclaves et de coupures (frontières étanche de la Belgique, CH Dron, Cimetière, Friche Lepoutre et Bd Industriel) qui entravent son ouverture sur le reste de la ville.

  La trame urbaine, malgré une qualité paysagère remarquable héritée de l'esprit de la cité jardin, demeure peu lisible et renforce le sentiment d'enclavement et d'insécurité. Le quartier souffre globalement d'espaces publics dégradés, peu investis et hors d'échelle. Il se caractérise par une carence généralisée de lieux publics qualitatifs, vecteurs d'appropriation positive. L'excellente accessibilité par la route (boulevard Industriel, A22) et par les transports en commun (métro ligne 2, bus) contraste avec une porosité des modes doux problématique et une offre de stationnement public, certes abondante et gratuite, mais très peu qualitative.

PROJET VERSION 19/01/2024

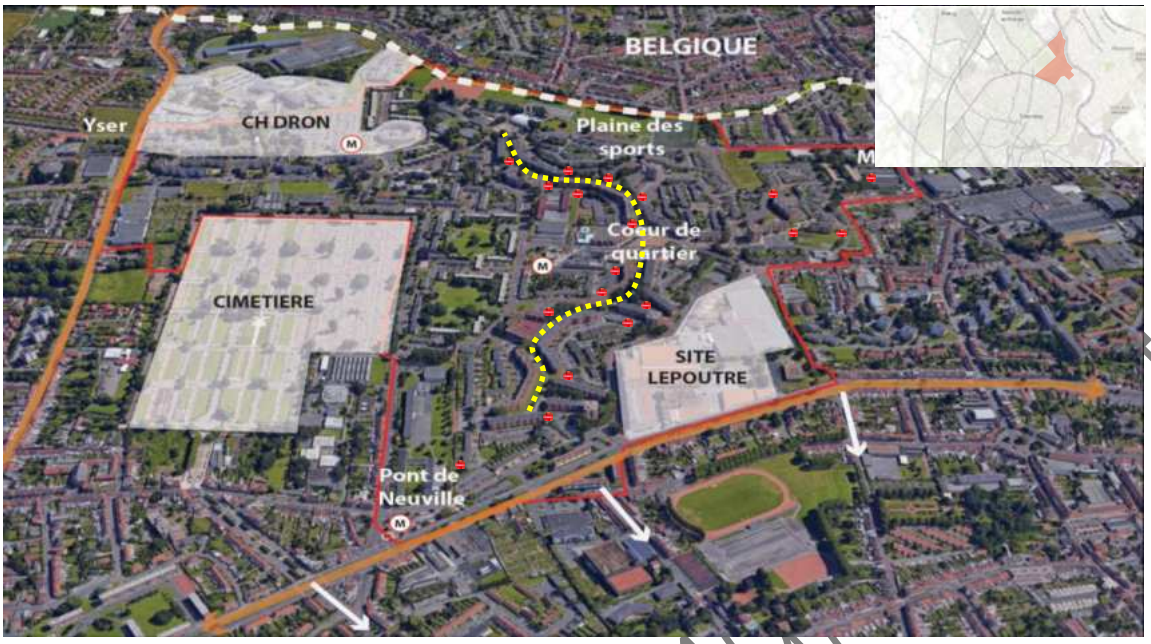

En marge des dynamiques métropolitaines, ce secteur sujet aux phénomènes de paupérisation et de marginalisation de sa population, peine à s'émanciper du champs de la Politique de la Ville.

Les différentes études et démarches conduites sur ce quartier ont permis de mettre en exergue les principaux enjeux et de définir les six orientations stratégiques du projet de renouvellement urbain qui répondent aux objectifs incontournables du NPNRU :

- Développer un parc de logements de qualité répondant à une diversité de besoins et de parcours résidentiels
- Ouvrir le quartier de la Bourgogne : la réussite du projet de renouvellement urbain passe par le désenclavement du quartier et son arrimage aux dynamiques communales et métropolitaines.
- Réaliser des aménagements urbains de qualité, sécurisants et à échelle humaine : l'objectif est de recréer un cadre de vie agréable, apaisé et sécurisant, favorisant les nouvelles formes de mobilité et participant directement à l'ouverture du quartier sur le reste de la ville.
- Améliorer l'offre de services : il s'agit de développer une offre complète d'équipements et services pour les habitants actuels et futurs, vectrice d'amélioration des conditions de vie et d'attractivité.
- Renforcer l'offre d'emplois et consolider le potentiel de développement économique : le projet de renouvellement urbain doit permettre de renforcer l'offre économique de proximité et de tirer parti des potentialités offertes par le site Lepoutre et le CH Dron, afin d'attirer de nouvelles activités, notamment dans le champ de la rénovation énergétique et de l'économie circulaire appliqué au secteur du BTP.
- Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique du quartier au bénéfice de ses habitants : cette orientation vise à répondre aux enjeux du développement.

PROJET VERSION 19

Les périmetres de réflexion et d'intervention

Le périmètre du projet urbain

Le projet urbain et son plan guide directeur ont été définis à l'échelle de l'ensemble du quartier. Le parti d'aménagement et ses fondamentaux s'appliquent donc à cette échelle globale.

Certaines composantes du projet telles que les ambitions en matière de réhabilitation et de résidentialisation des logements sociaux existants s'appréhendent également à cette échelle.

Le périmètre de la ZAC

Le périmètre de la ZAC, qui est également celui de la concession d'aménagement, occupe une emprise foncière d'environ 50 hectares au cœur du quartier. La ZAC intègre l'espace central du quartier dans lequel l'ensemble des démolitions et opérations de remembrement auront lieu et lui adjoint les secteurs périphériques à fort enjeu d'aménagement.

Les phases de développement de la ZAC

Bien que conçu comme un tout cohérent à l'échelle du quartier, la mise en œuvre du projet urbain au sein de la ZAC se fera en plusieurs phases de développement opérationnel.

La 1ère phase dont les interventions, situées en cœur de ZAC vont favoriser le retournement d'image du quartier, portera sur un peu plus de 26 ha.

Cette phase constitue la phase socle du développement de la ZAC qui inclut toutes les interventions nécessaires à la mise en œuvre du projet urbain dans le périmètre concerné. Il s'agit en particulier de la mise en œuvre :

- du programme socle des équipements publics de superstructures et d'infrastructures (cf PEP)
- du programme de requalification et de résidentialisation de logements sociaux existants
- du programme de diversification résidentielle (construction de logements neufs diversifiés) et de diversification fonctionnelle (activités économiques)

Ces interventions sont notamment rendues possibles grâce à la démolition d'une partie des logements et de locaux d'activités dans le périmètre concerné.

Une seconde phase complémentaire de développement au sein de la ZAC doit permettre de finaliser et de compléter la rénovation du quartier et son changement d'image avec des interventions sur environ 12 ha complémentaires.

PROJET VERSION 19/01/2

Elle comprendra également :

- Un programme complémentaire d'équipements publics de superstructures et d'infrastructures
- Un programme complémentaire de requalification de logements sociaux existants et de résidentialisation
- Un programme complémentaire de diversification résidentielle et fonctionnelle

Sa mise en œuvre n'étant pas complétement définie et ses modalités de financement devant être stabilisées, cette phase de développement pourrait amener à faire évoluer ultérieurement le dossier de réalisation de la ZAC et notamment son Programme des Equipements Publics.

PERIMETRE DE LA PHASE SOCLE ET DE LA PHASE COMPLEMENTAIRE

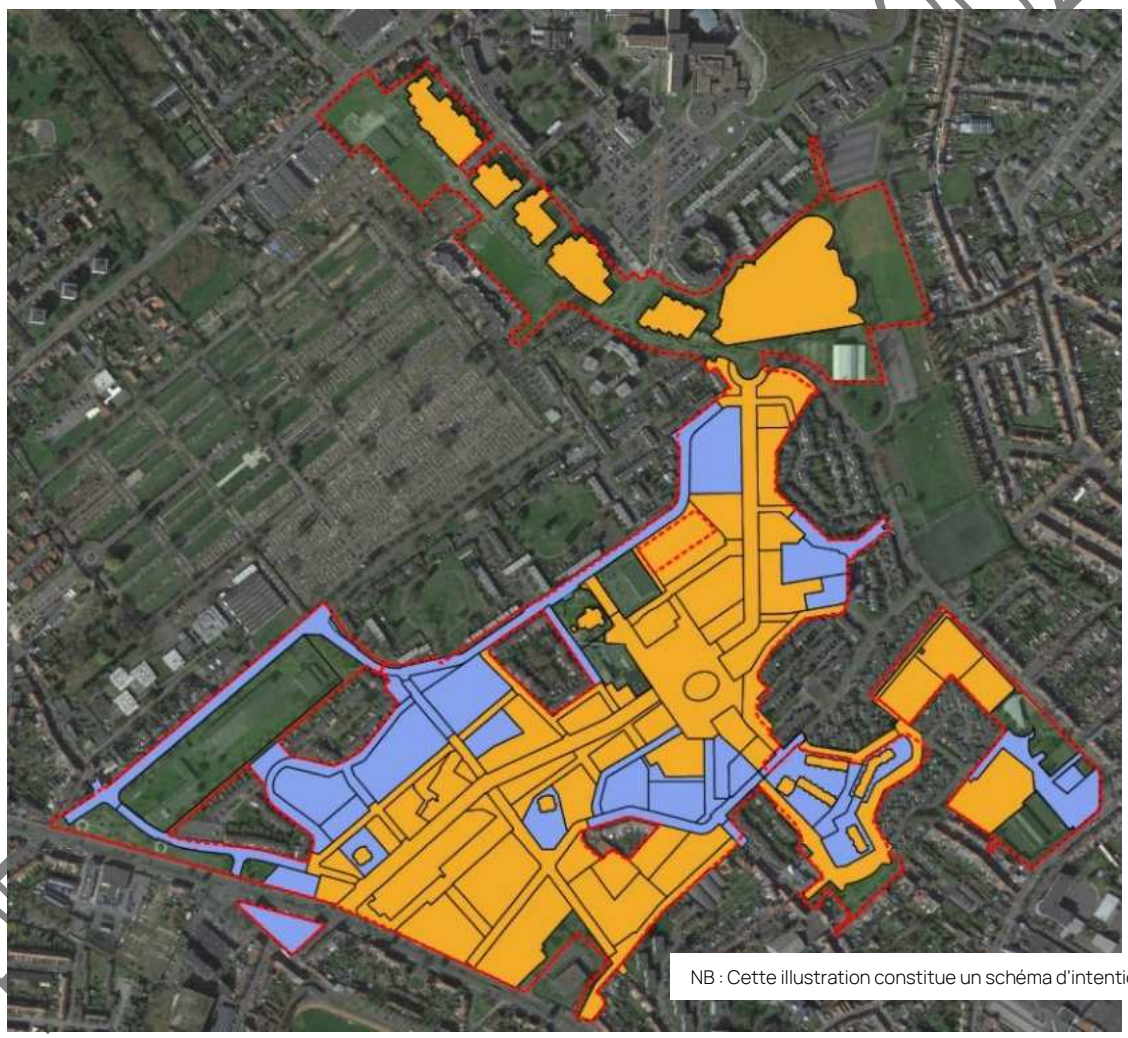

NB : Cette illustration constitue un schéma d'intention

1. LES AMBITIONS DU PROJET URBAIN A L'ECHELLE DU QUARTIER DE LA BOURGOGNE

En matière de composition urbaine, le scénario du projet de rénovation repose sur des interventions massives et transversales à l'échelle de l'ensemble du quartier et sur le long terme, intégrant ainsi la première phase de développement voire des phases ultérieures qui seront affinées progressivement.

L'intervention physique du projet de renouvellement urbain doit contribuer à ouvrir le quartier et à le rendre plus attractif par une nouvelle organisation urbaine autour de :

- La mise en place de la grande allée paysagère, future colonne vertébrale du quartier et trait d'union structurant entre le centre-ville de Tourcoing et la Belgique (Mouscron),
- La mise en scène d'un cœur de quartier animé et fédéré autour de la place de la Bourgogne reconfigurée,
- La structuration de l'allée Lepoutre qui, en accompagnant la grande allée, rapprochera le cœur du quartier au boulevard industriel en passant par le site Lepoutre. Ces deux liaisons assurant également des perméabilités visuelles propices au retournement d'image.

19/01/2024

PLAN GUIDE DIRECTEUR 2022 / 2023

NB : Cette illustration constitue un schéma d'intention

La mise en place de cette nouvelle structuration du tissu urbain, dans un objectif de ré-ilotage et de recomposition de la trame urbaine, se traduit nécessairement par une intervention massive sur le parc social. Cette traduction programmatique est en effet nécessaire pour permettre d'atteindre un triple objectif :

- Ouvrir et désenclaver le quartier, à grande échelle, par la mise en place de la Grande Allée.
- Rééquilibrer l'habitat et le peuplement à travers des démolitions et réhabilitations de logements sociaux. Par une intervention massive, il s'agit notamment de ramener la proportion de logements locatifs sociaux autour de 50 % sur le temps du NPNRU et au plus près de la moyenne communale (30 %), à terme.
- Réiloter et libérer des emprises foncières en faveur de la mixité résidentielle et fonctionnelle.

Le projet urbain s'appuie ainsi sur les fondamentaux suivants :

A. Valoriser les entités résidentielles

Il s'agit de s'appuyer sur les « univers » relevés au sein du quartier, en confortant les entités résidentielles (notamment l'habitat individuel) qui fonctionnent bien, en favorisant une approche différenciée au sein de ce quartier de 100 hectares, des ensembles bâtis et des vocations.
La plupart des logements individuels qui ne sont pas situés en cœur de ZAC seront conservés car ils participent à l'esprit initial de la cité jardin.
Des interventions massives sur le parc social existant pour retourner l'image d'un quartier monofonctionnel fragilisé et permettre l'accueil d'opérations de diversification résidentielle sont également nécessaires. Cette action se traduit par de nombreuses démolitions de logements dont une partie à réaliser au cours de la 1ère phase de développement du projet (autour de 900 logements)
De premières opérations de démolitions ont d'ailleurs déjà été conduites par les bailleurs sociaux (LMH et Vilogia) jetant ainsi les bases d'une recomposition urbaine de grande ampleur, support d'une nouvelle mixité sociale et fonctionnelle.
Les phases complémentaires de développement du projet pourront entraîner des démolitions complémentaires de logements.

B. Réhabiliter et résidentialiser massivement les logements sociaux conservés

Ces démolitions s'accompagnent de nombreuses requalifications et résidentialisations de logements sociaux, situées de part et d'autre du faisceau central, afin de diffuser l'élan de renouvellement urbain à l'ensemble du quartier et de donner une nouvelle valeur à des secteurs moins problématiques mais souffrant d'un réel déficit d'image et de qualité.

A terme les logements conservés formeront l'héritage du projet urbain initial et devront composer avec les nouveaux projets à venir pour prolonger la lecture globale du site. L'héritage typologique, de matière et d'écriture vient révéler cet urbanisme spécifique qu'il convient de régénérer désormais.
C'est pourquoi la mise en place d'une série de dispositifs (architecturaux, urbains, énergétiques ou paysagers) adaptés à chaque typologie de projet permettra de faire évoluer le projet urbain initial.

PROJET VERSION 19/01/2024

Les ambitions en matière de réhabilitation priorisent le confort des logements et les usages tout en améliorant leurs performances energétiques. Elles porteront sur environ 800 logements à court et moyen terme dans le cadre de la 1ère phase de développement.

L'intervention sur les logements existants conservés consiste également à mettre en scène leur résidentialisation. Celle-ci passe par plusieurs objectifs :

- renforcer l'intention paysagère et urbaine globale de permettre à chaque habitant du quartier de rentrer chez lui par un jardin
- renforcer l'esprit de la cité Jardin par l'appropriation des jardins avant et par l'embellissement des façades
- requalifier les limites entre l'espace public et l'espace privé à travers un traitement paysager

Dans le cadre de la première phase de développement, ce sont près de 500 logements qui bénéficieront de ces travaux de résidentialisation.

Les phases complémentaires de développement du projet pourront porter sur des réhabilitations et résidentialisations complémentaires du parc de logements existants.

C. Tirer parti des polarités du quartier pour récréer de l'attractivité

Redonner des polarités fortes en interne du quartier de la Bourgogne et traiter la façade sud du quartier, le long du boulevard Industriel, constituent un enjeu déterminant pour le retournement d'image et l'attractivité du quartier.
Il s'agit en particulier de :

› *A l'échelle du quartier* : recomposer la trame viaire et urbaine pour permettre l'accueil de nouveaux programmes diversifiés (logements, équipements, activités…). La grande allée, en tant que nouvel axe structurant, doit relier les trois polarités fortes du quartier : le site Lepoutre, le cœur de quartier et le CH Dron. La place de la Bougogne doit quant à elle devenir le support d'une offre de services et de commerces refondée et jouant pleinement son rôle de centralité.

› *A l'échelle communale* :
- Ouvrir et désenclaver le quartier vers le centre-ville, les quartiers environnants et la Belgique. Cet objectif passera par l'installation de la grande allée paysagère, nouvel axe structurant qui assurera la continuité du boulevard de l'Égalité et de la rue du Chêne-Houpline jusqu'au CH Dron, et le traitement des interfaces avec les quartiers environnants (Pont-de-Neuville, Marlière, rue de l'Yser, plaine transfrontalière).

› *A l'échelle métropolitaine* : adresser le quartier sur le boulevard Industriel et réarimer le quartier aux dynamiques métropolitaines à travers trois éléments phares : l'aménagement du site Lepoutre, la création de la Grande Allée et l'arrivée de la future ligne de tramway (Neuville-en-Ferrain / Hem) programmée dans le cadre du schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT) de la MEL.

PROJET VERSION 19/01/2024

LES POLARITES DU QUARTIER

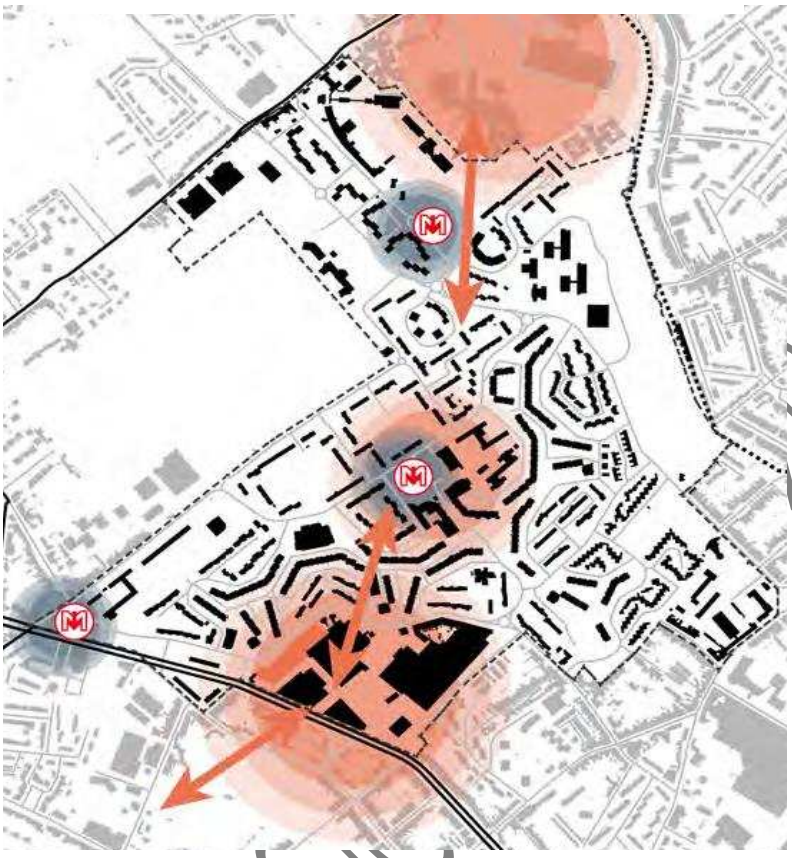

D. Enrichir et améliorer l'offre d'équipements publics notamment en cœur de quartier

L'amélioration de l'offre en équipements de proximité pour fournir les services et aménités indispensables à la vie du quartier et à son attractivité résidentielle est un axe fort du projet :
En particulier, la refonte complète de l'offre scolaire et petite enfance et de services de proximité vise à favoriser une appropriation positive du quartier rénové et une diversification des populations habitant ou fréquentant le quartier et ainsi faire de la Bourgogne un quartier de destination.
L'implantation de ces nouveaux équipements publics de proximité est concentrée autour de la nouvelle place de la Bourgogne en cœur de quartier afin de créer un pôle attractif et animé (le centre social étendu, le nouveau groupe scolaire, la halle commerciale et de services, la crèche, la maison des services). Les équipements existants, déjà nombreux (la mosquée, la ludomédiathèque, l'église) ainsi que les activités et services implantés en rez-de-chaussée d'immeubles viendront amplifier ces effets d'animation de l'espace public central.

Une offre nouvelle en équipements de loisirs et de détente de proximité sous la forme de pocket parcs sera également vecteur d'attractivité.

PROJET VERSION 2024

LES EQUIPEMENTS PUBLICS NEUFS OU REHABILITES

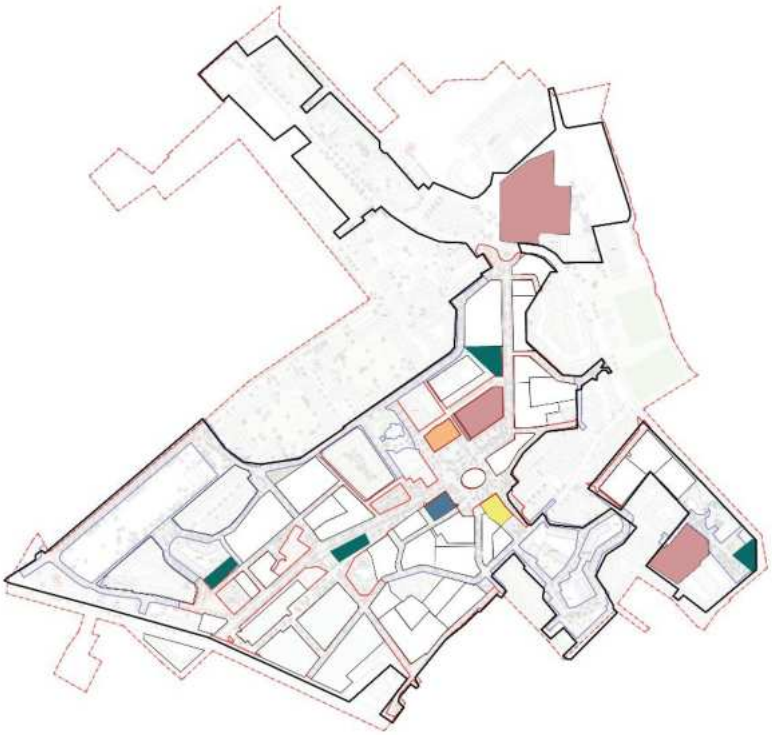

NB : Cette illustration constitue un schéma d'intention

Légende :

- Périmètre de réflexion du NPNRU
- Périmètre de la ZAC
- Equipements scolaires
- Crèche
- Centre social
- Conservatoire
- Pockets parcs

PROJET VERSION

E. Réorganiser le quartier autour d'une nouvelle maille viaire

Le projet vise à constituer un maillage viaire hiérarchisé, régulier et connecté aux axes limitrophes.
Les objectifs sont les suivants :

- Désenclaver le quartier, renforcer les liens interquartiers et les perméabilités entre la rue de la Bourgogne/Schuman et le boulevard industriel.
- Hiérarchiser les voiries pour faciliter la compréhension du système de distribution commun à l'ensemble du quartier.
- Sécuriser l'espace public avec des voies circulées minimum et une meilleure appréciation de la vitesse.
- Réduire l'impact du vocabulaire routier dans le paysage et rationnaliser l'offre de stationnement
- Partager l'espace public en donnant une vraie visibilité aux modes alternatifs.

LES PRINCIPES DE LA NOUVELLE TRAME VIAIRE DU QUARTIER

NB : Cette illustration constitue un schéma d'intention

F. Révéler et valoriser l'esprit initial de la cité jardin

Les futurs aménagements sur le quartier de la Bourgogne ont une ambition écologique forte, la présence du végétal sera affirmée sur l'ensemble des espaces publics mais aussi sur les lots privés car outre l'aménité que procure la présence végétale qualitative en ville, elle sera le vecteur d'émulation et d'appropriation du quartier.

Ainsi seront mis en place des lieux favorables à l'échange et à la rencontre, incitant à des pratiques communes autour de l'idée de nature, de partage dans les espaces extérieurs communs : jardins de nature, de jeux, de détente, jardins nourriciers..., accompagnés d'éléments ludiques et pédagogiques.

Les espaces privés participeront également à la création d'un quartier exemplaire autour de la biodiversité et du développement durable.

PROJET 2024

LES PRINCIPES DE LA NOUVELLE TRAME VERTE DU QUARTIER

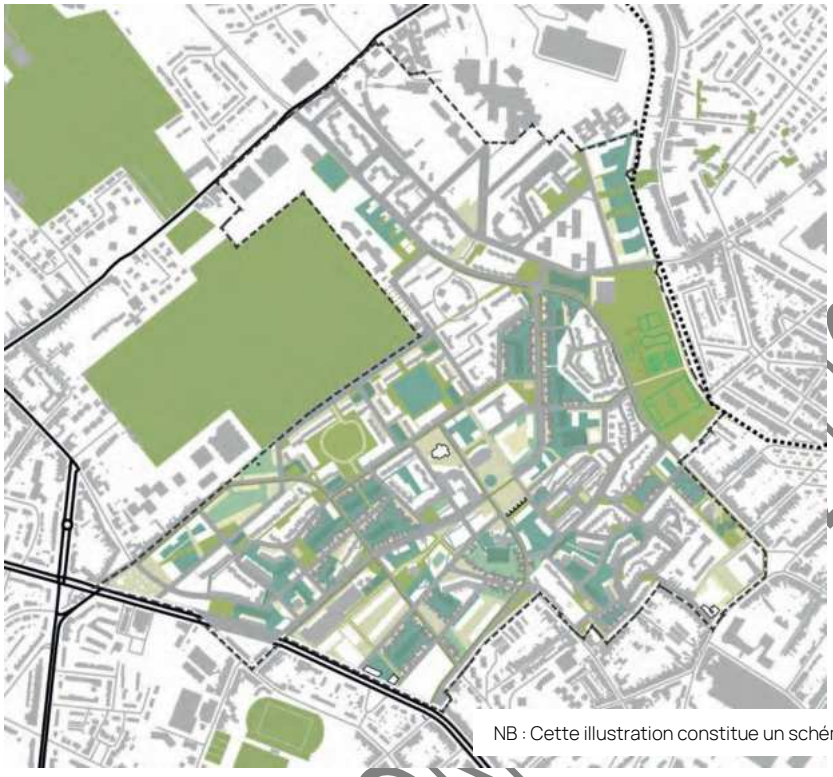

NB : Cette illustration constitue un schéma d'intention

Espaces verts publics
Espaces verts privés
Espaces verts privés communs
Espaces verts traitant la résidentialisation

PROJET VERSION 2024

G. Recréer des ilots urbains réguliers pour de nouvelles opérations de renouvellement urbain

Le nouveau maillage viaire et piéton, vient dessiner de nouveaux ilots urbains privés qui permettront de redonner une nouvelle échelle au quartier.

Ces nouveaux ilots, participeront :

- Au changement d'image du quartier avec une nouvelle offre de logements et de nouveaux gabarits construits
- A la mixité programmatique voulue dans le quartier (logements, activités, services, commerces…)
- A la diversification des types de logements favorisant une mixité de peuplement (nouveaux logements en accession libre et intermédiaire notamment).

LES ILOTS URBAINS REDESSINES

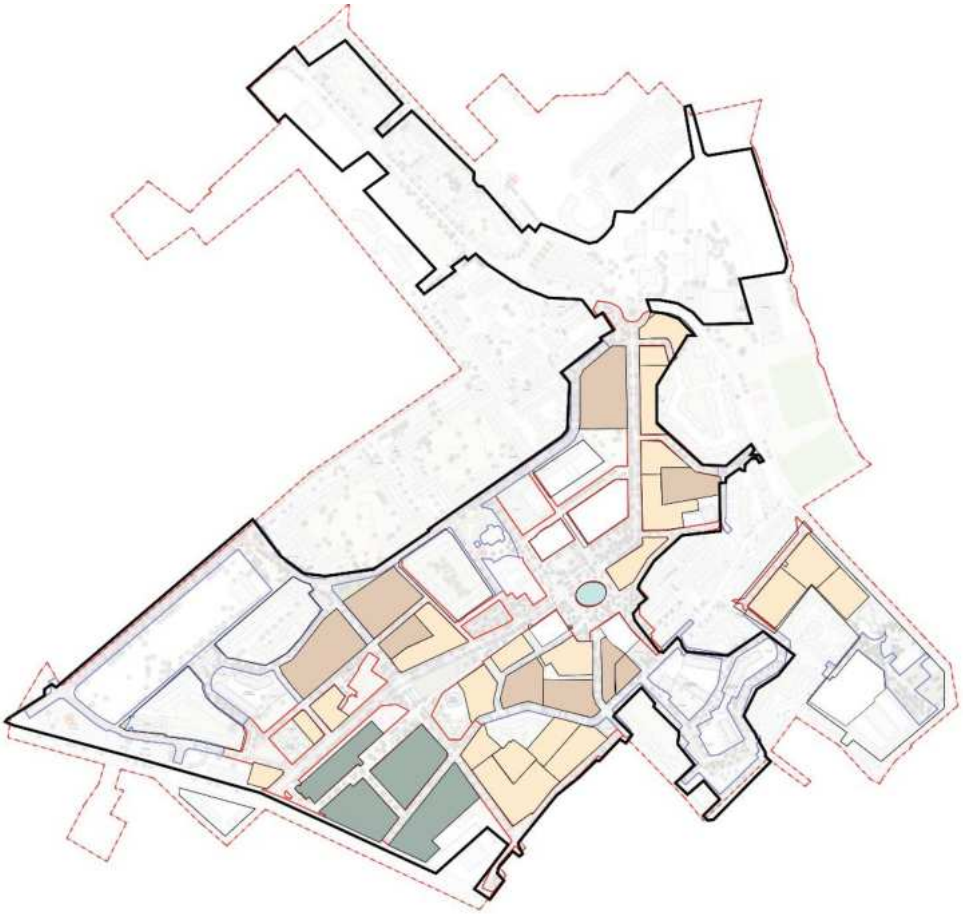

NB : Cette illustration constitue un schéma d'intention

Légende :

- Périmètre de réflexion pour le NPNRU
- Périmètre de la ZAC
- Ilôts de logements neufs de la phase socle
- Ilôts de logements neufs des phases complémentaires
- Ilôts mixtes à vocation économique dominante
- Halle commerciale et de services

PROJET

2. LES FONDAMENTAUX DES PROJETS DE CONSTRUCTIONS/REHABILITATIONS DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Les nouveaux équipements devront ainsi impérativement s'adresser sur la place de la Bourgogne qui, une fois reconfigurée proposera, pour chacun d'eux, des parvis dédiés. Ceux-ci assureront le confort d'attente, la vue dégagée sur l'entrée de l'équipement et la sécurité des abords pour les piétons et cyclistes.
Les équipements scolaires existants à réhabiliter (école Camus) ou à reconstruire (Kergomard Descartes), par leur implantation aux franges du quartier jouent un rôle de maillage et de diffusion de l'offre publique à même de favoriser l'attractivité de la Bourgogne jusque dans les quartiers environnants.
Quelle que soit leur localisation, les équipements seront mis en réseau par un nouveau système de promenades douces qui les connecteront les uns aux autres et garantiront leur bonne intégration au projet urbain d'ensemble.

A. Des équipements à forte valeur paysagère

S'agissant d'équipements neufs ou réhabilités, la réflexion sur la qualité des usages sera centrale et intègrera les usages réversibles et temporaires.
Comme pour l'ensemble du projet urbain, l'ambition paysagère du projet sera également un élément fondamental de la conception et s'articulera autour des principes suivants :
1-Accéder à l'équipement par un jardin, ou du moins un espace végétalisé qualitatif libéré des usages logistiques. Plus globalement les limites des équipements publics seront fortement végétalisées pour maintenir un corridor écologique tout en garantissant l'intimité de l'équipement.
2- Lier nature, usage et architecture au sein d'un paysage continu. Au sein des équipements, le traitement paysager du projet s'inscrira également dans les futures continuités végétales du quartier, dans la stratification globale du paysage et son jeu d'échelle végétale.
De plus, les végétalisations ponctuelles de façade seront encouragées afin de réduire l'impact d'une façade trop monumentale.

B. Une intégration architecturale indispensable

L'ambition architecturale constitue également l'un des fondamentaux des différents projets d'équipements publics car la matérialité d'un bâtiment participe à la lecture globale du quartier et devra s'intégrer dans un existant déjà riche. L'objectif est que les projets s'harmonisent les uns avec les autres pour garantir une cohérence globale, d'abord à l'échelle de l'îlot puis à celle du quartier.

C. Une ambition de performance environnementale et énergétique

La Ville de Tourcoing est engagée dans une politique volontariste en termes d'enjeux environnementaux, dans un souci de satisfaction des usagers comme des utilisateurs.

Ainsi, dans le cadre des interventions sur les équipements publics neufs ou réhabilités, il s'agira de :

- Choisir des matériaux en fonction de leurs qualités environnementales,
- Concevoir des bâtiments à forte qualité bioclimatique,
- Favoriser le réemploi des matériaux dans le cadre des démolitions,
- Réduire les consommations énergétiques et consommations d'eau,
- Atteindre un niveau de confort acoustique et d'isolation phonique.

PROJET VERSION 19/01/2024

3. LES GRANDS PRINCIPES D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA ZAC

A. Une nouvelle trame viaire hiérarchisée

Le projet consiste à créer un réseau hiérarchisé de voies avec 3 niveaux de desserte :

- structurant : la grande allée,
- distribution : des voies perpendiculaires qui irriguent les différents secteurs du quartier,
- desserte : voies à sens unique pour mailler les îlots résidentiels.

L'objectif est de rééquilibrer les profils de voiries pour mieux identifier les usages et répondre à tous les modes de déplacements (piétons et vélos) en lien avec les équipements de proximité et les polarités du quartier. Les interventions porteront à la fois sur les voies nouvelles mais également sur des voies existantes à requalifier pour créer un ensemble cohérent et plus lisible.
Ce nouveau maillage intégrera également une offre de stationnement répondant aux enjeux du quartier.

LA HIERARCHISATION DES VOIRIES

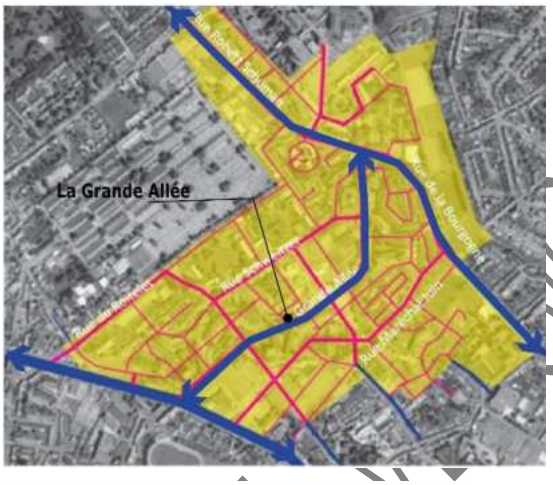

Légende :

↔ Axes structurants
↔ Maillage interne du projet NPNRU

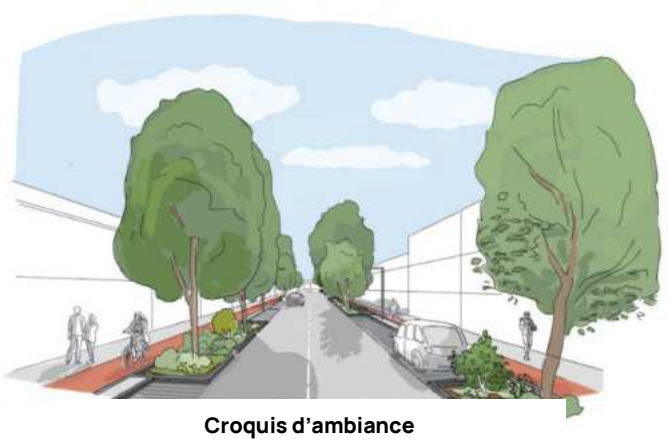

Croquis d'ambiance de la Grande Allée

B. Une diversification des espaces publics

Le parti d'aménagement cherche à proposer aux habitants des espaces et ambiances extérieurs de qualité, conviviaux et agréables, où la variété d'usages permet à chacun de trouver sa place.
L'amélioration du cadre de vie passera également par la diversification des espaces publics ouverts à tous et favorisant la mixité des usages et des usagers.
On y retrouvera des espaces de jeux pour les enfants, des espaces de sport pour les adultes, des placettes et espaces de détente, avec un mobilier adapté, des espaces de promenades, des parvis....

La place de la Bourgogne, faisant partie de l'une des futures plus grandes places publiques de Tourcoing sera réaménagée de manière à repositionner le piéton au cœur du dispositif d'aménagement et faire reculer le vocabulaire routier au maximum.

PROJET 2101/2024

Illustration du mail d'arbres un jour de marché

Croquis d'ambiance de la Place de la Bourgogne réaménagée

Illustration d'un concert organisé sur la place

C. L'esprit de la Cité jardin

Malgré un caractère très urbain, le quartier présente une trame végétale très riche, composée d'alignements d'arbres (corridors verts), de parcs (écosystèmes réservoirs) et de jardins et cœurs d'îlot végétalisés (mosaïque de relais écologiques) permettant ainsi, à la faune et la flore de se développer de façon stable.

Le projet s'appuiera sur cet existant, témoin de l'esprit initial du quartier conçu comme une « cité-jardin ». Ainsi la conception des voiries et en particulier de la Grande Allée intègrera des espaces verts et offrira des porosités visuelles conséquentes. Les usagers seront plongés dans un univers végétal accueillant et apaisant, propice à la contemplation et à la rencontre. Les espaces de nature se voudront ici vecteurs d'une nouvelle façon de percevoir la cohabitation entre la biodiversité et les pratiques urbaines.

Pour contribuer au changement de l'image du quartier, les espaces aménagés seront pensés pour être durables et économes en termes de gestion, respectant des objectifs de développement durable et de sobriété.

La conception paysagère du projet s'appuiera sur les fondamentaux suivants :

La préservation du patrimoine arboré

Le patrimoine arboré de la Bourgogne, en majorité plantés au début des années 70, lors de la construction du quartier, est composé aujourd'hui d'arbres adultes qui offrent un couvert végétal très présent dans le paysage du quartier. Le renouvellement progressif de ce patrimoine arboré revêt un enjeu important pour préserver la qualité paysagère et écologique à l'échelle du quartier. Le temps long et le phasage de la transformation de l'ensemble du site proposent une occasion unique pour anticiper le remplacement des sujets en fin de vie par la gradation des plantations dans le temps.

PROJET VERSION

Les abattages nécessaires seront ainsi compensés par la plantation de jeunes sujets, ce qui permettra d'assurer un renouvellement du patrimoine arboré et de préserver les continuités écologique.

Une végétalisation forte, favorable à la biodiversité

Le projet attache une attention particulière à concilier paysage urbain et nature dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants et usagers mais aussi de développer les potentialités écologiques du site en favorisant le développement d'une faune et d'une flore locale, endémique, spécifique au quartier.

Le maillage viaire du quartier s'accompagnera d'un maillage végétal structurant, capable de transformer les « espaces verts » en milieux écologiques propices au renforcement, au développement et à la circulation de la biodiversité. Ces espaces seront ainsi conçus comme de véritables milieux écologiques participant à un cadre de vie agréable et favorable au développement d'une nature en ville force d'exemplarité et de pédagogie.

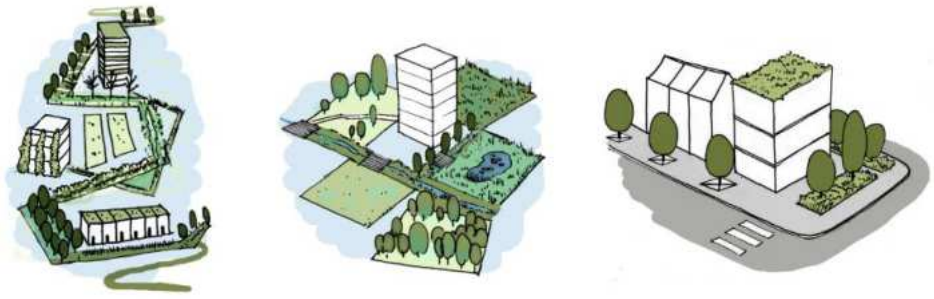

CONTINUITÉS VÉGÉTALES A TRAVERS LE QUARTIER

DES MILIEUX DIVERSIFIÉS

CONTINUITÉ DES SOLS

D. La gestion intégrée des eaux pluviales

Sur le temps long du projet, la gestion alternative de l'eau alliée à un objectif de désimperméabilisation des sols sera également le support de la diversification des milieux et de la mise en place de nouvelles dynamiques urbaines et environnementales.

Les principes qui seront mis en œuvre permettront de respecter le cycle de l'eau en favorisant l'infiltration et en assurant ainsi le rechargement des nappes d'eaux souterraines. Ils permettront également de répondre aux contraintes naturelles du site (faible perméabilité, nappe proche du terrain).

L'infiltration des eaux de pluie sera mise en œuvre à travers :

- Les **revêtements des espaces publics** qui seront principalement constitués de matériaux perméables,
- des dispositifs paysagers dédiés tels que
    - **La noue plantée, le long des voiries :** la gestion des eaux pluviales par des noues plantées permettra un tamponnement et une absorption d'une partie des eaux de ruissellement tout en faisant partie intégrante de l'identité paysagère du site. De plus, les noues favorisent la biodiversité tout en mettant en valeur le parcours de l'eau.

    - **Les arbres de pluie :** il s'agit d'arbres dont la fosse de plantation est pensée pour gérer l'infiltration d'une partie des eaux de ruissellement. Ce principe favorise également le développement la biodiversité et celle du sol.

PROJET VERSION 2024

- **Le jardin de pluie** ou jardin en creux qui se fond dans l'aménagement paysager et qui permet la rétention temporaire des eaux de ruissellement. En plus de jouer le rôle d'entonnoir, il retient l'eau temporairement, le temps qu'elle s'infiltre dans le sol.

E. La reconfiguration de la desserte du quartier par les réseaux divers

La reconfiguration profonde du quartier et de son maillage viaire s'accompagnera d'une reconfiguration des principaux réseaux indispensables au bon fonctionnement du quartier : réseaux d'assainissement, adduction d'eau potable et défense incendie, réseaux électriques haute tension et basse tension fortement impacté par le programme de démolitions de logements, réseaux télécom et réseau de gaz.

Par ailleurs, la MEL porte en direct le développement du réseau de chaleur qui participera à la requalification générale du quartier. Son déploiement sur le territoire tourquennois intégrera la desserte de la Bourgogne afin de faire bénéficier aux habitants des logements collectifs et aux usagers des équipements d'une énergie verte et durablement économique.

En synthèse,

La refonte intégrale du quartier de la Bourgogne est l'occasion de concevoir et mettre en oeuvre l'ensemble de ces principes en faveur de la transition écologique du quartier et de l'amélioration de sa résilience environnementale.
Cela passera notamment par :

-1- *L'amélioration de la qualité paysagère/sols/biodiversité* à travers la mise en œuvre du volet paysager des espaces publics. Il favorisera les continuités écologiques, la régénération des sols et particpera également à la lutte contre les ilots de chaleurs urbains

-2- *La gestion intégrée des eaux pluviales* par les aménagements de type noues, arbres, jardins de pluie, chaussées réservoir, solutions drainantes ou infiltrantes…

-3- *L'encouragement de toutes les mobilités alternatives à la voiture* grâce aux aménagements de type parvis, pistes ou bandes cyclables, allées piétons, signalétique et jalonnement. De plus, l'apaisement des circulations à travers les aménagements de types écluses, suppression de giratoire, plateaux/ralentisseurs, zones de rencontre/zone 30, contribuera également à sécuriser les modes actifs et donc à les développer.

-4- *La collecte et le tri sélectif des déchets ménagers* par la mise en place de Points d'Apports Volontaires (PAV) permettant une valorisation des déchets sous la forme de production d'énergie et de recyclage. Ainsi tous participent à une collecte plus développée et plus sélective des déchets.

- 5-*Le développement des énergies non fossiles* avec le déploiement d'Energies Renouvelables dans l'espace public (type ombrière photovoltaïque, IRVE…) et la desserte en réseau de chaleur.

Ces aménagements vertueux, démonstrateurs et pédagogiques emporteront avec eux également une dimension sociale dans la mesure où ils préfigureront et accompagneront les changements de pratiques et d'usages au sein du quartier.

Ces principes d'aménagement, décrits à l'échelle de la ZAC, permettent ainsi d'établir le projet de programme des équipements publics, le projet de programme global des constructions à réaliser, ainsi que les modalités de financement de l'opération, échelonnées dans le temps.

PROJET VERSION 19/01/2024

2. LE PROJET DE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Les équipements publics à réaliser concernent l'ensemble du périmètre de la ZAC et feront l'objet de 2 phases principales de développement :

- Une phase financée et opérationnelle qui porte sur *un programme socle des équipements publics*
- Une phase ultérieure et optionnelle, moins précise qui développera *un programme complémentaire d'équipements publics.* Celui-ci, une fois confirmé et précisé notamment sur ses modalités de financement, pourra faire l'objet d'une modification ultérieure du PEP.

1. LE PROJET DE PROGRAMME SOCLE DES EQUIPEMENTS PUBLICS

L'état d'avancement des études sur les différentes composantes de la ZAC permet d'identifier les équipements qui composeront le programme socle. En revanche, pour chacun d'entre eux, les études de conception se poursuivent et viendront affiner leur programmation et/ou leur définition technique.

A. Les équipements de superstructures

Dans le cadre de la ZAC, 7 équipements publics de proximité et des pocket parcs sont prévus et mettront en œuvre les grands principes communs détaillés dans le rapport de présentation du dossier de réalisation de la ZAC.

La construction du groupe scolaire Jacques Chirac

La construction d'un nouveau groupe scolaire, implanté en cœur de quartier et adressé directement sur la future place de la Bourgogne remplacera l'école Chateaubriand, démolie sur ce même foncier.
Desservi de façon principale par la place de Bourgogne réaménagée et par la Grande Allée, cet équipement participera à l'animation de la centralité de quartier pour constituer une offre de proximité, accessible par des cheminements piétons et modes doux de qualité, le long des rues et nouvelles voies du quartier.
D'une capacité de 14 classes complétée de larges espaces extérieurs à forte qualité paysagère, ce groupe scolaire permettra dans un 1er temps le desserrement des autres écoles maternelles et primaires du quartier et accueillera à terme une partie des nouveaux publics scolaires générés par les nouveaux logements à construire. Il participe ainsi à l'attractivité résidentielle du quartier.

L'extension du centre social

Le centre social de la Bourgogne est un équipement existant indispensable au fonctionnement du quartier de la Bourgogne qui favorise le « vivre ensemble ».
Son implantation au cœur du quartier, au plus près des habitants, est confortée par le projet d'extension de 300 m² qui prévoit également son retournement pour l'adresser sur la nouvelle place de la Bourgogne.
Par cette intervention, le centre social offrira un nouvel accueil, accessible depuis la nouvelle place de la Bourgogne, répondant en vis-à-vis des autres équipements, et visible depuis la Grande Allée.

PROJET VERSION 13

L'extension permettra également d'intégrer les surfaces complémentaires pour l'accueil des activités des adolescents.

La construction de la Crèche

La crèche actuelle « Câlin – Câline », peu attractive car présentant de forts dysfonctionnements bâtimentaires, fait l'objet d'un phénomène d'évitement. Son remplacement par une nouvelle crèche, moderne et attractive, avec un accès organisé depuis la place de la Bourgogne reconfigurée, est prévu dans le cadre de la ZAC.

Devant accueillir une soixantaine de berceaux et les services de la PMI, cet équipement qui s'implantera dans un écrin végétal, participera au retournement d'image du quartier.

La construction du nouveau groupe scolaire Kergomard Descartes

Les écoles élémentaire Descartes et maternelle Kergomard implantées en limite de quartier, à l'interface avec le quartier de la Marlière souffrent de leur vétusté. Elles occupent 2 fonciers contigus qui se tournent le dos et fonctionnent de manière séparée. Leur démolition au profit d'un nouveau groupe scolaire moderne, plus compact, plus fonctionnel, favorisera les synergies entre les 2 écoles et leur attractivité auprès des différents publics concernés.

Ce nouveau groupe scolaire devrait accueillir une quinzaine de classes au sein d'un secteur complètement revu en termes d'espaces verts et de liaisons douces.

Le confortement du groupe scolaire Camus

Le confortement de l'école Camus est prévu à plus long terme : il est envisagé des travaux de rénovation de cet équipement scolaire, qui offre des configurations architecturales et spatiales bien adaptées à sa fonction. Seront en particulier améliorés, à l'occasion de ces interventions, le confort d'usage et les performances énergétiques de l'établissement.

La construction de la Maison des Services

La création, dans le cœur de quartier, en rez-de-chaussée d'un lot de logements, d'une Maison des Services permettra d'assurer la qualité et la proximité des services publics et parapublics pour les habitants du quartier. La programmation et la localisation exactes de cet équipement seront précisées une fois les premiers équipements livrés.

La construction d'un équipement culturel : le conservatoire de musique

Ce nouvel équipement culturel, connecté en réseau avec le Conservatoire déjà existant du centre-ville, trouvera sa place au cœur du quartier de la Bourgogne à l'interface entre la place de la Bourgogne et la Grande Allée.

Ce choix ambitieux permet au Conservatoire de poursuivre et de développer un projet d'établissement équilibré et novateur. Cela lui permet de participer avec efficacité et rigueur au maillage culturel, éducatif et social du territoire ainsi qu'au réseau d'acteurs qui inscrivent leurs actions pédagogiques et artistiques dans une démarche commune d'accès à la culture pour tous.

Équipement culturel à rayonnement, il aura également une vocation éducative et sociale structurante contribuant pleinement à la revitalisation, à l'attractivité, et au désenclavement du quartier de la Bourgogne en lien avec le centre-ville. Il sera également un lieu innovant par son format culturel, artistique, éducatif, social ainsi que par les modes de médiation proposés.

PROJET VERSION 19/01/2024

Cet équipement, non repris à ce jour dans le programme de concession d'aménagement, est porté par la Ville de Tourcoing, qui souhaite mobiliser des financements extérieurs.

La réalisation de Pocket Parks

La réalisation d'équipements de proximité à vocation de détente, de sports ou de loisirs, afin de renouer avec l'esprit de la cité-jardin et valoriser la qualité paysagère du quartier, est prévue dans le programme socle et proposera des usages récréatifs au plus près des habitants.

Ces équipements, non repris à ce jour dans le programme de concession d'aménagement, sont portés par la Ville de Tourcoing, qui souhaite mobiliser des financements extérieurs.

PROJET VERSION 19/01/2024

Équipements publics de superstructures	Maitrise d'ouvrage	Financement	Propriétaire futur	Gestionnaire futur
Groupe scolaire Jacques Chirac	SEM VR	Participation de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Extension du centre social	SEM VR	Participation de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Crèche	SEM VR	Participation de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Groupe scolaire Kergomard Descartes	SEM VR	Participation de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Groupe scolaire Camus	SEM VR	Participation de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Maison des services	SEM VR	Participation de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Équipement culturel : Conservatoire de musique	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing / autres	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Pocket Parcs	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing / autres	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing

PROJET VERSION 19/01/2024

Les équipements de superstructures réalisés dans le cadre de la ZAC feront l'objet d'une participation de la Ville de Tourcoing et de subventions complémentaires (notamment de l'ANRU et de la Région Hauts de France).

B. Les équipements d'infrastructures

Les équipements d'infrastructures à réaliser dans le cadre de la ZAC peuvent être regroupés en 2 grandes catégories :

- Les infrastructures qui composent la future trame viaire
- Les espaces publics strcuturants structurants qui composent la future trame d'espaces publics piétons

Ces équipements seront réalisés selon les grands pincipes d'aménagement décrits dans le rapport de présentation du dossier de ZAC.
Il sont localisés, de manière prévisionnelle, dans le plan ci-dessous issu des études « d'Avant projet » des espaces publics.

La poursuite des études de conception (phase « Projet ») pourrait apporter des ajustements mineurs aux éléments localisés et décrits ci-dessous.

PROJET 01/2024

LOCALISATION PREVISIONNELLE DES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES

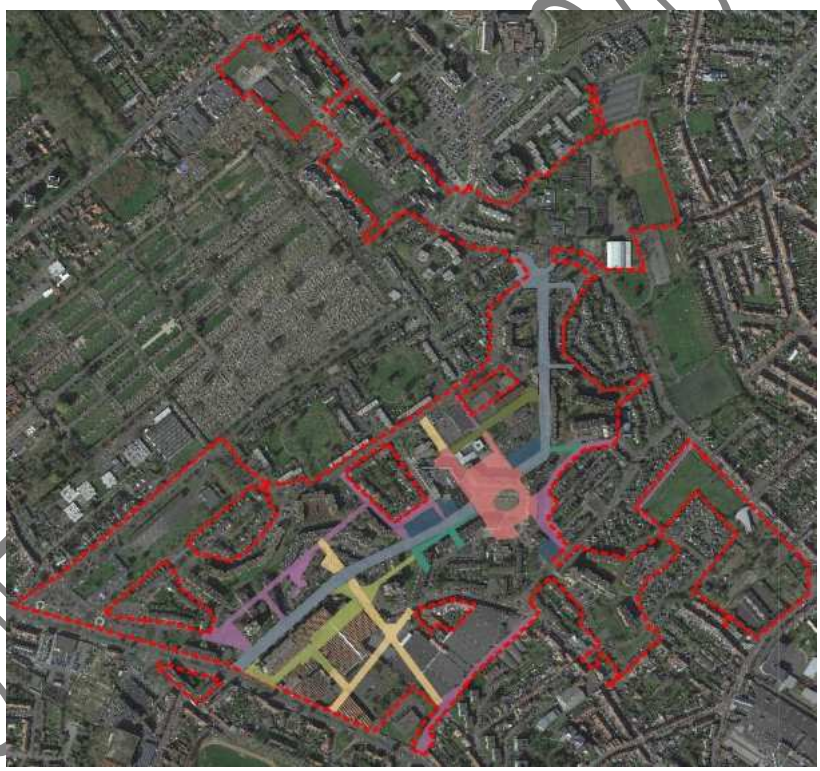

Légende :

Périmètre de la ZAC

Trame viaire et espaces d'accompagnement

- Axe structurant
- Rues de distribution
- Rues de desserte
- Poches de parking

Espaces publics majeurs

- Place de la Bourgogne
- Allée Lepoutre
- Allée des enfants
- Connexions piétonnes

1- LES EQUIPEMENTS QUI COMPOSENT LA TRAME VIAIRE

Ils peuvent être classés en 4 grande catégories :

- Axe structurant
- Rues de distribution
- Rues de desserte
- Poches de parking

La Grande Allée, le nouvel axe structurant du quartier

Traversant le site du Nord au Sud, et possédant une largeur totale d'environ 21m, la Grande Allée sera l'artère principale du quartier.

Dans l'état actuel des études en cours, la chaussée, d'une largeur de 6 m, est délimitée par du stationnement linéaire, et du végétal, puis par une piste cyclable et un cheminement piéton.

La Grande Allée aura un caractère très paysager, via de larges et longues bandes plantées d'arbres et arbustes qui rythment le parcours, dissimulent la présence des voitures et mettent à distance les piétons de la voirie. Les espèces d'arbres seront diverses, et le sol sera planté de vivaces afin de créer des micro-jardins.

Une irrégularité de répartition des espaces plantés et des stationnements est recherchée afin de casser l'aspect rigide d'un alignement d'arbres classique au bénéfice d'un effet de parc. La configuration des massifs plantés permettra également d'intégrer la gestion des eaux pluviales.

En parallèle des circulations piétonnes, une piste cyclable unidirectionnelle sera présente de part et d'autre de la voirie.

Les rues de distribution

De part et d'autre de la Grande Allée, les voies de distribution irriguent et maillent les différentes parties du quartier.

Il s'agit de voies d'environ 5m de large, en double sens, et limitées à 30 km/h (comme tout le quartier).

Les voies de distribution suivent les principes de plantation de la grande allée, en proposant de part et d'autre de la voirie, de longues bandes plantées d'arbres, arbustes et vivaces.

Ces bandes plantées peuvent recueillir, par infiltration, directement les eaux pluviales en provenance de la voirie.

Entre les bandes plantées, des stationnements longitudinaux par groupe de deux ou trois pourront être implantés.

Des trottoirs sont présents de part et d'autre de la voirie pour les piétons, et les cycles, quant à eux, partagent la voirie, sachant que la vitesse y est réduite.

Les rues de desserte

Les voies de desserte, réglementées à 30 km/h, seront majoritairement en sens unique, accompagnées d'un contre sens cyclable. La chaussée est prévue au même niveau que les trottoirs et cadrée par du végétal et du stationnement sur le côté opposé au contre sens cyclable. Les bandes plantées reprendront les principes de la Grande Allée et des voies de distribution avec un tamponnement des eaux pluviales.

PROJET VERSION 19/01/2024

Les poches de parkings

Afin de libérer les espaces publics du quartier de la présence de véhicules, des poches de stationnement sont prévues à proximité de la place de la Bourgogne et de la Grande alllée. Elles assureront ainsi la desserte en stationnement des principaux équipements publics situés en cœur de quartier.
Leur aménagement respectera les principes communs à tous les espaces publics notamment en termes de végétalisation et de gestion des eaux pluviales par infiltration.

2- LES ESPACES PUBLICS STRUCTURANTS

Le programme prévisionnel comprend également des espaces publics piétons qui viendront compléter la trame viaire et seront support de l'animation du quartier à travers des usages diversifiés.

La place de la Bourgogne

La future place de la Bourgogne prend en partie appui sur l'ancienne place du quartier. Autrefois axée d'est en ouest, la nouvelle place se développe dans l'axe Nord-Ouest/Sud-Est et s'agrandit vers le nord en lieu et place d'un ancien bâtiment de logements aujourd'hui démoli et de son espace de stationnement.
La future place sera également traversée par la Grande Allée.

Actuellement entourée de plusieurs édifices publics, le Centre Social, la Ludo médiathèque, des édifices religieux et une halle de commerces et de services, elle a vocation à devenir le cœur animé du quartier en accueillant les nouveaux équipements publics communaux (un groupe scolaire, une crèche et un conservatoire). L'objectif est de faire de cette future place un lieu rythmé tout au long de la journée par les différents usages qui la composent.
Irriguée en son cœur par le passage de deux axes urbains de desserte, la future place sera composée de plusieurs sous-espaces.

On retrouvera deux espaces majeurs et centraux, à savoir, au nord, la place « basse », cadrée par un talus planté, espace ouvert plus minéral dédié à la mise en œuvre d'animations, et au sud, en lien avec la halle commerciale, un grand mail d'arbres permettant la mise en place d'un marché.

Puis sur les côtés, différents parvis liés aux fonctions des bâtiments qui bordent la place.

Les allées piétonnes

L'allée Lepoutre

Elle fait le lien entre la place de la Bourgogne et l'ancien site industriel Lepoutre, en parallèle de la Grande Allée. Cette allée se compose de deux linéaires distincts :

- Dans sa partie sud, l'allée structure l'îlot Lepoutre : à dominante minérale, elle est ponctuée de bandes de plantations et de mobilier.
- Au-delà de la rue de Rennes, la partie nord de l'allée rejoint progressivement la place de la Bourgogne en longeant le jardin Lepoutre, l'un des futurs pocket parcs du quartier, puis elle se confond progressivement avec le trottoir de la Grande Allée. Ce secteur sera plus végétalisé.

L'allée des enfants

D'une largeur de près de 15m, l'allée des enfants relie le métro Bourgogne au futur Pocket parc situé à proximité de l'école Sainte Clotilde. Elle passe à l'arrière du centre social et du futur groupe scolaire J. Chirac en formant un jardin linéaire.

PROJET VERSION 19/01/2024

Le projet offre des espaces végétalisés ouverts et aérés. Une bande plantée d'arbustes et de vivaces viendra mettre à distance le cheminement piéton par rapport aux deux écoles qui le longent.
Elle pourra être agrémentée d'éléments ludiques et de mobilier pour y devenir un espace de jeux et de détente, qui rythme la déambulation au sein du quartier.

Les connexions piétonnes à la Grande Allée

De petites allées piétonnes seront également nécessaires afin de connecter les îlots existants ou des îlots futurs aux espaces de circulation piétonne de la Grande Allée. Conçues comme des venelles de faible linéaire, elles permettront un meilleur maillage des modes doux et un accès facilité aux logements qui ne sont adressés directement sur la Grande Allée.

La réalisation de l'ensemble de ces équipements d'infrastructures se traduira par la mise en œuvre de travaux de différentes natures, détaillés dans le tableau ci-après.

PROJET VERSION 19/01/2024

Equipements publics d'infrastructures	Maitrise d'ouvrage	Financement	Propriétaire futur	Gestionnaire futur
Voiries (dont travaux préparatoires)	SEM VR	Participation de la MEL au bilan de la concession et subventions publiques	MEL	MEL
Assainissement (eaux usées, unitaire, eaux pluviales)	SEM VR	Participation de la MEL au bilan de la concession et subventions publiques	MEL	MEL
Réseaux divers (et tranchées communes)	SEM VR/MEL/Concessionnaires	Participation de la MEL au bilan de la concession et subventions publiques	MEL/Concessionnaires	MEL/Concessionnaires
Éclairage et surveillance	SEM VR	Participation de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Signalisation	SEM VR	Participation de la MEL au bilan de la concession et subventions publiques	MEL	MEL
Mobilier urbain (potelets, PAV, corbeilles, etc)	SEM VR	Participation de la MEL et de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	MEL / Ville de Tourcoing	MEL / Ville de Tourcoing
Plantations et aménagements paysagers	SEM VR	Participation de la MEL et de la Ville au bilan de la concession et subventions publiques	MEL / Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing

Les équipements publics d'infrastructures feront l'objet de participations de la MEL et de la Ville de Tourcoing, déterminées en fonction de leur champ de compétences respectif et de subventions complémentaires (notamment de l'ANRU et de la Région Hauts de France).

PROJET VERSION 19/01/2024

2. LE PROJET DE PROGRAMME COMPLEMENTAIRE D'EQUIPEMENTS PUBLICS

A. Les équipements de superstructures

La réalisation de pocket parcs complémentaires

La réalisation d'équipements de proximité à vocation de détente, de sports ou de loisirs est envisagée dans le programme complémentaire afin de compléter l'offre mise en œuvre à travers le programme socle.

La localisation de ces équipements aura pour objectif de mailler encore davantage le quartier pour permettre au plus grand nombre d'habitants de disposer à proximité de son logement d'un espace de détente.

Équipements publics de superstructures	Maitrise d'ouvrage	Financement	Propriétaire futur	Gestionnaire futur
Pocket Parcs	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing/autres	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing

Ces équipements, non repris à ce jour dans le programme de concession d'aménagement, sont portés par la Ville de Tourcoing, qui souhaite mobiliser des financements extérieurs.

B. Les équipements d'infrastructures

Le programme complémentaire en matière d'infrastructures aura également pour objectif de compléter la trame viaire et la trame d'espaces publics mise en œuvre dans le cadre du programme socle.

Il s'agira notamment de prévoir de nouvelles :

Requalifications de voiries existantes

Elles participeront également au maillage structurant du quartier afin d'avoir un même niveau de qualité urbaine et paysagère des rues de l'ensemble du quartier.

Créations de voies

De nouvelles voiries seront nécessaires pour prolonger le maillage créé dans le cadre du programme socle.

Des créations d'espaces publics piétons complémentaires

Des parvis, des allées piétonnes complémentaires pourraient être proposés dans les secteurs moins centraux du quartier (secteur Kergomard Descartes, secteur des Peintres).

Toutes ces interventions seront conçues selon les mêmes principes de qualité urbaine, d'aménagement paysager et de gestion des eaux pluviales que le programme socle décrit ci-dessus.

PROJET VERSION 1 01/2024

Équipements publics d'infrastructures	Maitrise d'ouvrage	Financement	Propriétaire futur	Gestionnaire futur
Voiries (dont installation et préparation chantier)	SEM VR	A définir	MEL	MEL
Assainissement (eaux usées, unitaire, eaux pluviales)	SEM VR	A définir	MEL	MEL
Réseaux divers (et tranchées communes)	SEM VR/MEL/Concessionnaires	A définir	MEL/Concessionnaires	MEL/Concessionnaires
Éclairage et surveillance	SEM VR	A définir	Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing
Signalisation	SEM VR	A définir	MEL	MEL
Mobilier urbain	SEM VR	A définir	MEL / Ville de Tourcoing	MEL / Ville de Tourcoing
Plantations et aménagements paysagers	SEM VR	A définir	MEL / Ville de Tourcoing	Ville de Tourcoing

Les modalités de financement et de participation restent à préciser.

PROJET VERSION 19/01/2024

3. LE PROJET DE PROGRAMME GLOBAL DES CONSTRUCTIONS

Le programme prévisionnel global des constructions concerne l'ensemble du périmètre de la ZAC et les différentes phases de développement. Il présente donc une vision à long terme des capacités constructives de la ZAC en se basant sur les différentes composantes du projet urbain telles que définies dans le Plan guide Directeur (cf rapport de présentation du dossier de réalisation de la ZAC). Plusieurs phases de développement seront nécessaires pour mettre en œuvre la totalité du projet de programme décrit ci-dessous. Ce projet de programme est composé de :

1. La construction neuve de nouveaux logements

Le programme de la ZAC est un programme mixte mais la fonction résidentielle constitue le programme dominant du projet. A ce titre, la réussite du projet tient en premier lieu à la qualité des logements et des espaces résidentiels qui seront développés dans le quartier.

Le programme prévisionnel de diversification résidentielle (hors réhabilitations) prévoir la réalisation d'environ 850 logements à terme représentant entre 60 000 et 70 000 m² de surface de plancher (+/- 10%) dont environ 400 logements dans la phase socle de développement de la ZAC.

Ce programme de logements traduit l'objectif de mixité sociale souhaité afin de réquilibrer l'offre sociale dans le quartier. Il se compose de :

- 40% environ de surface de plancher en accession sociale,
- 36% environ de surface de plancher d'accession libre ,
- 24% environ de surface de plancher de logements intermédiaires.

Dans le cadre des réhabilitations des logements, quelques logements sociaux pourraient être créés ponctuellement dans les rez de chaussée des résidences existantes.
Les phases ultérieures de développement du projet pourraient accueillir ponctuellement une programmation sociale sous réserve de l'accord de l'Etat.

PROJET VERSION 19/01/2024

2. La construction ou la réhabilitation de locaux accueillant des activités économiques

L'objectif est de diversifier l'offre en commerces, services, artisanat, enseignement, loisirs, santé , etc.. au sein du quartier pour favoriser son attractivité économique. Sont également intégrés les constructions assurant des fonctions d'hébergement en lien avec ces activités.

Ce programme d'activités mixtes à dominante économique porte sur une surface de plancher comprise entre 13 000 et 18 000 m² (+/- 10%) à développer dans le cadre de la phase socle de la ZAC.

3. La construction ou la réhabilitation d'équipements publics de superstructures

L'objectif est de renouveler l'offre en équipements publics de proximité et de la compléter dans certains domaines (culturel par exemple).
Le programme d'équipements publics de superstructures tel que décrit dans le Programme des Equipements Publics porte sur environ 15 000 m² de surface de plancher (+/- 10%) qui seront développés dans le cadre de la phase socle de la ZAC.

PROJET VERSION 19/01/2024

4. MODALITES PREVISIONNELLES DE FINANCEMENT ET PLAN DE TRESORERIE

1. Plan de financement

Les tableaux suivants correspondent aux modalités prévisionnelles de financement de la **première phase de développement dite phase socle de la ZAC** et sont conformes au traité de la concession d'aménagement.
Les chiffres sont arrondis au millier et présentés en K€ HT.

DEPENSES (en k € HT)	
ETUDES	3 565
FONCIER	9 565
DEMOLITION DEPOLLUTION PREPARATION DES SOLS	5 188
TRAVAUX INFRASTRUCTURES Y COMPRIS TRAVAUX PROVISOIRES ET ALEA	38 608
EQUIPEMENTS SUPERSTRUCTURES	30 281
HONORAIRES	5 860
GESTION ET ANIMATION DE SITE	5 254
REMUNERATION	10 686
FRAIS DIVERS	2 990
FRAIS FINANCIERS	5 155
TOTAL DEPENSES	117 152

RECETTES (en k € HT)	
CESSIONS	3 335
SUBVENTIONS	41 135
PARTICIPATIONS	72 732
TOTAL RECETTES	117 202

Le coût prévisionnel des équipements de superstructures du programme socle non financés dans le cadre de la concession est d'environ 7 M € HT décomposés comme suit :

EQUIPEMENT	FINANCEMENT	COUT PREVISIONNEL
Conservatoire	Ville de Tourcoing/autres	Environ 6,5 M € HT
Pockets parc	Ville de Tourcoing/autres	Environ 500 K€ HT

Concernant les phases complémentaires de développement de la ZAC, le traité de la concession d'aménagement prévoit d'ores-et-déjà, dans son article 4, leur intégration au plan de financement présenté ci-dessus dès lors que leur contenu et les modalités de financement, en dépenses comme en recettes auront été précisés.
Cette intégration sera réalisée par le biais d'un avenant à la concession d'aménagement.

PROJET VERSION

2. Plan de Trésorerie 2022- 2037

Le tableau suivant correspond au plan de trésorerie prévisionnel de la **première phase de développement dite phase socle.** Il est conforme au traité de la concession d'aménagement.

Les chiffres sont arrondis au millier et présentés en K€ HT.

en k € HT	2022 Année	2023 Année	2024 Année	2025 Année	2026 Année	2027 Année	2028 Année	2029 Année	2030 Année	2031 Année	2032 Année	2033 Année	2034 Année	2035 Année	2036 Année	2037 Année	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-740	-8 996	-4 210	-2 629	-46	774	-1 946	2 351	970	-1 656	3 385	2 744	2 994	3 065	4 419	-429	50
DEPENSES	810	12 490	11 255	16 546	11 359	10 417	11 498	10 549	8 573	11 304	7 005	2 190	1 120	965	641	429	117 152
ETUDES	175	885	735	365	310	215	185	135	140	95	105	60	45	35	20	60	3 565
FONCIER		6 779	983	914	665	137	55	33									9 565
DEMOLITION DEPOLLUTION PREPARATION DES SOLS		2 125	1 068	600	115	85	85	85	725	85	85	85	45				5 188
TRAVAUX INFRASTRUCTURES Y COMPRIS TRAVAUX PROVISOIRES ET ALEA			1 040	5 200	6 240	6 240	5 200	5 200	3 640	3 640	1 560	648					38 608
EQUIPEMENTS SUPERSTRUCTURES	25	521	4 991	6 585	1 174	1 113	3 426	2 497	1 745	5 055	3 149						30 281
HONORAIRES	70	391	349	687	773	760	670	657	542	442	247	144	69	30	30		5 860
GESTION ET ANIMATION DE SITE	160	590	480	480	460	460	450	435	435	395	345	235	140	115	60	14	5 254
REMUNERATION	316	973	1 195	1 190	926	773	800	708	680	836	764	419	384	378	195	150	10 686
FRAIS DIVERS	55	183	237	245	295	236	246	261	199	279	194	154	118	109	109	70	2 990
FRAIS FINANCIERS	9	43	179	281	401	399	382	538	467	477	556	445	319	298	227	135	5 155
RECETTES	70	3 494	7 044	13 917	11 312	11 191	9 553	12 900	9 543	9 649	10 390	4 934	4 114	4 030	5 060		117 202
CESSIONS		22		151	240	391	715	228	120	228	568	588	84				3 335
SUBVENTIONS			3 359	8 986	2 579	2 300	338	4 172	223	2 891	6 822	1 346	2 030	2 030	4 060		41 135
PARTICIPATIONS	70	3 472	3 686	4 780	8 494	8 500	8 500	8 500	9 200	6 530	3 000	3 000	2 000	2 000	1 000		72 732
FINANCEMENT		11 000	5 000	5 000			1 000				-5 000	-2 475	-2 525	-3 921	-3 999	-4 079	
TRESORERIE	-823	781	433	863	668	1 431	308	2 582	3 962	1 690	-322	422	1 241	743	1 335	50	50

PROJET VE 01/2024

L'intégration au plan de trésorie des phases complémentaires de développement est prévue dans le traité de la concession d'aménagement, dès lors que leur contenu et les modalités de financement, en dépenses comme en recettes auront été précisés.
Cette intégration sera réalisée par le biais d'un avenant à la concession d'aménagement.

5. ANNEXES

Annexe 1 : délibération n° 22 C 0387 de la Métropole Européenne de Lille en date du 18 décembre 2020 sur l'approbation du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Bourgogne .

Annexe 2 : délibération du conseil municipal de Tourcoing en date du XX sur l'approbation du projet de programme des équipements publics de la ZAC de la Bourgogne.

PROJET VERSION 19/01/2024

Annexe 1 : délibération n° 22 C 0387 de la Métropole Européenne de Lille en date du 18 décembre 2020 sur l'approbation du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Bourgogne .

MEL MÉTROPOLE

20 C 0397

Séance du vendredi 18 décembre 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - URBANISME, AMENAGEMENT ET VILLE -POLITIQUE DE LA VILLE

TOURCOING -

NPRU - LA BOURGOGNE - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE - ARRET DU PROJET - APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC)

Lors de la présentation de son projet métropolitain le 12 mai 2014, le Président Damien Castelain a affiché l'ambition communautaire dans le cadre de la Politique de la Ville en souhaitant une MEL solidaire envers ses territoires les plus fragiles. La compétence Politique de la Ville, prise le 1er janvier 2015 est récente pour notre établissement. La MEL et l'ensemble des partenaires ont signé le contrat de ville Métropolitain le 15 juillet 2015. Il se décline en trois objectifs prioritaires : l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale et le cadre de vie et le renouvellement urbain. Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) est au cœur de la nouvelle politique de la Ville impulsée par la loi Lamy. Notre contrat de Ville en fixe les orientations et le cadre de référence. Les différents enjeux de ce NPRU sont désormais traités de façon globale et coordonnée à travers des stratégies territoriales intégrées de développement

I. Rappel du contexte et du projet

En application des délibérations n°15 C 0167 du 13 février 2015 et n° 15 C 0634 du 19 juin 2015, le Contrat de Ville de la Métropole Européenne de Lille a été signé le 15 juillet 2015. Il fixe les orientations et le cadre de référence pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la Métropole. Le secteur de La Bourgogne a été ainsi identifié en tant que quartier d'intérêt national par l'arrêté du 29 avril 2015 du nouveau programme national de renouvellement urbain.

De par sa taille, son positionnement géographique et son potentiel urbain, le secteur élargi de la Bourgogne constitue une opportunité pour accueillir de nombreux projets de requalification et de restructuration.

Conformément à la délibération 15 C 1376 du 18 décembre 2015, une étude urbaine a été menée dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Ville de Tourcoing et les bailleurs Lille Métropole Habitat (LMH) et Vilogia.

Ainsi, sur un périmètre d'environ 100 hectares, une équipe pluridisciplinaire a travaillé:
- à l'élaboration d'un diagnostic territorial approfondi ;
- à l'élaboration d'un "plan directeur", destiné à orienter le renouvellement urbain du secteur pour les 20 prochaines années ;
- à l'élaboration d'une étude d'impact ;

(76973) / mardi 22 décembre 2020 à 12:38 1 / 8

- à la réalisation d'études pré-opérationnelles.

Par ailleurs, une mission d'urbaniste en chef est en cours de consultation, la notification étant envisagée pour décembre 2020. Le prestataire, une fois désigné, accompagnera les maitrises d'ouvrage dans la précision du projet et la mise en place d'un cadre visant à garantir sa cohérence.

- **Enjeux de l'opération**

La Bourgogne est un quartier de grande fragilité sociale, marqué par de profondes difficultés socio-économiques : pauvreté (57 %), revenu médian (7 340 euros/ UC), chômage (44 %), habitat social (89 % de LLS), décrochage scolaire (12-17 ans), délinquance, radicalisation...
Le sentiment de relégation, largement ressenti par la population, est renforcé par la présence de la frontière qui accroît le phénomène d'enclavement. Aussi ce quartier a –t-il été inscrit au programme de renouvellement urbain de la métropole contractualisé dans une convention de décembre 2019 validée par la MEL et ses partenaires, et visant à mettre à l'œuvre les politiques de rééquilibrage territorial.

La stratégie générale du projet de la Bourgogne consiste à agir conjointement sur les dimensions urbaines, sociales et économiques. L'objectif est de rendre à nouveau le quartier attractif à l'échelle de la ville, notamment en ce qui concerne les parcours résidentiels des habitants de Tourcoing, mais aussi, plus globalement, à l'échelle de la métropole.

Les études et démarches conduites dans ce cadre ont permis de mettre en exergue les principaux enjeux et de définir les six orientations stratégiques du projet de renouvellement urbain, répondant ainsi aux objectifs incontournables du NPNRU :
- développer un parc de logements de qualité ;
- ouvrir le quartier de la Bourgogne ;
- requalifier les aménagements urbains ;
- améliorer l'offre de services ;
- renforcer l'offre d'emplois et consolider le potentiel de développement économique ;
- viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique.

- **Objectifs de l'opération**

L'intervention physique du projet de renouvellement urbain doit contribuer à ouvrir le quartier et à le rendre plus attractif par une nouvelle organisation urbaine autour d'un axe central, la Grande Allée, constituant un trait d'union structurant entre le centre-ville de Tourcoing et la Belgique (Mouscron). Autour de cet axe aux espaces publics requalifiés, le projet ambitionne de favoriser le développement d'activités économiques, de logements diversifiés (contribuant à ramener la proportion de logements locatifs sociaux au plus près de la moyenne communale -30 %) et de services plus attractifs.

En effet, de par sa taille, son positionnement géographique et son potentiel urbain, le secteur élargi de la Bourgogne constitue une opportunité pour accueillir de nombreux projets de requalification et de restructuration.

- **Programme prévisionnel**

Le programme prévisionnel de cette opération prévoit principalement :
- la démolition de 1 225 logements ;
- la réhabilitation de 670 logements
- la résidentialisation de 493 logements locatifs sociaux ;
- la construction de 850 logements neufs en diversification dont 400 dans le cadre de la convention ANRU ;
- un nouveau groupe scolaire de 12 classes ;
- l'extension/retournement du centre social de la Bourgogne ;
- la création d'un centre d'affaires de quartier ;
- la démolition/reconstruction/extension d'une crèche ;
- la déconstruction/reconstruction sur site des écoles Kergomard/Descartes ;
- la réalisation d'une maison du projet ;
- la restructuration/rénovation de l'école Camus ;
- la construction d'une maison des services en cœur de quartier ;
- la création d'équipements sportifs d'extérieur ;
- l'implantation d'une antenne du conservatoire ;
- la création d'une halle commerciale et de services ;
- la création de deux villages artisanaux (28 cellules) ;
- la réhabilitation du site Lepoutre (filière Rev3) ;
- la revalorisation des espaces publics reposant sur l'aménagement d'une traversée structurante du quartier : la Grande Allée.

II. Bilan de la concertation

Depuis 2016, des moments d'échanges avec les habitants ont ainsi régulièrement lieu et permettent de maintenir le niveau d'information de la population :
- des ateliers menés par le groupement en charge de l'étude urbaine, ont permis de présenter à la population la démarche engagée et de recueillir leurs observations sur le contenu du projet. 3 ateliers ont été organisés et se sont tenus courant 2017 ;
- des assemblées de quartier spécifiquement dédiées au NPRU ont été organisées et ont permis de présenter à la population les orientations générales du projet, le diagnostic et les hypothèses urbaines, ainsi que le processus de relogement. Ainsi, 7 assemblées de quartier spécifiques ont été organisées en juin 2016, en septembre 2017, en janvier, juillet et octobre 2018, et en février et octobre 2019;
- en juin 2018, une maison du projet a ouvert ses portes au sein du quartier et assure des permanences d'information ;
- les services de la Ville ont organisé des visites d'opérations achevées. Les habitants ont ainsi pu prendre connaissance des réalisations menées sur Belencontre à Tourcoing (en janvier 2018) et Beaulieu à Wattrelos (en juin 2018) ;
- une information relative à la présente concertation règlementaire a été effectuée lors du comité de quartier du 18 octobre 2019.

- enfin, au titre de l'article L103-2 4° du code de l'urbanisme, la MEL a mis à la disposition du public un dossier d'information présentant les enjeux et objectifs de l'opération. Les questions et remarques produites dans le registre ou formulées lors de la réunion publique ont traité de la difficulté de mise en œuvre de la programmation envisagée, de conservation de la mémoire du quartier et du patrimoine, de mise en place d'un dialogue avec la population et des nécessaires précisions à apporter sur les travaux envisagés.

Par délibération n° 19C0802 en date du 12 décembre 2019, le Conseil métropolitain a approuvé le bilan de la concertation et tiré les conséquences des remarques formulées. Ainsi, il a été proposé de tenir compte des observations et de tirer un bilan positif de la concertation préalable portant principalement sur :

1. La définition du programme d'aménagement faisant apparaitre un niveau d'exigence soutenu en termes de qualité architecturale et d'adaptation de l'offre de logements;
2. Un renforcement des liens vers la Belgique lorsque cela est envisageable en particulier sur les voies dont le gabarit permettrait d'absorber des flux inter quartiers;
3. Une vigilance particulière a été portée au maintien des services de proximité;
4. La justification du volume de démolitions et la garantie de la préservation de la mémoire du quartier;
5. L'effectivité de la concertation menée avec l'ensemble des citoyens.

III. Bilan de la mise à disposition de l'évaluation environnementale et avis de l'autorité environnementale

Au regard des objectifs d'aménagement proposés et validés dans le cadre des études, l'aménagement de ce secteur est envisagé selon la procédure de zone d'aménagement concertée. Conformément à l'article R 122-2 du code de l'environnement, le projet est soumis à une étude d'impact et à l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier d'étude d'impact a fait l'objet d'un avis formulé par l'autorité environnementale, signifié en date du 16 juillet 2020. En raison des caractéristiques de ce projet aboutissant à la réaffectation de sols aujourd'hui urbanisé, à la dédensification de cette zone urbaine et à la revalorisation du végétal, l'autorité environnementale n'a émis aucunes observations.

Conformément aux articles L.122-1, L.122-1-1 et L.123-19 du code de l'environnement, les éléments composant l'étude d'impact ont été mis à disposition du public du 26 octobre au 26 novembre 2020, selon les modalités suivantes :
- mise à disposition par voie électronique
- information du public par un avis mis en ligne sur la plateforme de participation citoyenne de la MEL.

Le processus d'information et de concertation engagé par les partenaires a permis d'exposer les principales orientations et de recueillir les observations du public.

Les questions et remarques produites dans le registre ou formulées sur le site de la MEL ont traité de sujets liés:
- à la préservation des capacités de stationnement du secteur du Pont de Neuville;
- à l'implantation de systèmes de vidéosurveillance et de bornes de recharges électriques dans ce même secteur;
- au maintien du caractère de circulation douce de l'allée Paul Claudel;
- à des précisions à porter sur la création de la ZAC en adaptant les mentions de maîtrises d'ouvrage des équipements publics.

Les remarques exprimées étant de nature à enrichir et à améliorer sensiblement le projet d'aménagement, il est proposé de tenir compte des observations et de tirer un bilan positif de la mise à disposition du public, aussi :

1. Dans la mesure où le développement du stationnement ne paraît pas opportun dans le cadre de ce programme, pour des raisons liées à la règlementation en vigueur traduite dans le PLU au bon niveau de desserte en transports en commun du secteur sud du quartier de la Bourgogne, les logements existants conserveront les places qui leur sont attribuées en domaine privé. Les logements futurs se verront appliqués les normes en vigueur en matière de stationnement. Le parking propriété de la MEL accessible par la rue Guillaume de Mortagne constitue un équipement public disponible pour tout usager au-delà des résidents du secteur. Le barreau routier qui à terme permettrait d'assurer la desserte de l'ilot Claudel impliquerait, de fait, de supprimer environ 6 places sur ce parking. Cependant elles pourront être recréées en longitudinal le long de la voie nouvelle après finalisation des études urbaines sur ce secteur et sur la programmation envisagée sur l'ilot Claudel.

2. L'implantation de bornes électriques sur les parkings publics constitue un axe voué à se conforter. En effet, la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 vient d'introduire une obligation de développement de ces équipements. Cependant, à ce stade les aménagements potentiels de la rue Guillaume de Mortagne ne sont pas stabilisés. Les nouveaux espaces de stationnement créés dans le cadre du projet de la Bourgogne pourront être, en revanche aménagés avec ce type d'équipements dans la limite du cadre règlementaire en vigueur. Il est à noter que le parking relais du Pont de Neuville dispose, à ce jour, d'une borne dotée de 2 bornes de charge accessibles sous certaines conditions aux usagers.

3. En matière de sécurité, des besoins spécifiques apparaissent en effet sur le quartier. Une première étude de sûreté et de sécurité publique a été menée au titre du projet de renouvellement urbain et a permis d'identifier les problématiques et les moyens de les prévenir. La surveillance vidéo en fait partie, et en tous les cas les services de la Ville seront sollicités en amont des travaux d'aménagement des espaces publics afin de favoriser le déploiement des réseaux correspondants. Par ailleurs, dans le cadre de la création de la ZAC, une seconde étude de sécurité sera

produite, à cette occasion nos services veilleront à traiter la vidéosurveillance de manière spécifique.

4. L'allée Paul Claudel située dans le secteur ouest du périmètre de projet est concernée par des aménagements d'espaces publics. Cependant, elle doit encore faire l'objet de compléments d'étude. La programmation de cette voie a évolué sur l'emprise de l'Allée Claudel et à ce jour la dernière version établie fait figurer un maintien de l'allée dans sa configuration dédiée aux circulations douces actuelle. En effet, d'un point de vue technique, il n'apparait pas nécessaire de créer une liaison routière qui, de plus, génèrerait l'apparition d'une zone de conflits nouvelle sur la rue du Pont de Neuville. Il convient de noter, par ailleurs que les études de projections de trafic réalisées dans le cadre de l'étude d'impact révèlent que le projet aboutissant à une dédensification du quartier, et donc à une diminution du nombre d'habitants, n'engendrerait pas de trafics automobiles supplémentaires. Les nuisances dues au flux automobiles s'en trouveront donc quoiqu'il en soit diminuées. Aussi, les arbres de l'Allée Claudel ne sauraient être abattus dans le cadre des aménagements d'espaces publics, sous réserve toutefois que leur état actuel de ne présente pas de risques pour la sécurité des usagers.

5. La modification du programme prévisionnel des constructions visant présenter des volumes de constructibilité, par suppression des références aux compétences dont relèvent les équipements programmés et rectification de la maitrise d'ouvrage de la Halle commerciale. Ces éléments repérés dans le dossier de création de la ZAC à titre prévisionnel seront consolidés dans le dossier de réalisation.

IV. Périmètre et programme de la ZAC

La mise en œuvre du projet global de restructuration dans toutes ses dimensions (économique, paysagère, urbaine, patrimoniale…) se fera par le biais de plusieurs opérations publiques et privées d'aménagement urbain. Par ailleurs, compte tenu du temps long dans lequel elle s'inscrit, il est prévu d'avoir une approche phasée s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs (propriétaires, promoteurs, investisseurs, entreprises…) présents sur le site.

Pour assurer la mise en œuvre cohérente du secteur central de ce quartier, il est prévu d'engager les opérations dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté.

Le site de la ZAC est situé en totalité sur le territoire de la commune de Tourcoing. Le périmètre d'étude couvrait l'ensemble du quartier sur une surface de 99 hectares. La ZAC se déploiera partiellement sur cet espace et sur une surface de 50 hectares incluant le secteur central qui concentre la majorité des démolitions/reconstruction (la Grande Allée et ses abords, le cœur de quartier et le site Lepoutre), ainsi que les sites à enjeux situés sur ses abords directs :
- Secteur Utrillo, Peintres, Kergomard/Descartes;
- Secteur Claudel;
- Frange Coty/Schuman;
- Chêne Houplines.

le projet de création de ZAC et son périmètre sont annexés à la présente délibération.

V. Part intercommunale de la taxe d'aménagement

Dans le cas de Tourcoing Bourgogne, la programmation en équipements publics conjuguée au manque de dynamisme du marché immobilier ne permet pas la mise en place d'une participation des opérateurs à l'initiative du projet. Ainsi, au regard de l'importance du coût des équipements publics, la quote-part réelle à la charge du constructeur sera, elle aussi, très élevée.

De ce fait, il apparait plus pertinent de maintenir la Taxe d'Aménagement. Il s'agit de maintenir les prix des terrains dans les niveaux des marchés adaptés à ce contexte. C'est donc la taxe d'aménagement qui sera adoptée comme régime financier de la ZAC.

VI. Avis des conseils municipaux concernés

Les conseils municipaux de Tourcoing et Neuville en Ferrain ont émis des avis favorables quant à la création de la présente ZAC. L'Etat Belge consulté par l'intermédiaire de la préfecture puis par un courrier de saisine du 27 octobre 2020 du ministère des affaires étrangères n'a pas émis d'avis suite à notre sollicitation de participation.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) d'arrêter le bilan de la mise à disposition de l'évaluation environnementale ;

2) Au regard des bilans ainsi tirés, de la mise à disposition du dossier d'étude d'impact et du dossier de création de ZAC, d'approuver le périmètre ainsi que le dossier de création de la ZAC sur la commune de Tourcoing ;

3) La part intercommunale de la taxe d'aménagement exigible ;

4) D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document faisant suite à cette délibération.

Séance du vendredi 18 décembre 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Responsable de service délégué :

Arnaud FICOT
Directeur Assemblées
Le 22/12/2020

Annexe 2 : délibération du conseil municipal de Tourcoing en date du XX sur l'approbation du projet de programme des équipements publics de la ZAC de la Bourgogne.

PROJET VERSION 19/01/2024

PROJET VERSION 19/01/2024

LA BOURGOGNE

Dossier de réalisation de ZAC

Siège social Ville Renouvelée
75 rue de Tournai
CS 40117 Tourcoing
+33 (0) 3 20 11 88 11
contact@semvr.fr

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 15

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction des Ecoles et des Familles Le **12 février 2024** N° **15**

ROB (RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE)
RÉGIE AUTONOME DRE (DISPOSITIF DE RÉUSSITE EDUCATIVE)

Rapport de **Madame CHANTELOUP Fabienne**

Au nom de la commission n° **5**

Mesdames, Messieurs,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTREe, modifiant l'article L. 231261 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les communes de plus de 10.000 habitants sont dans l'obligation de tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif de l'année.

Après avis du Conseil d'Exploitation, réuni le 18 janvier 2024

Compte Administratif prévisionnel 2023 (Provisoire)

Recettes	BP 2023	Réalisées 2023
Etat	513.536.00 €	513.536.00 €
Ville	197.514.00 €	197.514.00 €
Total	711 050.00 €	711 050.00 €

Dépenses	BP 2023	réalisées 2023
	711 050.00 €	694 475.00 €

<u>Evolution des Dépenses et Recettes entre le BP 2023 et le BP 2024</u>

Recettes	BP 2023	ROB 2024
Etat	513.536.00 €	513.536.00 €
Ville	197.514.00 €	197.514.00 €
Total	711 050.00 €	711 050.00 €

Dépenses	BP 2023	ROB 2024
	711.050.00 €	711 050.00 €

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- D'acter le débat d'orientations budgétaires 2023 de la Régie Autonome pour le «Programme de Réussite Educative ».

38 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l'exception de Doriane BÉCUE, Fabienne CHANTELOUP, Zina DAHMANI, Coralie HUSSENET, Adrien PICQUE, Florence TAVERNIER et Pierre DESSAUVAGES qui ne pouvaient pas prendre part au vote, Dalila ZERYOUH qui était absente et avait donné procuration à Anaïs DAKHIA
3 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »** à l'exception de Franck TALPAERT qui ne pouvait pas prendre part au vote
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DÉBAT ET DE L'EXISTENCE DES RAPPORTS

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258832-DE-1-1

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 16

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction de la Petite Enfance et Parentalité Le **12 février 2024** N° **16**

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE - DISPOSITIF UNE PLACE POUR TOUS UNE PLACE POUR CHACUN

Rapport de **Madame BENHENNI Sarra**

Au nom de la commission n° **5**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du financement du dispositif « une place pour tous, une place pour chacun », la Ville de Tourcoing apporte une aide financière aux 4 centres sociaux ayant un EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant). Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale), et les axes Petite Enfance et Handicap/Inclusion font partis des thématiques socles retenues pour le territoire.

Cette subvention s'élève à 30 000€ annuelle par an durant les 4 années de la CTG (2022-2023-2024-2025).

Pour une répartition équitable et comptable de la subvention, il est précisé que chacun des 4 centres sociaux recevra une subvention de 7 500€ par an concernant le dispositif « une place pour tous, une place pour chacun » sous réserve de la présentation des justificatifs exigés au sein de l'avenant ci-joint à la présente délibération.

Les centres sociaux concernés par cette subvention sont :

- Le centre social Boilly pour la crèche Jean Lamarque,
- Le centre social Bourgogne Pont de Neuville pour la crèche l'envol,
- Le centre social Marlière Croix-Rouge pour la crèche sucre d'orge,
- Le centre social Belencontre pour la crèche les loustics.

Vu la délibération n°36 du 11 décembre 2021 relative à la Convention Territoriale Globale ;

Vu la délibération n°7 du 25 juin 2022 relative à la mise en place du dispositif « Une place pour tous, une place pour chacun » ;

Considérant que le versement de la subvention concernée doit être en adéquation avec l'ampleur de l'implication de chaque centre social, justifiant ainsi une répartition équivalente de ces sommes au sein desdits centres sociaux ci-avant énumérés.

Considérant que la délibération originelle ne prenait pas dûment en compte la répartition des actions menées au sein des différents centres sociaux.

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- D'acter la modification de la délibération n°7 du 25 juin 2022 relative à la mise en place du dispositif « Une place pour tous, une place pour chacun » ;

- De valider le principe de répartition de la subvention et d'octroyer 7 500€ par an aux 4 centres sociaux disposant d'une crèche ;

- D’autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer l’avenant ci-annexé ainsi que tout document y afférent.

36 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l’exception de Zina DAHMANI, Anaïs DAKHIA, Stéphanie GLORIEUX, Claire MARAS et Dominique VANDAELE qui ne pouvaient pas prendre part au vote. A l’exception de Jean-Marie VUYLSTEKER qui était absent au moment du vote et avait procuration pour Pierre DESSAUVAGES, Dalila ZERYOUH qui était absente et avait donné procuration à Anaïs DAKHIA, Fanny Clarisse et Coralie HUSSENET qui étaient absentes au moment du vote.
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258777-DE-1-1

Tourcoing

Hôtel de Ville
10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING
Direction de la Commande Publique
et
des Affaires Juridiques et
Immobilières
Service des Affaires Juridiques et
du Patrimoine

Avenant n°1 (2024.XX) à la convention attributive de subvention au profit du centre social XXXX dans la cadre de la Convention Territoriale Globale (XXX)

Entre,

La Ville de TOURCOING dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville, 10, Place Victor Hassebroucq à TOURCOING (59200) dont le n° Siret est le 21590599300014, représentée par Madame Doriane BECUE, agissant au nom et pour le compte de la Ville en vertu de la délibération n°XX du 12 février 2024,

Ci-après dénommée « la Ville »

d'une part,

Et,

XXX, dont le siège est situé au XX à XX dont le n° Siret est le XX, représentée par XX,

Ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,

Ci-après dénommées ensemble « Les Parties »,

PREALABLEMENT AUX PRESENTES, IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

La Ville de Tourcoing est aux côtés des centres sociaux pour l'accueil des enfants en situation de handicap en EAJE. L'ambition est de pouvoir renforcer le repérage précoce et l'accompagnement des enfants et de leurs familles.

Pour soutenir les centres sociaux dans cette démarche, la Ville de Tourcoing a décidé de contribuer financièrement à hauteur de 7 500€ par centre social ayant un EAJE dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour l'emploi de 2 Equivalents Temps Plein (ETP) de psychomotriciens(nes).

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : D'insérer à l'article 9 « Modalités et conditions de versement » un IV « Attribution de la subvention dans le cadre de l'action une place pour tous, une place pour chacun » :

XX recevront une subvention représentant un montant de 7 500€/an payé en une seule fois sur toute la durée de la CTG et ce, depuis l'année 2022.

Article 2 : D'insérer à l'article 6 « Engagements du partenaire » b – Pour le dispositif une place pour tous, une place pour chacun :

XX s'engagent à fournir un bilan quantitatif et qualitatif des actions menées au sein des enfants reconnus en situation de handicap dans sa crèche des loustics en précisant :
>> Le nombre d'interventions du (de la) psychomotricien(ne) sur l'année N ;
>> Le nombre d'heures d'intervention du (de la) psychomotricien(ne) sur l'année N ;
>> Le nombre d'enfants suivis dans le cadre du dispositif avec l'identification du handicap, l'accompagnement prévu et/ou l'orientation préconisée ;
>> Les partenaires mobilisés dans la cadre du dispositif et les bénéfices pour l'enfant ;
>> Le contrat de travail du (de la) psychomotricien(ne).

Article 3 : Conflit entre l'avenant et la convention

En cas de conflit entre l'avenant et la convention, les dispositions de l'avenant et la convention, les dispositions de l'avenant prévaudront sur celles de la convention.

Article 4 : Continuité de la convention

En conformité avec les dispositions de l'avenant, la convention attributive de subvention au profit de XXX dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (XXX) en date du XXX conserve toute sa validité et sa force exécutoire.
Le présent avenant entrera en vigueur à compter de la date de signature des deux parties.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, en deux exemplaires originaux, le

Doriane BECUE,	**XXX,**
Maire de la Ville de Tourcoing,	Président(e),

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 17

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction des Ecoles et des Familles Le **12 février 2024** N° **17**

CITÉ EDUCATIVE
NORD / EST

_____

Rapport de **Madame CHANTELOUP Fabienne**

Au nom de la commission n° **5**

Mesdames, Messieurs,

La programmation des actions au titre de la cité éducative Nord/Est pour l'année 2024 a fait l'objet d'une convention de mutualisation de crédits dont les termes ont été conjointement validés par Madame le Maire et les services de l'Etat. Cette convention pluriannuelle fixe les modalités de participation financière de chacun des partenaires.

Certaines actions prioritaires à mettre en œuvre ont pu être identifiées par les trois pilotes de la cité éducative Nord/Est :

La Ville de Tourcoing, représentée par Madame Fabienne CHANTELOUP, Adjointe au Maire,
L'Education Nationale, représentée par le Principal du collège Pierre MENDES-FRANCE,
La Préfecture, représentée par les délégués du Préfet,

Comme toutes les actions de la cité éducative, les projets doivent répondre aux trois axes:

1- Les relations parents-institutions

2- Le vivre ensemble, les valeurs collectives

3- La poursuite des études et l'insertion professionnelle

Dans le cadre de la programmation 2024, il est souhaité de retenir 11 projets portés par 11 structures.

L'annexe jointe détaille les actions qui seront supportées sur le budget 2024.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'entériner la programmation de la Troïka pour un versement total de 102.222,25€.

En conséquence,

Ceci étant exposé, Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'accepter le soutien de la Ville aux porteurs d'actions repris en annexe de la présente délibération au titre du programme d'actions 2024 de la cité éducative Nord/Est.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les porteurs d'actions ou tout autre document, avenants relatifs à ces soutiens financiers.

- D’autoriser les dépenses pour les versements des soutiens financiers afférents à ses partenaires pour un montant total de 102.222,25€, conformément à l’annexe jointe.

42 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l’exception de Fabienne CHANTELOUP, Coralie HUSSENET et Adrien PICQUE qui ne pouvaient pas prendre part au vote Pierre DESSAUVAGES qui était absent et avait donné procuration à Jean-Marie VUYLSTEKER, Dalila ZERYOUH qui était absente et avait donné procuration à Anaïs DAKHIA
4 ABSTENTIONS	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 ABSTENTIONS	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258825-DE-1-1

partenaire	Intitulé de l'action	Brève description	Bénéficiaires	Montant (euro)
Association La clé	S'engager dans la parentalité grâce aux mots	Action d'alphabétisation pour des parents repérés par les établissements en défaut de parentalité à cause de la non maîtrise de la langue française	10 parents en difficulté face à la langue française de l'école Maternelle Pasteur ou Camus	6 000,00 €
TREZORIUM	Open Badge dans les lieux culturels	Trezorium souhaite expérimenter la mise en place d'open badge sur Tourcoing en commençant uniquement par les structures culturelles et les établissements scolaires	collégiens, lycéens et structures culturelles 500 collégiens et 2000 lycéens	10 200,00 €
AAPI	LA PARENTHESE	Depuis 2021, la parenthèse intervient sur les collégiens et lycéens en situation de grand décrochage scolaire afin de les aider à favoriser un retour en classe apaisé et de redonner du sens à sa scolarité. Pour 2024, l'AAPI souhaite accentuer ses partenariat avec : - les PsyEN - les établissemnts scolaires - la chambre des métiers pour travailler la question de l'orientation scolaire	50 jeunes par an	35 000,00 €
Collège Roussel	Savoir rouler à vélo au collège Roussel	Ajout d'un devis dans le cadre du projet vélo du collége Roussel validé au CM de décembre 2023	tous les collégiens du collège Roussel - 300 collégiens	400,41 €
BGE: ensemBle pour aGir et Entreprendre.	BUSY ET NESS	Vivre l'expérience d'un entrepreneur. Développer ses compétences, sa créativité. Busy et ness guide les élèves dans la simulation d'un projet de création d'entreprise.	Elèves de 3eme et 4eme, 15 élèves de section ordinaire, 3 élèves de SEGPA du collège PMF	3 160,00 €
MAISON DE L'EAU ET DE LA PECHE	LA CROIX ROUGE FETE LES 100 ANS DU VERGER	Dans le cadre du projet "La croix rouge fête les 100 ans du verger", la maison de l'eau de la pêche et de la nature propose des sorties natures auprès des écoles partenaires autour des plantes et des insectes du verger du square Parsy	Elèves de l'école élémentaire Lamartine + Jules Ferry 93 élèves de l'école Ferry 99 élèves de l'école Lamartine	3 700,00 €
THEATRE LA VIRGULE	LA CROIX ROUGE FETE LES 100 ANS DU VERGER	Dans le cadre du projet "La croix rouge fête les 100 ans du verger",le théâtre La Virgule va intervenir auprès des écoles partenaires autour du langage à travers des ateliers de lecture de contes sur le thème de la nature	Elèves de l'école élémentaire Lamartine + Jules Ferry 93 élèves de l'école Ferry 99 élèves de l'école Lamartine	5 832,00 €
MATHILDE CLAEBOTS	LA CROIX ROUGE FETE LES 100 ANS DU VERGER	Dans le cadre du projet "La croix rouge fête les 100 ans du verger", Mathilde CLAEBOTS, artiste peintre, réalise une fresque autour de la nature à **l'école maternelle Lamartine**	116 élèves	5 997,00 €
KELLYMITI	LA CROIX ROUGE FETE LES 100 ANS DU VERGER	Dans le cadre du projet "La croix rouge fête les 100 ans du verger", KELLYMITI, artiste peintre, réalise une fresque autour de la nature **à l'école Jules Ferry**	93 élèves	4 000,00 €
SEVE	TOUS CITOYENS GRACE A LA PHILOSOPHIE	l'action propose l'organisation de 21 cycles de 7 à 8 ateliers à l'idée philosophique et de pratique d'atttention au sein de toutes les écoles élémentaires de la cité éducative de Tourcoing/Est dans lesquelles l'association SEVE est intervenue au cours de l'année 2022/2023	les enfants de 24 classes de cycle 3	21 282,84 €
MURALL	LA CROIX ROUGE FETE LES 100 ANS DU VERGER	Dans le cadre du projet "La croix rouge fête les 100 ans du verger" Murall réalise une fresque autour de la nature **à l'école élémentaire Lamartine**	99 élèves	6 650,00 €
				102 222,25 €

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 18

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction des Ecoles et des Familles Le **12 février 2024** N° **18**

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Rapport de **Madame CHANTELOUP Fabienne**

Au nom de la commission n° **5**

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, chaque parent et chaque enfant utilisent un outil spécifique appelé ENT (**Espace Numérique de Travai**l) dédié, sécurisé et simple pour accéder à distance à son environnement scolaire (informations éducatives et de suivi, résultats scolaires, outils et ressources pédagogiques, messagerie avec les enseignants, ...). Il permet de garder le lien entre les familles et les équipes pédagogiques et a été mis en œuvre par l'Education Nationale en lien avec les collectivités territoriales.

Il permet également de faciliter les passerelles de l'élémentaire au collège puis au lycée et il s'est par ailleurs fortement développé pendant la période de crise sanitaire et de confinements répétitifs que nous avons vécue pour en faire désormais un outil indispensable à la bonne scolarité des enfants du territoire.

Cela concerne pour l'année scolaire 2023-2024, 45 écoles et environ 6700 élèves de la maternelle à l'élémentaire.

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) a été mis en place sur la région Hauts-de-France en 2019, avec un déploiement plus soutenu lors de la crise sanitaire pour faciliter l'école à la maison. Il était porté par le Syndicat Mixte « Nord – Pas-de-Calais Numérique » (La Fibre Numérique 59 62) sur fonds européens.

Compte tenu de la fin du financement de l'outil ENT, il convient pour la commune TOURCOING de poursuivre le portage financier du projet d'Environnement Numérique de Travail (ENT), la Métropole Européenne de Lille (MEL) n'ayant pas pris cette compétence dévolue aux communes.
La Métropole Européenne de Lille (MEL) assurera le recueil des délibérations et documents des communes de son territoire aux fins d'adhésion et les transmettra au Syndicat mixte.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le Schéma directeur des espaces numériques de travail (SDET) dans sa dernière version en date de juin 2022 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Nord – Pas-de-Calais Numérique » (La Fibre Numérique 59 62) tels que modifiés par délibération du 19 janvier 2022, et notamment l'article 4.2 relatif à la compétence du Syndicat en matière d'usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif ;

Vu la délibération 2023-18 du 15 juin 2023 du Syndicat mixte approuvant le cahier des Conditions Techniques, Administratives et Financières d'exercice de la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » par le Syndicat mixte ;

Vu la délibération 2022-14 du 16 juin 2022 approuvant l'adhésion du Syndicat mixte au nouveau groupement de commande pour la mise en œuvre, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement d'un ENT sur le territoire régional ;

Vu la convention approuvée par délibération 2022-15 du 16 juin 2022 du Syndicat mixte relative au partenariat pour la mise en en œuvre de l'ENT des Hauts-de-France;

Considérant que, à la suite de la loi pour la refondation de l'École et de la République du 8 juillet 2013, la commune de **TOURCOING** poursuit, aux côtés des autres collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que de l'État, l'objectif d'un développement du numérique éducatif des établissements scolaires, compte tenu de sa compétence en matière d'usages numériques ;

Considérant que l'Environnement Numérique de Travail (ENT) est un service éducatif numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité, mis en œuvre par les collectivités territoriales en lien avec l'Éducation Nationale ;

Considérant que, sur le territoire des Hauts-de-France, une solution homogène d'ENT a été déployée pour tous les élèves, parents et enseignants, de la maternelle au lycée, grâce à un groupement de commandes entre les collectivités et établissements publics concernés, sur la base d'un marché qui prend fin en juin 2023 ;

Considérant que ces acteurs de l'ENT, convaincus de l'intérêt de cette solution, ont souhaité renouveler leur partenariat ainsi que le groupement de commandes pour conclure un nouveau marché, signé le 13 mars 2023 ;

Considérant que l'intervention du SMO Nord Pas-de-Calais Numérique se fonde sur un transfert de compétence de la part des communes ou des EPCI compétents en matière de numérique éducatif pour les écoles du 1er degré ;

Considérant que, à la suite d'une adhésion d'une commune ou d'un EPCI compétent au Syndicat, ce dernier est en charge de la mise en œuvre de la compétence sur le territoire de la commune ou de l'EPCI, en lien avec les collectivités locales dont relèvent les écoles qui sont équipées et l'Éducation Nationale, en contrepartie d'une contribution financière annuelle de la commune ou d'un EPCI membre aux ressources du Syndicat, fixée par délibération du Comité syndical sur la base des critères prévus à la présente délibération et des missions réalisées par le Syndicat dans le cadre de l'exercice de sa compétence sur le territoire de la commune ou de l'EPCI concerné ;

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

De décider le transfert de la compétence « Usages numériques/NTIC en matière de numérique éducatif » au Syndicat mixte ouvert « Nord - Pas-de-Calais Numérique » ;

De décider que le transfert de cette compétence sera effectif sans délai et au plus tard dès le rendu exécutoire de la délibération concordante du Syndicat mixte ouvert « Nord - Pas-de-Calais Numérique » valant accord et adhésion de la commune de TOURCOING et modification des annexes 1 et 2 de ses statuts ;

D'approuver les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « usages numériques/NTIC en matière de numérique éducatif » par le syndicat mixte, dont le cahier est annexé à la présente et prévoyant notamment en son article 5 une contribution forfaitaire de base d'un montant de 1.35€ par élève et par an.

De prendre acte de la convention de partenariat entre le syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique et l'Education Nationale pour la mise en œuvre d'un ENT également annexée à la présente **De demander** à adhérer au syndicat mixte ouvert « Nord-Pas-de-Calais Numérique », annexés à la présente

De décider le versement de la contribution annuelle obligatoire au syndicat mixte ouvert « Nord-Pas-de-Calais Numérique » pour la compétence susvisée.

De désigner Madame CHANTELOUP, Adjointe au Maire, comme délégué(e), soit au comité syndical, soit au collège des communes désignant les représentants au comité syndical, conformément à l'article « 8.1 composition du comité syndical », figurant dans les statuts du syndicat mixte.

44 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l'exception de Fabienne CHANTELOUP qui ne pouvait pas prendre part au vote
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258824-DE-1-1

Envoyé en préfecture le 21/01/2022
Reçu en préfecture le 21/01/2022
Affiché le
ID : 059-200039386-20220119-2022_01-DE

Statuts du syndicat mixte ouvert Nord - Pas-de-Calais Numérique

Article 1. Composition et dénomination

En application des articles L. 5721-1 et suivants et R. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il est créé un syndicat mixte ouvert à la carte qui prend la dénomination suivante : Nord-Pas-de-Calais Numérique et la marque : La Fibre Numérique 59 62 (ci-après : le Syndicat Mixte)

Le Syndicat Mixte est composé des membres adhérents suivants :

- D'une part, les collectivités membres fondateurs suivants :
  - La Région Hauts-de-France,
  - Le Département du Nord,
  - Le Département du Pas-de-Calais.
- D'autre part, les autres membres adhérents listés en annexe des présents statuts.

La liste des membres adhérents sera modifiée par le Comité syndical en tant que de besoin conformément à l'Article 15 et à l'Article 16 des statuts.

Article 2. Durée

Le Syndicat Mixte est constitué pour une durée illimitée.

Article 3. Objet

Le Syndicat Mixte exerce, en lieu et place des membres adhérents qui en font expressément la demande, les compétences en matière de communications électroniques ou d'usages numériques mentionnées à l'Article 4.

Il peut en outre assurer tout ou partie des activités et missions complémentaires visées à l'Article 5.

Article 4. Compétences

Le Syndicat Mixte est doté de deux compétences à la carte.

Les compétences transférées par chaque membre sont listées en annexe aux présents statuts.

Envoyé en préfecture le 21/01/2022
Reçu en préfecture le 21/01/2022
Affiché le
ID : 059-200039386-20220119-2022_01-DE

Article 4.1. Communications électroniques :

Le Syndicat Mixte exerce en lieu et place des membres adhérents qui en font la demande, la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, comprenant notamment les activités suivantes :

- L'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques,
- L'acquisition de droits d'usage ou d'infrastructures ou réseaux existants,
- L'exploitation technique et la maintenance de ces infrastructures et réseaux,
- La commercialisation de ces infrastructures et réseaux auprès d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,
- Le cas échéant, en cas d'insuffisance d'initiatives privées, dans les conditions fixées à l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la fourniture de services de communications électroniques à l'utilisateur final.

En outre, le Syndicat Mixte est chargé de :

- La réalisation d'études en matière de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention de tous des particuliers, des entreprises et des établissements publics de la Région des Hauts-de-France, des Départements du Nord et du Pas de Calais,
- La réalisation d'études en matière de mutualisation des moyens numériques opérationnels des collectivités territoriales du Nord et du Pas-de-Calais,
- Gérer les informations prévues à l'article L. 49 du Code des postes et des communications électroniques dans le cas où le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Nord – Pas de Calais le prévoit.

Article 4.2. Usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif :

Le Syndicat Mixte exerce, en lieu et place des membres adhérents qui en font la demande, la compétence relative aux usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif.

Article 5. Missions et activités complémentaires

Le Syndicat Mixte exerce les activités qui présentent le caractère de complément normal ou nécessaire de ses compétences.

Il est autorisé à réaliser, au profit de ses membres ainsi que de collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics et autres pouvoirs adjudicateurs non-membres, des missions de mutualisation, de coopération et des prestations se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci. Ces interventions s'effectuent suivant les modalités prévues par les lois et règlements en vigueur.

Le Syndicat Mixte peut assurer la mission de coordonnateur de maîtrise d'ouvrage dans les conditions prévues de l'article 2-II de la loi du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique, pour les opérations, travaux ou services réalisés conjointement par plusieurs maîtres d'ouvrages.

Il peut également assurer les missions qui lui seraient confiées par un maître d'ouvrage dans les conditions prévues aux articles 3 et 5 de la loi du 12 juillet 1985 précitée.

Il est habilité à être membre et/ou coordonnateur de groupements de commandes se rattachant à son objet ou pour lequel il aurait un intérêt, conformément aux textes législatifs et règlementaires en vigueur.

Envoyé en préfecture le 21/01/2022
Reçu en préfecture le 21/01/2022
Affiché le
ID : 059-200039386-20220119-2022_01-DE

Il peut aussi être centrale d'achats dans les conditions prévues aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Article 6. Siège

Le siège du Syndicat mixte est fixé à EuraTechnologies, 165 avenue de Bretagne 59000 Lille. Ce lieu pourra être modifié sur délibération du comité syndical conformément à l'Article 17.

Article 7. Membres associés

Des membres associés peuvent participer aux travaux du Syndicat Mixte et de ses différents organes dans des conditions qui seront précisées dans le Règlement intérieur.

Ces membres assistent aux délibérations du Comité Syndical, peuvent être invités par le Président à prendre la parole mais ne prennent pas part au vote.

Sont notamment susceptibles de devenir membre associé du Syndicat :

- Tout EPCI des Départements du Nord et du Pas-de-Calais et les collectivités territoriales des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, non membres d'un EPCI
- Tout établissement public ou privé ayant un intérêt « avec l'objet du syndicat ».

Article 8. Comité syndical

Article 8.1. Composition

Le Syndicat Mixte est administré par un comité syndical composé comme suit :

Représentation des Départements et de la Région :

- Région Hauts-de-France : 10 délégués
- Département du Nord : 5 délégués
- Département du Pas-de-Calais : 5 délégués

Les délégués de la Région et des Départements sont désignés par les membres adhérents au sein de leurs assemblées délibérantes respectives.

Le mandat des délégués prend fin :

- Lors du renouvellement de l'organe délibérant qui les a désignés ; ce mandat expire lors de l'installation du nouveau délégué au Comité syndical désigné à l'issue du renouvellement de l'organe délibérant du membre adhérent concerné,
- A tout moment, par délibération de l'organe délibérant qui les a désignés et qui désigne dans le même temps son successeur.

En cas de vacance parmi les délégués d'un membre adhérent pour quelque cause que ce soit, ce membre pourvoit à leur remplacement dans le délai d'un mois

Représentation du bloc communal :

Chaque commune et EPCI membre adhérent désigne 1 délégué.

Jusqu'à l'adhésion de 4 communes/EPCI, ces délégués sont membres du Comité syndical.

Envoyé en préfecture le 21/01/2022
Reçu en préfecture le 21/01/2022
Affiché le
ID : 059-200039386-20220119-2022_01-DE

Au-delà de 4 communes/EPCI devenant membres adhérents, ces délégués se réunissent au sein d'un collège créé pour la désignation de leurs représentants au Comité syndical. Ce collège désigne parmi les délégués du bloc communal 4 représentants au comité syndical.

Dans l'hypothèse ou au moins deux communes/EPCI du Nord et deux communes/EPCI du Pas-de-Calais ont adhéré au syndicat, il est créé un collège par Département et les délégués issus des communes/EPCI du Pas-de-Calais élisent deux représentants au Comité syndical et les délégués issus des communes/EPCI du Nord élisent également deux représentants au Comité syndical.

Lors de la création des collèges, il est mis fin au mandat des délégués des communes/EPCI au comité syndical et il est procédé à une nouvelle désignation des représentants des collèges au comité syndical. Une fois les collèges créés et les représentants au comité syndical désignés, l'adhésion de nouveaux EPCI ou communes en cours de mandat n'emporte pas re-désignation des représentants des collèges au comité syndical.

Sous réserve de la disposition énoncée à l'alinéa précédent, le mandat des délégués prend fin lors du renouvellement de l'organe délibérant qui les a désignés ; ce mandat expire lors de l'installation du nouveau délégué au Comité syndical désigné à l'issue du renouvellement de l'organe délibérant du membre adhérent concerné.

En cas de vacance parmi les délégués d'un membre adhérent pour quelque cause que ce soit, ce membre pourvoit à leur remplacement dans le délai d'un mois

Le remplacement d'un délégué du bloc communal non-membre du comité syndical est sans incidence sur ledit comité syndical.

Article 8.2. Attributions

Le comité règle par ses délibérations les affaires de la compétence du syndicat mixte. Il vote le budget, approuve le compte administratif, élabore le règlement intérieur et procède aux modifications statutaires.

Il définit les pouvoirs qu'il délègue au bureau et au Président.

Article 8.3. Fonctionnement

Le quorum pour la tenue des séances du comité syndical est fixé à la moitié des membres en exercice présents ou représentés.

Le règlement intérieur du Syndicat mixte précise les règles de fonctionnement du comité syndical.

Article 8.4. Délégations

Le comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Président et au Bureau, à l'exception :

- Du vote du ou des budgets, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des décisions relatives aux modifications statutaires.

Le Président peut déléguer une partie de ses attributions aux Vice-Présidents.

Article 8.5. Décisions

Tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres et notamment pour l'élection des membres et du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux modifications des conditions de composition, de fonctionnement

et de durée du Syndicat Mixte. Le Règlement intérieur précise les domaines dans lesquels un vote de l'ensemble des délégués est requis.

Dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les membres adhérents concernés par l'affaire mise en délibération.

Le président prend part à tous les votes, sauf en cas des applications des articles L. 2121-14 et L. 2131-11 du CGCT.

Article 9. Le Président du Comité Syndical

Le Président est élu par les délégués au comité syndical pour la durée du mandat dont il dispose dans sa collectivité d'origine.

Le Président est l'organe exécutif du syndicat.

Il prépare et exécute les délibérations du comité syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du syndicat.

Il est seul chargé de l'administration. Il est le chef des services du syndicat et à ce titre, il peut déléguer sa signature au Directeur. Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée ou qu'il y est mis fin par l'expiration du mandat du Président.

Il représente le syndicat en justice, dans les conditions définies par le comité syndical.

Il peut recevoir délégation d'une partie des attributions du comité syndical, conformément à l'Article 8.4 des statuts.

Les autres règles applicables au Président sont précisées au sein du règlement intérieur.

Article 10. Les Vice-Présidents du comité syndical

Le nombre de vice-présidents est fixé à 2.

Ils sont élus par le comité syndical parmi les membres fondateurs pour la durée du mandat dont ils disposent dans leur collectivité d'origine. Ils ont notamment pour mission d'assister le Président.

Le Président peut déléguer une partie de ses attributions aux Vice-Présidents. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées ou qu'il y est mis fin par l'expiration du mandat des vice-présidents.

Article 11. Le bureau

Le bureau est constitué du Président et des deux Vice-Présidents.

Le bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions du comité syndical, conformément à l'Article 8.4 des statuts.

Le bureau délibère à la majorité de ses membres, le Président ayant voix prépondérante en cas de partage des votes.

Le mandat des membres du Bureau prend fin lors du renouvellement de l'organe délibérant qui les a désignés, ou lorsqu'il est mis fin à leur fonction de délégué par l'organe délibérant qui les a désignés.

Envoyé en préfecture le 21/01/2022
Reçu en préfecture le 21/01/2022
Affiché le
ID : 059-200039386-20220119-2022_01-DE

Article 12. Le personnel

Le personnel du syndicat relève des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale. Il est nommé par le Président.

Un ou des agents pourront être mis à disposition du syndicat mixte par ses membres dans le respect de la loi du 26 janvier 1984 précitée et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008.

Article 13. Budget

Article 13.1. Recettes

Les recettes du budget du syndicat mixte comprennent notamment :

Pour la compétence « communications électroniques » :

- La contribution des membres au fonctionnement, qui s'effectue selon la clé de répartition suivante : 50% pour la Région Hauts-de-France, 25% pour le Département du Nord et 25% pour le Département du Pas de Calais. L'assiette éligible annuellement est le budget de fonctionnement présenté par le Syndicat mixte,
- La participation des membres aux charges afférentes à la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques. Le montant et les modalités de versement de cette participation sont fixées dans une convention qui sera conclue entre le syndicat et chaque membre.
  Cette participation respectera la clé de répartition suivante : 50% pour la Région Hauts-de-France, 25% pour le Département du Nord et 25% pour le Département du Pas-de-Calais,
- Les études décidées par le syndicat après avis des collectivités membres donneront lieu, à une participation financière des membres selon le plan de financement suivant : 50% pour la Région Hauts-de-France, 25% pour le Département du Nord et 25% pour le Département du Pas-de-Calais.

Pour la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » :

Les contributions des membres adhérents à cette compétence sont fixées par délibération du comité syndical.

Pour l'ensemble des compétences :

- Les subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- Les produits des dons et legs ;
- Les produits d'emprunts ;
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés ;
- Plus largement, toute autre ressource autorisée par les lois et règlements en vigueur.

La contribution des membres est obligatoire.

Article 13.2. Dépenses

Les dépenses comprennent notamment :

- Les dépenses afférentes aux actions réalisées par le syndicat ;
- Les charges de fonctionnement du syndicat.

Envoyé en préfecture le 21/01/2022
Reçu en préfecture le 21/01/2022
Affiché le
ID : 059-200039386-20220119-2022_01-DE

Article 14. Comptabilité

La comptabilité est tenue selon les règles applicables à la comptabilité publique. Le receveur est désigné par arrêté préfectoral sur proposition de Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques.

Article 15. Adhésion

L'adhésion d'un nouveau membre intervient par délibérations concordantes de la collectivité ou l'EPCI sollicitant son adhésion et du Comité syndical du Syndicat Mixte, ce dernier statuant à la majorité des deux tiers (2/3) des suffrages exprimés selon les modalités suivantes :

- Chaque délégué dispose d'une (1) voix ;
- Par dérogation à l'alinéa précédent, chaque délégué désigné par le Département d'implantation de la collectivité ou de l'EPCI qui sollicite son adhésion dispose de (3) voix.

Les délibérations précisent au titre de quelle(s) compétence(s) mentionnée(s) à l'Article 4 la collectivité ou l'EPCI à vocation à adhérer.

Article 16. Retrait

Le retrait d'un membre adhérent, demandé par son organe délibérant, est soumis à l'accord du comité syndical statuant à la majorité des deux tiers (2/3) des suffrages exprimés. Une délibération du comité syndical procède aux modifications statutaires nécessaires.

Les conséquences du retrait sont régies par l'article L. 5721-6-2 du Code général des collectivités territoriales.

Article 17. Autres modifications statutaires

Les autres modifications statutaires sont adoptées par le comité syndical à la majorité des deux tiers de ses membres.

Article 18. Dissolution

Les modalités de dissolution sont celles fixées par les dispositions du Code général des collectivités territoriales applicables aux syndicats mixtes ouverts.

COMPETENCE USAGES NUMERIQUES / NTIC EN MATIERE DE NUMERIQUE EDUCATIF

COMPÉTENCE EXERCÉE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4.2 DES STATUTS DU SMO NORD - PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE

CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE NUMERIQUE EDUCATIF PAR LE SYNDICAT NORD-PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE

PROJET

Version 5 – 13 décembre 2023

Article 1 : Objet

L'article 4.2 des statuts du Syndicat Mixte Ouvert Nord-Pas-de-Calais Numérique (ci-après le Syndicat) autorise l'exercice de la compétence « Usages numériques / Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) en matière de numérique éducatif » et notamment l'installation et l'accompagnement à la mise en œuvre d'espaces numériques de travail (ENT).

Cette compétence est une compétence optionnelle (à la carte), à laquelle les membres peuvent choisir ou non d'adhérer.

Le présent document a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de cette compétence.

Article 2 : Définitions et descriptif des installations ENT

Les dispositions de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 *d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République* ont confié aux collectivités, aux côtés de l'État, une responsabilité qui est essentielle au bon fonctionnement et au développement du numérique éducatif des établissements scolaires du premier et second degré.

Dans ce cadre, les collectivités déploient sur leur territoire un service éducatif numérique appelé ENT de haute qualité offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils nécessités par son activité.

L'article 1er de l'arrêté du 30 novembre 2006 portant création, au sein du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux espaces numériques de travail, modifié par l'arrêté du 13 octobre 2017, définit un ENT comme « *tout ensemble intégré de services numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative d'un ou plusieurs établissements de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, dans un cadre défini par un schéma directeur des espaces numériques de travail (SDET) spécifique selon qu'il est mis en œuvre dans un établissement scolaire ou dans un établissement d'enseignement supérieur* ».

Article 3 : Étendue des missions exercées par le Syndicat

Le Syndicat assure l'installation, la mise en œuvre et l'assistance relative à la mise en place des ENT dans les écoles présentes sur le territoire des EPCI et des collectivités lui ayant transféré cette compétence.

À ce titre, le Syndicat fournit les licences d'hébergement des ENT et assure les différentes prestations d'accompagnement requises.

Le Syndicat prend notamment en charge :

- L'acquisition des licences d'hébergement des plateformes ENT destinées à être installées dans les différentes écoles du territoire dans le cadre du groupement de commande constitué avec la Région et les Départements ;
- En cas de besoin sur le territoire concerné, un accompagnement spécifique avant la mise en œuvre de l'ENT (actions de sensibilisation de la collectivité, audit des réseaux et services éducation numérique, définition du planning de déploiement sur le territoire en lien avec les EPCI etc.), puis pendant son fonctionnement (développements spécifiques relatifs à l'ENT et mise en place de connecteurs spécifiques etc.), et hors mise en œuvre de l'ENT (intégration de l'ENT au sein des outils locaux et notamment de l'EPCI, accompagnement à la création d'un portail etc.) ;
- En cas de besoin sur le territoire concerné, également, la mise en place d'une série de formations (des administrateurs du projet au sein de l'EPCI ou des écoles, des agents des collectivités, des parents d'élèves) ;
- En cas de besoin des écoles concernées, la réalisation d'un audit technique pour une mise en adéquation préalable de leur environnement. Il est par exemple amené à prendre en charge les vérifications électriques, préconiser et orienter l'école sur l'adaptation des bâtiments, la conseiller sur le matériel informatique à acquérir ou renouveler, ou encore évaluer la sécurité informatique des outils ;
- En cas de besoin des écoles concernées, l'installation sur l'ENT de ressources pédagogiques complémentaires.

Sont exclues des missions du Syndicat :

- La production des ressources numériques et des contenus mis en ligne sur les ENT ;
- La formation et l'accompagnement pédagogique ;
- Plus généralement, toute mission ayant trait à la compétence scolaire.

Article 4 : Procédure de transfert et de reprise de la compétence

L'adhésion à la compétence numérique éducatif intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et du comité syndical du Syndicat, ce dernier statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, conformément à l'article 15 de ses statuts.

La délibération de l'organe délibérant du membre concerné approuvant l'adhésion de ce dernier au Syndicat précisera au titre de quelle compétence mentionnée à l'article 4 la collectivité ou l'EPCI a vocation à adhérer.

Ladite délibération précisera aussi la date d'effet du transfert de la compétence et approuvera les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence par le Syndicat, objet du présent document.

Les conditions de reprise de la compétence au Syndicat par le membre sont définies par l'article 16 des statuts du Syndicat.

Article 5 : Contribution des adhérents à la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif »

Pour l'exercice de la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » le Syndicat perçoit directement auprès des collectivités membres adhérant à cette compétence une contribution dont le montant est fixé au regard des coûts générés par l'exercice de la compétence.

Cette contribution sera composée de :

- Contribution forfaitaire de base : La couverture des charges induites par le coût de la plateforme, de l'application mobile et du coût administratif lié à l'exercice de la compétence, d'un montant de 1,35 € TTC par élève et par an ;
- Contribution forfaitaire optionnelle : Un accompagnement complémentaire facultatif de l'EPCI par le Syndicat, forfaitaire, d'un montant de 0,30 € TTC par élève et par an ;
- Contribution spécifique optionnelle : Et / ou un accompagnement complémentaire facultatif de l'EPCI ou de la collectivité par le Syndicat, à la demande, d'un montant de 150 € TTC par demi-journée.

Dans le cas où des communes font l'objet d'une adhésion, plutôt que les EPCI auxquels ces communes sont rattachées :

- Un forfait correspondant au coût administratif supplémentaire du traitement de l'adhésion à la commune, d'un montant de 60 € TTC par commune.

Les critères pris en compte pour le calcul des contributions pourront être modifiés par le Comité syndical.

En outre, le Comité syndical vote chaque année le montant de contribution sollicité, montant qui sera déterminé en fonction des critères sus-évoqués et des missions réalisées sur le territoire de la collectivité ou de l'EPCI considéré.

Dans la mesure où certaines missions réalisées par le Syndicat mixte et le financement des opérations menées présentent un intérêt pour les communes membres de la Communauté au regard des compétences qu'elles exercent en matière scolaire au sein des établissements d'enseignement élémentaire et maternel, ces dernières ou leurs groupements pourront verser une subvention au

Syndicat. La détermination de la répartition des contributions fixée par le Comité syndical tiendra compte de la recette correspondante.

Article 6 : Prestations d'accompagnement fournies par le Syndicat mixte selon le niveau de contribution financière de l'adhérent

La contribution forfaitaire de base donne accès, par sa composante administrative, aux prestations d'accompagnement des collectivités suivantes :

- Gestion du marché (comités, commandes, facturations),
- Gestion globale des comptes,
- Formation et accompagnement via des webinaires des agents et élus des collectivités dotées d'un compte,
- Utilisation de ONE comme relai d'information sur la lutte contre l'inclusion numérique, avec focus local,
- Réalisation et mise à disposition de statistiques d'utilisation de l'ENT.

Les contributions optionnelles donnent accès aux prestations d'accompagnement des collectivités suivantes :

- Conseils sur les infrastructures et les matériels,
- Prospection dans les collectivités pour les ouvertures de comptes utilisateurs,
- Gestion personnalisée des comptes (connecteurs, utilisation des modules).

La contribution spécifique optionnelle pourra porter sur la prestation d'accompagnement suivante :

- Formation des familles.

La contribution spécifique pourra être adaptée à toute demande spécifique des collectivités membres, sur devis.

Article 7 : Autres prestations du marché ENT

Outre les prestations du marché ENT comprises dans la contribution forfaitaire de base (accès à la plateforme ONE et à l'application mobile), le marché passé par le groupement de commandes des Hauts-de-France, auquel adhère le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, propose d'autres prestations, en lien avec l'ENT, sur le bordereau des prix unitaires ou le catalogue fourni par le titulaire.

Les adhérents du Syndicat mixte au titre de sa compétence « usages numeriques / NTIC en matière de numérique éducatif » peuvent accéder, selon leurs besoins, à l'ensemble de ces prestations par l'intermédiaire du Syndicat mixte, aux prix et conditions du marché. Dans ce cadre le Syndicat mixte établira les devis aux adhérents, passera les commandes au titulaire du marché et lui règlera les factures afférentes, et établira les factures aux adhérents qui s'engagent à un règlement sous 30 jours après leur mise à disposition sur la plateforme Chorus pro.

Article 8 : Modification des conditions administratives, financières et techniques

Toute modification du présent document sera adoptée par délibération du Comité syndical et notifiée aux adhérents à la compétence en cause.

PROJET

Annexes aux Statuts du syndicat mixte ouvert Nord-Pas-de-Calais Numérique

Annexe 1 : liste des membres adhérents

- Région Hauts-de-France
- Département du Nord
- Département du Pas-de-Calais
- Communauté d'agglomération de Cambrai
- Communauté d'agglomération Caudrésis-Catésis
- Communauté d'agglomération du Douaisis
- Communauté d'agglomération Maubeuge – Val de Sambre
- Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut
- Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole
- Communauté de communes Cœur de l'Avesnois
- Communauté de communes Cœur d'Ostrevent
- Communauté de communes de Flandre Intérieure
- Communauté de communes Flandre Lys
- Communauté de communes des Hauts de Flandre
- Communauté de communes du Pays de Mormal
- Communauté de communes du Pays Solesmois
- Communauté de communes Pévèle-Carembault
- Communauté de communes Sud-Avesnois
- Communauté urbaine de Dunkerque

Projet

Annexe 2 : compétences transférées par chaque membre

- Communications électroniques :
  - Région Hauts-de-France
  - Département du Nord
  - Département du Pas-de-Calais
- Usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif :
  - Communauté d'agglomération de Cambrai
  - Communauté d'agglomération Caudrésis-Catésis
  - Communauté d'agglomération du Douaisis
  - Communauté d'agglomération Maubeuge – Val de Sambre
  - Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut
  - Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole
  - Communauté de communes Cœur de l'Avesnois
  - Communauté de communes Cœur d'Ostrevent
  - Communauté de communes de Flandre Intérieure
  - Communauté de communes Flandre Lys
  - Communauté de communes des Hauts de Flandre
  - Communauté de communes du Pays de Mormal
  - Communauté de communes du Pays Solesmois
  - Communauté de communes Pévèle-Carembault
  - Communauté de communes Sud-Avesnois
  - Communauté urbaine de Dunkerque

Projet

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 19

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction du Rayonnement Culturel Le **12 février 2024** N° **19**

MUBA EUGÈNE LEROY - CITY PASS

Rapport de **Monsieur MAENHOUT Peter**

Au nom de la commission n° **6**

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1999, les Offices de Tourisme et les structures touristiques de la métropole lilloise mettent en marché l'offre locale par le biais d'un sésame permettant l'accès aux principaux musées et lieux touristiques du territoire. Le City Pass touristique permet ainsi au MUba Eugène Leroy d'élargir son public.

L'objectif du City Pass est de favoriser l'accès aux principaux sites touristiques du territoire de la métropole lilloise (versions 24H et 48H), mais également quelques-uns du Nord et du Pas-de-Calais (version 72H), associant la richesse de l'offre et la facilité de déplacement des transports en commun grâce à l'intégration de titres de transports urbains (métro, bus, tram), ainsi qu'un pass TER 24h pour la version 72H. Les sites qu'il inclut ont été retenus en concertation avec les Offices de Tourisme du territoire de la Métropole Européenne de Lille.

Ainsi, dans le cadre de ce dispositif, le MUba Eugène Leroy accueille les personnes munies d'un City Pass. Sur justification des entrées encaissées, le MUba Eugène Leroy facture à l'Office de Tourisme de Lille les entrées selon le tarif réduit en vigueur.

La convention de partenariat entre la Ville de Tourcoing et l'Office de Tourisme de Lille, validée par la délibération n°57 du 5 décembre 2022, mentionne les aspects financiers.

Suite à la modification de la grille tarifaire du musée prise par délibération n°64 du 19 juin 2023, le tarif réduit a été modifié notamment pour les expositions exceptionnelles, il convient donc de modifier les termes de la convention avec l'Office de Tourisme de Lille.

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver l'application les nouveaux tarifs réduits du MUba Eugène Leroy pour les détenteurs du City Pass ;

- d’autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l’avenant de la Convention de partenariat « City Pass 2023 - 2025 ».

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258741-DE-1-1

Convention Ville de Tourcoing – Office de Tourisme de Lille 2023/2025
Avenant n°2

Entre
D'une part
L'Office de Tourisme de Lille, Palais Rihour, place Rihour 59000 Lille, représenté par sa Directrice Générale, Christine Barbange, dûment habilitée.
SIRET 783 681 687 00027,

Ci-après dénommée « l'OTL »

Et

D'autre part,
La **Ville de Tourcoing**, représentée par le Maire ou son représentant, en vertu de la délibération n° XX du Conseil Municipal du 12 février 2024.
SIRET : 215 905 993 001 39 - Code APE : 9103 Z

Ci-après dénommée « le Partenaire »

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention de partenariat entre la Ville de Tourcoing et l'OTL validée par la délibération n°57 du 5 décembre 2022 et l'avenant N°1 validé par la délibération n°64 du 9 octobre 2023.

En effet, suite à la modification de la grille tarifaire du musée prise par délibération n°64 du 19 juin 2023, il convient de modifier les termes de la convention avec l'OTL et prévoir un tarif particulier pour les « Expositions Exceptionnelles ».

Article 2 – Modification de l'article 4

L'article 4 « Aspects financiers » est modifié comme suit :

Le Partenaire accorde à l'OTL un tarif préférentiel, inférieur ou *a minima* égal à son tarif réduit en vigueur.

Le Partenaire précise ici les tarifs qu'il consent à l'OTL :

4,00 € de droit d'entrée accordé par City Pass présenté et refacturé à l'OTL pour l'entrée « site et/ou collections permanentes » au lieu de 6,00 € en tarif normal et 4,00 € en tarif réduit pour les expositions (collections et expositions).

6,00 € de droit d'entrée accordé par City Pass présenté et refacturé à l'OTL pour l'entrée « site et/ou collections permanentes » au lieu de 9,00 € en tarif normal et 6,00 € en tarif réduit pour les expositions exceptionnelles.

Le Partenaire appliquera ses conditions tarifaires concernant l'accueil du jeune public.

Un état récapitulatif des ventes sera adressé mensuellement par l'OTL au Partenaire, qui lui permettra l'émission de la facture correspondante, dont le règlement s'effectuera à 30 jours fin de mois.

Grâce à la nouvelle plateforme de gestion, le Partenaire dispose notamment d'un outil de statistiques lui permettant de vérifier l'état de ses ventes que l'OTL lui aura adressé.

Fait à Tourcoing, le

Pour la **Ville de Tourcoing**,

L'Adjoint Délégué à la Culture,
Peter MAENHOUT

Pour l'**Office de Tourisme de Lille,**

La Directrice Générale,
Christine BARBANGE

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 20

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction du Rayonnement Culturel Le **12 février 2024** N° **20**

MUBA EUGÈNE LEROY - TARIFS MUSÉE

Rapport de **Monsieur MAENHOUT Peter**

Au nom de la commission n° **6**

Mesdames, Messieurs,

Le MUba Eugène Leroy de la Ville de Tourcoing est un musée de France qui appuie son projet scientifique et culturel sur la conservation et la présentation de ses collections permanentes et de la donation Eugène Leroy réalisée en 2009, ainsi que sur la présentation régulière d'expositions temporaires ambitieuses.

Par ailleurs, le MUba Eugène Leroy a vocation à accueillir et sensibiliser un large public au sein de ses expositions permanentes et temporaires, ainsi que lors d'ateliers et visites guidées.

Dans ce cadre, le MUba Eugène Leroy souhaite compléter sa grille tarifaire en proposant aux Comités d'Entreprises des entreprises partenaires du musée de bénéficier du tarif réduit pour leurs adhérents.

Il est également proposé, pour favoriser les déplacements en transport en commun, de faire bénéficier du tarif réduit les « voyageurs Ilévia » (détenteur de la carte ou du ticket Pass Pass) pendant l'exposition « Peindre la nature. Paysages impressionnistes du musée d'Orsay ». Ilévia est un des partenaires de cette manifestation exceptionnelle.

Cette présente délibération qui fixe la grille tarifaire complète de l'accès au MUba Eugène Leroy, abroge la délibération n°64 du 19 juin 2023.

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- d’approuver le tarif réduit pour l’accès au MUba Eugène Leroy pour les comités d’entreprises des entreprises partenaires du musée et pour les « voyageurs Ilévia » (détenteur de la carte ou du ticket Pass Pass) pendant l’exposition « Peindre la nature. Paysages impressionnistes du musée d’Orsay », ainsi que la grille tarifaire récapitulée en annexe.

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258813-DE-1-1

GRILLE TARIFAIRE du MUba Eugène Leroy - Tourcoing

TARIFS INDIVIDUELS

Billet couplé collections et expositions

	tarifs
Tarif plein	6,00 €
Tarif réduit	4,00 €
Gratuité	0,00 €

Billet couplé collections et **EXPOSITIONS EXCEPTIONNELLES**

	tarifs
Tarif plein	9,00 €
Tarif réduit	6,00 €
Gratuité	0,00 €

TARIFS GROUPES

Dans la limite des créneaux disponibles

1 - Groupes Adultes

	tarifs
visite guidée 1h00 - 25 personnes max. - 1 animateur	95,00 €
visite guidée 1h00 - 50 personnes max. - 2 animateurs	160,00 €
visite guidée 1h30 - 25 personnes max. - 1 animateur	110,00 €
visite guidée 1h30 - 50 personnes max. - 2 animateurs	180,00 €
visite-Atelier 1h30 - 15 personnes max. - 1 animateur	130,00 €
visite-Atelier 1h30 - 30 personnes max. - 2 animateurs	210,00 €

Pour les visites guidées après 18h, en dehors des horaires d'ouverture du musée et pour lesquelles un personnel supplémentaire est nécessaire, il est proposé d'appliquer un tarif majoré sur l'ensemble des tarifs, soit :

	tarifs
visite guidée 1h00 - 25 personnes max. - 1 animateur	145,00 €
visite guidée 1h00 - 50 personnes max. - 2 animateurs	240,00 €
visite guidée 1h30 - 25 personnes max. - 1 animateur	170,00 €
visite guidée 1h30 - 50 personnes max. - 2 animateurs	275,00 €

Pendant les périodes d'EXPOSITIONS EXCEPTIONNELLES

	tarifs
visite guidée 1h00 - 25 personnes max. - 1 animateur	130,00 €
visite guidée 1h00 - 50 personnes max. - 2 animateurs	220,00 €
visite guidée 1h30 - 25 personnes max. - 1 animateur	160,00 €
visite guidée 1h30 - 50 personnes max. - 2 animateurs	260,00 €
visite-Atelier 1h30 - 15 personnes max. - 1 animateur	170,00 €
visite-Atelier 1h30 - 30 personnes max. - 2 animateurs	280,00 €

Pour les visites guidées après 18h, en dehors des horaires d'ouverture du musée et pour lesquelles un personnel supplémentaire est nécessaire, il est proposé d'appliquer un tarif majoré sur l'ensemble des tarifs, soit :

	tarifs
visite guidée 1h00 - 25 personnes max. - 1 animateur	200,00 €
visite guidée 1h00 - 50 personnes max. - 2 animateurs	330,00 €
visite guidée 1h30 - 25 personnes max. - 1 animateur	240,00 €
visite guidée 1h30 - 50 personnes max. - 2 animateurs	390,00 €

2 - Groupes jeunes publics, scolaires et centres sociaux non tourquennois

	tarifs
visite simple - 20 enfants max. - 1 animateur - 1H	36,00 €
visite simple - 21 à 40 enfants - 2 animateurs - 1H	46,00 €
visite-Atelier - 16 enfants max. - 1 animateur - 1H30	40,00 €
visite-Atelier - 17 à 30 enfants - 2 animateurs - 1H30	66,00 €

3. Groupes jeunes publics, scolaires et centres sociaux tourquennois

- La gratuité est appliquée pour les visites simples et les visites avec atelier

TARIFS « HORS LES MURS »

1 - Groupes jeunes publics, scolaires et centres sociaux

	tarifs
Atelier - Non Tourquennois - 30 enfants max. – 2 animateurs - 1h30	70,00 €
Atelier - Tourquennois - 30 enfants max. – 2 animateurs - 1h30	Gratuit

2 – Autres publics

	tarifs
Atelier – Non tourquennois – 30 personnes max. – 2 animateurs – 1H30	80,00 €
Atelier – Tourquennois – 30 personnes max. – 2 animateurs – 1H30	60,00 €
Conférence – 1 animateur - 1H	60,00 €

TARIFS ATELIERS AU MUba Eugène Leroy

1 – Ateliers des 4 saisons

	tarifs
Tarif trimestriel	38,00 €
Tarif trimestriel à partir du 2nd enfant	33,00 €
Tarif annuel (3 trimestres)	102,00 €
Tarif annuel (3 trimestres) à partir du 2nd enfant	92,00 €

2 – Ateliers MUba Vacances

	tarifs
5 séances* de 2heures	21,00 €
4 séances* de 2 heures	17,00 €
3 séances* de 2 heures	13,00 €
Tarif à la séance	6,00 €

** Séances pendant la même semaine*

TARIFS DIVERS

	tarifs
Rencontres autour d'une œuvre Croqu'art – 1 heure - Entrée + Visite + Collation	de 10,00 € à 20,00 €
Conférences	Gratuit
Visites commentées ou dessinées	Droit d'entrée (selon tarifs individuels)
Concerts payants	
- Tarif plein	10,00 €
- Tarif réduit	6,00 €
MUba Famille / MUba Bébé Visite-atelier d'1H30 pour les familles	Droit d'entrée (selon tarifs individuels) + 5,00 € par famille pour l'atelier
Ateliers Adultes « Tous à l'atelier »	
- Atelier autour d'une technique – 3H	15,00 €
- Atelier autour d'une technique – 3H - pour les adhérents de l'association des Amis du MUba Eugène Leroy, à jour de leur cotisation	10,00 €
« Droit de parole »	
- Pour les conférenciers indépendants : • détenteurs de la carte de guide-conférencier • guides-conférenciers et guides étrangers munis d'une carte professionnelle	15,00 €
- Pour : • conservateurs des musées français ou étrangers titulaires d'une carte professionnelle • enseignants français ou étrangers conduisant leurs élèves • relais associatifs, relais du champ social et relais handicap dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et après autorisation préalable du musée	Gratuit
Droits de reproductions	
- 1 fichier numérique à destination d'un partenaire	Gratuit
- 1 fichier numérique à destination de toute autre publication	90,00 €
- 1 fichier numérique en vue d'une reproduction sur un support à destination commerciale (tarif par type de support réalisé)	200,00 €

BENEFICIAIRES DES REDUCTIONS

Sur présentation d'un justificatif

Tarif réduit

Bénéficiaires
Jeunes entre 18 et 25 ans
Personnes âgées de 65 ans et plus
Amis des musées autres que Tourcoing
Groupes non accompagnés à partir de 10 pers.
Comités d'entreprises des entreprises partenaires du MUba
Titulaires d'une carte de réduction pour famille nombreuse
Détenteurs de la carte d'abonnement Grand Mix
Détenteurs de la carte d'adhésion lMA-Tourcoing
Pour tous durant les périodes de montages et démontages d'expositions
« Voyageurs Ilévia » (détenteur de la carte ou d'un ticket Pass Pass) pendant l'exposition « Peindre la nature. Paysages impressionnistes du musée d'Orsay

Gratuité

Bénéficiaires
Tourquennois sur présentation de la carte « laissez-passer MUba Eugène Leroy Tourcoing », carte de fidélité annuelle, nominative, attribuée aux Tourquennois qui en font la demande et justifient de Ieur domicile à Tourcoing
Enfants de moins de 18 ans
Toute personne scolarisée à Tourcoing
Personnel municipal et CCAS de la Ville de Tourcoing
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA
Détenteurs de la carte d'abonnement « La C'Art » en cours de validité
Détenteurs de la carte « City pass » en cours de validité
Détenteurs de la carte « Pro Tourisme » en cours de validité *(sous réserve de la signature de la convention)*
Professeurs et Etudiants en Histoire de l'Art, Arts Plastiques, en écoles supérieures d'Art, en écoles d'architecte, à l'Ecole du Louvre
Enseignants en préparation de visite
Mutilés de guerre, titulaires d'une carte d'invalidité
Membres des associations « les Amis du MUba Eugène Leroy » et « Les Amis de la Piscine »
Titulaires d'une carte de l'ICOM — International Council of Museum
Membres de l'Association Générale des Conservateurs des Musées de France
Membres certifiés appartenant au Ministère de la Culture, à la Direction des Musées de France
Membres de la Maison des Artistes
Journalistes et élèves de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille
Guides conférenciers des Monuments Historiques
Personnel des Musées
Pour tous, chaque 1er dimanche du mois
Pour tous à l'occasion d'événements exceptionnels organisés à l'initiative du MUba tels que nocturnes, soirées et week-end festifs

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 21

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction du Rayonnement Culturel Le **12 février 2024** N° **21**

MUBA EUGÈNE LEROY - PARTENARIATS COMMUNICATION EXPOSITION IMPRESSIONNISTES

Rapport de **Monsieur MAENHOUT Peter**

Au nom de la commission n° **6**

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2018, le musée s'est engagé dans une politique d'expositions ambitieuses en partenariat avec de grandes institutions nationales : les expositions *Chrétiens d'Orient* (2018) conçues avec l'Institut du monde arabe, et *Picasso illustrateur* (2019) avec le Musée Picasso Paris, ont ainsi remporté un franc succès public, participant à la démocratisation culturelle autant qu'à l'attractivité du territoire tourquennois.

Du 16 mars au 24 juin 2024, la Ville de Tourcoing organise l'exposition au MUba Eugène Leroy « Peindre la nature. Paysages impressionnistes du musée d'Orsay », en s'appuyant sur un partenariat étroit avec le musée d'Orsay, un commissariat partagé ainsi que le prêt d'une soixantaine d'œuvres exceptionnelles (Claude Monet, Alfred Sisley, Camille Pissarro, Auguste Renoir...). Cet événement est organisé dans le cadre de l'opération nationale « Les 150 ans de l'impressionnisme avec le musée d'Orsay » célébrant l'anniversaire de la première exposition du courant en 1874.

Afin de renforcer le rayonnement de cette exposition exceptionnelle, il est proposé de signer des conventions de partenariat de communication avec différentes structures telles que la Voix du Nord, France 3, Ilévia/Kéolis, etc.

Ceci étant exposé et après en avoir délibéré, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention-cadre de partenariat de communication ci-annexé ;

- D’autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions de partenariats, ainsi que les avenants et tous documents y afférent.

43 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l’exception de Stéphanie GLORIEUX qui était absente au moment du vote et avait procuration pour Dominique VANDAELE Pierre DESSAUVAGES qui était absent et avait donné procuration à Jean-Marie VUYLSTEKER, Dalila ZERYOUH qui était absente et avait donné procuration à Anaïs DAKHIA
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258818-DE-1-1

Tourcoing

Hôtel de Ville
10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING
Direction de la Commande Publique
et
des Affaires Juridiques et
Immobilières
Service des Affaires Juridiques et
du Patrimoine

CONVENTION (2024. [XXX]) DE PARTENARIAT POUR PROMOUVOIR LA COMMUNICATION DE L'EXPOSITION « PEINDRE LA NATURE – PAYSAGES IMPRESSIONNISTES DU MUSEE D'ORSAY »

Entre les soussignés :

La Ville de TOURCOING, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville, 10 Place Victor Hassebroucq à TOURCOING (59200) dont le n° Siret est le 21590599300014, représentée par Madame Doriane BECUE, agissant au nom et pour le compte de la Ville en vertu de la délibération n°[XXX] du 12 février 2024,

Ci-après dénommée la « Ville de Tourcoing » ou « la Ville »,

et

L'Organisme XXX, dont le siège est situé [XXX] à [XXX], représentée par [XXX], en qualité de [XXX]
Numéro SIRET [XXX]

Ci-après dénommé « l'organisme partenaire » ou « Le partenaire » ou « l'organisme »,

Ci-après dénommés ensembles « Les Parties »,

PREALABLEMENT AUX PRESENTES, IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Le MUba Eugène Leroy de la Ville de Tourcoing est un musée de France qui appuie son projet scientifique et culturel sur la conservation et la présentation de ses collections permanentes, sur la présentation régulière d'expositions temporaires ainsi que sur la conservation et la présentation de la donation Eugène Leroy réalisée en 2010.

Depuis 2018, le musée « Muba : Eugène Leroy », s'est engagé dans une politique d'expositions ambitieuses en partenariat avec de grandes institutions nationales : les expositions *Chrétiens d'Orient* (2018) conçu avec l'Institut du monde arabe, et

Picasso illustrateur (2019) avec le Musée Picasso Paris, ont ainsi remporté un franc succès auprès du public, participant à la démocratisation culturelle autant qu'à l'attractivité du territoire tourquennois.

Au printemps 2024 (16 mars – 24 juin), la Ville de Tourcoing organise une exposition au MUba Eugène Leroy autour des impressionnistes, en s'appuyant sur un partenariat étroit avec le musée d'Orsay, un commissariat partagé MUba-musée d'Orsay, ainsi que le prêt d'une soixantaine d'œuvres exceptionnelles (Claude Monet, Alfred Sisley, Camille Pissarro, Auguste Renoir...). Cet événement est organisé dans le cadre de l'opération « *Les 150 ans de l'impressionnisme avec le musée d'Orsay* » célébrant l'anniversaire de la première exposition du courant en 1874.

Afin de renforcer le rayonnement de cette exposition tourquennoise, il est proposé de signer une convention de partenariat communication avec [XXX]. Ce partenariat a pour objet de faire mieux connaître l'exposition « Peindre la Nature – Paysages impressionnistes du musée d'Orsay », le MUba Eugène Leroy, la Ville de Tourcoing ainsi que l'organisme partenaire.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements et apports réciproques des Parties dans le cadre du présent partenariat conclu aux fins de promouvoir l'exposition « Peindre la Nature – Paysages impressionnistes du musée d'Orsay ».

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties. Elle prendra fin à l'issue de l'exposition sous réserve :

- de la réalisation des conditions énoncées au sein de l'article 6 ;
- de la réalisation des engagements énoncés au sein de l'article 3.

Article 3 – Engagements des Parties

Article 3-a : Engagements du Partenaire

L'organisme partenaire s'engage à (la liste ci-dessous est non-exhaustive et sera adaptée en fonction du partenariat conclu) :

[Description des apports en nature de l'organisme partenaire comme par exemple affichage, passage dans des émissions de télévision ou de radio, communication sur les réseaux sociaux, organisation de jeux concours…].

Article 3-b : Engagements de la Ville

En contrepartie des contributions en nature apportées par l'organisme partenaire, la Ville de Tourcoing s'engage notamment à (la liste ci-dessous est non-exhaustive et sera adaptée en fonction du partenariat conclu) :

[Description des apports en nature de la Ville de Tourcoing proportionnels aux apports de l'organisme partenaire comme par exemple création graphique, apposition du logo de l'organisme partenaire, mise à disposition d'espaces du musée pour une soirée, catalogues, entrées gratuites…].

Dans le cas d'une mise à disposition consentie en contrepartie. Ajout de cette clause :

En contrepartie de la participation consentie par le Partenaire, la Ville de Tourcoing met à disposition :

- [XXX], d'une superficie de [XXX] m^2, dont le prêt est consenti à titre gratuit dans le cadre de la présente convention (valeur de la mise à disposition (tarif à préciser) : [XXX]€) ;

Les salles ci-avant énumérées sont mises à disposition du Partenaire pour [XXX] dates à définir entre les Parties. La demande de mise à disposition doit être formulée par écrit dans un délai de 2 mois avant la date souhaitée auprès de la Direction de [XXX]. Le Partenaire est expressément informé que sa demande pourra être refusée en fonction des disponibilités des salles. En sus, elle pourra être par ailleurs refusée ou annulée (après confirmation de disponibilité) pour tout motif d'intérêt général. Dans une telle hypothèse, le Partenaire ne pourra demander une quelconque indemnité mais pourra demander le report de la mise à disposition à une date ultérieure.

Le Partenaire dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date de signature de la présente convention, pour demander la mise à disposition des salles ci-avant évoquées. A échéance de ce terme, le Partenaire ne pourra se prévaloir de la présente convention pour bénéficier d'une mise à disposition à titre gracieux.

Lors de l'entrée et de la sortie [XXX] dans les locaux, un état des lieux contradictoire sera établi. Aucune remise des clés n'interviendra à cette occasion.

Le Partenaire s'engage à s'abstenir de toute activité dangereuse ou de nature à dégrader les locaux mis à disposition et prendre toutes mesures nécessaires pour respecter les mesures de sécurités prescrites par la Ville. Le Partenaire assurera, si nécessaire et par ses propres moyens, un service de sécurité à l'occasion de la mise à disposition consentie de sorte que la responsabilité de la Ville ne soit nullement inquiétée.

Pendant la durée de cette occupation, le Partenaire aura également accès aux sanitaires. Le paiement des fluides ainsi que le nettoyage des locaux est pris en charge par la Ville de Tourcoing.

En cas d'utilisation de la Marque Partenaire :

La Ville de Tourcoing est expressément autorisée par le Partenaire à :

- Reproduire la marque « [XXX] », telle que présentée au sein de l'Annexe de la présente convention ;
- Citer la Marque dans le cadre des opérations de remerciement et de promotion destinées à promouvoir l'exposition.

Cette licence de Marque est consentie, à titre non exclusif, pour les stricts besoins de l'exécution de la présente convention et en contrepartie des engagements de la Ville de Tourcoing pour toute la durée de la présente convention.

Il est expressément entendu que la Ville de Tourcoing n'acquiert par la présente convention aucun droit de propriété intellectuelle sur la Marque « [XXX]» et s'interdit, pendant et après la durée de la présente convention, de faire enregistrer en son nom ou pour son compte, à quelque titre que ce soit, la Marque ou toute dénomination ou logo susceptibles de créer un risque de confusion avec la Marque.

Article 4 – Avenant

Chaque modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. L'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5 – Responsabilité et Assurance

La Ville de Tourcoing garantit, au titre de son contrat d'assurance en responsabilité civile, les dommages susceptibles d'être causés aux tiers et imputables à son activité.

L'organisme partenaire garantit, au titre de son contrat d'assurance en responsabilité civile, les dommages susceptibles d'être causés aux tiers de son propre fait.

Dans le cas d'une mise à disposition :

L'immeuble sis [XXX] Tourcoing (59200), est repris dans la police « Dommages aux Biens » de la Ville.

De son côté, le Partenaire assurera contre l'incendie et le dégât des eaux, les objets mobiliers, son matériel, ses marchandises, ses équipements et installations ainsi que contre les risques locatifs et le recours des voisins. Il devra pouvoir en justifier par la production d'une attestation spécifiant la police d'assurance, la période, le lieu du risque, la surface assurée et l'énumération des garanties.

Le partenaire fera son affaire personnelle des responsabilités qu'elle pourrait encourir du fait de dommages accidentels subis par ses propres adhérents ou de simples tiers faisant appel à ses services.

La Ville de Tourcoing décline toute responsabilité en cas de vol, cambriolages ou autres actes délictueux et, généralement des troubles apportés par des tiers par voie de ce fait.

Tout sinistre devra faire l'objet d'une déclaration immédiate adressée à la Ville avec copie de la déclaration adressée à la compagnie d'assurance de l'occupant.

Article 6 – Résiliation de la convention

La Ville de Tourcoing se réserve également le droit de mettre un terme à la présente convention pour tout motif d'intérêt général. Dans cette hypothèse, le Partenaire est dûment informé qu'il ne pourra se prévaloir auprès de la Ville, d'aucune indemnité d'aucune sorte et ce, même s'il y a eu un commencement d'exécution du partenariat.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration de dix jours ouvrés suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité judiciaire et sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Il est expressément indiqué que la responsabilité des Parties ne pourra pas être recherchée si l'inexécution de ses obligations est empêchée en raison d'un cas de

force majeure telle que cette dernière est définie par la loi et la jurisprudence. Cette conséquence pourrait par ailleurs concourir à l'annulation de la présente convention sous réserve des Parties.

Article 7 – Phase pré-contentieuse

Pour toute difficulté quant à l'application et/ou l'interprétation de cette convention, la Ville de Tourcoing et le Partenaire conviennent de se réunir à la demande de l'un d'entre eux.

Article 8 - Litige

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Lille.

Fait à Tourcoing, en 2 exemplaires originaux, le [XXX]

Pour la Ville de Tourcoing,	Pour [XXX]
Le Maire, Doriane BECUE	Le [XXX] [XXX]

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 22

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction du Rayonnement Culturel Le **12 février 2024** N° **22**

MUBA EUGÈNE LEROY - INVITATION SCOLAIRES IMPRESSIONNISTES

Rapport de **Monsieur MAENHOUT Peter**

Au nom de la commission n° **6**

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2018, le musée s'est engagé dans une politique d'expositions ambitieuses en partenariat avec de grandes institutions nationales : les expositions *Chrétiens d'Orient* (2018) conçu avec l'Institut du monde arabe, et *Picasso illustrateur* (2019) avec le Musée Picasso Paris, ont ainsi remporté un franc succès public, participant à la démocratisation culturelle autant qu'à l'attractivité du territoire tourquennois.

Du 16 mars au 24 juin 2024, la Ville de Tourcoing organise une exposition, *Peindre la nature. Paysages impressionnistes du musée d'Orsay*, au MUba Eugène Leroy, en s'appuyant sur un partenariat étroit avec le musée d'Orsay, un commissariat partagé ainsi que le prêt d'une soixantaine d'œuvres exceptionnelles (Claude Monet, Alfred Sisley, Camille Pissarro, Auguste Renoir...). Cet événement est organisé dans le cadre de l'opération nationale « Les 150 ans de l'impressionnisme avec le musée d'Orsay » célébrant l'anniversaire de la première exposition du courant en 1874.

Le MUba Eugène Leroy a vocation à accueillir et sensibiliser un large public au sein de ses expositions et dans ce cadre, il met en place chaque année de nombreux partenariats et actions pour élargir le public et toucher de nouveaux visiteurs, souvent éloignés de l'offre culturelle pour des raisons sociales et économiques.

Afin d'accroître cet élargissement à l'occasion de la nouvelle exposition exceptionnelle en visant le public tourquennois, il est proposé d'offrir deux entrées gratuites pour l'exposition *Peindre la nature. Paysages impressionnistes du musée d'Orsay* à chaque enfant scolarisé à Tourcoing (1 enfant scolarisé à Tourcoing de 3 à 16 ans et 1 accompagnant). Offrir une invitation personnalisée pourra permettre de susciter l'envie de découvrir le musée aux familles qui ne le connaissent pas encore ou qui n'osent pas en franchir la porte. Les invitations seront distribuées aux enfants directement dans les établissements scolaires avec le soutien de la direction écoles et familles de la Ville.

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- d’approuver la délivrance de 2 entrées gratuites (1 enfant scolarisé à Tourcoing de 3 à 16 ans et 1 accompagnant) offertes à chaque enfant scolarisé à Tourcoing pour l’exposition « Peindre la Nature. Paysages impressionnistes du musée d’Orsay » du 16 mars au 24 juin 2024.

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l’exception de Pierre DESSAUVAGES qui était absent et avait donné procuration à Jean-Marie VUYLSTEKER, Dalila ZERYOUH qui était absente et avait donné procuration à Anaïs DAKHIA
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258954-DE-1-1

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 23

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction du Rayonnement Culturel Le **12 février 2024** N° **23**

CONVENTION DE DÉPÔT DES ARCHIVES DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES TOURQUENNOISES AUX ARCHIVES MUNICIPALES

Rapport de **Monsieur MAENHOUT Peter**

Au nom de la commission n° **6**

Mesdames, Messieurs,

Statutairement, ces documents dépendent de l'Etat et doivent être conservés par les Archives départementales du Nord. En effet, l'essentiel des archives papier et numériques ayant été conservées par l'archéologue de la ville lorsqu'il était en poste dépendent des opérations archéologiques financées par la DRAC et répondent à ce titre à la circulaire du 5 juillet 1993.

Dans un objectif de sauvegarde du patrimoine Tourquennois, ces archives sont actuellement conservées dans les locaux des Archives municipales de Tourcoing.

C'est à ce titre que, de manière dérogatoire, la directrice des Archives départementales du Nord a donné son accord pour que le dépôt de ces documents soit confié aux Archives municipales de Tourcoing, présentant des conditions de conservation optimales ainsi que le personnel scientifique représenté par l'équipe des Archives municipales.

La DRAC Hauts-de-France a pour projet la construction d'un CCE (Centre de conservation et d'études), à l'image de celui qui existe déjà pour le département du Pas-de-Calais. Les archives et le matériel archéologique dépendant des opérations financées par la DRAC rejoindront ce nouvel équipement une fois sorti de terre.

Ces archives, composées de documents papier, électroniques, plans, photographies, diapositives, sont dans un bon état de conservation. Elles sont conditionnées et représentent une dizaine de mètres linéaires déjà intégrés dans les espaces de conservation. Complémentaires des archives du service archéologique, dépendant quant à elles de la Ville de Tourcoing, elles serviront à fournir aux chercheurs une vision complète de l'archéologie à Tourcoing.

A ce titre, une convention de dépôt, conjointe à la DRAC Hauts-de-France et à la ville de Tourcoing a été proposée à la signature de Madame le Maire. Cette convention a préalablement été signée par M. Hilaire MULTON, Directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France.

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- d’autoriser la convention ci-après.

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258883-DE-1-1

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Archives municipales
le Réseau des idées
Tourcoing

Convention relative au dépôt et à la gestion des archives scientifiques de l'archéologie de M. José Barbieux, archéologue municipal de Tourcoing

Cote Service Régional de l'Archéologie (code source Patriarche) : S-159879
Cote Archives Municipales de Tourcoing : 382 W
Volumétrie du fonds : 8,10 Mètres Linéaires et 12,3 Giga Octets

Préambule

En 2021, dans le cadre d'un chantier des collections mené par la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France – Service Régional de l'Archéologie, concernant le mobilier archéologique stocké au service archéologique de la ville de Tourcoing, la question du traitement et de la gestion des archives associées s'est posée.

Ces archives, papier et numériques, conservées par M. José Barbieux, archéologue municipal de la ville de Tourcoing, sont constituées de la documentation scientifique liée aux opérations archéologiques et répondent à ce titre à la circulaire du 5 juillet 1993.

Étant donné le futur déménagement du bâtiment où se situe le fonds d'archives et le départ en retraite de Mr José Barbieux en juin 2022, il est apparu nécessaire de prendre en charge urgemment ces archives afin d'éviter toute perte d'information et d'assurer la pérennité de leur conservation.

En application de la réglementation en vigueur, les archives scientifiques des opérations archéologiques doivent être remises au Service Régional de l'Archéologie puis, à terme, aux Archives Départementales du chef-lieu de région (ici les Archives départementales du Nord), ou, le cas échéant, dans un Centre de Conservation et d'Études (CCE) avec l'ensemble du mobilier archéologique associé.
La circulaire du 6 juillet 2007 relative aux CCE introduit le principe que le mobilier archéologique et la documentation scientifique associée sont des archives archéologiques indissociables qui doivent faire l'objet d'un versement unique et être conservées dans un même lieu.

Compte-tenu de ces éléments, de l'absence de CCE dans le Nord et dans la mesure où le mobilier archéologique est à ce jour conservé à Tourcoing (en attente du règlement du statut de propriété), les Archives départementales du Nord, qui exercent réglementairement le contrôle scientifique et technique sur les archives publiques sur le périmètre du département, autorisent de façon dérogatoire et provisoire l'accueil, le traitement et la conservation de ces archives par le service des Archives municipales de Tourcoing (Annexe 1 : courrier envoyé en date du 22 mars 2021).

Ceci étant exposé,

Entre :

La Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France - Service Régional de l'Archéologie, 1-3 rue du Lombard, CS 80016, 59041 Lille Cedex, représentée par le Directeur régional, Monsieur Hilaire MULTON,

Désignée sous les termes « DRAC HDF – SRA », d'une part,

Et :

Les Archives municipales de Tourcoing, 28 rue Pierre de Guethem, 59200 Tourcoing, représentées par la responsable, Madame Marie TRIOT,

Désignées sous les termes « AM de Tourcoing », d'autre part,

Vu le Code du Patrimoine, partie législative, Livre II, Art. L. 211-1 et 4, L. 212-1 et 4,
Vu le Code du Patrimoine, partie règlementaire, Livre II, Art. R. 212-14,
Vu l'Instruction n°2004/024 du 21 septembre 2004 (DPACI/RES/2004/019), relative au tri et à la conservation pour les archives produites et reçues par les directions régionales des affaires culturelles,
Vu la Circulaire n°1801 DP/SDA du 5 juillet 1993 aux préfets/DRAC sur les obligations liées à l'achèvement d'une fouille archéologique préventive,
Vu la Lettre-Circulaire n°2007/020 du 6 juillet 2007, relative au lancement du projet « Centres de Conservation et d'Étude » pour l'évolution des « dépôts » archéologiques et la gestion des collections archéologiques,
Vu le Décret n°2017-925 du 9 mai 2017, relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive et aux régimes de propriétés des biens archéologiques,
Vu le Décret n°2021-907 du 7 juillet 2021, relatif aux règles de conservation, de sélection et d'étude du patrimoine archéologique mobilier et au rapport d'opération et portant diverses mesures à l'archéologie,
Vu l'arrêté du 7 février 2022 portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Les archives scientifiques de l'archéologie de M. José Barbieux, archéologue municipal de Tourcoing, sont remises au Service régional de l'archéologie de la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, qui en fait le dépôt aux Archives municipales de Tourcoing, sous couvert de l'autorisation des Archives départementales du Nord.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de dépôt, de traitement, de conservation et de communication de ces archives.

L'Annexe 2 à la présente convention précise l'inventaire détaillé des archives concernées par ce dépôt aux Archives municipales de Tourcoing.

ARTICLE 2 – MODALITÉ DU DÉPÔT DES ARCHIVES

Les archives sont prises en charge directement au service archéologique municipal, 50 rue des Ursulines à Tourcoing, par les AM de Tourcoing, qui organisent leur transfert matériel dans leurs locaux, 28 rue Pierre de Guethem à Tourcoing.

Concernant les conditions financières de ce dépôt, celui-ci est réalisé à titre gracieux.

ARTICLE 3 – PROPRIÉTÉ DES ARCHIVES

Les archives déposées ont le statut d'archives publiques. Toutefois, leur lieu de conservation est dérogatoire et temporaire. Les documents pris en charge par les AM de Tourcoing constituent un dépôt de nature révocable.

ARTICLE 4 – CONTRÔLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Les archives déposées étant des archives publiques, elles sont soumises au contrôle scientifique et technique de l'État. Ce contrôle porte sur les conditions de gestion, de collecte, de sélection et d'élimination ainsi que sur le traitement, le classement, la conservation et la communication des archives.

Il peut être exercé sur place et sur pièces.

Il est assuré par la directrice des Archives départementales du Nord.

ARTICLE 5 – CLASSEMENT ET COTATION DES ARCHIVES DÉPOSÉES

Les AM de Tourcoing assurent le traitement du fonds déposé : tri, classement, reconditionnement, cotation, rédaction de l'instrument de recherche.

Les AM de Tourcoing s'engagent à respecter l'individualité et l'intégrité du fonds d'archives déposé.

Ce fonds sera intégré au cadre de classement et portera un identifiant unique. La cotation des articles au sein de ce fonds sera réalisée par les AM de Tourcoing.

ARTICLE 6 – ÉLIMINATIONS

Le cas échéant, notamment dans le cas où des documents éliminables seraient identifiés, toute élimination proposée par les AM de Tourcoing sera transmise pour information à la DRAC HDF – SRA, avant la rédaction du bordereau d'élimination qui devra être soumis au visa des Archives départementales du Nord.

La destruction physique des documents ne pourra s'effectuer qu'après l'obtention de ce visa et en assurant la confidentialité de l'opération.

ARTICLE 7 – COMMUNICATION

Le public pourra consulter les archives déposées sur place, aux AM de Tourcoing, aux heures d'ouverture du service dans les conditions fixées au règlement de la salle de lecture.

La communication des archives déposées est assurée par les AM de Tourcoing dans le respect des règles de communicabilité des archives publiques.

Les demandes de dérogation aux délais légaux de communicabilité des archives publiques seront instruites par les AM de Tourcoing, qui informera au préalable la DRAC HDF – SRA.

ARTICLE 8 – VALORISATION

La DRAC HDF – SRA autorise les AM de Tourcoing à utiliser les archives déposées à des fins de valorisation.

Dans ce cas, les AM de Tourcoing s'engagent à informer au préalable la DRAC HDF – SRA et à la mentionner systématiquement ainsi que les références des documents utilisés.

ARTICLE 9 – RAPPORTS ANNUELS

Les AM de Tourcoing transmettront sur demande à la DRAC HDF – SRA une synthèse relative aux archives déposées : bilan des demandes de communication et de dérogation, bilan des actions de valorisation, retraitements éventuels, conditions de conservation, état du fonds…

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ

Les AM de Tourcoing assument toutes les obligations qui sont liées à son statut de propriétaire des locaux de conservation.

En cas de dommages constatés sur les documents déposés, quels qu'en soient la cause et la nature, les AM de Tourcoing s'engagent à avertir la DRAC HDF – SRA et les Archives départementales du Nord dans les plus brefs délais avant de prendre toutes mesures conservatoires jugées utiles.

ARTICLE 11 – DURÉE ET DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans et prend effet dès sa signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, en cas de dénonciation anticipée, la DRAC HDF – SRA informe par écrit les AM de Tourcoing et les Archives départementales du Nord de sa décision. Les AM de Tourcoing disposent d'un délai de 6 mois pour restituer les archives à la DRAC HDF – SRA.

La réintégration du fonds au lieu désigné par la DRAC HDF – SRA se fera aux frais de la DRAC HDF – SRA.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 12 – LITIGES

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera soumis au tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Lille, en 2 exemplaires, le 04 août 2023

Pour la DRAC Hauts-de-France,

Hilaire MULTON,
Directeur régional des affaires culturelles
Hauts-de-France

Pour la ville de Tourcoing,

Doriane BÉCUE,
Maire de la ville de Tourcoing

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 24

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction du Rayonnement Culturel Le **12 février 2024** N° **24**

CONVENTION DE DÉPÔT DE VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES MOBILIERS

Rapport de **Monsieur MAENHOUT Peter**

Au nom de la commission n° **6**

Mesdames, Messieurs,

Entre les années 1966 et 2007, la ville de Tourcoing a connu une activité archéologique conséquente en raison de fouilles prescrites par l'Etat quant à d'importants projets d'aménagement du centre urbain (*Eglise Saint-Christophe, métro station Colbert, Les Orions, rue de la Cloche, rue d'Havré, Place Roussel, Centre hospitalier de To*urcoing …).

Durant cette période, plusieurs opérations réalisées par le service municipal d'archéologie préventive ont permis de mettre au jour des vestiges de nature diverse (objets métalliques, lapidaires, tessons…) et d'intérêt assez disparate.

En l'espèce, la loi du 27 septembre 1941 relative à la réglementation des fouilles archéologiques, applicable aux découvertes antérieures à 2016, dispose que l'ensemble des biens archéologiques mobiliers (BAM) découvert dans le périmètre communal soit réparti à part égale entre la Ville et l'Etat.

Pour ce faire, selon les protocoles en vigueur, ces collections ont été reconditionnées en caisses et inventoriées entre 2019 et 2021 avec le concours financier de l'Etat. Elles sont actuellement évaluées à dix-huit m^3 de biens archéologiques mobiliers (poteries, outils, armes, bijoux, pièces de monnaie…) conservés dans un bâtiment appartenant à la ville de Tourcoing, sis à la rue des Ursulines.

Considérant la nécessité de partage et d'une mise à niveau des conditions de conservation, de sécurité, d'accessibilité de l'actuel dépôt de fouilles, il est proposé de nouvelles modalités de gestion tant du mobilier archéologique que de la documentation afférente.

En ce sens, tenant compte des dispositions réglementaires contenues dans le Code du Patrimoine (Livre V), une convention mutualisant les ressources de la Ville et celles de l'Etat, en termes d'espaces de conservation adéquats, est soumise à validation en vue de transférer et mettre en dépôt auprès des services de l'Etat (SRA-dépôt de Loos-Lille), tous les biens archéologiques mobiliers conservés par la ville de Tourcoing (sauf éléments lapidaires).

Cette collaboration Etat-Ville est formalisée par une convention intitulée : *Convention de dépôt des vestiges archéologiques mobiliers*.

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention annexée

45 POUR	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »**
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 POUR	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité : 20/02/2024
Référence technique :

059-215905993-20240212-258881-DE-1-1

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONVENTION de dépôt de vestiges archéologiques mobiliers

Entre

La ville de Tourcoing, représentée par ...
ci-après dénommée « **le déposant** », d'une part,

Et

L'État, ministère de la Culture, représenté par M. le Préfet de région Hauts-de-France,
ci-après dénommé « **le dépositaire** », d'autre part,

Considérant le code du Patrimoine et notamment son livre V,

Considérant le code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant l'arrêté du 7 février 2022 portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : Objet de la convention
Les vestiges archéologiques mobiliers faisant l'objet de la présente convention, dont les inventaires sont annexés à la présente convention, sont issus des opérations archéologiques réalisées par l'archéologue municipal de Tourcoing sur le périmètre communal. Depuis leur découverte, ils ont été conservés rue des Ursulines dans le dépôt du service municipal de Tourcoing et dans la réserve du Centre d'histoire locale et ont fait l'objet entre 2019 et 2021 de chantiers de collections financés par le Service régional de l'archéologie des Hauts-de-France afin d'inventorier et de marquer les biens selon le protocole régional en vigueur.

Liste :

N° opération SA Tourcoing	INTITULE	Année de réalisation	Code opération Patriarche	Terrain appartenant à Tourcoing
/	Église Saint Christophe	1966	159211	x
/	Église Saint Christophe	1971	159103	x
/	Église Saint Christophe	1972		x
/	Église Saint Christophe	1973		x
/	Église Saint Christophe	1974		x
1	Grand'Place	1982	15941	x
1	Grand'Place	1983	15971	x
1	Grand'Place	1984	151018	x
1	Grand'Place	1985	151052	x
2	Gare autobus	1982	159096	
3	Place de la République	1982	15109	x

5	Allende			
8	Ferme du Bus	1984	159098	x
10	Contour Saint Christophe	1986/1987	159099	SMET Société municipale d'électricité
11	Ursulines	1987	159100	SMET Société municipale d'électricité
	Ursulines	1988	159101	idem
	Ursulines	1990	159115	idem
12	Parking Bienfaisance	1987	151142	
13	45 000 volts	1988	151218	x
16	Hospice	1991	151544	Centre hospitalier de Tourcoing
	Hospice	1992	151616	idem
17	Angle des rues des Anges et Fidèle Lehoucq, église Saint Christophe	1993	151665	
18	Saint Christophe	1993	151679	x
19	Métro station Colbert (équivaut à la station Dorée, de Gand)	1991	159126	x
20	Métro Station centre	1998	159127	x
21	Rue de Tournai, prolongement de la rue d'Havré	1994	151814	x
22	Rue de la Cloche	1994	151813	
23	Saint Christophe	1995	159212	x
24	Les Récollets	1996	152030	x
25	Ilôt centre, rue du Haze			
26	Saint Christophe	1997	152176	x
27	Les Orions	2000	152650	
28	ZAC Botanique, rue de la Cloche, 1er secteur	2001	153418	
29	ZAC Botanique, Rue Verte, 1er secteur	2001	153417	
30	Les Orions/Boulanger	2001	153416	
31	SEM Botanique , université, tr1, rues de la Cloche, Verte et du Moulin Fargot	2001	159116	
32	SEM Botanique, université, rues de la Cloch e, du Château et du Moulin Fargot	2002 (rapport date l'opération de 2001)	159117	
33	Hospice	2003	159118	Centre hospitalier de Tourcoing
34	Hospice, octobre 2003, chapelle	2003	159119	idem
35	Hospice, octobre 2003, façade	2003	159120	idem
36	Hospice, octobre 2003, salle des fêtes	2003	159121	idem
37	Rue d'Havré, parking de substitution	2003	159130	

	Rue d'Havré, parking souterrain	2003 ?	159131	
38	Hospice, novembre 2003	2003	159122	Centre hospitalier de Tourcoing
39	Hospice, décembre 2003	2003	159123	idem
41	Hypercentre, rue d'Havré	2004		
43	Aquaval	2006	154058	
44	Place Roussel	2007	154716	
46			159125	

La documentation archéologique en format papier fait l'objet d'une autre convention (convention relative au dépôt et à la gestion des archives scientifiques de l'archéologie de M. José Barbieux, archéologue municipal de Tourcoing signée le ...).

ARTICLE 2 : Propriété
Les opérations archéologiques concernées sont des fouilles exécutées par l'État (titre II de la loi n° 41-4011 du 27 septembre 1941 relative à la réglementation des fouilles archéologiques), la propriété des mobiliers archéologiques est donc partagée à parts égales entre l'État et le propriétaire du terrain au moment de la découverte, suivant les règles du droit commun (seule la voie du tirage
au sort est ouverte : l'attribution des lots ne se négocie pas). L'Etat peut exercer sur les objets trouvés le droit de revendication moyennant une indemnité fixée à l'amiable ou à dire d'expert.

Concernant les vestiges archéologiques mobiliers mis au jour sur des terrains appartenant à la ville de Tourcoing au moment de leur découverte, ils sont présumés appartenir pour moitié à la ville de Tourcoing (l'autre moitié revenant à l'État).

Le transfert de propriété est une possibilité offerte pour une collectivité territoriale, seulement pour les ensembles mobiliers dont la propriété de l'État est pleine et entière et si le lieu de conservation choisi correspond aux dispositions du Code du patrimoine (article R541-15).

ARTICLE 3 : Lieu de conservation des vestiges archéologiques mobiliers
Le dépositaire assure la conservation des vestiges archéologiques mobiliers dans le dépôt loué par la DRAC Hauts-de-France au 60, rue de Londres à Lille.

Le service régional de l'archéologie prend toutes mesures utiles de conservation et de sécurité nécessaires à la conservation des vestiges archéologiques mobiliers.

Le dépôt de ces vestiges archéologiques mobiliers est consenti à titre gratuit.

ARTICLE 4 : Conservation curative et restauration
Le responsable de l'institution dépositaire prend à sa charge toutes les mesures utiles de conservation et de sécurité nécessaires à la préservation des biens archéologiques déposés.

Les travaux de conservation curative et de restauration sont réalisés sous le contrôle scientifique et technique du Service régional de l'archéologie de la région Hauts-de France.

Tout projet de restauration jugée nécessaire par le dépositaire est soumis au déposant pour accord, en ce qui concerne les mobiliers découverts sur des terrains communaux et tant que le partage n'a pas été effectué.

ARTICLE 5 : Accès aux vestiges archéologiques mobiliers
Les vestiges mobiliers sont accessibles à toute personne justifiant d'une recherche scientifique, dans la limite des possibilités techniques du dépositaire.

ARTICLE 6 : Assurance
Conformément au droit commun du contrat de dépôt, le déposant conserve pendant la durée de la présente convention le risque des objets déposés en cas de destruction ou détérioration totale ou partielle des biens archéologiques du fait de la nature ou du fait d'un tiers et, notamment, en cas de perte, de vol, d'incendie, de

dégât des eaux ou d'explosion par gaz. Le dépositaire n'est tenu que d'une obligation de moyen, sa responsabilité n'étant engagée qu'en cas de faute lourde ou intentionnelle.

Le dépôt étant consenti auprès des services de l'État, le dépositaire est dispensé d'assurer les vestiges archéologiques mobiliers déposés.

ARTICLE 7 : Retrait temporaire
Le prêt par le dépositaire de vestiges archéologiques mobiliers en vue d'expositions, d'analyses ou d'études complémentaires ne pouvant être réalisées sur place, est soumis à l'autorisation écrite du déposant, en ce qui concerne les mobiliers découverts sur des terrains communaux et tant que le partage n'a pas été effectué.

Sauf impossibilité majeur, le déposant peut solliciter la restitution temporaire des biens archéologiques en vue d'expositions, d'analyses ou d'études complémentaires ne pouvant être réalisées sur place, sous réserve que le dépositaire ait été averti au moins deux mois à l'avance par écrit. Le retrait des biens archéologiques intervient sous la responsabilité du déposant, après décharge du dépositaire.

ARTICLE 8 : Prise en charge financière

Les frais d'entretien courant, à l'exclusion des frais de restauration, sont à la charge exclusive du dépositaire.

La prise en charge des frais de restauration est déterminée spécifiquement à chaque opération de restauration.

ARTICLE 9 : Remise des vestiges archéologiques mobiliers
Le déposant réalise et support les frais de transport des vestiges archéologiques mobiliers entre le lieu dans lequel il les conserve et le lieu désigné à l'article 3 de la présente convention.

Un procès-verbal contradictoire de la présence et de l'état des vestiges archéologiques mobiliers, dénommé pointage et constat d'état, est dressé à l'arrivée des vestiges sur le lieu désigné à l'article 3 de la présente convention. La signature de ce procès-verbal emporte acceptation et prise en charge par le dépositaire.

ARTICLE 10 : Avenant
Toute modification de la présente convention de dépôt fait l'objet d'un avenant écrit et accepté par toutes les parties.

ARTICLE 11 : Durée de la convention
Le dépôt est consenti pour une période de cinq ans à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois.

Les frais occasionnés par la restitution des biens archéologiques au déposant sont pris en charge par la partie à l'origine de la dénonciation.

ARTICLE 12 : Litiges
Les contestations entre les parties au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la convention font l'objet d'une tentative de conciliation amiable. En cas d'échec, elles sont soumises au tribunal administratif compétent.

ARTICLE 13 : Exemplaires
La présente convention est rédigée en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chaque signataire.

ARTICLE 14 : Pièces constitutives
La présente convention comprend ce document et ses annexes qui en forment partie intégrante :
- annexe n° 1 : inventaires des vestiges archéologiques mobiliers déposés

Fait à XXX, le XXX

Pour la ville de Tourcoing,

Pour le Préfet de la région Hauts-de-France
et par délégation,
le directeur régional des Affaires culturelles
et par subdélégation,

Le Maire,
Madame Doriane Bécue

Conservateur régional de l'Archéologie,
Jean-Luc Collart

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 25

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction de l'Administration Générale Le **12 février 2024** N° **25**

VOEU PRÉSENTÉ AU NOM DU GROUPE AMBITION COMMUNE "HÔTEL IBIS"

Rapport de **Monsieur TALPAERT Franck**

Mesdames, Messieurs,

La fermeture de l'hôtel Ibis, qui s'ajoute à la fermeture d'autres commerces historiques, est inquiétante pour notre Ville et en particulier pour la redynamisation de son centre. Cette annonce, brutale pour les tourquennois et en particulier pour les élus que nous sommes, était à l'évidence connue de longue date par la majorité.

A ce stade et sans autre perspective, la décision d'une vente est annoncée. Pour la majorité municipale elle est un élément indispensable à l'équilibre budgétaire de la Ville. Cette stratégie systématique de cessions permet certes d'équilibrer le budget, mais compromet à l'évidence, nos capacités à capitaliser sur notre patrimoine et à innover.

Boucher les trous des dépenses de fonctionnement en vendant du patrimoine est, nous le redisons, une grave erreur de gestion que les tourquennois paieront demain. Un capital immobilier bien utilisé peut être une formidable ressource pour inventer des lieux de vie, de culture, de dynamisme…

Avec son emplacement extraordinaire, comment ne pas imaginer une belle et audacieuse reconversion pour l'hôtel Ibis ? Nous savons, par exemple, dans vos rangs comme dans les nôtres, combien une auberge de jeunesse pourrait être un formidable pôle d'attraction pour notre secteur. Un formidable lieu de vie, un moyen d'amener la jeunesse à fréquenter notre centre-ville, une opportunité pour nos commerces et structures existants.

C'est une piste, d'autres seraient à étudier, telles que des logements pour les étudiants, afin de s'assurer de conserver un lieu attractif, utile au dynamisme et à l'attractivité de notre Ville, sans réduire une nouvelle fois son patrimoine qui reste un élément pertinent sur le plan budgétaire. L'expérience du projet bien trop précipité de reconversion de la chambre de commerce en hôtel de luxe et finalement avorté peut nous amener cette fois à prendre un peu de temps pour la réflexion.

Nous formulons donc le vœu qu'une étude préalable sérieuse, qui associera les partenaires potentiels et l'ensemble des élus, soit faite pour permettre une décision collective plus éclairée sur cet emplacement stratégique appartenant encore à ce jour à notre commune.

45 CONTRE	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l'exception de Pierre DESSAUVAGES qui était absent et avait donné procuration à Jean-Marie VUYLSTEKER, Dalila ZERYOUH qui était absente et avait donné procuration à Anaïs DAKHIA
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 ABSTENTIONS	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

REJETÉ

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité :
Référence technique :

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 26

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction de l'Administration Générale Le **12 février 2024** N° **26**

MOTION PRÉSENTÉE AU NOM DU GROUPE TOURCOING VERT DEMAIN "MISE EN PLACE DE LA ZFE DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE"

Rapport de **Madame VUYLSTEKER Katy**

Mesdames, Messieurs,

Considérant l'exposition des Tourquennoises et Tourquennois à la pollution de l'air, et plus particulièrement aux particules PM 2.5 et ultra-fines exposant les organismes à des risques significatifs pour la santé à tous les âges de la vie, la ville souhaite renforcer son engagement pour la santé des habitantes et habitants et appelle à mobiliser l'ensemble des leviers d'action pour réduire cette exposition et tendre vers les recommandations de l'OMS. Ainsi, dans le cadre de la consultation publique en cours sur la future ZFE-m métropolitaine à l'horizon 2025, la ville de Tourcoing s'inscrit pleinement dans ce futur dispositif à l'échelle des 95 communes et souhaite prendre part activement à la définition des modalités de mise en œuvre afin de garantir l'atteinte des objectifs visés tout en prenant en compte l'accompagnement social nécessaire en direction des métropolitains pour faciliter leur adhésion à la démarche.

Afin que le dispositif de la future ZFE soit juste et efficace, la Ville de Tourcoing souhaite :

• Une adoption progressive du scenario 2 dans lequel seront interdits les véhicules classés Crit'air 4, Crit'Air 5 (véhicules diesel immatriculés entre 1997 et 2005) et les véhicules non classés (environ 45 000 véhicules au 1er janvier 2025, avec des dérogations pour certains types de véhicules).
• L'élargissement du périmètre au réseau autoroutier géré par l'État, de sorte que les flux de camions en transit quotidiennement (plus de 10000 par jour) participent également à l'effort de réduction de la pollution de l'air sur notre territoire.
• La mise en place d'une dérogation « rouleur occasionnel » par le biais d'un pass « ZFE 24 heures » accessible à tous les véhicules sans distinction de vignette Crit'Air. La mise en place d'une aide au rétrofit à destination des véhicules professionnels (VUL et poids lourds).
• L'élaboration d'un calendrier des étapes d'entrée en vigueur de la ZFE-m métropolitaine intégrant ultérieurement les véhicules Crit'Air 2 et 3 sur la base des résultats des précédentes étapes et des expériences d'autres collectivités.
• Le maintien d'un dialogue et d'une concertation approfondie avec les communes, les habitants et les acteurs économiques de la Métropole Européenne de Lille sur les conditions de déploiement de la ZFE-m et son calendrier.
• L'engagement de l'État en matière de contrôle et son aide à la MEL afin d'apporter des solutions plus conséquentes pour accompagner nos habitants, notamment les plus modestes, et nos entrepreneurs et ainsi favoriser l'acceptabilité sociale de cette mesure et donc son effectivité.

• L’implication de la MEL sur le renforcement de son plan d’accompagnement aux pratiques de mobilité durable (vélo, transports en commun, covoiturage, autopartage, distribution logistique à faible émission, changement de véhicules etc.), sur la mise en place d’infrastructures le permettant (parkings-relais, bornes de recharge, pistes cyclables, etc.) et sur la création d’une Police Métropolitaine des Transports et de l’Environnement.

44 CONTRE	**Groupe « Le choix de Tourcoing avec Gérald DARMANIN »** à l’exception de Pierre DESSAUVAGES qui était absent et avait donné procuration à Jean-Marie VUYLSTEKER, Dalila ZERYOUH qui était absente et avait donné procuration à Anaïs DAKHIA et Coralie HUSSENET qui était absente au moment du vote
4 POUR	**Groupe « Ambition commune Tourcoing 2020 »**
2 POUR	**Groupe « Tourcoing Vert Demain »**
2 CONTRE	**Groupe « Unis Pour Tourcoing »**

REJETÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

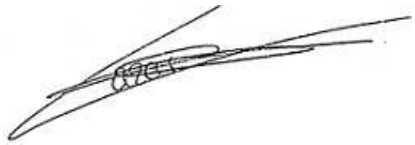

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité :
Référence technique :

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 27

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction de l'Administration Générale Le **12 février 2024** N° **27**

QUESTION D'ACTUALITÉ PRÉSENTÉE AU NOM DU GROUPE LE CHOIX DE TOURCOING AVEC GÉRALD DARMANIN : "EXPOSITION IMPRESSIONNISTES"

Rapport de **Madame TAVERNIER DURAND Florence**

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes les élus d'une Ville qui peut se targuer de sa richesse culturelle. De son patrimoine à ses hauts lieux de culture, Tourcoing rayonne en France, mais également par- delà les frontières. Si cela perdure encore aujourd'hui, il convient de constater que la politique culturelle forte et ambitieuse menée depuis 2014 y est pour quelque chose.

Il y a 10 ans, nous avions fait la promesse de ne jamais cesser d'élever l'ambition culturelle de notre ville. C'est un pari réussi jusqu'ici. En témoignent les expositions Chrétiens d'Orient, à l'Institut du Monde Arabe ou encore Picasso Illustrateur, au MUba.
10 ans après avoir fait la promesse de voir fleurir des expositions de grande envergure à Tourcoing, nous avons récemment annoncé l'arrivée de l'exposition Impressionnistes en partenariat étroit avec le musée d'Orsay, dès mars prochain. C'est une chance pour les Tourquennois que de profiter d'un tel évènement et nous ne pouvons que nous en réjouir !

La plupart des expositions à Tourcoing sont gratuites pour les Tourquennois et permettent la mise en place d'actions efficaces, à destination de tous les publics, afin que la culture reste accessible à tous. Pouvez-vous nous en dire davantage sur cette grande exposition, ainsi que sur son accessibilité ? Il est important qu'à l'image des expositions précédentes nous soyons à la hauteur et au rendez-vous de cet évènement sans pareil.

Réponse apportée par Peter MAENHOUT à Florence TAVERNIER

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité :
Référence technique :

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 28

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction de l'Administration Générale Le **12 février 2024** N° **28**

QUESTION D'ACTUALITÉ PRÉSENTÉE AU NOM DU GROUPE AMBITION COMMUNE : "UNE HAUSSE DE L'ÉLECTRICITÉ INSUPPORTABLE POUR BEAUCOUP DE TOURQUENNOIS !"

Rapport de **Monsieur TALPAERT Franck**

———————

Mesdames, Messieurs,

Le gouvernement a décidé, de manière discrétionnaire, d'augmenter la fiscalité sur l'électricité de près de 10% au 1er février, soit une augmentation de 187 euros en moyenne sur les factures des usagers. Une hausse de l'accise sur l'électricité d'autant plus inacceptable, qu'elle ne se justifie pas par une augmentation du gaz lui-même et que l'ensemble des ménages subit une inflation sans précédent. Actuellement, 34 % d'entre eux renoncent à se chauffer correctement, se privant d'un bien essentiel.

Cette mesure va toucher durement beaucoup de tourquennois déjà fragilisés et pour certains en grande précarité.

Quelle position entretient la ville avec cette décision ?

Des mesures sont-elles prévues par le CCAS pour aider les tourquennois qui sont en difficulté face à cette nouvelle hausse comme c'est le cas pour l'eau par une convention avec le distributeur ?

Réponse apportée par Christophe DESBONNET à Guy VERNEZ

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

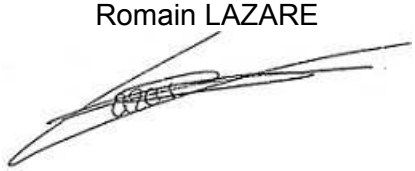

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité :
Référence technique :

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 29

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction de l'Administration Générale Le **12 février 2024** N° **29**

QUESTION D'ACTUALITÉ PRÉSENTÉE AU NOM DU GROUPE AMBITION COMMUNE : "FERMETURE DE DEUX ÉCOLES PRIVÉES"

Rapport de **Monsieur TALPAERT Franck**

Mesdames, Messieurs,

L'annonce soudaine, pour ne pas dire brutale, de la fermeture de deux écoles privées a surpris nombre de tourquennois et particulièrement les familles et les enseignants. Ces fermetures laisseront un vide dans les quartiers concernés où elles participent par contrat au Service Public de l'Education. Les familles se sont senties piégées, certaines venaient d'y faire entrer leur enfant, d'autres les avaient choisies pour la rentrée prochaine. Certes les classes seront transplantées dans d'autres établissements, mais dans d'autres quartiers.
Ces écoles avaient accueilli des élèves en situation de handicap, ce sera pour eux et leurs familles, encore plus difficile de se réadapter ailleurs.

- La Ville, qui apporte des subventions à l'enseignement privé, a-t-elle travaillé à une recherche de solutions pour préserver ces services ?
- Quelles mesures d'accompagnement la Ville envisage-t-elle pour que les enfants et les familles puissent trouver la meilleure réponse possible face à ce fait accompli ?
- La Ville envisage-t-elle de préempter les locaux, s'ils sont mis en vente ? Si oui, est-elle ouverte à une concertation avec les habitants pour construire un projet qui préserve la qualité de vie et l'animation de ces quartiers ?

Réponse apportée par Madame le Maire à Franck TALPAERT

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité :
Référence technique :

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 30

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction de l'Administration Générale Le **12 février 2024** N° **30**

QUESTION D'ACTUALITÉ PRÉSENTÉE AU NOM DU GROUPE AMBITION COMMUNE "LES CENTRES SOCIAUX ET LES ACTEURS DE LA VIE ASSOCIATIVE NOUS ALERTENT"

Rapport de **Monsieur TALPAERT Franck**

Mesdames, Messieurs,

Les centres sociaux et les acteurs de la vie associative lancent un cri d'alarme face à la dégradation de leurs conditions d'exercice et sur les dangers qui pèsent, déjà pour certains, sur leur existence même. La fermeture de la MJC du Virolois était, nous l'avions dit à l'époque, un premier signe de cette catastrophe. Ils défendent conjointement une société plus solidaire, plus fraternelle, dans un modèle où les valeurs humaines priment sur le profit. Ils sont, dans notre Ville tout particulièrement, des acteurs essentiels de l'éducation, du lien social, des loisirs et de la prévention. Plus que jamais, notre Ville, à l'image de notre société, a besoin de leur dynamisme, de leur créativité, de leur indépendance. Ils ne peuvent être réduits à devenir des prestataires de service pour les collectivités, ce qu'ils sont de plus en plus, ni placés en concurrence avec un secteur privé avide de profits, sur le dos des secteurs social et éducatif.
Face à ces inquiétudes légitimes, ces colères et à ces urgences qui s'expriment largement aujourd'hui à Tourcoing, quelles réponses concrètes et rapides, désormais, pensez-vous apporter, à la fois en termes de stratégie mais aussi, bien sûr, de moyens ?

Réponse apportée par Zina DAHMANI à Aurélie AITOUCHE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité :
Référence technique :

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 31

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction de l'Administration Générale Le **12 février 2024** N° **31**

QUESTION D'ACTUALITÉ PRÉSENTÉE AU NOM DU GROUPE TOURCOING VERT DEMAIN "L'EXPÉRIMENTATION DES PAV SUR LE TERRITOIRE DE TOURCOING"

Rapport de **Madame VUYLSTEKER Katy**

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs mois, la Ville de Tourcoing est territoire d'expérimentation pour l'installation dans la MEL de Points d'Apports Volontaires dans les quartiers des Orions et du Pont Rompu. Depuis, les voix des riverains s'élèvent pour dénoncer une malpropreté (dépôts sauvages, containers qui débordent, détritus qui s'envolent) aux abords des containers.
En octobre, en Conseil municipal, nous vous alertions sur les risques en matière de propreté que faisait courir le choix de cette expérimentation alors même que notre déchetterie serait fermée pour travaux pendant six mois.
Il y a quelques semaines, les conseillères et conseillers de quartier étaient sollicités pour décider des implantations de ces PAV sur l'ensemble du territoire tourquennois en commençant par les containers pour le verre.
Alors que nous sommes rassemblés aujourd'hui pour le Débat d'Orientations Budgétaires, nous souhaitons aujourd'hui savoir quel a été l'impact de cette expérimentation sur le service propreté de la Ville.
Notamment, nous souhaitons avoir le comparatif sur trois ans (2021, 2022 et 2023) et l'estimation pour 2024 du volume de déchets enlevé sur ces quartiers, du nombre d'interventions menées et du coût estimé.

Réponse apportée par Madame le Maire par mail le 20 février 2024 aux 4 Présidents de Groupe

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité :
Référence technique :

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 32

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction de l'Administration Générale Le **12 février 2024** N° **32**

QUESTION D'ACTUALITÉ PRÉSENTÉE AU NOM DU GROUPE TOURCOING VERT DEMAIN "L'EXPÉRIMENTATION FRANCE TRAVAIL SUR LE TERRITOIRE DE TOURCOING"

Rapport de **Madame VUYLSTEKER Katy**

Mesdames, Messieurs,

Le Premier Ministre, Gabriel Attal, a annoncé à l'occasion de son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale ce mardi 30 janvier, le transfert de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) vers le Revenu de Solidarité Active (RSA), et la généralisation de l'expérimentation France Travail au 1er janvier 2025. Cette généralisation est annoncée avant la fin des expérimentations en cours dans 18 territoires dont le Nord où l'expérimentation concerne 3000 allocataires de la ville de Tourcoing auxquels il faudra désormais ajouter les allocataires de l'ASS et ce sans qu'aucune évaluation fiable ne soit disponible.

Élu.e.s à Tourcoing nous ne disposons d'aucune information sur la façon dont se déroule ce dispositif qui conditionne le versement du RSA à 15 heures d'activités hebdomadaires. Nous savons pourtant que l'ensemble des acteurs locaux en sont partie prenante, ainsi que la Ville.

Nous souhaitons avoir plus d'informations sur cette expérimentation dont nous estimons qu'elle stigmatise les personnes au RSA et remet en cause le devoir de solidarité nationale à l'égard des plus précaires.

De même, nous souhaitons comprendre quel est le parcours des allocataires de Tourcoing, comment se déroule leur accueil sur le plateau France Travail, quelles sont les structures qui accompagnent et avec quels moyens.

Réponse apportée par Madame le Maire par mail le 20 février 2024 aux 4 Présidents de Groupe

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité :
Référence technique :

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 12 février 2024
à 18h00
CONVOCATION DU 06/02/24

Délibération N° 33

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :
Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Peter MAENHOUT, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Anaïs DAKHIA, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Zina DAHMANI L'KASSIMI, Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Marie-Pierre NONY FOURCHES, Monsieur Eric LATACZ, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Fanny CLARISSE, Madame Dalila ZERYOUH, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Olivier DESCHUYTTER, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Franck TALPAERT , Madame Aurélie AITOUCHE BAISE, Monsieur Maxime RENARD, Monsieur Guy VERNEZ, Madame Katy VUYLSTEKER, Monsieur Romain LAZARE, Madame Mélanie D'HONT, Monsieur Jean-Claude GUELL

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :
Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATACZ, Monsieur Dominique VANDAELE par Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Martine FOURNIE T'JOEN par Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Joao ABRANTES ALMEIDA par Monsieur Arnaud LE BLAN, Madame Florence TAVERNIER DURAND par Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Gérald DARMANIN par Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Aymeric PACO par Monsieur Lionel PEREIRA, Madame Sarra BENHENNI par Madame Anne-Sophie BRANQUART, Monsieur Adrien PICQUE par Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Monsieur Jonathan JANSSENS par Madame Katy VUYLSTEKER

Direction de l'Administration Générale Le **12 février 2024** N° **33**

QUESTION D'ACTUALITÉ PRÉSENTÉE AU NOM DU GROUPE TOURCOING VERT DEMAIN "DÉPENSES DE COMMUNICATION DE LA VILLE"

Rapport de **Madame VUYLSTEKER Katy**

Mesdames, Messieurs,

Alors que la diffusion du Conseil municipal a cessé depuis un an maintenant et que le rythme de diffusion du Tourcoing Info s'est sérieusement ralenti, nous constatons que la Ville a investi de nouveaux modes de communication sans doute coûteux. Parmi eux, la diffusion de vidéos sur la page Facebook personnelle de Madame le Maire mais aussi le lancement d'un journal des parents ou encore des «apéros de quartier».

Nous souhaitons obtenir le détail des dépenses de communication qui sont désormais directement décidées par le Cabinet de la Maire alors que sa directrice est également directrice de la communication de la Ville.

Réponse apportée par Madame le Maire par mail le 20 février 2024 aux 4 Présidents de Groupe

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame le Maire de Tourcoing : Doriane BECUE
Le Maire de Tourcoing

Le secrétaire de séance

Romain LAZARE

Date de publication : 19/02/2024
Réception au contrôle de légalité :
Référence technique :